BIBL. NAZ.
162
M
36
NAPOLI

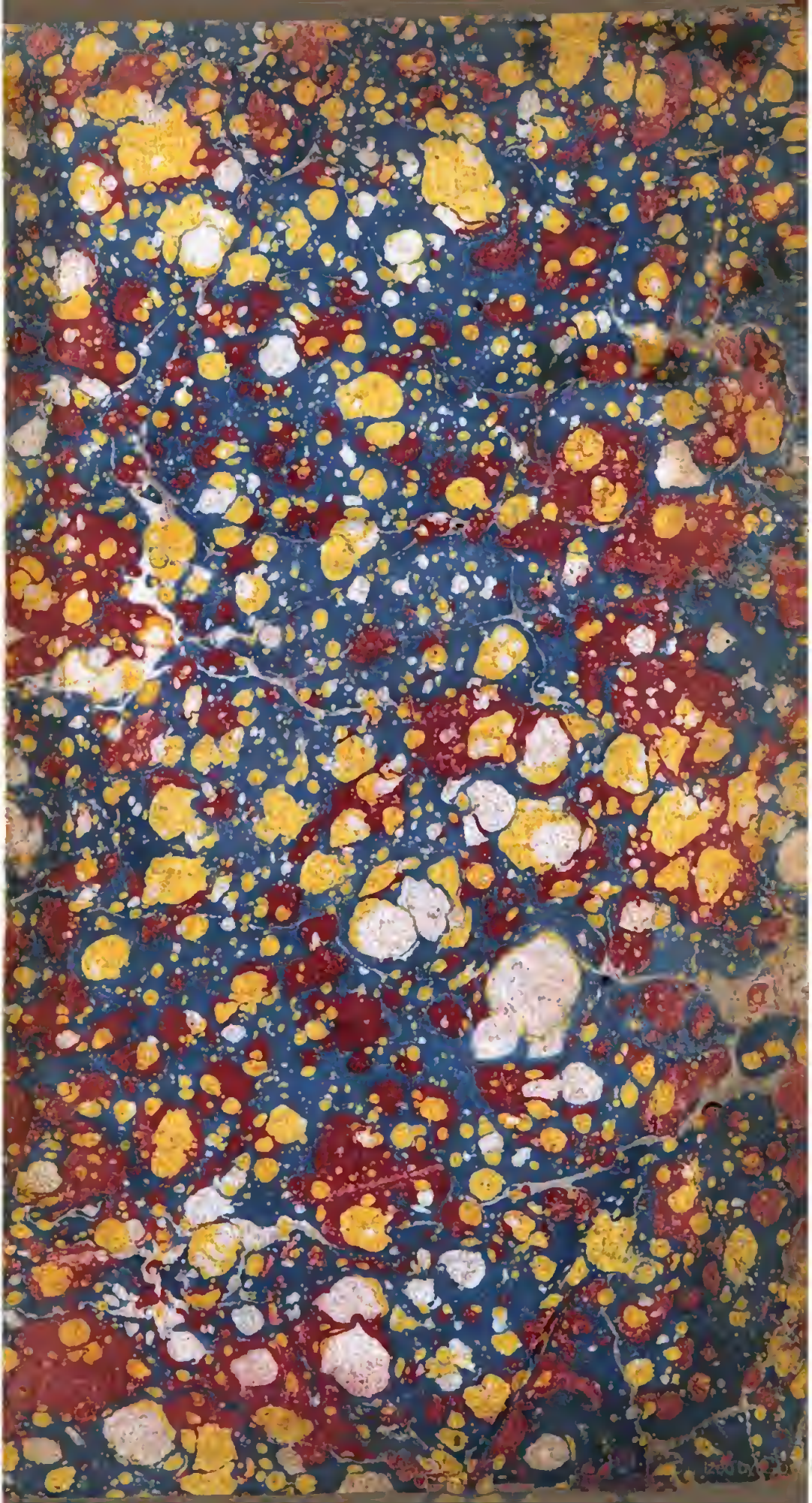

TEOLOGIA
LITURGICA
162
M
36.
BIB.NAZ.NAPOLI

MANUEL
DES
CEREMONIES
ROMAINES.

TOME II.

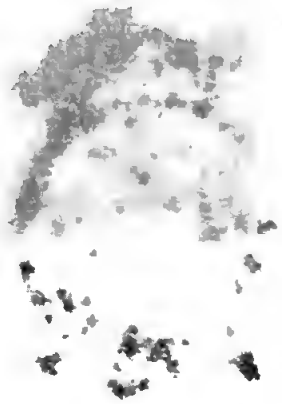

MANUEL
DES
CEREMONIES
ROMAINES.

TIRE' DES LIVRES ROMAINS les plus autentiques, & des Ecrivains les plus recens & les plus intelligens en cette matiere.

Nouvelle Edition, corrigée & augmentée.

TOME SECOND.

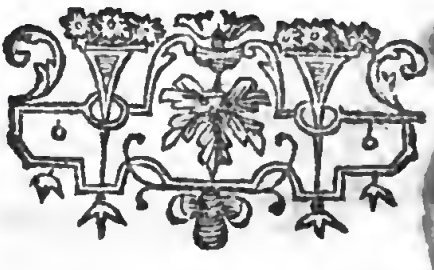

B. R. DE BAROLIN

Sur l'Imprimé

A PARIS,

Chez ESPRIT BILLIOT, Libraire, ruë de la Harpe à la Ville de Paris.

M. DCC. XLII

BIBLIOTECA NAZIONALE CENTRALE

MANUEL
DES
CEREMONIES ROMAINES.

PREMIERE PARTIE.

Où l'on traite des Offices de chaque Miniſtre en particulier.

ARTICLE PREMIER.

Du Cérémoniaire ou Maître des Cérémonies.

LE Cérémoniaire ou Maître des Cérémonies doit être Prêtre, ou au moins, s'il eſt poſſible, dans les Ordres ſacrez, bien fait & parfaitement inſtruit des Cérémonies qu'il doit enſeigner aux autres. Il faut pour cela qu'il étudie avec ſoin les Rubriques du Miſſel & celles du Bréviaire, le Rituel Romain, le Pontifical, & le Cérémonial des Evêques, afin de n'ignorer rien de tout ce qui ſe doit faire tant aux jours ordinaires, qu'aux

plus grandes ſolemnitez de l'année. Il doit de plus avoir quelque connoiſſance des Auteurs qui ont traité des Rubriques & de l'explication des Cérémonies, comme le Pape Innocent III. Durantus, Durandus, Gavantus & l'Abbé Rupert, pour en rendre raiſon dans le beſoin, ainſi que le marque le Cérémonial des Evêques liv. 1. chap. 5.

C'eſt à lui à procurer que le Service Divin ſoit célebré avec toute la décence, la dignité & la majeſté convenable; & que l'on y obſerve dans toute l'exactitude poſſible les Cérémonies qu'il doit pour cet effet faire exercer de tems en tems à ceux qui compoſent le Clergé, & principalement aux Miniſtres de l'Autel à qui il doit faire prévoir leurs offices, ſur-tout quand il y a quelque cérémonie extraordinaire, comme pendant la Semaine Sainte.

Avant les Offices Divins, il aura ſoin de prévoir tout ce qui s'y doit pratiquer; il procurera que tous les ornemens ſoient diſpoſez, que les offices d'un chacun ſoient marquez de bonne heure, qu'on ſonne exactement les Offices, que les Officiers ſe trouvent aux heures marquées, & que rien ne manque de tout ce qui eſt néceſſaire pour le Service qu'on doit célebrer : il faut qu'il ſoit attentif aux fautes que l'on fait contre les cérémonies pour en avertir les particuliers après l'Office; car il ne doit reprendre perſonne pendant le Service Divin, à moins que les fautes ne ſoient conſiderables, & qu'il y puiſſe remedier prudemment par ſigne ou par paroles.

Comme il doit ſervir de regle & d'exemple aux autres, il eſt néceſſaire qu'il paroiſſe en lui une grande modeſtie, & qu'il évite ſoi-

gneuſement la précipitation dans ſes actions, & toute affectation dans ſon exterieur.

Voilà en peu de mots ce qui concerne celui qui, par ſon office, doit apprendre aux autres les cérémonies; nous allons maintenant marquer en détail ce que doit faire celui qui pendant les Offices Divins, exerce l'office du Cérémoniaire.

§. I.

DE L'OFFICE DU CEREMONIAIRE.

Avis généraux.

I. LE Cérémoniaire doit être non ſeulement inſtruit parfaitement de ſon Office, mais il eſt encore néceſſaire qu'il ſçache ce que doivent faire tous les autres Officiers, afin de pouvoir les prévenir dans leurs actions.

II. Lorſqu'il invite quelqu'un à faire quelque cérémonie, il lui fait toûjours une inclination, laquelle doit être proportionnée à la dignité des perſonnes, c'eſt-à-dire, profonde, à l'égard des Prélats; médiocre, à l'égard du Célebrant, des Officiers majeurs & des Prêtres; & ſeulement de tête, à l'égard des Officiers inférieurs.

III. Il ſaluë toûjours l'Autel par une génuflexion, quand même le S. Sacrement ne ſeroit point dans le Tabernacle.

IV. Paſſant devant l'Officiant, ſoit à Vêpres, ſoit à la Meſſe, ou en quelque autre Office, il le ſaluë toûjours par une inclination profonde, ce qu'il fait auſſi en arrivant devant lui.

V. Quand il conduit ou qu'il accompagne

quelque Officier, il marche ordinairement à ſa gauche un peu devant lui ; & quand cet Officier s'arrête, il s'arrête pareillement, & ſe tient un peu au-deſſous de lui.

VI. Il fait ordinairement deux inclinations à ceux à qui il préſente ou de qui il reçoit quelque choſe, l'une avant & l'autre après l'avoir préſentée ou reçûë.

VII. Pendant toute la Meſſe ſolemnelle, il eſt toûjours nuë tête & debout, & il tient ordinairement les mains jointes, ne croiſant les bras qu'aux occaſions marquées expreſſément ci-après : mais à Vêpres & aux autres Offices, il ne quitte jamais ſon bonnet, l'ayant toûjours ſur la tête ou à la main, excepté pendant le *Magnificat* & le *Benedictus*.

VIII. Lorſqu'il fait quelque action qui lui eſt commune avec un autre Miniſtre, il tâche de la faire en même tems & d'une maniere uniforme, comme les génuflexions, inclinations, &c. Lorſqu'il fait la génuflexion à côté des Officiers ſacrez, il la fait comme eux ſur le dégré, autrement il la fait ſur le pavé ; lorſqu'il deſcend, il le fait ou pardevant, ou un peu de côté ; lorſqu'il ſe tourne, il le fait ordinairement du côté où il va.

IX. La place où ſe met ordinairement le Cérémoniaire à la Meſſe, eſt ou près du Miſſel lorſqu'il eſt à l'Autel, ou vers la crédence ; & à Vêpres, dans une des baſſes chaires du Chœur du côté de l'Officiant, & le plus proche de lui qu'il ſe peut.

§. II.

A Vépres.

I. LE Cérémoniaire doit mettre avant Vêpres un petit Antiphonier avec un Diurnal à la place de l'Officiant & marquer tout ce qu'il doit chanter: il lui donne enſuite ſa chappe dans la Sacriſtie, & s'étant placé le bonnet à la main entre le premier Chappier & le premier Acolite (ou bien entre le Chappier & l'Acolite les plus voiſins de la porte par où on doit ſortir) il donne le ſignal, fait avec tous les Officiers une inclination profonde à la Croix, & une médiocre à l'Officiant, & marche ſeul au Chœur nuë tête après les Acolites.

II. Etant arrivé au bas des dégrez de l'Autel il ſe met à la gauche du premier Acolite; & lorſque tous les Officiers ſont arrivez, il fait avec eux une génuflexion ſur le pavé, ſe met à genoux ſur le dernier dégré, & demeure un moment en priere.

III. La priere achevée il donne le ſignal pour ſe lever, en faiſant une inclination à l'Officiant; puis il fait une génuflexion, ſaluë le Chœur par une inclination médiocre avec les autres Officiers, & ſe rend devant le ſiege de l'Officiant marchant après les Acolites; y étant arrivé il ſe place à la droite du premier, & lorſque l'Officiant eſt dans ſon ſiege, il lui fait une inclination profonde avec tous les Officiers: enſuite ayant laiſſé paſſer les Acolites, il conduit les Chappiers à leurs places, fait la génuflexion au-deſſus d'eux, les ſaluë

d'une inclination médiocre, ſe retire à ſa place, s'aſſied & ſe couvre.

IV. Si l'entrée ſe fait proceſſionnellement avec tout le Clergé par la grande porte qui eſt au bas du Chœur, le Cérémoniaire marche après les Acolites ; & ayant fait la génuflexion au milieu d'eux à l'entrée du Chœur, il ſe met à la droite du premier Acolite devant la chaire de l'Officiant qu'il ſaluë avec les autres Officiers quand il eſt arrivé ; & lorſque les Acolites ſont paſſez, il conduit les Chappiers à leurs places, ſe met à genoux avec eux, & après une courte priere, il ſe leve, les ſaluë, ſe retire à ſa place, & s'aſſied. Si le Clergé eſt entré ſéparement au Chœur, comme lorſque l'on chante None immédiatement avant Vêpres, le Cérémoniaire le ſaluë en entrant après avoir fait la génuflexion au milieu des Acolites ; & quand il conduit les Chappiers à leurs places, il ne ſe met point à genoux pour faire la priere ; mais il fait ſeulement la génuflexion, & ſe comporte pour le reſte, comme il eſt dit ci-deſſus.

V. Le Cérémoniaire après avoir été aſſis environ l'eſpace d'un *Pater*, ſe leve, & avertit l'Officiant de ſe lever en lui faiſant une inclination médiocre ; il ſe tourne enſuite vers l'Autel, & lorſque l'on eſt ſur le point de chanter *Gloria Patri*, *&c.* il fait à l'Officiant une autre inclination avant & après pour l'avertir de s'incliner, & pendant qu'on le chante il ſe tient lui-même incliné en Chœur, afin de ne point tourner le dos à l'Officiant.

VI. Lorſqu'on chante *Sicut erat*, *&c.* il va inviter le premier Chappier de venir annoncer la premiere Antienne à l'Officiant ; ce qu'il doit obſerver dans cette occaſion & dans les

autres ſemblables, c'eſt de faire une inclination médiocre au Chappier ; enſuite il fait la génuflexion un peu au-deſſus de lui, & le conduit devant l'Officiant : après qu'ils l'ont ſalué enſemble, il préſente un petit Antiphonier au Chappier, & lui montre avec la main l'Antienne qu'il doit annoncer ; & lorſque l'Officiant l'a entonnée, il le ſaluë derechef avec le Chappier, reprend l'Antiphonier, reconduit le Chappier à ſon ſiege, faiſant la génuflexion au-deſſus de lui en y arrivant, & l'ayant ſalué il retourne à ſa place.

VII. Les Chantres ayant entonné le premier Pſeaume juſqu'à la médiation, le Cérémoniaire fait une inclination à l'Officiant pour l'avertir de s'aſſeoir, & il s'aſſied pareillement & ſe couvre.

VIII. Il avertit l'Officiant de ſe découvrir à *Gloria Patri* ; à ces paroles *Sanctum & terribile Nomen ejus* ; à ces autres *Sit Nomen Domini benedictum* ; & au Verſet entier *Non nobis, Domine, non nobis, &c.* Pour cela il ſe leve ſur la fin du Verſet précedent, en telle ſorte que d'abord après qu'il a averti & qu'il s'eſt aſſis il faille s'incliner, pour ne pas remettre ſon bonnet & l'ôter preſque d'abord ; il avertit enſuite l'Officiant de ſe couvrir.

IX. Pendant qu'on repete les Antiennes des Pſeaumes, le Cérémoniaire va inviter un des deux Chantres alternativement pour annoncer l'Antienne ſuivante à un des premiers du Chœur, commençant par le côté oppoſé à celui de l'Officiant. Le Cérémoniaire ſaluë d'abord le Chantre, & ayant fait avec lui la génuflexion il le conduit devant celui à qui l'Antienne doit être annoncée ; en arrivant ils le ſaluent par une inclination médiocre ; ils lui

en font une ſeconde lorſqu'il a entonné l'Antienne, après quoi le Cérémoniaire reconduit le Chantre au lutrin : il y fait avec lui la génuflexion, puis l'ayant ſalué, il retourne à ſa place. Remarquez 1. Qu'aux Offices ſémidoubles le Cérémoniaire ne conduit point les Chantres lorſqu'ils vont annoncer les Antiennes à ceux du Chœur, il conduit pourtant à l'ordinaire le premier Chantre lorſqu'au defaut des Chappiers il va annoncer à l'Officiant la premiere Antienne & celle de *Magnificat*. 2. Que ſi les Antiennes ſont courtes, il ſe leve d'abord après *Gloria Patri, &c.* quand il doit aller chercher le Chantre qui eſt de l'autre côté. 3. Qu'aux Fêtes de premiere claſſe il conduit dans quelques Egliſes les deux Chantres enſemble, quoiqu'il n'y en ait qu'un qui annonce l'Antienne. 4. Qu'il ne doit faire annoncer l'Antienne qu'à ceux qui la peuvent entonner comme il faut, dequoi il doit être auparavant bien informé; & ſi quelque Prêtre externe en ſurplis ſe rencontre dans les premieres places, il eſt à propos qu'il ſçache de lui, s'il agrée qu'on lui annonce une Antienne.

X. Vers la fin de la derniere Antienne il invite les Chappiers avec les Cérémonies ordinaires à venir devant l'Officiant, où étant arrivé, il le ſaluë avec eux rangé derriere les Acolites, comme au commencement de Vêpres ; & s'étant mis à la gauche du premier Chappier, il demeure tourné en Chœur pendant que l'Officiant chante le Capitule, après lequel il ſe tourne vers lui, le ſaluë, montre au premier Chappier le commencement de l'Himne ; & après qu'elle a été entonnée, il ſaluë l'Officiant, & ayant laiſſé paſſer les Acolites, il reconduit les Chappiers, & retourne à ſa place.

XI. Comme on doit être à genoux pendant la premiere ſtrophe des Himnes *Veni Creator* & *Ave maris ſtella*, le Cérémoniaire ſe met à genoux tourné en Chœur ſitôt que le Chappier a annoncé ces Himnes à l'Officiant, & lorſque la premiere ſtrophe eſt chantée, il ſe leve & ſaluë l'Officiant avant que de ſe retirer de devant lui.

XII. Pendant la derniere ſtrophe de l'Himne il s'avance vers le lutrin, & ayant ſalué les deux derniers Chappiers, s'il y en a pluſieurs, il les conduit au milieu du Chœur, où s'étant mis à leur droite, il fait avec eux la génuflexion; enſuite il leur préſente le petit Antiphonier pour chanter le Verſet, & lorſqu'il eſt chanté il reprend le livre; puis ayant fait de nouveau avec eux la génuflexion, il les reconduit à leurs places, & après qu'il les a ſaluez, il invite le plus conſiderable des Chappiers qui ſont reſtez à leurs ſieges à venir annoncer à l'Officiant l'Antienne de *Magnificat*; ſi cependant il n'y a que deux Chappiers, il laiſſe le ſecond retourner à ſa place, & conduit le premier devant l'Officiant pour annoncer l'Antienne de *Magnificat*.

XIII. Un peu avant qu'on commence le *Magnificat* il avertit l'Officiant de ſe lever, & ayant quitté ſon bonnet, il va les mains jointes inviter les Chappiers de venir devant l'Officiant où il tâche d'arriver en même tems que les Acolites. Tous les Officiers ayant ſalué l'Officiant, le Cérémoniaire marche les mains jointes après les Acolites pour ſe rendre à l'Autel. Quand il eſt arrivé au bas des dégrez, il ſe met à la droite du ſecond Acolite; & lorſque tous les Officiers ſont arrivez, il fait avec eux la génuflexion, & l'ayant faite en-

core au milieu lorſque l'Officiant baiſe l'Autel, il y monte du côté de l'Epître, où s'étant placé à la gauche du Thuriféraire, il l'aide à faire benir l'encens, après quoi il ſaluë l'Officiant, & ſe tournant ſur ſa gauche pour deſcendre, il vient faire la génuflexion au milieu de l'Autel au bas des dégrez en même tems que l'Officiant fait la génuflexion, ou l'inclination au commencement de l'encenſement; & enſuite il ſe remet à la droite du ſecond Acolite.

XIV. L'encenſement de l'Autel étant achevé, le Cérémoniaire ſaluë l'Autel avec tous les Officiers rangez en droite ligne, & s'étant tourné avec eux, il ſaluë auſſi le Chœur, & reconduit l'Officiant dans le même ordre qu'il eſt venu: étant arrivé il ſe place à la droite du premier Acolite, & après que l'Officiant a été encenſé, il le ſaluë à la tête de tous les Chappiers, qu'il reconduit enſuite à leurs places, & retourne à la ſienne.

XV. Si quelque perſonne de grande conſideration, ſoit Eccleſiaſtique, ſoit Laïque, doit être encenſée avant les Chappiers; auſſi-tôt que l'Officiant a été encenſé, le Cérémoniaire conduit le premier Chappier devant cette perſonne, & la ſaluë d'une inclination profonde avant & après l'encenſement: enſuite il revient avec le Chappier devant l'Officiant qu'il ſaluë à la tête de tous les Chappiers, puis il les conduit à leurs places, & retourne à la ſienne.

XVI. S'il n'y a point de Chappiers, le Cérémoniaire après être monté à l'Autel comme ci-deſſus du côté de l'Epître à la gauche du Thuriféraire, reçoit de la main droite la navette, & la mettant dans la main gauche, il ſaluë l'Officiant & lui préſente de la droite

la cuillier, la baiſant par le bout du manche & puis la main de l'Officiant, auquel il dit la tête inclinée *Benedicite Pater Reverende*; enſuite ayant reçû la cuillier avec les baiſers ordinaires, il ſaluë l'Officiant & rend la navette avec la cuillier dedans au Thuriféraire, puis il reçoit de lui l'encenſoir, & le tenant de la main droite par le haut des chaînettes, & de la main gauche par le bas, il baiſe le haut des chaînettes qu'il met enſuite dans la gauche de l'Officiant & le bas dans ſa droite, laquelle il baiſe en l'élevant un peu & l'approchant de ſa bouche avec les deux mains ſans lui faire aucune inclination avant ni après. Durant l'encenſement il tient élevé le devant de la chappe de l'Officiant, étant toûjours à ſa droite, & recite avec lui alternativement le *Magnificat*; il fait les génuflexions requiſes, les faiſant même lorſque l'Officiant ne feroit qu'inclination, ſi le Saint Sacrement n'étoit pas dans le Tabernacle. L'encenſement de l'Autel étant achevé, il reçoit vers le coin de l'Epître l'encenſoir, baiſant premierement la main droite de l'Officiant, laquelle il ſoûtient de ſes deux mains; puis retenant avec la droite le bas des chaînettes & les prenant avec la gauche par le bout qu'il baiſe en même tems, il rend l'encenſoir au Thuriféraire, & deſcendant par le plus court chemin vers le ſecond Acolite ſans faire la génuflexion au milieu, il la fait à la gauche de l'Officiant, lorſque celui-ci fait au bas des dégrez la révérence convenable à l'Autel. Ayant enſuite conduit l'Officiant à ſon ſiege, il l'y encenſe de trois coups avec une inclination profonde avant & après; & ayant rendu l'encenſoir au Thuriféraire, il ſe retire à ſa place.

XVII. Vers la fin de l'Antienne de *Magnificat* le Cérémoniaire conduit les Chappiers devant l'Officiant avec les révérences ci-deſſus marquées, & il demeure à la droite du premier Acolite pendant l'Oraiſon & les Commémorations, s'il y en a.

XVIII. A la concluſion de la derniere Oraiſon, s'il y en a pluſieurs, après ces mots *Jeſum Chriſtum*, ou à ceux-ci *Qui vivis & regnas*, le Cérémoniaire ſaluë l'Officiant, & conduit au milieu du Chœur les deux derniers Chappiers pour chanter *Benedicamus Domino* avec les Cérémonies obſervées au Verſet après l'Himne : enſuite il les reconduit devant l'Officiant qu'il ſaluë en arrivant.

XIX. Après que l'Officiant a dit *Fidelium animæ*, *&c.* le Cérémoniaire le ſaluë de nouveau avec tous les Officiers, & ayant laiſſé paſſer les Acolites, il retourne à la Sacriſtie dans le même ordre qu'il en eſt venu, faiſant avec les Chappiers la génuflexion en paſſant devant l'Autel. Si l'on ſort par la porte qui eſt au bas du Chœur, il fait la génuflexion au milieu des deux Acolites, comme il a fait en entrant : étant arrivé dans la Sacriſtie, il ſe place à la gauche du premier Acolite, & l'Officiant étant arrivé, il fait une inclination profonde à la Croix, une médiocre à l'Officiant & lui ôte la chappe.

XX. Le Cérémoniaire revient au Chœur pour Complies à la gauche de celui qui a officié; il ſaluë avec lui l'Autel & le Chœur, le conduit à ſa place, le ſaluë, & ſe retire à la ſienne.

XXI. Si l'on ne dit pas les Complies immédiatement après les Vêpres, le Cérémoniaire reſte devant la chaire de l'Officiant debout ou

à genoux pendant l'Antienne de la ſainte Vierge, après quoi il s'en retourne à la Sacriſtie dans l'ordre qui vient d'être marqué ci-deſſus.

§. III.

A Vêpres devant le Saint Sacrement expoſé.

I. LE Cérémoniaire demeure découvert pendant tout l'Office, & peut s'aſſeoir à l'ordinaire.

II. Il fait la génuflexion à deux genoux inclinant la tête profondement en cinq occaſions; ſçavoir premierement au bas des dégrez de l'Autel avant & après la priere qui ſe fait en entrant au Chœur. 2. Au bas des mêmes dégrez avant & après l'encenſement qui ſe fait pendant le *Magnificat*; & enfin en ſortant du Chœur : hors ces cinq cas il fait la génuflexion d'un ſeul genou.

III. Ayant fait la génuflexion au milieu de l'Autel ſur le dernier dégré en même tems que l'Officiant la fait en haut, il y monte du côté de l'Epître pour aider à faire benir l'encens, après quoi il deſcend & va au côté de l'Evangile, où il ſe met à genoux ſans faire aucune inclination pendant qu'on encenſe le Saint Sacrement.

IV. Si l'on expoſe le Saint Sacrement immédiatement avant Vêpres, il eſt à remarquer 1. Que le Cérémoniaire prépare de bonne heure ſur l'Autel la clef du Tabernacle & une bourſe avec un corporal, s'il eſt néceſſaire. 2. Qu'en entrant au Chœur il le ſaluë avec les deux derniers Chappiers, s'il y en a pluſieurs,

qu'il va enſuite au bas des dégrez de l'Autel ſe placer à la droite du ſecond Acolite, où il fait la génuflexion avec tous les Officiers, aprés quoi il prend les bonnets de l'Officiant & des deux plus dignes Chappiers. 3. Qu'après que le Sacriſtain a ouvert le Tabernacle & en a tiré, s'il eſt néceſſaire, le Saint Sacrement, il monte à l'Autel pour aider le Thuriféraire à faire mettre de l'encens dans l'encenſoir, faiſant en paſſant au milieu la génuflexion ſur le dernier dégré, & après que le Thuriféraire a donné l'encenſoir au premier Chappier, il deſcend au bas des dégrez, faiſant en paſſant au milieu la génuflexion, il ſe met enſuite à génoux pendant qu'on encenſe le Saint Sacrement à la droite du ſecond Acolite. 4. Qu'après l'encenſement il met ſur le marchepied de l'Autel un petit eſcabeau, ſi le Sacriſtain en a beſoin pour mettre le Saint Sacrement au lieu où il doit demeurer expoſé, tenant une main appuyée ſur l'eſcabeau de crainte qu'il ne remuë. 5. L'expoſition étant faite, & lorſque l'Officiant eſt deſcendu au bas des dégrez avec les deux Chappiers, il leur rend leurs bonnets, & s'étant mis à la droite du ſecond Acolite, il fait la génuflexion à deux genoux, inclinant profondement la tête avec tous les Officiers, & après avoir ſalué le Chœur il conduit l'Officiant à ſon ſiege.

V. Si l'on doit remettre le Saint Sacrement dans le Tabernacle immédiatement après les Vêpres, le Cérémoniaire va à l'Autel avec les autres Officiers, & après avoir fait avec eux la génuflexion à deux genoux avec une profonde inclination de tête, il reçoit les bonnets de l'Officiant & des deux premiers Chappiers, & les ayant poſez au lieu convenable, il fait

la génuflexion à la gauche du Thuriféraire, & monte avec lui ſur le marchepied pour l'aider à faire mettre de l'encens dans l'encenſoir, ſe comportant pendant l'encenſement comme il a été dit ci-deſſus ; enſuite il donne le petit eſcabeau pour deſcendre le Saint Sacrement ; lorſqu'il eſt deſcendu il préſente le livre au premier Chappier, & après que l'Officiant a achevé les Oraiſons, il met l'écharpe ſur les épaules de l'Officiant, faiſant auparavant la génuflexion, & la reprend après la Bénédiction faiſant encore la génuflexion avec l'Officiant. Lorſque le Saint Sacrement eſt reſſerré dans le Tabernacle, il rend les bonnets à l'Officiant & aux Chappiers ; & après avoir fait la génuflexion d'un ſeul genou, il ſaluë le Chœur & retourne à la Sacriſtie.

§. IV.

Aux Vêpres des Morts.

I. LE Cérémoniaire va au Chœur en la maniere ordinaire, ainſi qu'il a été dit au §. 2. & après avoir fait ſa priere ſur le dernier dégré de l'Autel, il va dans le même ordre au Chœur ſans le ſaluer en y entrant, & conduit l'Officiant à ſon ſiege ; quand il y eſt arrivé il lui fait une inclination profonde & ſe retire à ſa place.

II. Quand le premier Verſet du premier Pſeaume eſt chanté juſqu'à la médiation, il avertit l'Officiant de s'aſſeoir, puis il s'aſſied lui-même, & demeure dans cette poſture juſqu'à ce qu'il avertiſſe l'Officiant de ſe lever pour le *Magnificat*.

III. Sur la fin du *Magnificat* lorſque les Acolites arrivent devant l'Officiant, le Cérémoniaire ſe joint à eux, ſaluë l'Officiant, ſe place à la droite du premier Acolite, ſe met à genoux au même endroit tourné en Chœur lorſque l'Officiant dit les prieres, & quand elles ſont achevées il ſe leve, ſaluë l'Officiant, & s'en retourne à la Sacriſtie.

IV. Si l'on dit les Vêpres des Morts immédiatement après celles du jour, le *Benedicamus Domino* étant chanté, le Cérémoniaire ſaluë l'Officiant avec tous les Officiers qu'il laiſſe retourner à la Sacriſtie; & après qu'ils ſont partis, il ôte la chappe que l'Officiant avoit pendant les Vêpres & lui en donne une noire qu'il a eû ſoin de faire apporter.

§. V.

Aux Matines & aux Laudes ſolemnelles, & à celles des Morts.

I. LE Cérémoniaire entre au Chœur avec les autres ſelon ſon rang, & ſe met en ſa place ordinaire : après la priere il ſe leve & avertit l'Officiant de ſe lever en lui faiſant une inclination médiocre, & s'étant tourné vers l'Autel, il demeure en cette poſture juſqu'à ce qu'il avertiſſe l'Officiant de ſe mettre à genoux à ces paroles *Venite adoremus, &c.* après quoi il ſe leve le premier pour avertir l'Officiant de ſe lever; & il ſe tient tourné vers l'Autel juſqu'à la fin du Pſeaume.

II. Le Pſeaume *Venite exultemus* étant achevé & l'Invitatoire repeté en partie par les Chantres, le

le Cérémoniaire conduit le premier Chantre ou même tous les deux ſelon la dignité de la Fête & la coûtume des lieux, devant l'Officiant pour lui annoncer l'Himne; & ſur la fin de la derniere ſtrophe il le conduit derechef devant lui pour lui annoncer la premiere Antienne, obſervant en cela les mêmes cérémonies qu'à Vêpres, ce qu'il fait auſſi pour les Antiennes ſuivantes qu'il fait annoncer aux plus dignes du Chœur, commençant par le côté oppoſé à celui de l'Officiant, quand le premier Verſet du premier Pſeaume eſt chanté juſqu'à la médiation il avertit l'Officiant de s'aſſeoir.

III. Lorſqu'on repete la derniere Antienne de chaque Nocturne le Cérémoniaire conduit les deux Chantres au milieu du Chœur pour chanter le petit Verſet; il fait avec eux la génuflexion avant & après, & lorſqu'il a reconduit les Chantres à leurs ſieges, il va inviter par une inclination convenable celui qui doit dire la Leçon, commençant toûjours par les moins dignes, puis il le conduit devant le pupître où il fait la génuflexion en arrivant. Enſuite il prend le bonnet de celui qui doit chanter la Leçon; & s'il eſt néceſſaire, il tient de la main droite une groſſe bougie allumée dans un bougeoir pour éclairer. A ces paroles *Tu autem Domine, &c.* il fait la génuflexion avec celui qui chante la Leçon, il lui rend ſon bonnet, le reconduit à ſa place, lui faiſant une inclination en le quittant, & retourne à la ſienne. Il ſe conduit de la même maniere à l'égard de ceux qui chantent les autres Leçons, les avertiſſant à la repriſe du Répons précedent.

IV. Pendant la huitiéme Leçon le Cérémoniaire fait apporter trois chappes, & vers la

fin du Répons il les donne à l'Officiant & aux deux Chappiers qu'il conduit enſuite devant l'Officiant, faiſant enſorte d'y arriver en même tems que les Acolites ; & après avoir fait une inclination profonde à l'Officiant, il ſe met à la droite du premier Acolite. Après que l'Officiant a chanté la neuviéme Leçon, il le ſaluë avec le premier Chappier, à qui il montre l'Himne *Te Deum laudamus*, pour l'annoncer à l'Officiant ; & après qu'il l'a entonnée, il le ſaluë, laiſſe paſſer les Acolites & reconduit les Chappiers à leurs places. Un peu avant que l'on chante le Verſet *Te ergo quæſumus, &c.* il avertit l'Officiant de ſe mettre à genoux, & il s'y met auſſi tourné en Chœur, le Verſet étant fini, il avertit l'Officiant de ſe relever.

V. Le Cérémoniaire ſe comporte durant les Laudes, ainſi qu'il a été dit à Vêpres.

VI. Si l'on eſt obligé de ſéparer Matines d'avec Laudes, comme on l'obſerve aux Matines de Noël, le Cérémoniaire conduit les Chappiers pendant le dernier Verſet de l'Himne *Te Deum* devant l'Officiant & ſe place à la droite du premier Acolite : après l'Oraiſon il conduit les Chappiers au milieu du Chœur pour chanter le *Benedicamus Domino*, & ſe comporte pour le reſte comme à Vêpres.

VII. Pour les Matines des Morts, il faut remarquer 1. Que le Cérémoniaire va au Chœur ſelon ſon rang avec le Clergé ; il ſe met à ſa place ordinaire & avertit l'Officiant de s'aſſeoir, quand on a chanté le premier Verſet du premier Pſeaume juſqu'à la médiation. 2. Quand on chante le Verſet qui ſe dit à la fin des Pſeaumes de chaque Nocturne, il conduit au milieu du Chœur ceux qui doivent

chanter les Leçons, comme on le pratique aux Matines ordinaires. 3. Que ſi on dit Laudes après Matines, il donne à l'Officiant une chappe noire lorſqu'on finit le dernier Répons; il obſerve pour le reſte ce qui a été dit ci-deſſus aux Vêpres des Morts.

§. VI.

A la Meſſe ſolemnelle.

I. LE Cérémoniaire ayant pris garde ſi tout eſt préparé pour la Meſſe, met ſur la crédence le Calice garni (ſi le Soûdiacre ne l'a déja fait, lui-même l'accompagnant & l'aidant en cette action) derriere le Calice il met le livre des Epîtres, & ſur l'Autel au côté de l'Epître un Miſſel ouvert à l'endroit où la Meſſe eſt marquée, laquelle il doit avoir prévûë: ſi le Clergé ou le Peuple doivent communier, il prépare des Hoſties dans un Ciboire couvert de ſon couvercle qu'il met ſur la crédence derriere le Calice avec une longue nappe pliée; ſi l'on doit donner la Paix avec l'inſtrument à ce deſtiné, il le met auſſi ſur le derriere de la crédence avec ſon voile attaché au manche; & le tout doit être couvert d'un grand voile qui ſert au Soûdiacre. Enfin c'eſt à lui d'avoir ſoin que toutes les autres choſes néceſſaires ſoient prêtes avant que le Célebrant ſe préſente pour s'habiller, & de ſuppléer en cela au défaut du Sacriſtain & des autres Officiers.

II. Quand le Célebrant eſt habillé, le Cérémoniaire ſe met à la droite du Diacre, &

y ayant fait une inclination médiocre au Célebrant avec le Thuriféraire, il l'aide à faire benir l'encens ſoûtenant de la main droite le pied de l'encenſoir. Enſuite après avoir fait derechef une inclination au Célebrant, il ſe retire à la droite du ſecond Acolite. Quand les Chappiers ſont entrez au Chœur, il fait une inclination médiocre au Célebrant pour l'avertir de partir ; puis il ſaluë avec tous les Officiers la Croix de la Sacriſtie par une inclination profonde, & le Célebrant par une médiocre, & marche ſeul au Chœur tête nuë, les mains jointes après les Acolites.

III. Si en allant au Chœur il paſſe devant quelque Autel où l'on diſe la Meſſe, depuis la Conſécration juſqu'à la Communion, il fait la génuflexion d'un ſeul genou à côté des Officiers ſacrez, que ſi l'on y éleve le Saint Sacrement il demeure à genoux avec les Officiers juſqu'à ce que le Calice ſoit remis ſur l'Autel ; puis s'étant levé, il fait la génuflexion & marche au Chœur. S'il paſſe devant quelque Autel où le S. Sacrement ſoit expoſé dans un Soleil, il fait la génuflexion à deux genoux, inclinant profondement la tête. Si la Meſſe ſe doit dire dans une Chappelle particuliere, & qu'il paſſe devant le grand Autel, il y fait auſſi la génuflexion en paſſant : il doit de même faire une inclination médiocre aux Prêtres revêtus des ornemens ſacrez qu'il rencontre dans ſon chemin. Il peut lire pour le reſte l'Article II. de la premiere Partie du premier Tome.

IV. En entrant au Chœur il ſe met à la gauche du Soûdiacre & ſaluë le Clergé par une inclination médiocre, enſuite il s'avance vers les dégrez de l'Autel au côté de l'Evangile, où étant à la droite du ſecond Acolite, il re-

çoit le bonnet du Soûdiacre, & après avoir fait la génuflexion ſur le pavé avec les autres Officiers, il va recevoir du Diacre à ſa droite ſon bonnet & celui du Célebrant, ſans faire en paſſant au milieu la génuflexion, & porte les bonnets ſur le ſiege préparé pour les Officiers ſacrez.

V. Si le Célebrant, les Miniſtres ſacrez & les Chappiers vont au Chœur proceſſionnellement avec tout le Clergé par la grande porte qui eſt au bas du Chœur, le Cérémoniaire après avoir fait benir l'encens & ſalué la Croix de la Sacriſtie, va au Chœur les bras croiſez derriere les Acolites: étant arrivé au bas des dégrez de l'Autel, il fait la génuflexion au milieu des Acolites à la gauche du Thuriféraire, puis il ſe retire au côté de l'Evangile où il ſe tient à la droite du ſecond Acolite la face tournée du côté de l'Epître juſqu'à ce que le Célebrant & les Miniſtres ſacrez ſoient arrivez; & pour lors ayant reçû le bonnet du Soûdiacre, il fait derechef avec eux la génuflexion: mais ſi le Célebrant, les Miniſtres ſacrez & les Chappiers vont au Chœur proceſſionnellement & ſéparement d'avec le Clergé, le Cérémoniaire va au Chœur les mains jointes; en y entrant il le ſaluë au milieu des Acolites à la gauche du Thuriféraire; il va enſuite au bas des dégrez de l'Autel, où ſans faire la génuflexion il ſe retire au côté de l'Evangile à la droite du ſecond Acolite la face tournée du côté de l'Epître. Après que les Officiers ſacrez ſont arrivez & qu'il a reçû le bonnet du Soûdiacre, il fait la génuflexion avec tous les Officiers de l'Autel.

VI. Le Cérémoniaire après avoir reçû du Diacre à ſa droite ſon bonnet & celui du Cé-

lebrant, & après les avoir porté ſur le ſiege qui eſt au côté de l'Epître, ſe met à genoux ſur le pavé à la gauche du Thuriféraire où il répond tout bas au Célebrant, faiſant les ſignes de Croix, les inclinations, &c. comme les Miniſtres ſacrez. Lorſque le Célebrant monte à l'Autel, le Cérémoniaire ſe leve, & ayant fait avec le Thuriféraire la génuflexion ſur le dégré en même tems que les Miniſtres ſacrez, il monte ſur le marchepied & aſſiſte comme il a fait à la Sacriſtie à la bénédiction de l'encens. Il demeure ſur le marchepied, & après que le Diacre a donné l'encenſoir au Célebrant, il s'approche du Miſſel, fait la génuflexion avec les Officiers ſacrez, ferme enſuite le Miſſel, & le prend entre les mains avec le couſſin ou pupître, il fait encore la génuflexion avec les autres & deſcend par le coin de l'Epître ſur le pavé. Après que le Célebrant a encenſé le côté de l'Epître, il remonte pour faire la génuflexion avec les Officiers ſacrez; & remet enſuite le Miſſel qu'il ouvre à l'endroit où la Meſſe eſt marquée; il attend que le Célebrant revienne pour faire encore la génuflexion avec lui, & puis il deſcend ſur le pavé du côté de l'Epître, & s'y trouvant à la droite du Diacre un peu derriere, il s'incline profondement avec lui avant & après qu'il encenſe le Célebrant. S'il y a des Reliques à encenſer, il ne prend le Miſſel que lorſqu'on encenſe celle du côté de l'Evangile.

VII. Le Diacre ayant rendu l'encenſoir, le Cérémoniaire s'approche du Miſſel tourné vers l'Autel pour indiquer au Célebrant ce qu'il doit dire. Il avertit les Officiers de s'incliner à *Gloria Patri, &c.* de répondre à *Kyrie eleïſon*, & de s'aller aſſeoir avec le Célebrant aux jours

ſolemnels, lorſque le Chœur a achevé l'Introïte. Il ſe retire pour cela ſans faire génuflexion, & s'en va au-devant de la crédence à ſa place ordinaire, où il ſe tient debout les bras croiſez. Aux jours qui ne ſont pas ſolemnels, lorſque le Célebrant a achevé les *Kyrie*, il demeure près du Miſſel, les mains jointes, juſqu'à la partie du dernier *Kyrie* que le ſecond Chœur chante, & alors il avertit le Célebrant & ſes Officiers d'aller au milieu de l'Autel pour le *Gloria in excelſis*.

VIII. Si le Célebrant s'étoit aſſis, au dernier *Kyrie* il joint les mains, avertit le Célebrant de ſe lever, il l'accompagne, & s'étant tourné tout-à-fait vis-à-vis le coin de l'Epître, de façon que le Diacre s'y trouve à ſa gauche, il ſaluë le Célebrant lorſqu'il paſſe, & ayant fait la génuflexion ſur le dégré avec le Diacre à ſa droite, il retourne à ſa place vers le Miſſel. Il a toûjours les mains jointes quand il eſt contre l'Autel.

IX. Lorſque le Célebrant entonne le *Gloria in excelſis*, il avertit les Officiers ſacrez de s'incliner à *Deo*, & enſuite de monter aux côtez du Célebrant pour continuer cette Himne avec lui, & pendant qu'ils la recitent, il fait les mêmes inclinations & le ſigne de la Croix à la fin. Enſuite, s'il faut s'aſſeoir, il en avertit l'Officiant par une inclination médiocre, & obſerve les mêmes cérémonies que ci-deſſus. Pendant que le Célebrant eſt aſſis, il a toûjours les bras croiſez, il l'avertit de ſe découvrir à ces paroles *Adoramus te : Gratias agimus tibi : Jeſu Chriſte : Suſcipe deprecationem noſtram :* lorſque le Chœur chante *Cum Sancto Spiritu*, il joint les mains, avertit les Officiers de ſe lever & de retourner à l'Autel, & les

accompagne comme après le *Kyrie eleïſon*; mais ſi le Célebrant ne s'aſſied pas pendant le *Gloria in excelſis*, le Cérémoniaire demeure en ſa place ordinaire pendant qu'on le chante, & quand on dit ces mots *Cum Sancto Spiritu*, il avertit les Officiers ſacrez de deſcendre à leurs places derriere le Célebrant.

X. Durant les Oraiſons il les montre au Célebrant, tourne quand il eſt néceſſaire les feuillets, cherche les Oraiſons, s'inclinant avec le Célebrant aux paroles auſquelles il s'incline lui-même. Au commencement de la derniere Oraiſon, ou de la premiere s'il n'y en a qu'une, il va à la crédence où prenant le livre des Epîtres des deux mains vers le milieu, enſorte que l'ouverture ſoit à ſa droite, il le porte fermé ſans l'appuyer, & vient le préſenter au Soûdiacre, lui faiſant une inclination médiocre avant & après, à la derniere il a les mains jointes, & les tient toûjours de la ſorte quand il accompagne les Officiers ſacrez; puis s'étant mis à ſa gauche il s'incline vers la Croix à ces paroles *Jeſum Chriſtum*; enſuite il accompagne le Soûdiacre, lorſqu'il va au milieu de l'Autel, il y fait la génuflexion ſur le dégré, & retourne avec lui dans le lieu où il doit chanter l'Epître: ſi le Soûdiacre chante ces paroles *Ut in nomine Jeſu, &c.* le Cérémoniaire fléchit les deux genoux ſur le pavé juſqu'à ces paroles *Et infernorum* incluſivement.

XI. L'Epître étant achevée le Cérémoniaire fait la génuflexion au milieu de l'Autel avec le Soûdiacre, & l'ayant ſuivi au coin de l'Epître, il ſe met à genoux à ſa gauche devant le Célebrant ſans s'incliner. Il ſe leve enſuite, & ayant reçû le livre des Epîtres, il le porte à la crédence, ſi ce n'eſt que le même livre

ſerve

ſerve auſſi pour l'Evangile, auquel cas il le retient pour le donner au Diacre, dès que le Célebrant a commencé de lire le Texte de l'Evangile ; il s'avance & le préſente au Diacre comme il a fait au Soûdiacre, après quoi il ſe retire à la crédence, ayant les mains jointes pendant que le Célebrant lit le reſte de l'Evangile.

XII. Remarquez que s'il y a dans la Meſſe pluſieurs Epîtres, comme il arrive aux Quatre-Tems & en quelques autres jours, le Cérémoniaire préſente le livre à ceux qui les doivent chanter, & obſerve à proportion les mêmes cérémonies qu'à l'égard du Soûdiacre & les conduit au même lieu où il chante l'Epître.

XIII. Si l'on chante quelque Proſe ou Trait qui ſoit fort long, le Cérémoniaire avertit le Célebrant par une inclination médiocre de venir s'aſſeoir après qu'il a dit l'Evangile, obſervant les cérémonies ordinaires, & a ſoin de le faire retourner à l'Autel aſſez à tems pour benir l'encens & faire le reſte, avant que le Chœur ait ceſſé de chanter ; quand le Célebrant ſe leve, il le laiſſe aller au milieu de l'Autel ſans le conduire, & avertit pendant ce tems-là le Thuriféraire pour la bénédiction de l'encens, & tous deux enſemble font la génuflexion du côté de l'Epître pendant que le Célebrant la fait au milieu de l'Autel ſur le dernier dégré avec les Miniſtres ſacrez.

XIV. Le Cérémoniaire avertit le Thuriféraire pour venir faire benir l'encens au premier *Alleluia* quand il y a un Graduel, ou au troiſiéme dans le tems Paſcal, ou au commencement du Trait quand il n'y a que trois Verſets, s'il y en avoit davantage, à l'antepenultieme Verſet, ou à l'endroit de la Proſe

où il y a encore quatre ou cinq Verſets à chanter. Après avoir averti le Thuriféraire il ſe met à ſa gauche, & va avec lui les mains jointes vers le coin de l'Epître, il fait en arrivant la génuflexion ſur le dégré en même tems que le Diacre la fait au milieu. L'encens étant beni, & ayant ſalué le Célebrant, il deſcend par le même côté ſur le pavé, ſe tournant ſur ſa droite, il fait ſur le dégré la génuflexion, & va les mains jointes devant la crédence, s'y tenant à la gauche du Thuriféraire, où il ſe met à génoux tourné du côté de l'Evangile ſi l'on chante ce Verſet *Adjuva nos Deus*, après avoir averti le Célebrant de s'y mettre ſur le marchepied, comme à celui-ci *Veni ſancte Spiritus.*

XV. Quand le Diacre reçoit la bénédiction du Célebrant, le Cérémoniaire part avec le Thuriféraire, & va les mains jointes ſe mettre à la gauche du Soûdiacre au bas de l'Autel; il y fait la génuflexion avec les autres Officiers quand on chante le dernier *Alleluia*, ou quand tout le Chœur chante la fin du Trait; il marche enſuite le premier vers le lieu où on doit chanter l'Evangile, il s'y place à la droite du Diacre un peu derriere lui, la face tournée vers le Septentrion ou vers la partie qui le repréſente. Quand le Chœur répond au *Dominus vobiſcum*, il ſe tourne vers le Célebrant, le ſaluë pour l'avertir de faire les ſignes de Croix à ces mots *Initium* ou *Sequentia ſancti Evangelii*, *&c.* il les fait lui-même tourné vers le livre quand le Diacre chante ces paroles, & ayant reçû du Thuriféraire l'encenſoir fermé, il le préſente au Diacre ſans aucun baiſer; il fait enſuite avec lui une inclination profonde au livre avant & après

l'encenſement. Ayant repris l'encenſoir, & l'ayant rendu au Thuriféraire, il écoute l'Evangile les mains jointes, & tourne le feuillet, s'il en eſt beſoin. Lorſque le Diacre eſt ſur le point de prononcer les noms de Jeſus, de Marie, ou du Saint dont on fait la Fête, le Cérémoniaire avertit le Célebrant, & s'incline enſuite vers la Croix au nom de Jeſus, & vers le livre aux noms de Marie, ou du Saint dont on fait la fête. S'il faut faire la génuflexion aux dernieres paroles de quelques Evangiles, il la fait vers l'Autel.

XVI. L'Evangile achevée, le Cérémoniaire va le premier les mains jointes au bas des dégrez de l'Autel vers le côté de l'Epître, & lorſque le Soûdiacre y eſt deſcendu, il fait à ſa gauche la génuflexion ſur le pavé avec les autres Officiers, étant un peu plus éloigné de l'Autel que le Soûdiacre & un peu plus près que les Acolites; il reçoit enſuite du Soûdiacre le livre des Evangiles qu'il porte à la crédence, & retourne à l'Autel vers le coin de l'Epître.

XVII. Si-tôt que le Célebrant chante *Credo in unum Deum*, le Cérémoniaire avertit les Miniſtres ſacrez de s'incliner à ce mot *Deum*, & enſuite de monter enſemble aux côtez du Célebrant pour continuer avec lui le Simbole pendant lequel il fait les inclinations ordinaires, fléchit le génou au Verſet *Et incarnatus eſt*, fait le ſigne de la Croix à la fin, & ayant averti le Célebrant de venir s'aſſeoir, il ſe retire à la crédence comme au *Gloria in excelſis* ſans faire la génuflexion. Quand le Chœur chante ces paroles *Deſcendit de cœlis*, il avertit le Célebrant de ſe découvrir au Verſet ſuivant *Et incarnatus eſt, &c.* il ſe met alors à genoux,

ayant les mains jointes, & s'incline médiocrement à ces mots *Ex Mariâ Virgine*, & puis profondement à ceux-ci *Et homo factus eſt* ; puis il ſe leve, prend la bourſe des deux mains par les côtez, il la préſente au Diacre, l'ouverture tournée vers ce Miniſtre, il le ſaluë avant & après, au dernier ſalut il a les bras croiſez, & ſe remet à ſa place ; il avertit le Célebrant de ſe découvrir & s'incliner à ces mots *Simul adoratur*. Lorſqu'on chante *Et expecto*, il joint les mains pour avertir les Officiers de ſe lever & de retourner à l'Autel, & ſe comporte comme il a fait après le *Kyrie* & le *Gloria in excelſis*.

XVIII. Si le Célebrant ne va s'aſſeoir qu'après le Verſet *Et incarnatus eſt*, le Cérémoniaire l'avertit de ſe mettre à genoux ſur le marchepied pendant qu'on le chante, enſuite il l'invite à venir s'aſſeoir ; & auſſi-tôt qu'il eſt aſſis, il prend la bourſe du corporal qu'il préſente au Diacre, comme il eſt marqué cideſſus : mais ſi le Célebrant ne va pas s'aſſeoir, le Cérémoniaire avertit le Diacre de venir à la crédence après qu'on a chanté *Et homo factus eſt*, auſſi-tôt qu'il lui a donné la bourſe du corporal, il retourne à ſa place. Quand on chante ces mots *Et vitam*, il avertit les Miniſtres ſacrez de deſcendre à leurs places derriere le Célebrant.

XIX. Le Célebrant étant ſur le point de chanter *Oremus* avant l'Offertoire, le Cérémoniaire qui s'eſt alors avancé vers les Miniſtres ſacrez du côté de l'Epître, les avertit de faire l'inclination à *Oremus* & enſuite la génuflexion & étant revenu à la crédence il etend proprement l'écharpe ſur les épaules du Soûdiacre, enſorte que le côté droit ſoit plus long que le

gauche. S'il y a dans un Ciboire des Hoſties à conſacrer, il les porte à l'Autel lorſqu'il y va avec le Soûdiacre & le premier Acolite, il s'y tient à la droite de celui-ci ſur le dégré vers le coin de l'Epître. Lorſque le Peuple vient à l'Offrande il préſente l'inſtrument de Paix au Diacre, immédiatement après que le Célebrant a dit l'Offertoire, & pendant l'Offrande il demeure à la gauche du Soûdiacre. Quand l'Offrande eſt finie; il reçoit du Diacre l'inſtrument de Paix, & après avoir fait la génuflexion, il le porte à la crédence & met enſuite l'écharpe ſur les épaules du Soûdiacre, comme il eſt marqué ci-deſſus.

XX. Lorſque le Diacre donne la patene au Soûdiacre, le Cérémoniaire avertit le Thuriféraire de venir faire benir l'encens, & fait avec lui la génuflexion au côté de l'Epître ſur le dernier dégré en même tems que le Soûdiacre la fait au milieu de l'Autel; enſuite il monte ſur le marchepied pour la bénédiction de l'encens & obſerve en cette occaſion les choſes qui ont été ci-deſſus marquées au premier encenſement: ce quil y a de particulier eſt qu'il quitte le côté de l'Epître pour paſſer à celui de l'Evangile, dès qu'il a ſalué le Célebrant après la bénédiction de l'encens; il fait en paſſant la génuflexion derriere le Soûdiacre, & monte enſuite à la gauche du Célebrant, où il prend le derriere de ſa chaſuble vers les épaules, l'élevant un peu durant l'encenſement, à moins qu'il ne ſoit occupé à tenir le livre qu'il ôte & remet à propos, faiſant ſur le marchepied toutes les génuflexions requiſes. S'il y a des Reliques ſur l'Autel, il en ôte le livre immédiatement après l'encenſement de la Croix, & il l'y remet après que

les Reliques qui ſont au côté de l'Evangile ont été encenſées ; il le reprend encore quand il eſt néceſſaire.

XXI. Après l'encenſement de l'Autel le Cérémoniaire demeure proche le livre juſqu'à la fin de la Préface afin de tourner les feuillets & montrer au Célebrant ce qu'il doit reciter & chanter : il a ſoin auſſi d'avertir les Miniſtres ſacrez de s'incliner aux paroles qui le demandent. Quand le Célebrant dit *Orate fratres*, il ne ſe tourne point avec lui, mais il ſe retire un peu pour lui donner moyen de faire entierement le tour ſans l'embaraſſer.

XXII. Aux dernieres paroles de la Préface, le Cérémoniaire avertit les Miniſtres ſacrez de monter aux côtez du Célebrant, & après avoir fait la génuflexion à ſa gauche en même tems que les Miniſtres ſacrez la font en leurs places, il deſcend ſur le pavé où il ſaluë le Chœur les bras croiſez, & l'Autel, s'il paſſe devant, & s'en va à la Sacriſtie ; y ayant ſalué la Croix avec les autres Officiers à qui il donne le ſignal, il en ſort peu après les bras croiſez à la gauche du Thuriféraire avec lequel il ſaluë le Chœur ; enſuite il fait la génuflexion les mains jointes derriere le Soûdiacre au milieu des Porte-flambeaux qu'il doit attendre pour cet effet : de-là il ſe rend au côté de l'Epître, & ſe met à génoux à ſa place ordinaire à la gauche du Thuriféraire, ayant pris en paſſant la clochette ſur la crédence.

XXIII. Un peu avant la Conſécration, il met de l'encens dans l'encenſoir & pendant chaque élevation il ſonne la clochette à trois coups diſtinguez, étant médiocrement incliné, & il fait une inclination profonde avant &

après chaque élevation en même tems que le Célebrant fait la génuflexion, ſonnant alors la clochette à pluſieurs coups de ſuite; puis il remet la clochette ſur la crédence, & après avoir fait la génuflexion avec le Thuriféraire à ſa gauche derriere le Soûdiacre, il ſe place à la gauche de celui-ci; là il fait le ſigne de la Croix ſur lui lorſque le Célebrant le fait à ces paroles *Omni benedictione, &c.* & frappe ſa poitrine ſans s'incliner à ces mots *Nobis quoque peccatoribus.*

XXIV. Le Cérémoniaire fait la génuflexion ſur le pavé en même tems que le Diacre la fait au côté de l'Evangile pour paſſer à celui de l'Epître; enſuite il monte à la gauche du Célebrant pour tourner les feuillets du Miſſel, & alors toutes les fois que le Célebrant fait la génuflexion, il la fait auſſi, & de la main droite lui ſoûtient le coude, tenant la gauche appuyée ſur ſa poitrine. Au *Pater noſter* il avertit le Diacre de deſcendre derriere le Célebrant, & à ces paroles *Et dimitte nobis debita noſtra*, il avertit les deux Miniſtres de monter à la droite du Célebrant, & fait le ſigne de la Croix ſur lui en même tems que le Célebrant le fait avec la patene.

XXV. A ces paroles *Pax Domini*, il avertit le Soûdiacre de venir dire *Agnus Dei*, & faiſant auſſi-tôt la génuflexion en même tems que lui, il deſcend ſur le pavé au même endroit où il étoit avant le *Pater*, il s'y incline & frappe ſa poitrine aux *Agnus Dei*, il y demeure juſqu'à ce que le Soûdiacre ait reçû la Paix.

XXVI. Le Soûdiacre ayant reçû la Paix, le Cérémoniaire fait avec lui à ſa gauche la génuflexion ſur le dégré, il le conduit enſuite

au Chœur ſans le ſaluer en y entrant pour donner la Paix, & fait les mêmes inclinations & génuflexions que lui. La Paix étant donnée il ſaluë avec lui le Chœur, & étant retourné près des dégrez de l'Autel, il y fait la génuflexion, après laquelle il reçoit la Paix du Soûdiacre avec une inclination médiocre avant & après; enſuite ayant encore fait la génuflexion, il va donner la Paix au Thuriféraire & puis au premier Acolite, s'il eſt alors à la crédence, & s'y tenant à ſa place ordinaire il s'incline profondement pendant la Communion du Célebrant. S'il y a dans le Chœur quelque Evêque ou autre perſonne conſiderable à qui on doive donner la Paix, le Cérémoniaire prend ſur la crédence l'inſtrument deſtiné à cet uſage avec ſon voile & le donne au Diacre après que le Soûdiacre a reçû la Paix; enſuite il conduit le Soûdiacre à la perſonne à qui on doit donner la Paix avec cet inſtrument, & après qu'elle l'a reçûë, il reprend l'inſtrument & le garde pendant que le Soûdiacre donne la Paix au Clergé, obſervant pour le reſte ce qui eſt marqué ci-deſſus.

XXVII. S'il y a Communion du Clergé, après que le Célebrant a pris le précieux Sang, le Cérémoniaire portant la nappe de Communion vient avec le Thuriféraire à ſa gauche vers le milieu de l'Autel, il s'y met à genoux ſur le pavé, & y reſte juſqu'à ce que le Célebrant ait dit *Indulgentiam*, *&c.* ayant fait enſuite la génuflexion ſur le pavé, il va ſe mettre à genoux au coin du marchepied du côté de l'Epître, la face tournée vers le Thuriféraire avec lequel il tient la nappe étenduë devant les Communians. Après que tous ceux

du Clergé ont communié, s'il doit communier lui-même, il revient par le dégré ſe mettre à genoux ſur le bord du marchepied vers le milieu, racourciſſant la nappe ; il deſcend enſuite, & ayant fait la génuflexion ſur le pavé avec le Thuriféraire, il ſe retire à la crédence. S'il ne communie pas, & que le Thuriféraire le faſſe, il vient d'abord ſe mettre à genoux ſur le pavé, & y fait enſuite la génuflexion avec lui. S'ils ne communient ni l'un ni l'autre, ils viennent auſſi-tôt faire au milieu la génuflexion ſur le pavé, & ſe retirent à la crédence, où ils ſont à genoux juſqu'à ce que le Diacre ait remis le Ciboire dans le Tabernacle ; après quoi le Cérémoniaire accompagne au coin de l'Epître celui qui porte les burettes, s'y tenant à ſa droite.

XXVIII. Après que le Célebrant a chanté *Dominus vobiſcum*, le Cérémoniaire qui eſt proche du Miſſel lui montre ce qu'il doit chanter, obſervant les mêmes choſes qui ont été dites ci-deſſus aux Oraiſons avant l'Epître. Les Oraiſons finies, le Cérémoniaire ferme le Miſſel (au cas qu'il n'y ait pas une ſeconde Evangile differente de celle de S. Jean) & ſe retire à ſa place, où il ſe met à genoux après *Ite Miſſa eſt* ou *Benedicamus Domino* pour recevoir la bénédiction, pendant laquelle il s'incline médiocrement & fait ſur lui le ſigne de la Croix.

XXIX. Lorſque le Prêtre doit chanter quelque Oraiſon après la Meſſe, le Cérémoniaire ouvre le Miſſel & indique au Célebrant les Verſets & Oraiſons ; mais ſi on s'eſt ſervi du Miſſel pour lire la derniere Evangile, il va recevoir le livre des mains du Soûdiacre au bas des dégrez de l'Autel, faiſant avec lui

une inclination à l'Autel en même tems que le Célebrant la fait; enſuite il porte le livre au coin de l'Epître, & l'ouvre pour chanter l'Oraiſon, & quand elle eſt achevée, il le ferme.

XXX. Durant la derniere Evangile le Cérémoniaire va prendre les bonnets des Officiers ſacrez, & ayant donné au Thuriféraire ceux du Célebrant & du Diacre, il vient faire au milieu de l'Autel ſur le pavé la génuflexion. ſur la fin de l'Evangile, ou ſi c'eſt celle de Saint Jean à ces paroles *Et Verbum caro factum eſt*; s'étant placé du côté de l'Evangile, il y fait la génuflexion ſur le pavé avec tous les autres Officiers à la gauche du Soûdiacre à qui il donne enſuite ſon bonnet; & ayant ſalué le Chœur avec tous les Officiers rangez en droite ligne, il retourne à la Sacriſtie les mains jointes dans le même ordre qu'il eſt venu: ſi les Officiers ſacrez ſortent proceſſionnellement par la porte qui eſt au bas du Chœur conjointement avec tout le Clergé, le Cérémoniaire ne ſaluë point le Chœur, mais après avoir donné au Soûdiacre ſon bonnet, il marche les bras croiſez derriere les Acolites. En arrivant dans la Sacriſtie il obſerve les mêmes cérémonies qu'en partant: il accompagne enſuite le Soûdiacre lorſqu'il va rapporter le Calice, & il a ſoin de rapporter lui-même les livres & autres choſes qui ſont ſur l'Autel & ſur la crédence, ſi quelque autre n'eſt pas chargé de le faire.

XXXI. Si l'on fait l'Aſperſion de l'Eau benîte avant la Grand'Meſſe, le Cérémoniaire entre au Chœur à la maniere ordinaire, & après avoir mis les bonnets des Officiers ſacrez ſur le banc, il prend le Miſſel ſur la crédence, & le porte au Diacre, ſe mettant à

genoux à ſa droite ſur le pavé ; quand le Prêtre a chanté *Aſperges me* ou *Vidi aquam*, il reporte le Miſſel deſſus la crédence, & va ſe mettre à genoux ſur le pavé à la gauche du Soûdiacre ſans faire en paſſant la génuflexion, il la fait ſur le dégré avec les Officiers ſacrez, ſaluë avec eux le Chœur & les accompagne à l'Aſperſion du Clergé & du Peuple, étant toûjours à la gauche du Soûdiacre qu'il ne quitte point juſqu'à ce qu'il ſoit revenu à l'Autel. Si durant ſa marche on chante au Chœur *Gloria Patri*, *&c.* il s'arrête alors & s'incline vers l'Autel. Si un Evêque en rochet & camail aſſiſte à l'Aſperſion de l'Eau benîte, le Cérémoniaire accompagné du Porte-benîtier conduit le Célebrant devant l'Evêque pour lui préſenter l'aſperſoir, & fait avec lui une inclination profonde avant & après ; puis il retourne à l'Autel où il ſe met à genoux pendant que le Célebrant aſperſe le Diacre & le Soûdiacre, & enſuite l'aſperſion du Clergé ſe fait à l'ordinaire. L'aſperſion du Clergé & du Peuple étant finie il fait la génuflexion au bas des dégrez de l'Autel à la gauche du Soûdiacre, ſe retire à la crédence avec le Miniſtre de l'eau benîte & au milieu des Acolites pour y être aſperſé, faiſant avant & après une inclination médiocre au Célebrant ; il s'incline médiocrement lorſqu'il eſt aſperſé & fait ſur lui le ſigne de la Croix : puis il prend ſur la crédence le Miſſel qu'il porte au Diacre, & après l'Oraiſon il le remet ſur la crédence ; & ayant pris la chappe du Célebrant il la porte à la Sacriſtie après avoir fait les ſaluts convenables à l'Autel & au Chœur ; il revient auſſi-tôt de la Sacriſtie avec le Thuriféraire à ſa droite pour aſſiſter au commencement de la Meſſe.

XXXII. Lorſqu'on doit faire la Proceſſion après l'Aſperſion de l'Eau benîte, le Cérémoniaire fait benir l'encens, ſi le ſolemnité du jour le demande, & marche découvert les bras croiſez après les Acolites; il eſt néanmoins néceſſaire qu'il aille de côté & d'autre pendant le cours de la Proceſſion pour voir ſi le Clergé marche dans l'ordre & dans une égale diſtance.

§. VII.

A la Meſſe quand il y a un Prêtre Aſſiſtant.

I. LE Cérémoniaire n'indique point au Célebrant ce qu'il doit dire, & n'ôte point le Miſſel de deſſus l'Autel pendant les encenſemens; c'eſt pourquoi après avoir aſſiſté à la bénédiction de l'encens avant l'Introïte, il deſcend ſur ſa droite, & ayant fait la génuflexion ſur le dégré vers le coin de l'Epître lorſque les Officiers ſacrez la font avant l'encenſement de la Croix, il vient ſe placer devant la crédence.

II. Au *Gloria in excelſis* il s'avance vers les Officiers ſacrez pour les avertir de faire l'inclination & enſuite la génuflexion. Après l'Evangile il ſe tient pendant que le Célebrant dit le *Credo* vers le coin de l'Epître à l'ordinaire.

III. Après que l'encens a été beni après l'Offertoire, il deſcend ſur ſa droite au bas des dégrez au côté de l'Epître, fait d'abord la génuflexion ſans y en faire d'autres pendant l'encenſement de l'Autel, reçoit du Thuriféraire la navette, qu'il tient de la main droite,

fermée & appuyée ſur la poitrine du côté de l'ouverture, ayant par-deſſous la main gauche. Il accompagne le Diacre à l'encenſement du Chœur, marchant toûjours à ſa gauche & faiſant les mêmes génuflexions & inclinations que lui; il a ſoin de mettre de l'encens dans l'encenſoir. Lorſqu'il eſt de retour à l'Autel il fait la génuflexion à la gauche du Diacre & à la droite du Soûdiacre, & après que celui-ci a été encenſé, il encenſe le Diacre quand il eſt monté à ſa place; puis ayant rendu la navette & l'encenſoir au Thuriféraire, il va ſe mettre devant la crédence pour y être encenſé, les mains jointes. A la fin de la Préface il s'avance vers les Officiers ſacrez pour les avertir de faire la génuflexion qu'il fait avec eux par-derriere, enſuite il s'en va à la Sacriſtie pour en revenir avec le Thuriféraire & les Porte-flambeaux.

IV. Après l'Elevation il ne paſſe point au côté de l'Evangile; mais il demeure toûjours à ſa place ordinaire du côté de l'Epître, juſqu'au tems que devant conduire le Prêtre Aſſiſtant au Chœur pour donner la Paix, il y vient faire à ſa gauche la génuflexion au milieu de l'Autel.

§. VIII.

A la Meſſe devant le S. Sacrement expoſé.

I. LE Cérémoniaire fait la génuflexion à deux genoux inclinant la tête profondement toutes les fois qu'il entre au Chœur ou qu'il en ſort, & lorſqu'il va de l'Autel au Chœur, ou du Chœur à l'Autel: hors ces cas il fait la génuflexion d'un ſeul genou.

II. Après que l'encens eſt beni avant l'Introïte, il deſcend au bas des dégrez au côté de l'Epître, laiſſant paſſer avant lui le Thuriféraire, là à ſa droite il ſe met à genoux ſur le pavé ſans faire inclination avant & après l'encenſement du très-ſaint Sacrement; il monte enſuite ſur le marchepied de l'Autel pour avoir ſoin du Miſſel. Après l'encenſement de l'Autel il va ſe mettre au bas des dégrez vis-à-vis le coin de l'Epître, & s'y tient à la droite du Diacre quand il encenſe le Célebrant.

III. Au dernier Verſet du *Gloria in excelſis* & du *Credo* que le Chœur chante il avertit les Officiers ſacrez de deſcendre en leurs places derriere le Célebrant.

IV. Lorſqu'on chante *Deſcendit de Cœlis*, il avertit les Officiers ſacrez de ſe mettre à genoux, & s'y met lui même ſur le pavé; il va enſuite à la crédence donner la bourſe au Diacre, après quoi il revient à ſa place au coin de l'Epître.

V. A l'encenſement qui ſe fait après l'Offertoire, il ſe met à genoux ſur le pavé à la gauche du Soûdiacre pendant que le Célebrant encenſe le Saint Sacrement, enſuite il monte au côté de l'Evangile pour ôter le Miſſel quand il le faut.

VI. Lorſque l'on fait l'expoſition ou qu'on donne la bénédiction du Saint Sacrement, immédiatement devant ou après la Meſſe, il ſe comporte comme il a été dit ci-deſſus à Vêpres.

§. IX.

A la Meſſe des Morts, A l'Abſolution & à un Enterrement.

I. LE Cérémoniaire ne ſaluë point le Chœur en entrant ni en ſortant.

II. Lorſqu'il préſente au Diacre ou au Soûdiacre le livre des Epîtres ou celui des Evangiles, il ne fait aucune inclination devant & après.

III. Ayant poſé les bonnets, il vient ſe mettre à genoux devant la crédence. Lorſque le Célebrant monte à l'Autel, il va s'y placer au coin de l'Epître, il ne fait pas le ſigne de la Croix au commencement de l'Introïte. Durant les Collectes & les Poſtcommunions il ne ſe met pas à genoux.

IV. Il ne fait point benir l'encens au commencement de la Meſſe, mais ſeulement après l'Offertoire.

V. Il reprend le livre des Epîtres au même endroit où il l'a donné : il reçoit de même celui des Evangiles auſſi-tôt que l'Evangile eſt finie, & le reporte à la crédence après avoir fait la génuflexion avec les autres Officiers.

VI. Lorſqu'on doit chanter la Proſe *Dies iræ, &c.* il avertit le Célebrant de s'aſſeoir après qu'il a lû l'Evangile ; il l'avertit auſſi de s'incliner à ces paroles *Recordare Jeſu.* Lorſqu'on chante *Oro ſupplex, &c.* il avertit le Diacre de ſe lever pour aller dire *Munda cor meum, &c.* & lorſqu'il ſe leve pour prendre le livre, il s'approche les mains jointes de l'Autel vis-à-

vis le côté de l'Evangile, & ayant fait une inclination à ces mots *Pie Jeſu*, il fait la génuflexion ſur le dégré à la gauche du Diacre, & marche le premier vers le lieu où l'on chante l'Evangile, lequel fini, il s'en va le premier avec le livre faire la génuflexion ſur le dégré à la droite du Diacre ; ſi l'on ne chante point la Proſe, il avertit le Diacre de dire *Munda cor meum, &c.* quand on chante le ſecond Verſet du Trait.

VII. Lorſque le Clergé va à l'Offrande, le Cérémoniaire préſente au Diacre l'inſtrument de Paix, immédiatement après que le Célebrant a lû l'Offertoire, & pendant l'Offrande il demeure à la gauche du Soûdiacre & tient le baſſin, il va à l'Offrande à ſon rang, & ſaluë l'Autel & le Célebrant devant & après : quand l'Offrande eſt finie, il reçoit du Diacre l'inſtrument de la Paix, & après avoir fait la génuflexion ſur le pavé, il le porte à la crédence, & retourne à ſa place ordinaire.

VIII. Après avoir fait la génuflexion à côté du Célebrant après *Pax Domini*, il deſcend & la fait encore au milieu ſur le dégré en même tems que le Célebrant, & puis s'en va à la crédence.

IX. Si l'on doit faire après la Meſſe l'Abſolution pour les Morts, le Cérémoniaire fait apporter ſur la fin la Croix des Proceſſions, & une chappe noire, ou la va prendre lui-même. Après que le Célebrant a quitté la chaſuble, il lui donne la chappe, & ayant pris le Miſſel & ſalué le Célebrant il marche devant juſqu'au bas des dégrez de l'Autel du côté de l'Evangile, où il fait génuflexion à la gauche du Célebrant ; enſuite il va ſe placer auprès de la biere ou repréſentation mortuaire

tuaire à la droite du Thuriféraire & à la gauche du Diacre. Vers la fin du *Libera* il prend les bonnets du Célebrant & du Diacre, & les donne à quelque Clerc. Il aſſiſte à l'ordinaire à la bénédiction de l'encens, & s'étant remis à ſa place il préſente quand il faut le Miſſel au Diacre, & le reprend quand le Célebrant a dit après l'Oraiſon *Requiem æternam, &c.* enſuite il rend au Diacre ſon bonnet & celui du Célebrant, & s'en retourne à la Sacriſtie après avoir fait la génuflexion au milieu ſuivant le Soûdiacre qui porte la Croix.

X. A un Enterrement, lorſqu'on eſt arrivé au lieu où eſt le Corps, le Cérémoniaire s'étant placé à la droite de l'Officiant, ſaluë la Croix par une inclination profonde, & préſente à l'Officiant ſans aucun baiſer l'aſperſoir; & quand il le lui a rendu, il lui montre dans le Rituel l'Antienne *Si iniquitates*; quand le Pſeaume *De profundis* eſt dit, il lui montre l'Antienne *Exultabunt Domino*, & auſſi-tôt que les Chantres commencent le Pſeaume *Miſerere*, il marche les bras croiſez au milieu du Clergé pour aller à l'Egliſe, ſans ſe couvrir, à moins qu'ils ne faſſe mauvais tems, ou que le chemin ne ſoit trop long : pendant la marche il eſt néceſſaire qu'il aille de côté & d'autre pour voir ſi le Clergé marche en ordre & dans une égale diſtance; étant arrivé à l'Egliſe il ſaluë l'Autel à la gauche de l'Officiant & ſe place vers les pieds du défunt.

XI. Si on ne dit pas les Vêpres des Morts, ou un Nocturne, ou la Meſſe, le Répons *Subvenite* étant achevé, le Cérémoniaire indique à l'Officiant ces paroles *Non intres &c.* Vers la fin du *Libera* il va à la droite de l'Officiant avec le Thuriféraire, faiſant tous deux en paſ-

ſant derriere lui la génuflexion à l'Autel ; puis le Cérémoniaire aïant pris la navette, préſente ſans aucun baiſer la cuillier à l'Officiant, & dit ces paroles : *Benedicite Pater Reverende* : l'encens étant beni il retourne à ſa premiere place dans le même ordre qu'il eſt venu : l'Officiant aïant dit *Pater noſter*, le Cérémoniaire lui préſente l'aſperſoir, éleve le devant de ſa chappe & le conduit autour du cercueil étant à ſa droite, , faiſant en paſſant la génuflexion à l'Autel & à la Croix que le Soûdiacre ou un Clerc tient. L'aſperſion finie, le Cérémoniaire reçoit ſans aucun baiſer l'aſperſoir de l'Officiant, au même lieu où il le lui avoit donné, & le rend auſſi-tôt à l'Acolite ; puis aïant reçû l'encenſoir du Thuriféraire, il le préſente à l'Officiant, ainſi qu'il a fait l'aſperſoir, & après avoir ſalué l'Autel avec lui comme auparavant, il l'accompagne levant le côté droit de la chappe, pendant qu'il encenſe le Corps. Après l'encenſement le Cérémoniaire reçoit l'encenſoir de l'Officiant & le rend au Thuriféraire, puis s'étant mis à la gauche de l'Officiant, il lui indique les Verſets & l'Oraiſon dans le Rituel qu'il tient un peu élevé afin qu'il puiſſe lire commodément ; quand les Chantres ont entonné *In paradiſum*, il va à la foſſe avec l'Officiant & ſe place aux pieds du défunt ; quand l'Officiant a dit l'Oraiſon *Deus cujus miſeratione*, le Cérémoniaire étant à ſa droite, fait benir l'encens, lui préſente l'aſperſoir, & puis l'encenſoir ſans aucun baiſer ; enſuite il indique à l'Officiant l'Antienne *Ego ſum* : & lui préſente de nouveau le Rituel quand il faut dire *Kyrie eleïſon*, & quand il a dit *Pater noſter* il lui donne derechef l'aſperſoir. Pendant que l'Officiant dit l'Oraiſon & les Verſets, le Cé-

émoniaire tient le livre élevé devant lui, & orſque l'Officiant commence l'Antienne *Si iniquitates*, il lui rend ſon bonnet qu'il a eû ſoin le prendre auparavant, & s'en retourne à la Sacriſtie dans le même ordre qu'il eſt venu.

XII. Si l'on fait un Enterrement immédiatement après la Meſſe, & que le Célébrant ſoit accompagné du Diacre le Cérémoniaire ſe comporte à l'aſperſion & à l'encenſement, ainſi qu'il a été dit ci-devant à l'Abſolution.

ARTICLE SECOND.

DU SACRISTAIN.

§. I.

Avis Generaux.

I. LE Sacriſtain doit être Prêtre, ſelon le Cérémonial des Evêques Livre premier chapitre 6. ou au moins dans les Ordres ſacrez. Il doit y avoir dans les grandes Egliſes quelqu'un qui puiſſe l'aider.

II. Il doit avoir grand ſoin que le Tabernacle où répoſe le S. Sacrement ſoit bien propre & bien fermé, & que les lampes ſoient toûjours allumées. Il doit renouveller ou faire renouveller tous les quinze jours, & plus ſouvent, s'il eſt néceſſaire, les ſaintes Hoſties, & ſur-tout celle qui eſt dans le Soleil. Il doit procurer que tout ce qui ſert à l'Autel ſoit d'une grande propreté; que les ſaintes Huiles, le ſaint Crême & l'Huile des Infirmes ſoient miſes dans un lieu aſſuré, hors le Tabernacle, & dans des vaſes ſéparez ſur leſquels il doit faire mettre des lettres diſtinctives, de peur qu'on ne les confonde. Chaque année vers la Fête de Pâques, il doit les renouveller, après avoir bien nétoyé les vaſes ſacrez & conſumé ce qui eſt reſté de l'année précedente, le faiſant brûler avec des étoupes dont il jette les cendres dans la piſcine; de même il doit avoir

grand ſoin que les Reliques des Saints ſoient conſervées dans un lieu ſûr & convenable.

III. Le Sacriſtain doit renouveller l'Eau bénîte au moins toutes les Semaines. Il en fait la bénediction dans la Sacriſtie ayant un ſurplis & une étole violette, lorſque le Prêtre qui célébre la grand' Meſſe ne la fait pas lui-même. Il doit avoir ſoin qu'il y en ait toûjours dans les endroits où l'on a coûtume d'en mettre, particulierement à l'entrée de l'Egliſe & de la Sacriſtie, & que les bénitiers ſoient propres & bien nets; quand il renouvelle l'Eau bénîte, il jette dans la piſcine ce qui reſte de la premiere. Les Eaux baptiſmales doivent être dans un lieu convenable & bien fermé où elles puiſſent être conſervées proprement.

IV. Il doit y avoir dans la Sacriſtie ou dans un lieu propre & commode une piſcine qui ſoit toûjours nette & bien fermée, qui conduiſe ce qu'on y verſe dans une foſſe ſous terre, comme l'eau qui ſert à laver les corporaux, palles & purificatoires, l'ablution du Prêtre après avoir touché la ſainte Hoſtie hors la Meſſe, & même les ablutions de Noël que le Prêtre n'auroit pû prendre, les cendres benîtes & toutes les choſes ſacrées qu'on auroit brûlées, parce qu'elles auroient été corrompuës, ou trop vieilles & trop uſées.

V. Le Sacriſtain doit mettre les corporaux, palles & purificatoires dans des endroits ſéparez des autres linges de l'Egliſe; & lorſqu'ils ſont ſales, il les lave trois fois avant que de les donner à blanchir. Il ne doit pas permettre qu'on ſe ſerve de linges & d'ornemens déchirez.

VI. Il doit y avoir dans la Sacriſtie ou dans quelqu'autre lieu voiſin une fontaine toûjours

pleine d'eau pour laver les mains, & il ſeroit bon qu'il y eut à côté trois eſſuye-mains ; l'un pour les ſeuls Prêtres avant la Meſſe, le ſecond pour les ſeuls Prêtres après la Meſſe, & le troiſiéme pour les Miniſtres de l'Autel ; il faut nettoyer la fontaine au moins deux fois la ſemaine, & tous les jours les burettes & petits baſſins.

VII. Le Sacriſtain doit faire en ſorte qu'il y ait dans la Sacriſtie quelques prie-Dieu, ſur leſquels les Prêtres puiſſent ſe mettre à genoux pour faire leur préparation & leur action de graces ; il fait mettre deſſus des cartes où ſont imprimées les prieres que les Prêtres récitent avant & après la Meſſe ; il met auſſi dans un lieu convenable des Brefs & des Ordres de la Meſſe, pour réciter l'Office Divin & dire la ſainte Meſſe.

VIII. Le Sacriſtain après avoir lavé ſes mains, prépare dès le ſoir ou de grand matin les ornemens de la couleur conforme à l'Office du jour pour la célébration des Meſſes baſſes. Il les doit mettre ſur une table couverte d'un tapis, & les diſpoſer dans l'ordre que les Prêtres les doivent prendre. Aux jours ſolemnels il donne des ornemens plus beaux qu'aux autres jours, ſelon la qualité des Fêtes. Aux jours de Féries, & lorſqu'on peut dire la Meſſe des Défunts, il prépare quelque ornement noir.

IX. Les paremens des Autels doivent être toûjours de la couleur conforme à l'Office du jour, même aux Vigiles & aux Quatre-Tems qui ſe rencontrent dans les Octaves, où les Prêtres qui célébrent les baſſes Meſſes ont des ornemens violets. Si l'on dit ces jours-là une Meſſe ſolemnelle, il met au grand Autel un

parement violet pour la grand'Meſſe ſeulement, de même quand on célébre quelque Meſſe Votive ſolemnelle, il met un parement d'Autel conforme aux ornemens des Officiers ſacrez.

X. Le Sacriſtain donne pour la Meſſe du vin pur & bien conditionné, que l'on ne doit tirer que le matin & non pas le ſoir, il met à la burette du vin une marque qui la diſtingue de celle de l'eau.

XI. Le Sacriſtain fait enſorte que les Prêtres qui doivent célébrer, viennent dire la Meſſe à l'heure marquée, & qu'on n'en diſe pas pluſieurs en même-tems, à moins qu'il n'y ait quelque néceſſité; on ne doit point dire de Meſſe au grand Autel quand on chante ou qu'on récite au Chœur, cela étant défendu par la ſacrée Congrégation des Rits.

XII. Lorſqu'on lui demande de faire dire des Meſſes, il y ſatisfait le plûtôt qu'il peut, conformément à l'intention de ceux qui les font dire; mais ſur-tout il doit faire acquiter les Meſſes de fondation à l'Autel, au jour & à l'heure qu'elles doivent être dites, & ſi la Rubrique ne permet pas de les dire aux jours marquez, il les doit faire acquitter quelques jours auparavant. Il doit auſſi avoir un Régître exact de ces fondations, & même un Tableau qui doit être expoſé dans la Sacriſtie.

XIII. Il avertit de bonne heure ceux qui doivent ſervir les Meſſes baſſes, & leur marque les Autels auſquels ils doivent conduire les Prêtres. Il ne ſouffre pas que des gens immodeſtes & malpropres les ſervent; il aide à habiller & déshabiller les Prêtres, & prend garde que les aubes ſoient aſſez longues pour couvrir entierement leurs ſoutanes, pourvû qu'elles

ne traînent pas à terre ; il doit auſſi faire attention que les ornemens qui ſont ſur la table de la Sacriſtie ne ſoient point mêlez, roulez, ou pendans mal proprement.

XIV. Le Sacriſtain doit recevoir avec beaucoup d'honnêteté les Prêtres qui veulent célébrer la ſainte Meſſe ; mais il ne reçoit aucun inconnu ou paſſant, ſans voir ſes Lettres & la permiſſion de célébrer dans le Diocèſe, & s'ils ont une ſoutanne, les cheveux modeſtes & la tonſure faite ; enfin il pratiquera à leur égard ce qui eſt ordonné par l'Evêque du lieu. Il eſt même convenable que dans les Sacriſties où des Réligieux & des Prêtres paſſans viennent ordinairement, il y ait quelques paires de pantoufles pour leur préſenter avant que de dire la Meſſe.

XV. Il ne parlera dans la Sacriſtie que dans la néceſſité, à voix baſſe & en peu de paroles, ainſi que dans l'Egliſe ; & il doit empêcher que d'autres n'y parlent. S'il remarque qu'on y eſt immodeſte, il en avertira avec beaucoup de douceur, particulierement pendant les Offices qu'on chante au Chœur, & lorſque le S. Sacrement eſt expoſé ; il doit auſſi prier les meres de ſe retirer lorſque leurs enfans crient dans l'Egliſe, comme auſſi donner ordre qu'on n'y ſouffre point de chiens.

XVI. Après que les Meſſes ſont dites, il néttoye les nappes des Autels, les couvre de leurs tapis & met deſſous la carte des Secrettes, celle de l'Evangile de ſaint Jean & l'autre dite communément *Lavabo*. Il ôte les ordures qui pourroient être ſur les gradins ou aux environs de l'Autel ; il reporte à la Sacriſtie les burettes, les baſſins & les eſſuye-mains, & doit avoir grand ſoin de fermer les armoires

où

où ſont les ornemens, l'argenterie, le linge, &c. mais particulierement le Tabernacle, comme auſſi les Chappelles qui ſont environnées de baluſtres, & les portes de l'Egliſe aux heures marquées, faiſant auparavant la viſite pour voir ſi quelqu'un n'eſt pas reſté dans l'Egliſe.

XVII. Il faut enfermer en quelque endroit près de l'Egliſe les choſes qui n'y doivent pas être, comme la Repréſentation des Services des Défunts, la Herſe, les Pupitres portatifs & autres choſes ſemblables, ainſi que des balais, houſſoirs & autres choſes qui ſervent à nettoyer l'Egliſe & la Sacriſtie. Il fait balayer au moins une fois chaque ſemaine, l'Egliſe avec les Chappelles, prenant pour cela le tems de l'après-midi; il ôte ou fait ôter les ordures ou araignées qui ſont aux environs des Images ou Tableaux avec un balai de plumes; deux fois par an au moins il fait nettoyer l'Egliſe depuis le haut juſqu'en bas : il nettoye dans un tems commode deux ou trois fois l'année, ou même plus ſouvent, les Autels & en ôte les gradins, afin de leur donner de l'air; il ouvre auſſi de tems en tems les fenêtres de l'Egliſe & celles de la Sacriſtie.

XVIII. Il viſitera ſouvent les choſes les plus précieuſes qui ſervent à l'Egliſe, dont il aura un mémoire exact; & les renouvellera, ſi elles ne ſont plus en état de ſervir; il donnera de tems en tems de l'air aux armoires & aux tiroirs, & même il expoſera à l'air dans les tems ſerains les ornemens qui ne ſervent que rarement.

XIX. Le Sacriſtain doit être fort exact à faire ſonner les Offices aux heures preſcrites, & l'*Angelus* trois fois le jour, le matin, à midi

& le ſoir : il doit auſſi faire ſonner avant chaque Meſſe baſſe, afin d'avertir le peuple.

XX. Dans les lieux où le Sacriſtain n'eſt pas dans les Ordres ſacrez, il doit ſe ſervir de gants pour toucher les vaſes ſacrez, à moins qu'il n'ait la permiſſion de l'Evêque pour les toucher à nud.

XXI. Le Sacriſtain trouvera tout ce qu'il doit préparer aux jours des Fêtes ſolemnelles, au commencement de chaque cérémonie dont nous parlerons dans la ſeconde Partie de ce ſecond Tome.

§. II.

Ce que le Sacriſtain doit faire pour l'ornement de l'Autel & de l'Egliſe.

I. LE Sacriſtain doit orner de bonne heure l'Autel & l'Egliſe, & préparer tout ce qui eſt néceſſaire pour la célébration des Offices Divins, ayant égard au tems, au lieu & aux perſonnes; c'eſt-à-dire, à la ſolemnité du jour, à la dignité de l'Egliſe & du Clergé, & à la qualité des perſonnes qui officient ou qui aſſiſtent aux Offices Divins, comme l'explique le Cérémonial des Evêques livre premier chap. 12.

II. Il a ſoin de changer les ornemens des Autels ſelon que le jour & l'Office le demandent; lorſque l'Office commence par les premieres Vêpres ou même par le Capitule, il doit changer les paremens avant les Vêpres; mais quand on fait ſeulement mémoire de la Fête dont on doit faire l'Office le lendemain, il

ne change les paremens qu'avant Matines. Il eſt à propos que les paremens d'Autel ſoient attachez ſur des chaſſis de bois, afin d'être étendus plus proprement : il prend garde de ne jamais mettre les pieds ſur la pierre ſacrée, & quand il a beſoin de monter ſur l'Autel, il doit ôter ſes ſouliers ; toutes les fois qu'il approche des Autels pour les orner, il doit être revêtu d'un ſurplis.

III. Le Sacriſtain ayant ôté les paremens & les nappes, s'il eſt néceſſaire, nettoye le deſſus de l'Autel avant que d'en mettre d'autres. Il étend ſur chaque Autel trois nappes benîtes qui doivent être de lin ou de chanvre ; les deux de deſſous peuvent être plus courtes que celle de deſſus qui doit pendre des deux côtez juſqu'à terre, & qu'il faut attacher par le devant & par les côtez au parement de l'Autel ; celle-ci doit être ſouvent changée, mais pour celles de deſſous, il ſuffit de les changer trois ou quatre fois l'année, à moins que l'humidité du lieu n'oblige de les changer plus ſouvent.

IV. Il place au milieu de chaque Autel une Croix avec l'Image du Crucifix : elle doit y être miſe, quand même l'Image du Crucifix ſeroit dépeinte ſur le Tableau de l'Autel ou ſur le Tabernacle, ou qu'il y en auroit quelque figure relevée en boſſe, & même durant les Meſſes quand le Saint Sacrement eſt expoſé.

V. Il met ſur l'Autel aux côtez de la Croix autant de chandeliers avec des cierges de cire blanche, que la ſolemnité de la Fête le requiert, prenant garde que les plus hauts ſoient les plus proches de la Croix, & qu'elle ſoit plus élevée que tous les chandeliers, ſelon le Cérémonial des Evêques liv. 1. chap. 12. Aux

Fêtes de la premiere & de la ſeconde claſſe, & aux Dimanches des Rameaux & de Quaſimodo, il met ſix chandeliers; quatre aux Dimanches & Fêtes, ſoit doubles, ſoit ſemidoubles, comme auſſi aux Féries de l'Avent, du Carême, des Quatre-Tems & des Vigiles, & deux ſeulement aux Fêtes ſimples & aux Féries ordinaires, conformément au Cérémonial ci-deſſus allegué. Outre les chandeliers de l'Autel, il en doit faire attacher un à la muraille du côté de l'Epître pour l'Elevation, comme il eſt marqué dans la Rubrique générale nomb. 20.

VI. Aux Fêtes ſolemnelles il met en égale diſtance entre les chandeliers des Reliques ou des Images des Saints (mais non pas de Notre-Seigneur en Croix) & des vaſes avec des fleurs. Il couvre d'un tapis les dégrez de l'Autel, & met de part & d'autre en quelque lieu commode qui ne ſoit pas expoſé en vûë une baguette avec ſa bougie, & un éteignoir pour allumer & éteindre les cierges.

VII. Quand on couvre le Tabernacle, ce doit être d'un pavillon de même couleur que l'ornement de l'Autel, ſi ce n'eſt aux Offices des Morts; car en ce cas le pavillon doit être violet. Il eſt à propos que le dais qui eſt au-deſſus de l'Autel ſoit de la couleur des paremens, de même que le parement de la chaire où on prêche. Il faut mettre devant le milieu de l'Autel où eſt le Saint Sacrement, au moins une lampe. Elle doit être diſpoſée de telle ſorte hors du Sanctuaire, qu'elle ne touche ni le Célebrant ni les Officiers. Le Sacriſtain a ſoin que toutes les lampes ſoient bien propres, & s'il y en a pluſieurs devant le Saint Sacrement, qu'une au moins brûle jour

& nuit : pour les autres, elles doivent être allumées au moins pendant les Vêpres & la Messe solemnelle ; ou plus souvent, selon la coûtume des lieux : si on met plusieurs lampes devant le grand Autel, elles doivent être en nombre impair.

VIII. Lorsque la Fête de quelque Saint Titulaire d'un Autel arrive, on le doit orner en ce jour mieux qu'à l'ordinaire.

§. III.

Ce que le Sacristain doit faire quand il expose les Reliques ou les fait voir.

I. QUand on doit exposer les Reliques, le Sacristain qui est Prêtre, comme on l'a dit, prend une étole de la couleur convenable, & fait allumer un cierge ou un flambeau. Après avoir ouvert l'armoire où elles sont, il se met à genoux & fait une courte priere ; avant que de les prendre il fait une inclination profonde & les porte au lieu préparé, recitant tout bas le Pseaume *Laudate Dominum de cœlis, &c.* ou quelque autre ; s'il ne les porte pas toutes ensemble, il commence par les plus dignes, ajoûtant d'autres Pseaumes ou Himnes selon la longueur du chemin : après les avoir exposées au lieu destiné, il fait la révérence convenable à l'Autel.

II. Quand on expose des Reliques hors des Autels, & en quelques lieux où il y auroit sujet de craindre qu'elles ne fussent pas en sûreté, il prie quelque Ecclesiastique d'être présent en habit décent : on ne les doit jamais ex-

poſer à l'entrée de l'Egliſe, mais dans quelque Chappelle ou plûtôt ſur quelque Autel. En les rapportant & les ſerrant dans leurs armoires il obſerve la même choſe qu'en les portant ſur l'Autel; enſuite ayant fait une courte priere, il fait une inclination profonde, & les ferme à clef ſans y mettre autre choſe.

III. Si l'on doit expoſer quelque inſigne Relique qui ſoit en très-grande vénération, le Sacriſtain, outre les choſes qu'il pratique à l'ordinaire, doit être précedé de deux Clercs en ſurplis qui portent chacun un cierge ou un flambeau, & avoir ſoin que le lieu où elle doit être expoſée ſoit plus orné que les autres, & qu'il y ait toûjours deux cierges allumez, & un ou deux Eccleſiaſtiques pour les garder.

IV. Quand le Sacriſtain montre les Reliques en particulier, il doit avoir un ſurplis & une étole, en cas qu'il les doive toucher. Après avoir ouvert les armoires & fait une courte priere, il les ſaluë: enſuite pour ne les point toucher, il ſe ſert d'une petite baguette avec laquelle il fait connoitre de quels Saints ſont ces Reliques, quelle partie du corps, & les autres particularitez, & ne permet pas qu'on les touche ni qu'on les baiſe, à moins qu'elles ne ſoient enfermées dans un criſtal.

§. IV.

Ce que le Sacriſtain doit préparer pour les Vêpres ſolemnelles, pour celles du Saint Sacrement & pour celles des Morts.

I. LE Sacriſtain doit avant les Vêpres orner l'Autel & l'Egliſe, ſelon que le demande la ſolemnité de la Fête ; il prépare deux chandeliers & des cierges de cire blanche pour les Acolites, un encenſoir & la navette avec de l'encens pour le Thuriféraire, & autant de chappes qu'il doit y avoir de Chappiers ; ſçavoir ſix aux Fêtes de Noël, de l'Epiphanie, de Pâques, de l'Aſcenſion, de la Pentecôte, de la Fête-Dieu, de ſaint Pierre & de ſaint Paul Apôtres, de l'Aſſomption de la ſainte Vierge, de la Touſſaint, du Saint Titulaire, de la Dédicace de l'Egliſe propre, & du Patron principal du lieu ; à quoi l'on doit ajoûter pour la Meſſe le Jeudi & le Samedi-Saint. Il en met quatre aux Fêtes qui ſuivent immédiatement les jours de Noël, de Pâques, & de la Pentecôte, comme auſſi aux Fêtes de la Circonciſion, de la Purification, de l'Annonciation, de la Conception & de la Nativité de la Sainte Vierge, de la Trinité, de Saint Jean-Baptiſte, de Saint Laurent, & à toutes les Fêtes de ſeconde claſſe qui ont une Octave ; il n'en met que deux aux Dimanches & aux autres Fêtes de l'année.

II. Il prépare dans la Sacriſtie des ſurplis bien propres pour l'Officiant, les Chappiers & autres Officiers, & pluſieurs autres en nombre ſuffiſant pour tout le Clergé. Il diſpoſe de

plus la premiere chaire d'un des côtez du Chœur pour l'Officiant, c'eſt-à-dire, ſelon la ſituation ordinaire des Chœurs de France, la plus éloignée de l'Autel du côté de l'Epître, ſi c'eſt le Supérieur qui officie, ou celle qui lui correſpond du côté de l'Evangile, ſi c'eſt quelqu'autre qui lui ſoit inférieur; il met un couſſin ſur ſon ſiege, & un tapis ſur l'accoudoir ou le banc qui eſt devant avec un couſſin & un grand Bréviaire ou Diurnal; mais ſi la coûtume ne permet pas de l'orner ainſi, il met au moins un pupître devant ſon ſiege & un Diurnal deſſus.

III. Il prépare dans le Chœur au-devant du lutrin un ou pluſieurs bancs couverts de tapis ou bien des eſcabeaux, ſelon le nombre des Chappiers; il couvre auſſi d'un tapis le lutrin, ſi ce n'eſt qu'il ſoit de cuivre ou d'autre matiere bien ouvragée: il met enſuite les livres de plein-chant ſur les pupîtres, ſi quelque autre n'a ce ſoin-là; enfin il doit faire ſonner les Vêpres aux heures préciſes.

IV. Outre ce qui a été dit ci-deſſus, le Sacriſtain fait pour les Vêpres du Saint Sacrement, ce qui ſuit. 1. Il orne l'Autel comme en un jour de Fête de la premiere claſſe, ou de la ſeconde pour le moins. 2. Il a ſoin qu'il n'y ait point de tapis ſur l'Autel. 3. Il met au moins ſix cierges ſur l'Autel ou un plus grand nombre, s'il ſe peut. 4. Il met ſur le Tabernacle un petit dais avec un corporal dedans, le diſpoſant de telle façon qu'on y puiſſe mettre commodement le Saint Sacrement. Enfin il met au coin de l'Epître ſur le pavé un petit eſcabeau pour celui qui doit poſer & ôter le S. Sacrement.

V. Pour les Vêpres des Morts, le Sacriſtain

pare l'Autel d'un ornement noir, ſur lequel auſſi-bien que ſur les autres, il ne doit point y avoir aucune repréſentation d'oſſemens de morts ou de larmes. S'il y a un Tabernacle, il le couvre d'un pavillon violet, & il ne met ſur l'Autel ni bouquets, ni tableaux, ni autres ornemens propres aux Fêtes, mais ſeulement une Croix & quatre ou ſix chandeliers, ſelon la ſolemnité de l'Office : les dégrez de l'Autel, le banc des Chantres & le lutrin doivent être nuds, ainſi que le ſiege de l'Officiant. Le Sacriſtain prépare de plus dans la Sacriſtie deux chandeliers avec des cierges pour les Acolites, & une chappe noire, ou au défaut une étole pour l'Officiant. Si l'on dit les Vêpres ou les Matines des Morts immédiatement après les Vêpres ou les Laudes du jour, dés que les Chappiers ont chanté *Benedicamus Domino*, le Sacriſtain change les ornemens de l'Autel & des Officiers du Chœur par le moyen de quelques Clercs, faiſant reporter à la Sacriſtie la chappe de l'Officiant avec celles des Chappiers (s'ils ne ſortent du Chœur pour les quitter à la Sacriſtie) ce qu'il doit faire avec tant de diligence, qu'on puiſſe commencer bien-tôt la premiere Antienne de Vêpres ou de Matines.

§. V.

Ce que le Sacriſtain doit préparer pour la Meſſe ſolemnelle ordinaire.

I. LE Sacriſtain doit auparavant orner l'Autel & l'Egliſe, ſelon que le requiert la ſolemnité de l'Office, & obſerver ce qui a été

dit ci-deſſus §. 4. pour ce qui eſt du nombre des chappes & des chandeliers de l'Autel & des autres choſes qui ſont communes aux Vêpres & à la Meſſe ſolemnelle ; il prépare de plus dans la Sacriſtie les ornemens du Célebrant qu'il met au milieu d'une table, ceux du Diacre à la droite & ceux du Soûdiacre à la gauche, ſelon l'ordre qu'ils les doivent prendre ; les ornemens du Célebrant ſont un ſurplis ſans manche, ſi l'on en peut avoir commodément, un amit, une aube, une ceinture, un manipule, une étole & une chaſuble ; ceux des deux Miniſtres ſacrez ſont de même ſorte, excepté que le Diacre au lieu de la chaſuble a une dalmatique, & le Soûdiacre une tunique ſans étole. S'il y a aſperſion d'Eau benîte avant la Meſſe, il prépare un benîtier avec un aſperſoir, & une chappe de la couleur convenable à l'Office, & porte la chaſuble du Prêtre avec ſon manipule & ceux des Miniſtres ſacrez ſur le banc qui eſt près de l'Autel au côté de l'Epître ; s'il doit y avoir Proceſſion, il prépare la Croix & des Proceſſionnaux en nombre ſuffiſant.

II. Il prépare le Calice avec un grand voile pour le Soûdiacre, le Miſſel, le livre des Epîtres & celui des Evangiles, un baſſin avec les burettes, du vin & de l'eau, couverts d'un petit eſſuye-main bien plié, & une clochette pour ſonner au *Sanctus* & à l'Elevation. Si le Clergé ou le Peuple doivent communier, il prépare des Hoſties dans un Ciboire fermé & couvert d'un pavillon par-deſſus ; ſi l'on doit donner la Paix avec l'inſtrument à ce deſtiné, il le prépare auſſi avec un voile de lin ou de ſoye attaché au manche.

III. Du côté de l'Epître ſur le pavé du Sanc-

tuaire, il dreſſe une crédence laquelle il couvre d'une nappe non benîte qui doit pendre juſqu'à terre de tous côtez, ſans gradins, ni Croix, ni Images; il met un peu au-deſſus du même côté un ſiege couvert d'un tapis pour le Célebrant & ſes deux Miniſtres, quand ils voudront s'aſſeoir, & aux côtez de la crédence des tabourets ou quelques petits bancs fort bas & non couverts pour les Acolites & le Thuriféraire; & ſi c'eſt la coûtume du lieu de chanter l'Epître ou l'Evangile ſur des pupîtres, il les doit couvrir de beaux tapis de couleur convenable aux autres ornemens: il prépare auſſi des flambeaux pour l'Elevation, & un rechaud plein de charbons allumez avec des pincettes pour les prendre & un ſoufflet pour entretenir le feu.

§. VI.

Ce que le Sacriſtain doit préparer pour l'expoſition & la bénédiction du Saint Sacrement.

I. LOrſqu'on doit expoſer le S. Sacrement, le Sacriſtain prépare ce qui a été marqué ci-deſſus au §. 4. n. 4. & ayant fait conſacrer une Hoſtie à une Meſſe baſſe, il diſpoſe dans la Sacriſtie un ſurplis, une étole blanche & une chappe pour l'Officiant, & auſſi une étole blanche pour lui, le Soleil avec le petit croiſſant, une bourſe avec un corporal (quand on doit poſer le Saint Sacrement ſur l'Autel avant que de le mettre ſur le petit dais) deux flambeaux, un encenſoir où il y ait du feu,

le Rituel, la clef du Tabernacle & des cierges en nombre ſuffiſant pour le Clergé: il doit de plus avoir ſoin qu'il y ait ſix cierges allumez ſur l'Autel pendant que le S. Sacrement eſt expoſé.

II. Pour la bénédiction il prépare, outre ce qui vient d'être dit, une écharpe pour mettre ſur les épaules de l'Officiant avant qu'il donne la bénédiction.

III. Il doit avoir ſoin que pendant tout le tems que le S. Sacrement demeure expoſé, deux Eccléſiaſtiques revêtus de ſurplis ſoient continuellement en priere devant l'Autel, & que durant ce tems-là aucun Laïque n'entre dans le Sanctuaire, ſoit pour allumer ou éteindre les cierges, ſoit pour quelqu'autre ſujet; les Clercs même n'en doivent approcher qu'avec le ſurplis.

IV. Comme on fait l'ouverture de l'Oraiſon des Quarante-Heures par une Meſſe ſolemnelle & la Proceſſion enſuite, ainſi qu'il eſt marqué dans l'Article 11. de la 4. Partie du premier Tome, outre les choſes qui ont coûtume de ſervir aux Meſſes ſolemnelles ordinaires, le Sacriſtain prépare le Soleil couvert d'un petit voile blanc, une ſeconde Hoſtie pour mettre dedans, laquelle doit être ſi juſte qu'elle puiſſe y entrer facilement, & qu'elle ne touche, s'il ſe peut, ni aux bords du Soleil, ni au criſtal de côté ni d'autre; & afin que le Célébrant ne ſe trouve point en peine quand il voudra la mettre dans le petit croiſſant qui doit être dans le Soleil, le Sacriſtain l'éprouve exprès avant l'Office; & ſi l'Hoſtie ne peut entrer facilement parce qu'elle eſt trop grande, il en coupera alentour avec des ciſeaux, & le plus proprement qu'il ſera poſſible.

V. Il préparera de plus la Croix de la Proceſſion (ſi on doit la faire) une tunique blanche, une aube, une ceinture & un amict pour le Soudiacre qui doit la porter ; il pourra faire cela pendant la grande Meſſe : il prépare un ſecond encenſoir, des flambeaux, des Proceſſionnaux, le dais qui doit être blanc, quatre chappes pour les Prêtres qui doivent le porter, outre celle du Célébrant qu'il met au côté de l'Epître ſur le banc. Vers la fin de la Meſſe il tient prêts des cierges pour le Clergé. Si les Miniſtres ſacrez ne ſe ſont pas ſervis d'ornemens blancs à la Meſſe, il prépare dans la Sacriſtie une chappe & une étole blanche pour le Célébrant, une dalmatique de la même couleur avec une étole pour le Diacre, & une tunique pour le Soudiacre.

VI. Lorſque le tems preſcrit pour l'expoſition du S. Sacrement eſt expiré, le Sacriſtain doit conſumer ou avoir ſoin qu'un autre Prêtre conſume le jour ſuivant l'Hoſtie qui eſt dans le Soleil, ce qu'il fait immédiatement après avoir pris le précieux Sang de Notre-Seigneur, n'étant pas convenable de la donner aux perſonnes Laïques.

§. VII.

Ce que le Sacriſtain fait quand il aſſiſte l'Officiant à l'expoſition & à la bénédiction du S. Sacrement.

I. QUand on expoſe le S. Sacrement, hors le tems de quelque Office ſolemnel, le Sacriſtain aſſiſte l'Officiant en cette cérémo-

nie ; il prend un ſurplis avec une étole blanche par-deſſus, & porte la bourſe du corporal, s'il doit s'en ſervir, & la clef du Tabernacle. Il ſe met à la droite de l'Officiant, & après avoir ſalué la Croix de la Sacriſtie par une inclination profonde & l'Officiant par une médiocre, il le précéde la tête découverte : s'il paſſe devant le Clergé, il le ſaluë à la droite de l'Officiant, & étant arrivé au bas de l'Autel, il reçoit le bonnet de l'Officiant avec les baiſers ordinaires tant de la main que du bonnet, le remettant à quelque Clerc ; puis ayant fait la génuflexion ſur le pavé, il monte & ſe met à genoux ſur le ſecond degré, où il fait une courte priere.

II. Enſuite le Sacriſtain monte à l'Autel où il étend le corporal, s'il eſt néceſſaire de mettre le S. Sacrement deſſus, ſuivant ce qui eſt dit ci-après au nombre ſuivant, puis ayant mis à côté la Croix, s'il eſt néceſſaire, il ouvre le Tabernacle, fait la génuflexion d'un ſeul genou ſans tourner entierement le dos à l'Officiant (ce qu'il obſerve dans les autres rencontres) & ſi le S. Sacrement eſt dans le Soleil élevé ſur ſon pied, enſorte qu'il paroiſſe aſſez à l'entrée du Tabernacle, il ne le tire pas dehors, mais deſcend auſſi-tôt ſur le ſecond degré, où étant debout il reçoit la navette du Thuriféraire & préſente la cuillier à l'Officiant ſans aucun baiſer, & ſans dire *Benedicite Pater Reverende.*

III. Remarquez que ſi le Soleil ne peut être enfermé tout entier dans le Tabernacle, il ſuffit de le ſéparer de ſon pied, ſi cela ſe peut aiſément, & le mettre dedans ſur un corporal, ſans en retirer la ſainte Hoſtie, enſorte que pour l'expoſer il n'y ait qu'à rejoindre enſem-

ble les deux parties du Soleil ; mais s'il ne peut être ſéparé de ſon pied, on peut envelopper la ſainte Hoſtie jointe au croiſſant dans le corporal, & l'enfermer ainſi dans le Tabernacle, afin que ſans y toucher on la puiſſe mettre dans le Soleil quand on veut l'expoſer : ou enfin, ſi cela ne ſe pouvoit faire commodément, on mettroit l'Hoſtie toute préparée dans le ciboire d'où on la tireroit pour l'expoſer, ſans omettre enſuite de laver le bout des doigts dont on l'auroit touchée. Or en tous ces cas le Sacriſtain doit toûjours étendre en arrivant le corporal ſur l'Autel pour y mettre le Soleil, avant que de faire encenſer le S. Sacrement par l'Officiant.

IV. L'Officiant ayant mis de l'encens dans l'encenſoir, le Sacriſtain rend la navette au Thuriféraire, & s'étant mis à genoux ſur le ſecond degré à la droite de l'Officiant, il lui préſente l'encenſoir, & s'incline profondément avant & après l'encenſement, pendant lequel il ſouléve le devant de ſa chappe.

V. Le Sacriſtain ayant repris l'encenſoir le donne au Thuriféraire, puis il monte à l'Autel, où après avoir fait la génuflexion, il met le S. Sacrement au lieu où il doit être expoſé avec un corporal deſſous ; enſuite ayant fait la génuflexion, il retourne ſur le ſecond degré à la droite de l'Officiant. Lorſque l'Officiant dit l'Oraiſon, le Sacriſtain ſoûtient le livre devant lui ſans ſe lever, & l'ayant enſuite rendu au Cérémoniaire, il monte à l'Autel pour reprendre le corporal, s'il a été obligé de s'en ſervir, y faiſant la génuflexion avant & après : il deſcend enſuite au bas des degrez avec l'Officiant où il fait la génuflexion à deux genoux, inclinant la tête profondement,

donne le bonnet à l'Officiant ſans aucun baiſer, & s'en retourne à la Sacriſtie dans le même ordre qu'il eſt venu.

VI. Pour la bénédiction du S. Sacrement, le Sacriſtain ſort de la Sacriſtie, ainſi qu'il vient d'être dit pour l'expoſition ; étant arrivé au bas de l'Autel il reçoit le bonnet de l'Officiant ſans aucun baiſer, le donne en même-tems à quelque Clerc & fait la génuflexion à deux genoux ſur le pavé avec une inclination profonde de tête, enſuite il monte ſur le marchepied avec l'Officiant, où ayant fait enſemble la génuflexion d'un ſeul genou, il étend le corporal ſur l'Autel, après quoi il fait une ſeconde génuflexion & ſe met à genoux ſur le ſecond dégré à la droite de l'Officiant.

VII. Un peu avant que les Chantres commencent à chanter *Tantum ergo*, le Sacriſtain ſe léve & fait mettre de l'encens dans l'encenſoir, obſervant ce qui vient d'être dit au nombre 2. & 4. l'encenſement fini, le Sacriſtain s'approche de l'Autel, où il fait une génuflexion, puis étant monté, s'il eſt beſoin, ſur un eſcabeau que le Cérémoniaire lui préſente, il ôte le S. Sacrement du lieu où il étoit expoſé, & le met au milieu de l'Autel ſur le corporal, & après avoir fait une autre génuflexion, il retourne à la droite de l'Officiant, ſe mettant à genoux comme auparavant.

VIII. Lorſque l'Officiant dit l'Oraiſon ou les Oraiſons, le Sacriſtain ſoûtient le livre devant lui ſans ſe lever, & lorſqu'elles ſont dites, il aide le Cérémoniaire à mettre le grand voile ſur les épaules de l'Officiant, & ſe tient à genoux à ſa place pendant la bénédiction, durant

durant laquelle il s'incline médiocrement. Après la bénédiction le Sacriſtain aide le Cérémoniaire à ôter le voile de deſſus les épaules de l'Officiant, enſuite s'étant levé, il monte ſur le marchepied, y fait la génuflexion, remet le S. Sacrement dans le Tabernacle, & avant de le fermer, il fait une autre génuflexion; enſuite il remet la Croix au milieu, s'il avoit été obligé de la mettre à côté pour ouvrir le tabernacle, plie le corporal qu'il remet dans la bourſe, & deſcend avec l'Officiant au bas des degrez, où après avoir fait la génuflexion d'un ſeul genou ſur le pavé, il lui rend ſon bonnet avec les baiſers ordinaires, & après avoir ſalué le Clergé, il s'en retourne à la Sacriſtie dans le même ordre qu'il eſt venu.

IX. Remarquez que ſi l'on expoſe & que l'on renferme enſuite le Saint Sacrement durant une même action, comme à un Salut qu'on célebre exprès, le Sacriſtain fait encenſer deux fois le Saint Sacrement, l'une au commencement, & l'autre avant que de dire les Oraiſons.

§. VIII.

Ce que le Sacriſtain doit préparer pour la Meſſe des Morts & pour un Enterrement.

I. L'Ornement de l'Autel & du Chœur eſt le même qui a été rapporté aux Vêpres pour les Morts §. 4. nomb. 51. Le Sacriſtain

doit mettre de plus pour la Meſſe un banc nud au côté de l'Epître pour les Officiers ſacrez ; la crédence ne doit être couverte que d'une petite nappe qui pende ſeulement trois ou quatre doigts alentour, il met deſſus tout ce qui a été dit à la Meſſe ſolemnelle ordinaire, excepté le voile du Soûdiacre, l'inſtrument de Paix, s'il n'y a point d'Offrande ; mais au lieu de ces choſes, il y met le benitier avec de l'Eau benîte, & l'aſperſoir dedans, & la Croix ordinaire des Proceſſions en quelque lieu proche, ſi l'on doit faire l'Abſolution après la Meſſe : & de plus une biere ou repréſentation de cercueil couverte d'un drap mortuaire avec quatre grands chandeliers aux quatre coins, & des cierges conformes à ceux de l'Autel qui demeurent allumez durant toute la Meſſe. Enfin il prépare des ornemens noirs dans la Sacriſtie avec des aubes ſans dentelle pour les Officiers ſacrez & une chappe noire pour le Célebrant, s'il y a Abſolution, mais non point d'autres, ſi la coûtume n'oblige d'en donner aux deux Chantres.

II. Remarquez que la repréſentation doit être dans le Chœur lorſque l'Abſolution ſe fait pour un Eccleſiaſtique, & dans la Nef pour les Laïques devant le grand Crucifix, ou même au lieu de leur ſépulture, ſi cela ſe peut commodément ; mais à l'Abſolution pour les Défunts en général la repréſentation doit être dans le Chœur.

III. Pour les Enterremens le Sacriſtain prépare les mêmes choſes qui ont été marquées ci-deſſus au nombre premier, & doit de plus lire exactement ce qui eſt dit au tome premier 4. partie article 14. où il eſt traité expreſſément des Enterremens.

ARTICLE TROISIEME.

DE L'OFFICIANT.

§. I.

Aux Vêpres ſolemnelles.

I. L'Officiant après avoir annoncé tout haut dans la Sacriſtie l'Office avec les Mémoires & autres choſes particulieres qu'on y doit obſerver, prend une chappe, & s'étant placé au milieu des Chappiers, ſaluë la Croix de la Sacriſtie par une inclination profonde, & enſuite les Chappiers à droite & à gauche par une inclination de tête, puis il ſe couvre, & va au Chœur les mains jointes entre les deux premiers Chappiers.

II. L'Officiant ſe découvre lorſqu'il approche de l'Autel, & après avoir fait au bas des dégrez la révérence convenable, c'eſt-à-dire, la génuflexion, ſi le Tabernacle du Saint Sacrement eſt ſur l'Autel, ou ſeulement une inclination profonde, s'il n'y a que la Croix (ce qui doit être dit en général pour toutes les autres occaſions) il ſe met à genoux ſur le dernier dégré & y fait une courte priere, après laquelle s'étant levé & ayant derechef fait la révérence convenable à l'Autel, il ſaluë d'une inclination médiocre le Chœur des deux côtez, commençant par les plus dignes du côté de l'Epître, & va la tête découverte

à ſon ſiege, où après avoir ſalué les Officiers par une inclination de tête, il s'aſſied & ſe couvre. C'eſt ainſi qu'il ſaluë les Chappiers toutes les fois qu'ils arrivent devant lui, ou qu'ils ſe retirent; & s'il eſt aſſis, il ſuffit qu'il ſe découvre.

III. Si l'entrée ſe fait proceſſionnellement avec tout le Clergé par la grande porte qui eſt au bas du Chœur; il fait en y entrant la révérence convenable à l'Autel, puis après avoir ſalué le Chœur de part & d'autre, il monte à ſon ſiege, rend le ſalut à ſes Officiers, ſe met à genoux pour faire une courte priere, après quoi il ſe leve & s'aſſied. Il eſt à remarquer que lorſque cette entrée ſe fait ſéparement d'avec le Clergé, comme lorſque l'on dit None immédiatement avant Vêpres, l'Officiant ne ſe met point à genoux pour faire la priere après qu'il eſt arrivé à ſon ſiege.

IV. L'Officiant ayant été quelque tems aſſis, ſe leve lorſque le Cérémoniaire l'avertit, & recite tout bas le *Pater* & l'*Ave*; enſuite ayant mis ſon bonnet ſur le pupître qui eſt devant lui, ou entre les-mains du Cérémoniaire, il chante d'un ton de voix convenable *Deus in adjutorium meum intende*, faiſant en même tems le ſigne de la Croix ſur ſoi, & touchant de la main droite à chaque parole 1. le front, puis la poitrine, & enſuite les épaules, joignant après les mains; il s'incline médiocrement pendant le Verſet *Gloria Patri, &c.* & entonne la premiere Antienne, après qu'elle lui a été annoncée par le Chappier, enſuite il reprend ſon bonnet.

V. A la médiation du premier Verſet du premier Pſeaume, l'Officiant s'aſſied & ſe cou-

vre, & demeure toujours aſſis & couvert juſqu'au Capitule ; il ſe découvre & s'incline ſeulement au *Gloria Patri* de chaque Pſeaume, aux noms de Jeſus & de Marie & à celui du Saint dont on fait l'Office, comme auſſi à quelques Verſets des Pſeaumes auſquels le Chœur eſt incliné.

VI. La derniere Antienne étant achevée, l'Officiant chante le Capitule debout & les mains jointes, enſuite il entonne l'Himne : ſi on chante *Veni Creator* ou *Ave maris ſtella*, après l'avoir entonné il ſe met à genoux pendant la premiere ſtrophe. Il ſe tient debout pendant qu'on chante l'Himne, & ne s'aſſied qu'après avoir entonné l'Antienne de *Magnificat*.

VII. L'Officiant ſe leve quand on commence *Magnificat*, & quand les Chappiers ſont venus devant lui il leur fait une inclination de tête, puis il ſaluë auſſi-tôt de ſa place pour lui & pour ſes Officiers les deux côtez du Chœur, commençant par celui où il eſt. Enſuite ayant quitté ſon bonnet, il deſcend de ſon ſiege & s'en va droit à l'Autel les mains jointes entre les deux plus dignes Chappiers. Quand il eſt arrivé au bas des degrez, il fait la révérence convenable à l'Autel, puis étant monté il le baiſe les deux mains appuyées deſſus.

VIII. L'Officiant ayant baiſé l'Autel ſe tourne vers le Thuriféraire, reçoit la cuillier du premier Chappier & met trois fois de l'encens dans l'encenſoir diſant à la premiere *Ab illo benedicaris*, à la ſeconde *in cujus honore*, à la troiſiéme *cremaberis*. *Amen*. Ayant enſuite rendu la cuillier au premier Chappier, il fait ſur l'encenſoir le ſigne de la Croix ſans rien dire, ayant pendant cette action la main gau-

che ſur ſa poitrine ; puis ayant reçû l'encenſoir il encenſe l'Autel en la maniere qui a été marquée au premier Tome, Partie ſeconde, Article troiſiéme.

IX. L'encenſement de l'Autel étant achevé, l'Officiant rend l'encenſoir au premier Chappier, ou à ſon défaut au Cérémoniaire, puis il retourne au milieu de l'Autel, où il fait une inclination de tête à la Croix, & étant deſcendu au bas des dégrez, il fait la révérence convenable à l'Autel, enſuite il ſaluë le Chœur & retourne à ſon ſiege dans l'ordre qu'il eſt venu.

X. Remarquez 1. Que l'Officiant encenſe premierement l'Autel où repoſe le S. Sacrement, puis le grand Autel, & enſuite celui devant lequel on chante l'Office, s'ils ſont differens ; & qu'il obſerve à tous les mêmes cérémonies, excepté qu'il ne benit l'encens qu'à l'Autel qu'il encenſe le premier. 2. Que ſi l'on doit encenſer quelque Image ou Relique ſur un autre Autel, on l'encenſe de trois coups ſans encenſer l'Autel.

XI. Quand l'Officiant eſt arrivé à ſon ſiege, il y eſt encenſé par le premier Chappier, ou à ſon défaut par le Cérémoniaire, à qui il fait une inclination de tête avant & après, puis il reprend ſon bonnet & ſe tient debout juſqu'à la fin du *Magnificat*. Lorſqu'on repete l'Antienne, il s'aſſied & ſe couvre, & lorſqu'elle eſt finie, il ſe leve pour chanter les mains jointes l'Oraiſon de l'Office & celles des Mémoires, s'il y en a.

XII. Après que l'Officiant a dit ces paroles *Fidelium animæ, &c.* il ſaluë de ſa place le Chœur de part & d'autre comme à *Magnificat*, & s'en retourne à la Sacriſtie dans le mê-

me ordre qu'il eſt venu, ſaluant l'Autel en paſſant au lieu convenable, il ſe couvre à la ſortie du Chœur, & en arrivant à la Sacriſtie il ſaluë la Croix & ſes Officiers de part & d'autre.

XIII. Si l'Officiant ſort du Chœur proceſſionnellement par la grande porte qui eſt au bas du Chœur, il donne le tems à ſes Officiers de ſortir du Chœur devant lui, & après avoir ſalué le Clergé de part & d'autre, il deſcend de ſon ſiege, ſaluë l'Autel au lieu convenable & s'en retourne à la Sacriſtie.

XIV. Si l'on ne doit pas dire les Complies immédiatement après les Vêpres, l'Officiant ayant dit *Fidelium animæ, &c.* & enſuite *Pater noſter* tout bas, ajoûte d'une voix médiocre *Dominus det nobis ſuam pacem*; après que le Chœur a répondu, il commence du même ton l'Antienne de la Vierge, & ſe tient debout ou à genoux ſelon que le tems le demande; il ajoûte dans la même poſture le Verſet, & dit toûjours debout l'Oraiſon convenable, & puis d'un ton plus bas *Divinum auxilium, &c.* après quoi il s'en retourne avec ſes Officiers à la Sacriſtie, comme il a été dit ci-deſſus, ſoit avant le Clergé, s'ils ne ſont pas venus enſemble, ſoit immédiatement après le Clergé, s'ils ſont venus conjointement, & en ce dernier cas il ne ſaluë point le Clergé avant de ſortir, mais ſeulement en arrivant à la Sacriſtie.

XV. Si l'on dit les Complies immédiatement après les Vêpres, l'Officiant retourne au Chœur, quand on a dit le *Gloria Patri*, il ſaluë l'Autel & le Chœur en entrant, & va enſuite à la place qui lui convient ſelon ſon rang, & non pas à celle où il étoit pendant les Vêpres, ſi ce n'eſt qu'il ſoit le Supérieur du lieu.

§. II.

A Vêpres devant le Saint Sacrement exposé.

I. OUtre les choſes que l'Officiant pratique aux Vêpres ſolemnelles ordinaires, il obſerve en préſence du Saint Sacrement les choſes ſuivantes.

II. Il ſe découvre dès qu'il entre au Chœur, & fait au bas des dégrez de l'Autel la génuflexion à deux genoux avec une inclination profonde de tête, avant & après la priere qu'il fait ſur le dernier dégré en arrivant au Chœur. S'il entre par la porte qui eſt au bas du Chœur, il fait cette génuflexion à deux genoux avec une profonde inclination de tête derriere le banc des Chappiers pour l'ordinaire, & la priere lorſqu'il eſt arrivé à ſa place. Il ſe tient toûjours découvert pendant les Vêpres.

III. A *Magnificat* l'Officiant étant arrivé au bas de l'Autel au milieu des Chappiers fait avec eux la génuflexion à deux genoux, comme il a fait au commencement, & étant monté ſur le marchepied il fait la génuflexion d'un ſeul genou, puis il baiſe l'Autel, & s'étant un peu retiré vers le côté de l'Evangile, il met & benit l'encens à l'ordinaire; enſuite ſans faire aucune génuflexion, il deſcend ſur le ſecond dégré, & s'étant mis à genoux ſur le marchepied, il reçoit l'encenſoir du premier Chappier & encenſe le Saint Sacrement de trois coups, faiſant inclination profonde avant & après. Il ſe releve enſuite, & l'encenſoir à la main il monte à l'Autel, où après avoir fait la génuflexion, il encenſe l'Autel à l'ordinaire.

L'encenſement

L'encenſement fini, il rend l'encenſoir au premier Chappier, puis il retourne au milieu de l'Autel où il fait la génuflexion ; enſuite ſe retirant un peu vers le côté de l'Evangile pour ne pas tourner directement le dos à l'Autel, il deſcend au bas des degrez où il fait la génuflexion à deux genoux ſur le pavé, inclinant profondement la tête, & s'en retourne au Chœur à la maniere accoûtumée. Quand les Vêpres ſont finies, il s'en retourne à la Sacriſtie, & fait la génuflexion à deux genoux, avec une inclination profonde de tête, au lieu convenable.

IV. Si l'on expoſe le Saint Sacrement immédiatement avant Vêpres, l'Officiant obſerve ce qui ſuit. 1. Il ſaluë le Chœur en paſſant & l'Autel en arrivant au bas des degrez, enſuite il monte ſur le ſecond degré & ſe met à genoux ſur le marchepied. 2. Lorſque le Sacriſtain a diſpoſé le Soleil, ou qu'il a ouvert le Tabernacle, l'Officiant ſe léve & met de l'encens dans l'encenſoir ſans le benir, ni rien dire, puis s'étant mis à genoux, il reçoit l'encenſoir & encenſe de trois coups le Saint Sacrement avec une inclination profonde avant & après. 3. Après que le Soleil eſt mis dans le lieu où il doit être expoſé, l'Officiant ſans dire d'Oraiſon deſcend ſur le pavé, où il fait la génuflexion à deux genoux, inclinant la tête profondement ; & après avoir reçû ſon bonnet, il va au Chœur en la maniere ordinaire.

V. Si l'Officiant donne la bénédiction du Saint Sacrement après les Vêpres, il pratique les choſes ſuivantes. 1. Il prend une étole, s'il n'en a point, & après avoir fait la génuflexion à deux genoux avec une inclination profon-

de de tête au bas des degrez, il monte à l'Autel accompagné des deux premiers Chappiers, il y fait avec eux une ſimple génuflexion, & après avoir baiſé l'Autel, il deſcend auſſitôt ſur le ſecond degré & ſe met à genoux ſur le marchepied. 2. Un peu avant que les Chantres commencent à chanter *Tantum ergo*, *&c.* l'Officiant ſe leve & met de l'encens dans l'encenſoir ſans le benir ni rien dire ; puis s'étant remis à genoux, il reçoit l'encenſoir lorſqu'on commence à chanter *Tantum ergo*, *&c.* il encenſe de trois coups le Saint Sacrement faiſant une inclination profonde avant & après ; enſuite il rend l'encenſoir au Chappier. 3. Après que les verſets ſont chantez il dit debout les Oraiſons, ſi l'on en doit dire pluſieurs, qu'il termine par une courte concluſion. 4. Après les Oraiſons l'Officiant ſe met à genoux, & après qu'on lui a mis l'écharpe ſur les épaules, il ſe leve, monte à l'Autel, y fait la génuflexion, & prend le Saint Sacrement de la main droite par le nœud & de la gauche par le pied couvrant ſes mains du voile, & faiſant enſorte que le devant du Soleil & de l'Hoſtie ſoit vers le Peuple quand il ſera tourné. 5. L'Officiant ſe tourne par le côté de l'Epître & donne la bénédiction au Peuple par un ſeul ſigne de Croix, ſans rien dire & à la maniere ſuivante. Il éléve le Soleil juſqu'à la hauteur des yeux, puis l'abbaiſſant un peu au-deſſous de ſa ceinture ; il le reléve enſuite tout droit juſqu'à ſa poitrine où il fait le travers de la Croix de l'épaule gauche à l'épaule droite ; & après avoir achevé la Croix il retourne au milieu & auſſitôt il acheve le tour, remet le Saint Sacrement ſur l'Autel, fait une génuflexion & revient à ſa place où il ſe met à genoux, on

lui ôte le voile de deſſus les épaules avant qu'il faſſe cette génuflexion. 6. Après que le Saint Sacrement eſt reſſerré, il deſcend au bas des degrez où il fait la génuflexion, reçoit ſon bonnet, ſaluë le Chœur & retourne enſuite à la Sacriſtie.

VI. Lorſqu'on fait l'expoſition & la bénédiction du Saint Sacrement ſéparément de quelque Office, l'Officiant ſe comporte comme il vient d'être marqué, excepté qu'à l'expoſition il chante l'Oraiſon debout, comme il a été dit à la bénédiction, & quand l'Oraiſon eſt finie il deſcend au bas des degrez, fait la génuflexion à deux genoux, inclinant profondement la tête, reçoit ſon bonnet, ſaluë le Chœur, & s'en retourne à la Sacriſtie. Si l'on expoſe & ſi on renferme enſuite le Saint Sacrement durant une même action, comme à un Salut qu'on célébre exprès, alors il l'encenſe deux fois, l'une au commencement & l'autre à la fin avant que de dire l'Oraiſon.

§. III.

Aux Vêpres des Morts.

I. L'Officiant va au Chœur en la maniere ordinaire revêtu d'une chappe noire, ou au moins d'une étole de la même couleur; après avoir fait une courte priere ſur le dernier degré de l'Autel, il va à ſa place ſans ſaluer le Chœur. Lorſque le premier verſet du premier Pſeaume eſt entonné juſqu'à la médiation, il s'aſſied & ſe couvre demeurant dans cette poſture juſqu'à *Magnificat* ſans ſe décou-

vrir au verſet *Requiem aternam* qu'on dit à la fin des Pſeaumes.

II. L'Officiant ſe découvre & ſe leve lorſqu'on entonne *Magnificat*, pendant lequel il n'encenſe point l'Autel, mais il demeure à ſa place. Lorſqu'on repéte l'Antienne, il s'aſſied & ſe couvre, & lorſqu'elle eſt finie, il ſe reléve & commence debout les Prieres par ces deux mots *Pater noſter* qu'il dit tout haut continuant le reſte à voix baſſe juſqu'à ces paroles *Et ne nos inducas, &c.* qu'il dit du même ton que les premieres; enſuite il ajoûte les verſets ſuivans & les Oraiſons ſelon la qualité de l'Office, & il dit à la fin *Requiem aternam dona eis Domine.* Quand les Chantres ont entonné *Requieſcant in pace*, l'Officiant ſans ajoûter autre choſe retourne à la Sacriſtie dans le même ordre qu'il eſt venu.

III. Si on commence les Vêpres des Morts immédiatement après celles du jour, l'Officiant ne dit pas *Fidelium anima, &c.* après qu'on a chanté *Benedicamus Domino*; & pour lors il deſcend de ſon ſiége pour quitter la chappe qu'il avoit & pour en prendre une de couleur noire, puis il remonte à ſon ſiége, & ſe comporte comme il vient d'être dit.

§. IV.

Aux Matines ſolemnelles.

I. L'Officiant étant arrivé au Chœur fait en ſa place une courte priere à genoux, après laquelle il ſe leve lorſque le Cérémoniaire l'en avertit, & dit auſſi-tôt tourné vers l'Au-

tel le *Pater*, l'*Ave* & le *Credo* à voix baſſe. Enſuite il chante d'un ton convenable *Domine labia mea aperies*, faiſant un petit ſigne de Croix avec le pouce droit ſur ſa bouche la main étenduë & tournée vers ſa face, & après que le Chœur a répondu, il dit d'un même ton *Deus in adjutorium*, *&c.* faiſant le ſigne de la Croix depuis le front juſqu'à la poitrine comme au commencement de Vêpres. Il ſe tient debout tourné vers l'Autel pendant l'Invitatoire & le Pſeaume.

II. A ces paroles *Venite adoremus & procidamus ante Deum*, il fait la génuflexion à deux genoux : le Pſeaume *Venite exultemus* étant achevé & l'invitatoire repéte, il entonne l'Hymne & enſuite la premiere Antienne, & lorſqu'on a chanté le premier verſet du premier Pſeaume juſqu'à la médiation, il s'aſſied & ſe couvre.

III. La derniere Antienne de chaque Nocturne étant finie, il ſe leve pendant qu'on chante le verſet, & lorſque le Chœur a achevé d'y répondre, il dit à haute voix *Pater noſter* qu'il pourſuit à voix baſſe juſqu'à ces paroles *Et ne nos inducas in tentationem*, qu'il dit du même ton que les premieres ; enſuite il dit tout haut l'Abſolution, & quand celui qui doit dire la Leçon a dit *Jube domne benedicere*, il dit les paroles de la bénédiction, puis il s'aſſied & ſe couvre.

IV. Il donne debout la bénédiction des ſecondes & troiſiémes Leçons de chaque Nocturne, quoique le Chœur ne ſe léve pas. Quand la troiſiéme Antienne des deux autres Nocturnes eſt finie, il ſe leve, & pratique ce qui vient d'être marqué pour la fin du premier Nocturne. Au commencement de la ſeptiéme Leçon il ſe tient debout & tourné

vers le lecteur jusqu'à ce qu'il ait achevé les paroles de l'Evangile, disant *Et reliqua.*

V. Pendant le huitiéme Répons il prend une chappe que le Cérémoniaire lui donne, ensuite sans sortir de sa place il demande la bénédiction au plus digne du Chœur pour dire la neuviéme Leçon; lorsqu'il dit *Tu autem Domine, &c.* il s'incline profondement vers l'Autel sans faire la génuflexion; puis il entonne l'Hymne *Te Deum laudamus*, & pendant le verset *Te ergo quæsumus, &c.* il se met à genoux.

VI. Si l'on est obligé de séparer Matines d'avec Laudes, comme on l'observe aux Matines de Noël, l'Officiant dit, après l'Hymne *Te Deum*, l'Oraison de l'Office avec *Dominus vobiscum* avant & après sans ajoûter *Fidelium animæ, &c.* mais si le Chœur se retire après Matines, l'Officiant ajoûte *Fidelium animæ, &c.* & le *Pater* sans autre chose.

VII. Les Laudes sont toutes semblables aux Vêpres pour les cérémonies.

§. V.

Aux Matines des Morts & à un Enterrement.

I. L'Officiant a cela de particulier aux Matines des Morts, qu'il ne dit pas tout haut *Pater noster*, qu'il ne donne point d'Absolution ni de bénédiction avant les Leçons, & qu'il ne dit point la derniere Leçon, étant plus convenable qu'elle soit dite par un autre.

II. Si l'on dit les Laudes ensuite des Mati-

nes, il prend une chappe noire au commencement, & pour le reſte il obſerve les mêmes cérémonies qu'à Vêpres ; & ſi l'on doit chanter la Meſſe des Morts après les Laudes, il ſort vers la fin pour s'habiller à la Sacriſtie, & en ce cas un autre dit à ſa place les Prieres qui ſont à la fin.

III. Pour les Enterremens l'Officiant ayant pris une étole ou même une chappe noire, va au lieu où eſt le corps ; y étant arrivé il ſe découvre & ſe met aux pieds du corps vis-à-vis de la Croix qu'il ſaluë par une inclination profonde, puis il aſperſe trois fois de ſuite le corps en un même endroit ſans rien dire, & ayant rendu l'aſperſoir il commence d'un ton droit l'Antienne *Si iniquitates* ; cette Antienne étant repetée, il entonne l'Antienne *Exultabunt Domino*. Il va enſuite à l'Egliſe la tête couverte précedant ceux qui portent le corps.

IV. Lorſqu'il entre dans l'Egliſe il ſaluë l'Autel & ſe met aux pieds du corps vis-à-vis la Croix. Si l'on doit dire quelque Office des Morts, il ſe place dans la chaire de l'Officiant & obſerve ce qui a été dit ci-deſſus. Si l'on doit dire la Meſſe il va à la Sacriſtie pour s'habiller.

V. Après le Répons *Subvenite* ou ſi l'on a dit la Meſſe ou quelque Office, lorſqu'il eſt fini, il dit à haute voix ſans chanter les mains jointes & la tête découverte l'Oraiſon *Non intres in judicium, &c.* Sur la fin du Répons *Libera me Domine*, l'Officiant ayant donné ſon bonnet au Diacre, met & benit l'encens en la maniere ordinaire ; & après qu'on a chanté *Kyrie eleïſon* il dit tout haut *Pater noſter*, & pourſuivant le reſte à voix baſſe, il reçoit l'aſpèr-

ſoir : enſuite il fait le tour du cercueil qu'il aſperſe par trois fois de chaque côté en trois divers endroits, commençant par le côté de ſa main droite, & quand il paſſe devant l'Autel ou la Croix que tient le Soûdiacre, il fait la révérence convenable.

VI. L'aſperſion finie il rend l'aſperſoir, puis il reçoit l'encenſoir & encenſe le cercueil de chaque côté de la même maniere qu'il l'a aſperſé, faiſant les mêmes révérences en paſſant: après l'encenſement il rend l'encenſoir, puis s'étant tourné vers la Croix, il dit tout haut les mains jointes *Et ne nos inducas in tentationem* avec les Verſets qui ſuivent, & l'Oraiſon *Deus cui proprium eſt, &c.* après laquelle il ſe couvre, ſi on doit porter le corps hors du Chœur; mais ſi le lieu de la ſépulture eſt dans le Chœur, il s'en approche la tête découverte, & ſe met vis-à-vis la Croix.

VII. L'Antienne *In Paradiſum* étant finie, l'Officiant benit le tombeau diſant l'Oraiſon *Deus cujus miſeratione*, laquelle on doit dire quoique le lieu de la ſépulture ſoit dans l'Egliſe ou dans le Cimetiere, ſi ce n'eſt que le tombeau ait déja été beni, ſoit un peu avant l'Office, ſoit en quelque autre tems, ce qu'on peut reconnoître quand on met le corps dans une cave où pluſieurs autres ont été enſevelis.

VIII. Après l'Oraiſon l'Officiant met & benit l'encens à l'ordinaire, puis ſans ſortir de ſa place il aſperſe par trois fois le corps du Défunt, & enſuite le tombeau ou la foſſe autant de fois; enſuite ayant rendu l'aſperſoir & reçû l'encenſoir, il encenſe de même par trois fois le corps & puis la foſſe, & auſſi-tôt il entonne l'Antienne *Ego ſum.* L'Antienne étant repetée, il dit tout haut les *Kyrie eleïſon* & *Pa-*

ter noſter qu'il continuë à voix baſſe & aſperſe de nouveau par trois fois le corps ſans l'encenſer, puis il dit du même ton que les paroles précedentes *Et ne nos inducas in tentationem* avec l'Oraiſon & les Verſets marquez avant & après. Il ne fait point de ſigne de Croix avec la main en achevant ces paroles *Anïma ejus* & *Animæ, &c.* & auſſi-tôt après il commence d'un ton droit l'Antienne *Si iniquitates*, & puis il s'en retourne à la Sacriſtie dans le même ordre qu'il eſt venu.

§. VI.

DE L'OFFICE DU CELEBRANT.

A la Meſſe ſolemnelle.

I. LE Célebrant ayant fait ſes préparations & lavé ſes mains, s'approche des ornemens pour s'en revêtir; & quand il eſt habillé, il met un peu avant que de partir de l'encens dans l'encenſoir par trois fois, diſant à la premiere *Ab illo benedicaris*, à la ſeconde *in cujus honore*, & à la troiſiéme *cremaberis. Amen.* Enſuite ayant rendu la cuillier au Diacre il fait ſur l'encenſoir le ſigne de la Croix ſans rien dire, ayant pendant toute cette action ſa main gauche appuyée ſur ſa poitrine, après il reçoit ſon bonnet, & alors il deſcend ſur le pavé au milieu de ſes Miniſtres, puis le Cérémoniaire ayant donné le ſignal pour partir, il ſaluë la Croix de la Sacriſtie par une inclination profonde, & ſes Officiers par une inclination de tête d'un côté & d'autre commençant par ceux qui ſont à ſa droite.

II. Le Célebrant ſort de la Sacriſtie les mains jointes & la tête couverte ; s'il paſſe devant quelque Autel où l'on diſe la Meſſe depuis la Conſecration juſqu'à la Communion, il fait la génuflexion d'un ſeul génou : que ſi on y éleve le S. Sacrement, il demeure à deux genoux juſqu'à ce que le Calice ſoit remis ſur l'Autel ; puis s'étant levé il fait une génuflexion & ſe couvre auſſi-tôt : s'il paſſe devant quelque Autel où le Saint Sacrement ſoit expoſé dans un Soleil, il fait la génuflexion à deux genoux inclinant profondement la tête, & en ce cas il eſt bon qu'il ſe découvre dès qu'il entre au lieu où il eſt expoſé, & ne ſe couvre que lorſqu'il en eſt ſorti : s'il paſſe devant le grand Autel il fait la révérence convenable, c'eſt-à-dire une inclination profonde, s'il n'y a que la Croix, mais ſi le Saint Sacrement y eſt préſent, quoiqu'enfermé dans le Tabernacle ou ſuſpendu au-deſſus, il fait une génuflexion. Il ne fait aucune révérence devant les autres Autels. Pour le reſte on peut lire l'Article ſecond de la premiere Partie du premier Tome, où il eſt marqué ce que doit faire un Prêtre qui rencontre en ſon chemin quelque perſonne conſiderable.

III. En paſſant par-devant ou par-dedans le Chœur, il le ſaluë en entrant par une inclination médiocre, & va à l'Autel ſans ſe recouvrir ; & quand il y eſt arrivé il donne ſon bonnet au Diacre & fait la révérence convenable, enſuite il commence la Meſſe d'une voix médiocre en la maniere ordinaire, excepté qu'il ſe tourne un peu vers le Diace & le Soûdiacre quand il dit *Et vobis fratres*, *Et vos fratres*, demeurant cependant incliné ; il ſe tourne auſſi & s'incline un peu vers le Dia-

cre en disant *Misereatur vestri*, & vers le Soûdiacre en disant *Et dimissis peccatis vestris.*

IV. Le Célebrant étant monté à l'Autel, le baise au milieu ; ensuite s'étant tourné vers le Thuriféraire sans quitter le milieu de l'Autel, il met & benit l'encens en la maniere ordinaire ; après avoir reçû l'encensoir, il se tourne vers l'Autel & l'encense comme il est dit au premier Tome, Partie seconde, art. 3. nomb. 5. L'encensement fini, il rend l'encensoir au Diacre & se tient debout au côté de l'Epître la face tournée vers le Diacre pour être encensé ; il ne lui rend point le salut.

V. Le Célebrant ayant été encensé se tourne vers l'Autel au coin de l'Epître & lit tout seul d'une voix médiocre l'Introïte, après quoi il dit au même lieu alternativement avec ses Ministres *Kyrie eleïson* ; & puis il demeure-là jusqu'à ce que le Chœur chante le dernier *Kyrie*, ou s'il reste encore jusques-là un tems assez notable pour aller s'asseoir, il y va sans faire aucune génuflexion ou inclination à l'Autel.

VI. Pendant qu'on chante le dernier *Kyrie eleïson*, si le Célebrant ne s'est pas assis, il s'avance vers le milieu de l'Autel, où il fait une inclination de tête en arrivant : s'il étoit assis il se découvre, donne son bonnet au Diacre & va par le plus long chemin à l'Autel où il fait la génuflexion en arrivant au milieu sur le dernier dégré, ou seulement une inclination profonde, si le S. Sacrement n'est pas dans le Tabernacle, ensuite il monte à l'Autel.

VII. Le dernier *Kyrie* étant chanté, le Célebrant entonne à haute voix *Gloria in excelsis Deo*, s'il le faut dire, & il le continuë d'une voix médiocre lorsque les Ministres sont arri-

vez à ſes côtez. Enſuite, s'il veut s'aſſeoir, il fait la révérence convenable à l'Autel & deſcend par le côté de l'Epître au ſiege qui lui eſt préparé, étant précedé de ſes Miniſtres. Lorſque le Chœur chante quelque Verſet du *Gloria* auquel le Clergé ſe découvre & s'incline, il doit s'incliner vers l'Autel quand même il ſeroit en chemin, & s'il eſt aſſis il ſe découvre tenant ſon bonnet d'une main ſur le genou droit, & s'incline en ce cas comme le Clergé, de quoi le Cérémoniaire l'avertit par une inclination; le reſte du tems il demeure couvert, ayant les mains étenduës ſur les genoux.

VIII. Vers la fin de l'Himne à ces paroles *Cum Sancto Spiritu*, le Célebrant ſans faire le ſigne de la Croix ſe découvre & retourne à l'Autel comme il a été dit ci-deſſus n. *6.*

IX. L'Himne étant fini, le Célebrant baiſe l'Autel & chante *Dominus vobiſcum*, puis il va au coin de l'Epître pour chanter les Oraiſons. Lorſqu'on doit dire *Flectamus genua*, c'eſt au Diacre à le chanter, & le Célebrant ne fléchit point les genoux. Les Oraiſons étant dites, il lit l'Epître d'une voix médiocre & le reſte juſqu'à *Munda cor meum* excluſivement. Si le Célebrant n'eſt pas empêché à dire le Graduel ou le Trait quand le Soûdiacre chante ces paroles *Ut in nomine Jeſu omne genu flectatur*, *&c.* il ſe met à genoux au milieu de l'Autel ſur le marchepied & y demeure juſqu'à *infernorum* incluſivement, mais lorſqu'il dit lui-même les ſuſdites paroles à l'Epître, il fléchit un ſeul genou, ce qu'il pratique auſſi quand il dit les Verſets *Veni Sancte Spiritus* & *Adjuva nos Deus*, *&c.*

X. Le Célebrant demeure au coin de l'Epître juſqu'à ce qu'il ait beni le Soûdiacre, ce

qu'il fait en cette maniere : il lui préſente ſa main droite à baiſer, qu'il met à cet effet ſur le haut du livre des Epîtres, tenant la gauche ſur l'Autel, & puis il lui donne ſa bénédiction ſans rien dire. Si le Célebrant n'a pas achevé de lire le Trait ou la Proſe, lorſque le Soûdiacre arrive, il ne lui préſente ſa main à baiſer qu'après avoir achevé de lire ce qui reſte.

XI. Le Célebrant après avoir beni le Soûdiacre va au milieu de l'Autel où il dit *Munda cor meum, &c.* puis étant arrivé au livre, il dit d'une voix médiocre l'Evangile avec les cérémonies ordinaires, ſans baiſer néanmoins le livre à la fin, ni dire *Per Evangelica dicta, &c.* ce qu'il ne fait qu'après que le Diacre a chanté l'Evangile, enſuite il revient entre le coin de l'Evangile & le milieu de l'Autel où il ſe tient debout juſqu'à ce qu'il ait beni le Diacre.

XII. Si l'on chante quelque Proſe ou Trait qui ſoit un peu long & que le Célebrant veuille s'aſſeoir il obſerve les mêmes choſes qui ſont écrites ci-deſſus après le *Kyrie* & le *Gloria*, excepté qu'il doit retourner aſſez à tems pour benir l'encens, & faire le reſte avant que le Chœur ait ceſſé de chanter. Aux Féries de Carême il ſe met à genoux au milieu de l'Autel ſur le bord du marchepied, lorſqu'on chante le Verſet *Adjuva nos Deus, &c.* mais il eſt à propos qu'il ait lû en diligence ſon Evangile & mis de l'encens dans l'encenſoir. Il doit auſſi pour la même raiſon en uſer de la ſorte aux Meſſes Votives du Saint Eſprit où l'on chante le Verſet *Veni Sancte Spiritus, &c.*

XIII. Au premier *Alleluia* quand il y a un

Graduel, ou avant le dernier Verſet du Trait qu'on chante au Chœur, ſuivant ce qui a été dit ci-deſſus p. 25. le Célebrant met & benit l'encens en la maniere ordinaire, & lorſque le Diacre vient demander la bénédiction avant que de chanter l'Evangile, il ſe tourne vers lui & dit les mains jointes, *Dominus ſit in corde tuo, &c.* & à la fin quand il dit *In nomine Patris*, &c. il met la main gauche ſur ſa poitrine, & fait le ſigne de la Croix ſur le Diacre de la droite, qu'il lui donne auſſi-tôt à baiſer, la mettant ſur le haut du livre que le Diacre lui préſente à cet effet.

XIV. Le Célebrant après avoir donné la bénédiction au Diacre fait une inclination de tête à la Croix (en même tems que tous les Officiers font la génuflexion au bas de l'Autel pour aller au côté de l'Evangile) & va auſſitôt au coin de l'Epître où il ſe tourne vers le Diacre lorſqu'il commence à chanter *Dominus vobiſcum*, & il demeure ainſi les mains jointes juſqu'à ce qu'il ait été encenſé après l'Evangile, pendant laquelle il fait les ſignes de Croix ordinaires & les inclinations au nom de Jeſus vers l'Autel, mais au nom de Marie & aux autres auſquels il faut s'incliner, il le fait vers le livre. S'il faut fléchir le génou, il le fait vers l'Autel.

XV. Après que l'Evangile eſt chantée, il baiſe le livre au lieu que lui indique le Soûdiacre, diſant pour lors ces paroles *Per Evangelica dicta, &c.* puis il ſe tourne un peu vers le Diacre pour être encenſé : ſi le Célebrant prêche à l'Autel, après avoir été encenſé, il retourne au milieu de l'Autel où il fait une inclination de tête à la Croix & va au coin de l'Evangile où il commence la Prédication

tourné vers le Peuple, & il peut ſe couvrir & s'aſſeoir.

XVI. Lorſque le Célebrant a été encenſé après l'Evangile, il va au milieu de l'Autel où il chante à haute voix *Credo in unum Deum*, s'il le faut dire, il le continuë d'une voix médiocre lorſque ſes Miniſtres ſont arrivez à ſes côtez, & après l'avoir dit il fait la révérence convenable à l'Autel & va s'aſſeoir. Quand on chante au Chœur *Et incarnatus eſt*, *&c.* il ſe découvre, s'incline médiocrement à ces mots *Ex Maria Virgine*, & le fait profondement aux ſuivans *Et homo factus eſt*; mais aux trois Meſſes de Noël & à la Fête de l'Annonciation, il ſe leve de ſon ſiege & va ſe mettre à genoux ſur le plus bas dégré du côté de l'Epître s'inclinant comme il vient d'être dit & ayant ſon bonnet entre les mains.

XVII. S'il ne s'aſſied pas pendant le *Credo*, il demeure debout au milieu de l'Autel & fait une inclination de tête à la Croix dès qu'on chante *Deſcendit de cœlis*; puis il deſcend ſur le ſecond dégré & ſe met à genoux ſur le bord du marchepied, s'inclinant comme il a été dit au ſuſdit Verſet *Et incarnatus eſt*, *&c.* enſuite il ſe leve & remonte ſur le marchepied, fait une inclination à la Croix & demeure debout.

XVIII. Lorſque le Chœur chante le penultieme Verſet du Simbole, ſi le Célebrant eſt aſſis, il ſe leve & retourne à l'Autel en la maniere qui a été dite ci-devant au n. *6*.

XIX. Le Simbole étant achevé, ou s'il ne le faut pas dire, le Célebrant ayant été encenſé après l'Evangile, il baiſe l'Autel, entonne *Dominus vobiſcum* & *Oremus*, & dit enſuite l'Offertoire d'une voix médiocre; puis il reçoit des mains du Diacre la patene avec l'Hoſtie

qu'il offre lui ſeul en la maniere ordinaire, & met après la patene à droite ſur l'Autel. Quand le Soûdiacre lui préſente la burette de l'eau pour la benir, il met la main gauche ſur l'Autel & de la droite fait le ſigne de la Croix ſur la burette, diſant l'Oraiſon *Deus qui humanæ ſubſtantiæ, &c.* Quand on ne dit pas le *Credo* le Célebrant ſe retire un peu du côté de l'Evangile, lorſque le Diacre étend le corporal ſur l'Autel, & ne fait aucune inclination ni avant ni après.

XX. S'il y a offrande, immédiatement après avoir lû l'Offertoire le Célebrant fait une inclination de tête à la Croix, & s'approche du bord du marchepied où il reçoit du Diacre l'inſtrument de la Paix qu'il fait baiſer au Clergé; il deſcend enſuite ſur le plus bas dégré ou même juſqu'au baluſtre, ſelon la diſpoſition des lieux, pour l'Offrande du peuple, faiſant en bas la révérence convenable au bas des dégrez de l'Autel avant de le quitter. Durant cette action il ſe tient debout & découvert. L'Offrande étant achevée ſans donner la bénédiction, il monte à l'Autel faiſant en bas la révérence convenable, s'il étoit allé juſqu'au baluſtre, ou ſeulement une inclination de tête étant monté ſur le marchepied, s'il n'avoit pas quitté l'Autel.

XXI. Si on doit faire à la Meſſe la bénédiction du Pain, le Célebrant lit dans le Miſſel ou Rituel l'Oraiſon propre, & enſuite il jette de l'Eau benîte ſur les Pains. Quand il dit *Adjutorium noſtrum, &c.* il fait le ſigne de la Croix ſur ſoi, & un autre ſur les Pains quand il dit ce mot *Benedicere.*

XXII. Après que le Célebrant a dit *Veni Sanctificator*, il met de l'encens dans l'encenſoir

ſoir diſant cette priere qui eſt couchée dans l'ordre de la Meſſe *Per interceſſionem, &c.* faiſant la bénédiction deſſus à ce mot *benedicere*; enſuite ayant reçû l'encenſoir du Diacre, il encenſe (avant de faire aucune génuflexion, quand même le Saint Sacrement ſeroit expoſé) le Calice & l'Hoſtie enſemble, faiſant trois ſignes de Croix deſſus avec l'encenſoir, puis abbaiſſant la main trois tours à l'entour; ſçavoir les deux premiers de ſa droite à ſa gauche, & le troiſiéme de ſa gauche à ſa droite, s'arrêtant un moment après chacun de ces trois derniers, afin de les diſtinguer; il il dit pendant cet encenſement la priere ſuivante qu'il partage de la ſorte. Au premier ſigne de Croix il dit *Incenſum iſtud*, au 2. *à te benedictum.* Au 3. *aſcendat ad te Domine*, au premier tour *& deſcendat ſuper nos*, au 2. *miſericordia*, au 3. *tua.*

XXIII. Enſuite le Célebrant ayant fait la révérence convenable à l'Autel, encenſe la Croix de trois coups, & fait après une ſeconde révérence à l'Autel, puis il encenſe les Reliques, s'il y en a, & enſuite l'Autel comme au commencement de la Meſſe, diſant cependant cette Priere qui eſt dans le Miſſel *Dirigatur Domine oratio mea, &c.* dont il diſtribuë tellement les paroles à chaque coup d'encenſoir, qu'elles puiſſent ſuffire durant tout l'encenſement. Il les peut diſtribuer dans l'ordre qui ſuit, appliquant chaque parole aux chiffres qui ſont marquez dans la planche qui eſt à l'Art. 3. de la 2. Part. du 1. Tome. Au chiffre 1. *Dirigatur*, au 2. *Domine*, au 3. *oratio mea*, au 4. *ſicut*, au 5. *incenſum*, au 6. *in conſpectu*, au 7. *tuo*, au 8. *elevatio*, au 9. *manuum*, au 10. *mearum*, au 11. *ſacri-*

ficium, au 12. *veſpertinum*, au 13. *Pone Domine*, au 14. *cuſtodiam*, au 15. *ori meo*, au 16. *&*, au 17. *oſtium*, au 18. *circumſtantia*, au 19. *labiis*, au 20. *meis*, au 21. *ut non*, au 22. *declinet*, au 23. *cor meum*, au 24. *in*, au 25. *verba*, au 26. *malitia*, au 27. *ad excuſandas*, au 28. *excuſationes*, au 29. *in peccatis*. S'il n'y a pas de Reliques il pourra dire aux chiffres 1. 2. 3. *Dirigatur Domine oratio mea, ſicut incenſum in conſpectu tuo.* Et au chiffre 8. & aux ſuivans pourſuivre les paroles comme ci-deſſus.

XXIV. L'encenſement fini, le Célebrant dit en rendant l'encenſoir au Diacre, *Accendat in nobis, &c.* & il demeure tourné vers lui juſqu'à ce qu'il ait été encenſé, enſuite il lave ſes doigts, & pourſuit la Meſſe à l'ordinaire, & auſſi poſément qu'il eſt requis pour donner loiſir au Diacre d'encenſer le Chœur & de retourner en ſa place un peu avant le *Sanctus*.

XXV. Après la premiere Oraiſon de celles que le Célebrant dit après l'*Agnus Dei*, il baiſe l'Autel, & ſe tournant vers le Diacre ſans faire la génuflexion, il lui donne la paix lui mettant les mains par-deſſus les bras, & approchant ſa jouë gauche de la ſienne en lui diſant *Pax tecum*; enſuite il ſe retourne vers l'Autel ſans faire la génuflexion, & continuë les autres Oraiſons. Après avoir pris l'ablution, il met le purificatoire ſur le Calice, qu'il laiſſe eſſuyer au Soûdiacre.

XXVI. Le Célebrant ayant lû au coin de l'Epître l'Antienne appellée Communion, va au milieu de l'Autel qu'il baiſe & chante *Dominus vobiſcum*; & étant auſſi-tôt retourné au livre, il chante l'Oraiſon ou les Oraiſons.

En Carême aux Meſſes de la Férie après avoir dit *Oremus* pour l'Oraiſon ſur le peuple, il laiſſe dire au Diacre *Humilitate capita veſtra Deo*, ſans s'incliner pendant que le Diacre dit ces paroles ni pendant l'Oraiſon qu'il dit lui-même.

XXVII. L'Oraiſon ou les Oraiſons étant entierement finies, le Célebrant va au milieu de l'Autel, & l'ayant baiſé il chante *Dominus vobiſcum* à la façon ordinaire ſans dire enſuite *Ite Miſſa eſt*, mais il demeure toûjours tourné vers le peuple juſqu'à ce que le Diacre l'ait chanté; ſi au lieu d'*Ite Miſſa eſt* il faut dire *Benedicamus Domino*, il ſe retourne vers l'Autel auſſi-tôt qu'il a dit *Dominus vobiſcum*, & le dit à voix baſſe pendant que le Diacre le chante.

XXVIII. Le Chœur ayant répondu *Deo gratias*, le Célebrant dit *Placeat tibi ſancta Trinitas, &c.* & donne enſuite la bénédiction de la même maniere qu'aux Meſſes baſſes, puis il va au coin de l'Evangile où il lit la derniere Evangile.

XXIX. Si c'eſt la coûtume du lieu de dire immédiatement après la Meſſe quelques Antiennes ou Oraiſons pour le Roi ou pour les néceſſitez publiques, le Célebrant après avoir dit l'Evangile vient au milieu de l'Autel où il fait une inclination de tête à la Croix & va enſuite au coin de l'Epître où il chante les verſets, s'il en doit dire, & l'Oraiſon ou les Oraiſons tout de ſuite d'un ton férial, ſous une ſeule & courte concluſion, ayant toûjours les mains jointes.

XXX. S'il n'y a point d'Oraiſons à chanter après la Meſſe, le Célebrant ayant dit l'Evangile retourne au milieu de l'Autel, où étant entre ſes deux Miniſtres, il fait avec eux une

inclination de tête à la Croix, puis ſe tournant à droite, il deſcend au bas des degrez où il fait la révérence convenable à l'Autel comme au commencement de la Meſſe (c'eſt-à-dire, une inclination profonde ; ou bien ſi le S. Sacrement eſt dans le Tabernacle, une génuflexion ſur le pavé en ſortant ainſi qu'en entrant) enſuite il reçoit ſon bonnet & retourne à la Sacriſtie dans le même ordre qu'il eſt venu : s'il paſſe dans le Chœur ou par-devant, il le ſaluë à l'entrée ou dès qu'il en eſt aſſez proche & qu'il l'a en vûë ; s'il s'en retourne conjointement avec le Clergé, il le ſaluë ſeulement en arrivant dans la Sacriſtie.

§. VII.

A l'Aſperſion de l'Eau benîte.

I. LOrſqu'on doit faire l'Aſperſion de l'Eau benîte avant la Meſſe, le Célebrant ſe revêt par-deſſus l'aube & l'étole d'une chappe de la couleur convenable à la Meſſe ſans manipule. Après avoir ſalué la Croix de la Sacriſtie & ſes Officiers, il va au Chœur qu'il ſaluë en paſſant & l'Autel quand il y arrive en la maniere qui a été dite ci-deſſus au commencement de la Meſſe ſolemnelle, puis il ſe met à genoux ſur le plus bas degré.

II. Le Célebrant ayant reçû l'aſperſoir des mains du Diacre commence ſeul ſans ſe lever l'Antienne *Aſperges me* ; ou ſi c'eſt au tems Paſcal *Vidi aquam* : il jette alors par trois fois de l'Eau benîte au devant de l'Autel, ſçavoir au milieu, au côté de l'Evangile & au côté de l'Epitre ; & étant encore à genoux, il s'aſperſe ſoi-même,

faiſant ſur ſon front un petit ſigne de Croix avec l'aſperſoir, puis s'étant levé il aſperſe le Diacre & le Soudiacre. Si le S. Sacrement étoit expoſé, il n'aſperſeroit pas l'Autel & commenceroit l'aſperſion par lui-même.

III. Enſuite le Célebrant rend l'aſperſoir au Diacre & ſaluë l'Autel, puis il doit ſe tourner fort poſément & s'écarter en même-tems environ un ou deux pas des degrez de l'Autel pour donner moyen à ſes Officiers de ſe tourner aiſément avec lui; il ſaluë le Chœur en entrant & va droit aux Chappiers, s'ils ſont déja au Chœur, ou au plus digne du Clergé, & ayant reçû l'aſperſoir, il l'aſperſe ſéparement avec une inclination avant & après; enſuite il ſaluë d'une inclination commune tout le premier côté du Chœur & l'aſperſe ſans s'arrêter, donnant de l'Eau benîte à pluſieurs enſemble, ſi ce n'eſt qu'ils fuſſent Chanoines ou de plus grande dignité, leſquels il faudroit aſperſer ſéparement avec une inclination avant & après, ſelon le decret de la S. R. C. du 20. Décembre 1601.

IV. Lorſque le Célebrant eſt arrivé au bout du premier côté du Chœur, il rend l'aſperſoir au Diacre, puis retournant ſur ſes pas, il fait vers le milieu du Chœur, ou en bas derriere le banc préparé pour les Chappiers ou les Chantres, ſelon la diſpoſition des lieux, la révérence convenable à l'Autel, & enſuite il aſperſe le ſecond côté de la même maniere que le premier. Après l'aſperſion du Clergé le Célebrant le ſaluë de part & d'autre, commençant par le côté qu'il a aſperſé le premier; puis il va aſperſer le peuple, ſaluant l'Autel autant de fois qu'il paſſe devant le milieu. Pendant l'aſperſion il dit d'une voix médiocre après l'Antienne *Aſper-*

ges me ou *Vidi aquam* tout le Pſeaume *Miſerere* ou *Confitemini* alternativement avec ſes Miniſtres, & il ajoûte à la fin *Gloria Patri*, excepté aux Dimanches de la Paſſion & des Rameaux; puis il repéte l'Antienne; ſi durant ſa marche on chante au Chœur *Gloria Patri*, il s'arrête alors & s'incline vers l'Autel. Si un Evêque en rochet & camail aſſiſtoit à l'aſperſion de l'Eau benîte, le Célebrant s'étant aſperſé, iroit préſenter l'aſperſoir à l'Evêque qu'il ſalueroit avant & après, & dont il baiſeroit la main, après avoir baiſé l'aſperſoir, puis il retourneroit à l'Autel pour aſperſer le Diacre & le Soûdiacre, & continuer enſuite l'aſperſion du Clergé en la maniere ordinaire.

V. L'aſperſion du Clergé & du peuple étant finie, le Célebrant rend l'aſperſoir au Diacre & retourne à l'Autel, où après avoir fait la révérence convenable, il prend l'aſperſoir, & ſans ſortir du milieu il ſe tourne vers les Miniſtres inférieurs qui ſont à la crédence & leur donne de l'Eau benîte. Le Chœur ayant achevé l'Antienne, le Célebrant chante debout les verſets & l'Oraiſon d'un ton férial; enſuite ayant ſalué l'Autel il va quitter la chappe au lieu où il s'aſſied, il y prend le manipule & la chaſuble, & retourne par le plus long chemin à l'Autel, il y fait en bas au milieu la révérence convenable, & commence la Meſſe.

VI. Lorſqu'on doit faire la Proceſſion après l'aſperſion de l'Eau benîte avant que de dire la Meſſe, le Célebrant ne change point d'ornemens; mais ayant achevé l'Oraiſon, il met au même lieu de l'encens dans l'encenſoir en la maniere ordinaire, ſi la ſolemnité le demande; enſuite ayant fait la révérence ordinaire à

l'Autel, il marche avec le Clergé, ſe couvrant ſitôt qu'il quitte l'Autel. Lorſqu'il rentre dans le Chœur il ſe découvre & le ſaluë de part & d'autre, & va ſans ſe couvrir à l'Autel, où il fait en arrivant la révérence convenable, puis il dit les mains jointes l'Oraiſon, comme il a fait celle de l'aſperſion, & obſerve pour le reſte ce qui a été dit au nombre précédent.

§. VIII.

A la Communion générale.

I. LE Célebrant après avoir pris le précieux Sang, met le Calice ſur le corporal, ſans y faire verſer du vin pour la purification, & s'il faut tirer le Ciboire du Tabernacle, il ſe retire un peu au côté de l'Evangile; mais avant que de partir du milieu, il fait une inclination de tête à la Croix, ou la génuflexion, s'il y avoit des Hoſties conſacrées ſur l'Autel, & cela en même-tems que les deux Miniſtres ſacrez font leur ſeconde génuflexion à ſes côtez lorſqu'ils changent de place; & quand le Diacre ouvre le Tabernacle, il ſe met à genoux & ſe reléve lorſque le Diacre ſe retire au côté de l'Epître pour dire le *Confiteor*.

II. Si le Célebrant a conſacré des Hoſties dans un Ciboire, il ne ſe met point à genoux, parce que le Diacre n'ouvre point le Tabernacle, mais il ſe contente de faire une génuflexion pour ſe retirer du côté de l'Evangile, lorſque le Diacre la fait après avoir découvert le Ciboire; que ſi les Hoſties étoient ſur le corporal & qu'il falût ſeulement les mettre ſur la

patene (ce qu'on ne doit faire que quand elles ſont en fort petit nombre) le Célebrant les mettroit lui-même deſſus, faiſant la génuflexion avant & après.

III. Après que le Diacre a achevé le *Confiteor*, le Célebrant étant un peu au côté de l'Evangile & y tournant le dos de façon qu'il ſoit tourné à moitié vers le peuple & à moitié vers le côté de l'Epitre, dit d'une voix intelligible *Miſereatur veſtri*, *&c. Indulgentiam*, *abſolutionem*, *&c.* faiſant le ſigne de la Croix de la main droite ſur les Communians, & tenant la gauche appuyée ſur ſa poitrine, puis il retourne au milieu de l'Autel, fait la génuflexion, prend le Ciboire de la main gauche & une Hoſtie de la droite qu'il tient un peu élevée ſur le Ciboire ſans en ſéparer la main, & s'étant tourné à droite vers les Communians, il dit *Ecce Agnus Dei*, *&c.* & *Domine non ſum dignus*, *&c.* comme à l'ordinaire. S'il doit communier le peuple après le Clergé, il deſcend pour cet effet au baluſtre ſans faire aucune révérence à l'Autel. Si quelque Cardinal ou Evêque doit communier, il le fait avant qu'on diſe le *Confiteor*, & le Célebrant ne dit point *Ecce Agnus Dei*, ni *Domine non ſum dignus*, *&c.* mais ſeulement *Corpus Domini noſtri*, *&c.*

IV. La Communion étant achevée, le Célebrant retourne au milieu de l'Autel, & y étant arrivé il met le Ciboire ſur le corporal, frottant doucement le pouce & l'indice de la main droite l'un contre l'autre deſſus le Ciboire pour faire tomber les fragmens; puis il fait la génuflexion & ſe retire un peu du côté de l'Evangile pour ſe mettre à genoux pendant que le Diacre remet le Ciboire dans le Tabernacle. Quand le Tabernacle eſt fermé il ſe relève,

léve, retourne au milieu de l'Autel, où il fait une inclination de tête à la Croix, & fait auſſitôt la purification du Calice, & le reſte qui a été dit à la Meſſe ſolemnelle.

V. Si pour quelque cauſe raiſonnable le Célebrant donne la communion au Clergé & au peuple après la Meſſe ſolemnelle, comme au jour de la Commémoration de tous les Fidéles défunts, ou en quelqu'autre occaſion particuliere, il s'en retourne auparavant avec ſes Officiers dans la Sacriſtie, où il quitte ſa chaſuble & ſon manipule, retenant ſeulement ſon étole croiſée par-devant, ſi ce n'eſt qu'elle fût de couleur noire, auquel cas il la change en une autre de la couleur de l'Office du jour; il obſerve en toute cette action les mêmes cérémonies qui ont été marquées dans la Meſſe baſſe, Tome premier, Partie premiere, Article dixiéme, nombre 18.

§. IX.

A la Meſſe devant le S. Sacrement expoſé.

I. DEs que le Célebrant entre au Chœur, il ſe découvre, & ayant ſalué le Chœur à l'ordinaire, il va ſans ſe recouvrir devant l'Autel, où il fait ſur le pavé la génuflexion à deux genoux avec une inclination profonde de tête, il ne la fait plus dans la ſuite que d'un genou, ſi ce n'eſt en ſortant.

II. Après la confeſſion, il monte ſur le marchepied, & fait la génuflexion avant que de baiſer l'Autel. Il doit obſerver cette régle, que toutes les fois qu'il arrive au milieu de l'Autel, ou qu'il en part, ou qu'il paſſe par

devant, il fait la génuflexion d'un ſeul genou; de plus quand il ſe tourne vers le peuple pour dire *Dominus vobiſcum* & *Orate fratres* il ſe retire un peu du côté de l'Evangile, en ſe tournant ſeulement à demi vers le peuple, & il fait la génuflexion avant & après.

III. Le Célebrant ayant baiſé l'Autel ſe retire tant ſoit peu au côté de l'Evangile, ſans faire la génuflexion & il benit l'encens, comme aux autres Meſſes, puis ſans faire la génuflexion, il deſcend ſur le ſecond dégré & ſe met à genoux ſur le bord du marchepied, où ayant reçû l'encenſoir, il encenſe le S. Sacrement de trois coups faiſant une inclination profonde avant & après; enſuite s'étant relevé, il monte à l'Autel & ayant fait la génuflexion ſans encenſer la Croix il l'encenſe à l'ordinaire commençant par le côté de l'Epitre.

IV. Après qu'il a achevé l'encenſement de l'Autel, il rend l'encenſoir au Diacre, & auſſitôt ſans tourner le dos à l'Autel il deſcend ſur le pavé ou au moins hors du marchepied, & là ayant la face tournée vers le peuple il eſt encenſé par le Diacre; puis étant remonté au coin de l'Epître ſans faire aucune révérence il commence l'Introïte. Il eſt à remarquer que le Célebrant eſt encenſé au même lieu après l'Offertoire, & qu'il y lave & eſſuye ſes mains, ayant toûjours la face tournée vers le peuple, mais après l'Evangile il eſt encenſé comme aux autres Meſſes; il ne s'aſſied point pendant le *Kyrie*, le *Gloria* ni le *Credo*.

V. Si après l'Evangile le Célebrant veut faire une exhortation, il doit la faire debout & découvert ſur le marchepied au côté de l'Evangile, à moins qu'on ne mit alors un voile devant le Soleil; auquel cas il pourroit s'aſſeoir

& ſe couvrir. Quand le Chœur eſt prêt de chanter *Et incarnatus eſt, &c.* le Célebrant fait la génuflexion, deſcend avec ſes deux Miniſtres ſur le ſecond dégré, & ſe met à genoux ſur le bord du marchepied s'inclinant comme il a été dit, & étant remonté, il fait avec eux une ſeconde génuflexion. Quand le Diacre étend le corporal il ſe retire tant ſoit peu à côté pour lui donner moyen de l'étendre commodément, après quoi il ſe remet au milieu ſans faire la génuflexion pour lors, non plus qu'auparavant, parce qu'il ne quitte pas entierement le milieu de l'Autel.

VI. Après l'Offertoire le Célebrant benit l'encens, & ſans faire la génuflexion encenſe l'Hoſtie & le Calice en la maniere accoutumée, après quoi il fait la génuflexion & deſcend ſur le ſecond dégré, & ſe met à genoux ſur le bord du marchepied pour encenſer le S. Sacrement, comme il a été dit ci-deſſus nombre troiſiéme ; excepté qu'allant ſe mettre à genoux, il tient l'encenſoir à la main, & qu'encenſant le S. Sacrement, il commence l'Oraiſon *Dirigatur Domine, &c.* laquelle il continuë à l'ordinaire durant l'encenſement de l'Autel.

VII. Quand il donne la bénédiction à la fin de la Meſſe ; après avoir dit *Benedicat vos omnipotens Deus*, il fait la génufluxion, & s'étant retiré un peu au côté de l'Evangile, il ſe tourne à demi vers le Peuple pour le benir, après quoi il n'acheve pas le tour & ne retourne pas auſſi au milieu de l'Autel, mais au coin de l'Evangile, où ſans faire la génuflexion, il dit la derniere Evangile à l'ordinaire.

VIII. Le Célebrant ayant achevé la derniere Evangile, retourne au milieu de l'Autel, y fait la génuflexion, & s'il doit chanter quelque

Oraiſon après la Meſſe, il va au coin de l'Epître ; autrement il deſcend en bas ſans tourner le dos au Saint Sacrement, ſe retirant à cet effet un peu vers le côté de l'Evangile, enſuite il fait la génuflexion à deux genoux ſur le pavé, inclinant la tête profondement, & s'étant levé il reçoit ſon bonnet, ſaluë le Chœur & s'en retourne de la même façon qu'il eſt venu, ſe couvrant ſeulement à la ſortie du Chœur.

IX. Les autres choſes particulieres au Célebrant, qui ont été ici omiſes ou rapportées ſeulement en général, ſont amplement déduites en la Meſſe baſſe devant le S. Sacrement, Tome premier, Partie premiere, Article 14. & pour le reſte qui regarde la Meſſe ſolemnelle, on doit ſuivre ce qui a été dit ci-deſſus au §. 6. de la Meſſe ſolemnelle ordinaire.

X. Si l'on doit expoſer le Saint Sacrement avant la Meſſe & enſuite le reſſerrer, il en faut uſer de même que quand on expoſe le Saint Sacrement avant Vêpres & qu'on le reſſerre enſuite ; voyez ci-deſſus le §. 2. nombres 4. 5.

§. X.

A la Meſſe des Morts & à l'Abſolution.

I. LE Célebrant ne met point d'encens dans l'encenſoir, avant que de partir de la Sacriſtie, il ſaluë ſes Officiers à l'ordinaire, mais non pas le Chœur ; après la confeſſion il monte à l'Autel qu'il baiſe à l'ordinaire, &

puis il va au côté de l'Epître pour dire l'Introïte, ſans faire auparavant l'encenſement de l'Autel.

II. Lorſqu'on dit la proſe, il peut s'aſſeoir quand il a lû ſon Evangile & après qu'il a fait la révérence convenable à l'Autel, avant de deſcendre à ſon ſiege obſervant les cérémonies accoûtumées; & lorſque le Diacre eſt ſur le point de commencer l'Evangile, il met ſon bonnet à côté de lui ſur le banc, & monte par le plus court chemin au coin de l'Epître. Si l'on ne dit pas la Proſe, après avoir lû l'Evangile, il revient entre le coin de l'Evangile & le milieu de l'Autel, où il ſe tient debout juſqu'à ce que le Diacre ait pris ſur l'Autel le livre pour aller chanter l'Evangile, & pour lors il s'approche du milieu pour faire une inclination de tête à la Croix, & va au coin de l'Epître. Il ne benit point en cette Meſſe le Diacre ni le Soûdiacre.

III. A la fin de l'Evangile il ne baiſe point le livre, mais auſſi-tôt qu'elle eſt chantée, il va au milieu de l'Autel & chante *Dominus vobiſcum* & *Oremus* avant l'Offertoire. Si le Clergé & le Peuple viennent à l'Offrande, il obſerve ce qui a été marqué ci-deſſus à la Meſſe ſolemnelle §. 6. nomb. 20. il benit l'encens & encenſe l'Hoſtie & le Calice auſſi-bien que l'Autel en la maniere qu'il le fait aux Meſſes ſolemnelles ordinaires, & eſt encenſé à la fin. S'il y a quelque Oraiſon funebre aprè l'Offertoire, il y aſſiſte avec les mêmes ornemens, mais ſi elle ſe fait après la Meſſe il y aſſiſte en chappe & ſans manipule.

IV. Les autres choſes particulieres au Célebrant qui ont été ici omiſes ou rapportées ſeulement en général, ſont amplement déduiI 3

tes en la Meſſe baſſe pour les Morts, Tome premier, Partie premiere, Article treizieme.

V. Lorſqu'on doit faire l'Abſolution après la Meſſe, le Célebrant ayant achevé l'Evangile de Saint Jean, s'en va au coin de l'Epître par le plus court chemin, faiſant la révérence convenable en paſſant devant le milieu de l'Autel, puis étant deſcendu ſur le pavé, il quitte ſa chaſuble & ſon manipule & prend une chappe noire; & ayant reçû ſon bonnet, il vient ſans ſe couvrir devant le milieu de l'Autel où il fait la révérence convenable.

VI. Enſuite le Célebrant s'étant tourné vers le Chœur ſe couvre, s'il faut ſortir du Chœur pour aller à la repréſentation & va ſe placer devant la repréſentation un peu vers le côté de l'Epître, ayant en face la Croix que tient le Soûdiacre. Quand le corps du Défunt eſt préſent, le Célebrant ſe place aux pieds ayant la face tournée vers la Croix qui eſt à l'oppoſite.

VII. Quand le Célebrant eſt arrivé devant la repréſentation il ſe découvre, & ſur la fin du *Libera* ayant donné ſon bonnet au Diacre, il met & benit l'encens en la maniere ordinaire, le Chœur ayant dit le dernier *Kyrie*, il chante *Pater noſter*, & pourſuivant le reſte à voix baſſe, il reçoit l'aſperſoir, puis il s'avance vers le milieu où il fait la révérence convenable à l'Autel, & fait le tour de la repréſentation qu'il aſperſe par trois fois de chaque côté en trois divers endroits, commençant par le côté de ſa main droite, & quand il paſſe devant la Croix que tient le Soûdiacre, il lui fait une inclination profonde. Ayant enſuite rendu l'aſperſoir, il reçoit l'encenſoir & encenſe la repréſentation de la même maniere

qu'il l'a aſperſée, obſervant en paſſant les mêmes révérences à l'Autel & à la Croix que tient le Soûdiacre.

VIII. Après l'encenſement le Célebrant ſans faire aucune révérence à l'Autel rend l'encenſoir au Diacre, & s'étant tourné vers la Croix, il dit tout haut les mains jointes, *Et ne nos inducas in tentationem*, avec les verſets qui ſuivent, & l'Oraiſon *Abſolve, &c.* qu'il lit dans le Miſſel; enſuite il dit *Requiem æternam dona ei Domine*, faiſant le ſigne de la Croix ſur la biere ou repréſentation, & les Chantres ayant dit au plurier *Requieſcant in pace*, il s'en retourne à la Sacriſtie avant le Clergé s'il n'eſt pas venu avec lui à la repréſentation.

IX. On fait l'Abſolution en la maniere ſuſdite aux funerailles où le corps eſt préſent, à la reſerve de l'Oraiſon & de ce qui la ſuit, que l'on dit comme il eſt marqué pour les Enterremens: & quoiqu'aux Obſeques d'un Prêtre la biere ſoit entre le Célebrant & l'Autel, & la Croix à l'oppoſite entre l'Autel & la biere, néanmoins le Célebrant fait toûjours au lieu d'où il part la révérence convenable à l'Autel, tant à l'aſperſion qu'à l'encenſement; il commence le tour de la biere par le côté de ſa main droite, & ſaluë ſeulement la Croix quand il paſſe par-devant.

X. Quand on fait l'Abſolution pour pluſieurs Défunts, il dit au plurier tous les Verſets & Oraiſons; ſi on fait l'Elevation du Saint Sacrement en quelque Autel qui ſoit expoſé à la vûë pendant l'Abſolution, il n'interrompt point l'action qu'il a commencée, mais il ſe tient debout & découvert ſans ſe tourner; il prend garde ſeulement autant que faire ſe peut, de ne pas tourner directement le dos au Saint Sacrement.

XI. Si l'on doit faire un Enterrement après la Meſſe, le Célebrant fait l'Abſolution devant le cercueil en la maniere qui vient d'être dite ci-deſſus, mais il dit auparavant à haute voix ſans chanter, les mains jointes & la tête découverte, l'Oraiſon *Non intres, &c.* & fait pour la ſuite de l'Enterrement ce qui a été marqué ci-deſſus au §. 5.

ARTICLE QUATRIEME
DU PRETRE ASSISTANT.

§. I.
DE L'OFFICE DU PRETRE ASSISTANT.
A la Meſſe ſolemnelle.

I. LE Prêtre Aſſiſtant prend un ſurplis, prévoit la Meſſe & la marque avec les ſignets du Miſſel; & s'étant revêtu d'une chappe, quand le Célebrant eſt habillé, il ſe met à ſa droite & lui préſente la cuillier pour mettre de l'encens dans l'encenſoir, il la baiſe par le bout du manche & puis la main du Célebrant auquel il dit la tête inclinée *Benedicite Pater Reverende*: enſuite ayant reçû la cuillier avec les baiſers ordinaires, il rend la navette avec la cuillier dedans au Thuriféraire, puis il fait les révérences convenables à la Croix & au Célebrant, après lui avoir donné ſon bonnet avec les baiſers accoûtumez.

II. Il va à l'Aútel la tête couverte & les mains jointes à la droite du Diacre, & ſaluë le Chœur & l'Autel à la droite du Célebrant. Si le Saint Sacrement n'eſt pas dans le Tabernacle, il fait ſeulement une inclination profonde à la Croix, comme le Célebrant; & s'il y eſt préſent, il fait la génuflexion, ce qu'il obſerve toutes les fois qu'il paſſe devant le milieu de l'Autel. Il a ſoin de prendre auparavant le bonnet du Célebrant qu'il reçoit

avec les baiſers ordinaires, & ſi le Célebrant fait la génuflexion, il met une main ſous le coude du Célebrant pour le ſoûtenir, & tient l'autre appuyée ſur la poitrine, ce qu'il obſerve toutes les fois qu'il fait la génuflexion avec lui & à ſes côtez.

III. Le Prêtre Aſſiſtant demeure à la droite du Célebrant pendant le *Confiteor*, lui répondant & faiſant les mêmes actions que les Miniſtres ſacrez; enſuite il monte à l'Autel, élevant de la main gauche le devant de l'aube & des habits du Célebrant, & ayant fait la révérence convenable à l'Autel, lorſque le Célebrant le baiſe, il ſe retire au coin de l'Epître proche du livre, pour ceder la place au Diacre qui fait benir l'encens & aſſiſte à l'encenſement ordinaire, pendant lequel le Prêtre Aſſiſtant retire, quand il faut, le livre de deſſus l'Autel, & le remet enſuite avec une révérence convenable à l'Autel avant & après.

IV. Pendant qu'on encenſe le Célebrant il ſe tient au coin de l'Epître hors du marche-pied la face tournée vers le Peuple, & après l'encenſement il ſe met à la droite du Célebrant la face tournée vers le côté de l'Evangile, & montre au Célebrant le commencement de la Meſſe, faiſant avec lui le ſigne de la Croix & les inclinations qu'il faut faire: enſuite il s'approche du milieu de l'Autel & indique au Célebrant le *Gloria in excelſis*, s'il le doit dire, puis il retourne au coin de l'Epître où il s'incline aux mêmes Verſets que lui & fait le ſigne de la Croix à la fin.

V. Si le Célebrant s'aſſied au *Kyrie* ou au *Gloria in excelſis*, le Prêtre Aſſiſtant marche après lui & ſe place à la droite du Diacre ſur un ſiege, étant tourné à demi vers l'Autel, &

la tête couverte, ſe découvrant & s'inclinant de même que le Célebrant. Sur la fin il ſe leve avec les Miniſtres ſacrez, ſaluë le Célebrant comme il doit avoir fait avant que de s'aſſeoir, & retourne ſans autre révérence par le plus court chemin au côté de l'Epître, où il montre au Célebrant les Oraiſons qu'il doit dire, & enſuite l'Epître, le Graduel, &c. juſqu'à l'Evangile.

VI. Quand le Soûdiacre vient recevoir la bénédiction du Célebrant après avoir chanté l'Epître, le Prêtre Aſſiſtant ſe retire un peu au coin de l'Epître pour lui faire place, après quoi il porte lui-même le Miſſel par le plus court chemin au côté de l'Evangile en paſſant entre le Célebrant & le Diacre, ayant fait au milieu de l'Autel la révérence convenable, & répond au Célebrant au commencement & à la fin de l'Evangile. Lorſque le Diacre arrive, il ſe retire un peu derriere le livre pour lui faire place, & quand l'Evangile eſt finie, il approche le livre vers le milieu de l'Autel ſans faire aucune révérence & ſe tient au même lieu à la gauche du Célebrant. Si on chante au Chœur ce Verſet *Veni Sancte Spiritus, &c.* il ſe retire ſur le ſecond dégré au coin de l'Evangile, où il ſe met à genoux ſur le bord du marchepied en même tems que le Célebrant s'y met au milieu de l'Autel entre le Diacre & le Soûdiacre.

VII. Le Prêtre Aſſiſtant ſe retire dès que le Diacre a reçû la bénédiction, & va au coin de l'Evangile hors du marchepied, où il attend la face tournée vers l'Autel que le Diacre commence l'Evangile, & alors il ſe tourne vers lui faiſant ſur ſoi les ſignes de Croix au commencement comme les autres, & les

inclinations au nom de Jeſus, auſſi-bien que les génuflexions vers la Croix.

VIII. L'Evangile étant achevée, le Prêtre Aſſiſtant demeure au coin de l'Autel du même côté, la face tournée à demi vers la Croix, juſqu'à ce que le Célebrant ait éte encenſé, puis étant monté ſur le marchepied il lui indique ce qu'il doit dire; & s'il y a *Credo*, lorſque le Célebrant l'a entonné, il ſe retire au coin de l'Evangile où il fait les mêmes inclinations, génuflexions & ſignes de Croix que les Officiers ſacrez.

IX. Si l'on va s'aſſeoir, il s'approche du Soûdiacre à la gauche duquel il fait la révérence convenable à l'Autel, comme le Célebrant qu'il ſuit immédiatement, ſe comportant pour le reſte ainſi qu'il a été dit ci-deſſus nombre 5. Il ſe découvre à ce Verſet *Et incarnatus eſt, &c.* & s'incline comme il a été dit en l'art. 3. du Célebrant n. 16. mais aux trois Fêtes de Noël, & à la Fête de l'Annonciation, il va ſe mettre à genoux à la droite du Diacre ſur le plus bas dégré du côté de l'Epître. Il demeure couvert & aſſis pendant que le Diacre porte la bourſe à l'Autel; & quand le Célebrant y retourne vers la fin du Simbole, il le ſuit par le plus long chemin faiſant derriere lui ſur le pavé la révérence à l'Autel, & paſſant incontinent à ſa gauche, il leve en montant avec lui le devant de ſes habits, au lieu du Soûdiacre qui demeure à ſa place ordinaire. Si le Célebrant ne s'aſſied pas pendant le *Credo*, le Prêtre Aſſiſtant ſe met à genoux au coin de l'Evangile ſur le bord du marchepied, lorſqu'on chante *Et incarnatus eſt, &c.* & s'incline comme il eſt marqué ci-deſſus.

X. Le Prêtre Aſſiſtant montre au Célebrant

l'Offertoire, & quand le Célebrant encenſe le côté de l'Evangile, il ôte le Miſſel & le remet enſuite, faiſant avant & après les révérences convenables à l'Autel. Il ſe retourne vers le Diacre quand il eſt revenu du Chœur pour être encenſé avant le Soûdiacre avec une inclination reciproque avant & après ; il demeure proche du livre juſqu'après l'*Agnus Dei* tournant les feuillets, montrant au Célebrant ce qu'il doit dire, quand il eſt beſoin, faiſant comme lui les génuflexions, les inclinations de tête, & les ſignes de Croix ; & frappant ſa poitrine à *Nobis quoque peccatoribus*, il ſe retire néanmoins au côté de l'Evangile pour faire place au Soûdiacre au *Sanctus* & à l'*Agnus Dei*, qu'il dit avec le Célebrant & les Miniſtres ſacrez, étant comme eux médiocrement incliné, & frappant ſa poitrine à ce mot *Nobis* de l'*Agnus Dei*.

XI. Le Prêtre Aſſiſtant ſe met à genoux à côté du Célebrant un peu avant la Conſécration, & ne ſe releve qu'après l'Elevation du Calice, à moins qu'il n'y ait quelque néceſſité, comme de tourner le feuillet. Auſſi-tôt que l'*Agnus Dei* eſt dit, il fait une génuflexion avec les Miniſtres ſacrez, & va par le plus court chemin à la droite du Célebrant, où il ſe met à genoux attendant la Paix qu'il reçoit après la premiere Oraiſon, en la maniere qui ſuit. Lorſque le Célebrant eſt prêt de baiſer l'Autel, il ſe leve & le baiſe avec lui hors du corporal, ſans mettre les mains ſur l'Autel ; puis approchant ſa jouë gauche de celle du Célebrant, & mettant ſes mains par-deſſous les bras du Célebrant, il reçoit de lui la Paix par un baiſer, avec une inclination avant & après, & répond *Et cum ſpiritu tuo*,

Enſuite ayant fait la génuflexion au même lieu devant le Saint Sacrement, il deſcend à la droite du Diacre & lui donne la Paix, puis il deſcend ſur le pavé & ayant fait la génuflexion ſur le dernier dégré, il va au Chœur porter la Paix en la maniere que le Soûdiacre a coûtume de faire, & obſervant les mêmes cérémonies. S'il y a dans le Chœur quelque Evêque ou autre perſonne conſiderable à qui on doive donner la Paix, le Prêtre Aſſiſtant après avoir donné la Paix au Diacre, reçoit du Cérémoniaire l'inſtrument deſtiné à cet uſage, & l'ayant baiſé, il le porte des deux mains élevé à la hauteur de la poitrine, & l'ayant eſſuyé avec le voile qui y eſt attaché, il le préſente à baiſer à l'Evêque qu'il ne ſaluë point auparavant, mais ſeulement après, puis il le rend au Cérémoniaire, & donne enſuite la Paix au Chœur en la maniere ordinaire.

XII. Le Prêtre Aſſiſtant étant retourné à l'Autel y fait la génuflexion ſur le dernier dégré, & ayant donné la Paix à celui qui l'a accompagné, il fait derechef la génuflexion, monte au côté de l'Evangile : s'il y a Communion, il ſe retire au coin de l'Evangile & ſe met à genoux ſur le bord du marchepied, ſi le Diacre tire le Ciboire du Tabernacle, & ſe releve en même tems que le Célebrant & demeure tourné vers lui pendant qu'il donne la Communion. Après l'ablution il porte le Miſſel du côté de l'Evangile à celui de l'Epître par le plus court chemin avec une révérence convenable au milieu, les Miniſtres ſacrez faiſant la génuflexion derriere lui ; il indique au Célebrant l'Antienne appellée Communion, & demeure proche du livre, ſe comportant comme il a fait à l'Introïte.

XIII. Le Prêtre Assistant reçoit la bénédiction à genoux à la droite du Diacre, & puis assiste à la derniere Evangile comme à la premiere : s'il y a une autre Evangile que celle de Saint Jean, aussi-tôt que le Diacre a chanté *Ite Missa est* ou *Benedicamus Domino*, il prend le livre fermé & ayant reçû la bénédiction à genoux comme ci-dessus, sans faire le signe de la Croix, il porte le livre sur le coin de l'Evangile & l'ouvre au lieu où il faut, puis l'Evangile étant achevée, il ferme le livre & le laisse au même lieu, ou si le Célebrant doit dire quelque Oraison immédiatement après, il le rapporte au coin de l'Epître, faisant au milieu une inclination à la Croix derriere le Célebrant en même tems que lui. Tout étant fini, le Prêtre Assistant fait une inclination à la Croix à la droite du Célebrant, & descend avec lui, saluë l'Autel & le Chœur & retourne à la Sacriste à la droite du Diacre, comme il a fait en venant.

§. II.

A la Messe solemnelle devant le Saint Sacrement exposé.

I. DEs que le Prêtre Assistant entre au Chœur, il se découvre, & ayant salué le Chœur à l'ordinaire, il va au bas de l'Autel, où après avoir reçû le bonnet du Célebrant sans aucun baiser, il fait sur le pavé la génuflexion à deux genoux avec une inclination profonde de tête ; il ne la fait plus dans la suite que d'un genou, si ce n'est en sortant, & lorsqu'il quitte

l'Autel pour aller au Chœur donner la Paix, & en revenant à l'Autel.

II. Après la confeſſion il monte ſur le marchepied où il fait la génuflexion en même tems que le Célebrant, & auſſi-tôt il ſe retire au coin de l'Epître proche le Miſſel. Lorſque le Célebrant encenſe le Saint Sacrement, le Prêtre Aſſiſtant ſe met à genoux ſur le bord du marchepied au coin de l'Epître le viſage tourné vers l'Evangile; & lorſque le Diacre encenſe le Célebrant, il deſcend ſur un dégré plus bas que lui & ſe tient tourné vers l'Autel; enſuite il remonte à l'Autel avec le Célebrant, & lui indique le commencement de la Meſſe.

III. Lorſqu'on dit le *Credo* à ces paroles *Et incarnatus eſt*, le Prêtre Aſſiſtant ſe met à genoux ſur le bord du marchepied au coin de l'Evangile la face tournée vers l'Epître en même tems que le Célebrant s'y met au milieu de l'Autel entre le Diacre & le Soûdiacre; il ſe met à genoux au même endroit, lorſque le Célebrant encenſe le Saint Sacrement après l'Offertoire, ſans cependant faire les mêmes inclinations que lui.

IV. Lorſque le Diacre revient à l'Autel après avoir encenſé le Chœur, le Prêtre Aſſiſtant fait la génuflexion en même tems que le Diacre la fait ſur le pavé; enſuite il ſe retire un peu vers le coin de l'Evangile pour y être encenſé, après quoi il retourne au livre où il fait en arrivant la génuflexion. Pendant tout le tems qu'il eſt aux côtez du Célebrant, il fait autant de génuflexions que lui.

V. A la fin de la Meſſe le Prêtre Aſſiſtant ſe trouve au bas des dégrez à la droite du Célebrant, où après avoir fait la génuflexion à deux genoux, comme en entrant, il donne le

bonnet

bonnet au Célebrant ſans rien baiſer ; enſuite il ſaluë le Chœur & s'en retourne à la Sacriſtie de la même maniere qu'il eſt venu, ſe couvrant ſeulement à la ſortie du Chœur.

VI. Si l'on doit expoſer le Saint Sacrement avant la Meſſe, & enſuite le reſſerrer dans le Tabernacle, le Prêtre Aſſiſtant ſe tient pendant ce tems-là à genoux ſur le marchepied au coin de l'Autel, comme pendant les encenſemens.

§. III.

A une premiere Meſſe.

I. CElui qui aſſiſte un nouveau Prêtre à ſa premiere Meſſe doit quelques jours auparavant lui faire repeter les cérémonies de la Meſſe avec le plus d'exactitude qu'il eſt poſſible, & l'avertir de ſçavoir parfaitement par mémoire toutes les paroles pendant leſquelles le Prêtre eſt occupé à faire quelque action, pour prévenir l'embarras où il ſe trouveroit s'il ne les ſçavoit pas bien.

II. L'heure étant venuë, il prend un ſurplis & une étole de la couleur conforme aux ornemens de la Meſſe qu'on doit dire, & prépare ſur l'Autel le Calice, & le Miſſel qu'il a dû préſenter auparavant au nouveau Prêtre pour prévoir la Meſſe.

III. Avant que de ſortir de la Sacriſtie, il ſe met à la droite du Prêtre & ſaluë la Croix & le nouveau Prêtre, il le précede en allant à l'Autel, & quand il y eſt arrivé, il reçoit ſon bonnet qu'il donne au Servant, & après avoir fait la génuflexion ſur le pavé ou ſeule-

ment une inclination profonde, ſi le S. Sacrement n'eſt pas dans le Tabernacle, il ſe met à genoux ſur le dernier dégré à la droite du nouveau Prêtre & lui préſente le Diurnal pour commencer l'Himne *Veni Creator Spiritus*, *&c.* & les premiers verſets de chaque ſtrophe que les Aſſiſtans continuent à voix haute, il avertit le Prêtre de ſe lever quand il dit l'Oraiſon *Deus qui corda fidelium*, *&c.*

IV. L'Oraiſon étant dite il ſe leve & fait avec le Célebrant la réverence convenable à l'Autel avant que de commencer la Meſſe, & enſuite il ſe tient debout pendant le Pſeaume *Judica*, *&c.* Lorſque le Célebrant monte à l'Autel, le Prêtre Aſſiſtant monte avec lui ; & après avoir fait la révérence convenable à l'Autel lorſqu'il le baiſe, il ſe retire au côté de l'Epître pour indiquer l'Introïte.

V. Lorſque le Célebrant retourne au milieu de l'Autel pour dire le *Kyrie*, il s'approche de lui & lui indique le *Gloria in Excelſis*, *&c.* s'il faut le dire. Il retourne enſuite au coin de l'Epître, où il demeure juſqu'à l'Evangile, & il ne quitte point le livre ſoit du côté de l'Epître, ſoit du côté l'Evangile, afin de montrer exactement au nouveau Prêtre tout ce qu'il doit dire. Il fait avec lui les mêmes génuflexions, inclinations & ſignes de Croix, & le prévient un peu en toutes ſes actions, afin de lui faire connoître ce qu'il a à faire ; il ne doit pas tourner les feuillets du livre ni découvrir le Calice, & il a ſoin de faire les révérences convenables à l'Autel lorſqu'il paſſe devant le milieu.

VI. Le Prêtre Aſſiſtant ſe met à genoux ſur le marchepied à la gauche du Célebrant lorſqu'il dit ces paroles *Qui pridiè*, *&c.* & ne ſe reléve qu'après l'Elévation du Calice ; & pen-

dant cette Elévation il a ſoin de détourner le manipule du Célebrant de peur qu'il ne touche à la Sainte Hoſtie. Lorſque le Célebrant communie, le Prêtre Aſſiſtant doit s'incliner profondement; ſi quelqu'un communie à cette Meſſe, il accompagne le Célebrant étant à ſa droite, & il a ſoin de tenir la patene ſous le menton de ceux qui communient.

VII. Lorſque le Célebrant donne la bénédiction au Peuple, le Prêtre Aſſiſtant ſe met à genoux ſur le bord du marchepied. Après la derniere Evangile il fait à la droite du Célébrant une inclination de tête à la Croix, & au bas des dégrez la révérence convenable à l'Autel, & retourne à la Sacriſtie comme il eſt venu. S'il avoit préparé le Calice ſur l'Autel, il eſt à propos qu'il aille le reprendre.

VIII. Quand un nouveau Prêtre dit une Meſſe haute pour ſa premiere, le Prêtre Aſſiſtant prend, outre l'étole, une chappe, & ſe comporte pendant la Meſſe comme il a été marqué au §. 1. de la Meſſe ſolemnelle; & quoique ce ſoit l'Office du Prêtre Aſſiſtant à la Meſſe ſolemnelle de porter la paix au Chœur; néanmoins comme en cette occaſion il ne doit point quitter le nouveau Prêtre, qui peut pour lors avoir beſoin de lui, il ſemble plus convenable qu'après avoir reçu la paix du Prêtre & l'avoir donnée au Diacre, il retourne incontinent à ſa gauche, laiſſant le Soûdiacre faire cette fonction, comme s'il n'y avoit point de Prêtre Aſſiſtant. S'il y a Communion du Clergé, le Prêtre Aſſiſtant ne quitte point la droite du Prêtre pendant ce tems-là, & tient la patene ſous le menton de ceux qui communient, le Diacre & le Soûdiacre, étant pour lors à la gauche du Célebrant.

ARTICLE CINQUIEME.

DU DIACRE.

§. I.

Avis généraux.

I. LE Diacre ſaluë toûjours d'une génuflexion l'Autel devant lequel on célébre, quoiqu'il n'y ait que la Croix ſans Tabernacle, & que le Célébrant ne faſſe qu'une inclination profonde.

II. Le Diacre doit faire la génuflexion durant la Meſſe. 1. Toutes les fois qu'il paſſe pardevant la Croix de l'Autel, ſi le contraire n'eſt exprimé en ſon propre lieu. 2. Quand de ſa place il monte au côté du Célebrant qui eſt au milieu de l'Autel, ou que de ſes côtez il deſcend derriere lui en ſa place, il fait la génuflexion au lieu d'où il part ſans en faire au lieu où il arrive, même après la conſécration, ou lorſque le S Sacrement eſt expoſé. 3. Quand de quelque autre part que des côtez du Célebrant, il va à ſa place vis-à-vis le milieu de l'Autel derriere le Célebrant, ou qu'il en part pour aller ailleurs, il doit faire la génuflexion en ſa place lorſqu'il y arrive ou qu'il en part, ſi ne n'eſt qu'il marche conjointement avec le Célébrant, car en ce cas-là pour ſe conformer à lui il ne fait point de génuflexion. 4. Quand il va d'un côté du Célebrant

qui eſt au milieu de l'Autel à l'autre côté, il fait la génuflexion à ſes deux côtez & non point au milieu, ſoit avant, ſoit après la conſécration : mais quand il va d'un coin de l'Autel à l'autre, il fait ſeulement la génuflexion en paſſant au milieu ſans en faire aux extrémitez même après la conſécration, ou en préſence du S. Sacrement expoſé. De ces régles générales on excepte ce cas ; ſavoir au commencement de la Meſſe, où le Célebrant baiſant l'Autel, quoiqu'il ne faſſe pas la génuflexion, le Diacre la fait néanmoins à ſon côté, parce que c'eſt la premiere fois qu'il arrive devant la Croix.

III. Le Diacre fait une inclination profonde à la Croix de la Sacriſtie, & au Célebrant avant & après qu'il l'a encenſé ; mais dans toutes les autres occaſions il ne lui fait qu'une inclination médiocre, comme au Chœur & aux Chappiers

IV. Toutes les fois que le Célebrant fait la génuflexion & qu'il eſt à ſon côté, il la fait auſſi avec lui, & le ſoûtient d'une main pardeſſous le coude, tenant l'autre main appuyée ſur la poitrine.

V. Lorſque le Diacre préſente quelque choſe au Célebrant revêtu de ſes ornemens, il baiſe premierement la choſe, & puis ſa main ; & quand il reçoit quelque choſe de lui, il baiſe prémierement ſa main & enſuite la choſe : on excepte de cette régle les Meſſes des Défunts dans leſquelles on omet toutes ſortes de baiſers, & celles qu'on dit en préſence du S. Sacrement. C'eſt auſſi l'uſage de ne baiſer qu'à demi le bonnet du Célebrant lorſqu'on le lui préſente, ou qu'on le reçoit de lui. Le Diacre s'abſtient de toutes ſortes de baiſers quand il reçoit ou

qu'il donne quelque choſe aux autres Miniſtres.

VI. Quand il fait benir l'encens, il reçoit prémierement de la main droite la navette, & la mettant dans la main gauche il ſaluë le Célebrant & lui préſente de la droite la cuillier qu'il baiſe par le bout du manche & puis la main du Célebrant : enſuite tenant des deux mains la navette de maniere que l'ouverture ſoit vers le Célebrant, il lui dit la tête inclinée & d'un ton de voix médiocre *Benedicite Pater Reverende* ; & ayant reçû la cuillier avec les baiſers ordinaires, il ſaluë le Célebrant, & rend la navette avec la cuillier dedans au Thuriféraire ; s'il faut enſuite faire l'encenſement, comme à l'Introïte & à l'Offertoire, il reçoit du Thuriféraire l'encenſoir, & le tenant de la main droite par le haut des chainettes, & de la main gauche par le bas, il baiſe le haut des chainettes qu'il met enſuite dans la gauche du Célebrant, & le bas dans la droite laquelle il baiſe en l'élevant un peu & l'approchant de ſa bouche avec les deux mains ſans lui faire aucune inclination avant ni après. Quand l'encenſement eſt fini, le Diacre reçoit l'encenſoir baiſant premierement la main droite du Célebrant, laquelle il ſoûtient de ſes deux mains : puis retenant avec la droite le bas des chainettes, & les prenant avec la gauche par le haut qu'il baiſe en même-tems ; il deſcend pour encenſer le Célebrant, lorſqu'on doit l'encenſer, ſinon il rend l'encenſoir au Thuriféraire.

VII. Lorſqu'il fait quelque action qui lui eſt commune avec un autre Miniſtre, il tâche de la faire en même-tems & avec uniformité, comme les génuflexions, les inclinations, & quand il faut s'aſſeoir, ſe couvrir, ſe lever,

monter aux côtez du Célebrant ; c'eſt ainſi qu'il a ſoin au commencement de la Meſſe d'être avec le Soûdiacre également éloigné du Célebrant, de relever également ſa chaſuble à l'encenſement, &c.

VIII. Lorſqu'il eſt debout il a toûjours les mains jointes, à moins qu'elles ne ſoient occupées, & jamais il ne les appuye ſur l'Autel ; lorſqu'il a une main occupée, il appuye l'autre ſur ſa poitrine.

IX. Il récite avec le Célebrant le *Kyrie*, le *Gloria in excelſis*, le *Credo*, le *Sanctus*, & l'*Agnus Dei*, faiſant les mêmes inclinations & ſignes de Croix que lui ; il ne répond pas au Célebrant quand le Chœur le fait.

§. II.

DE L'OFFICE DU DIACRE.

A la Meſſe ſolemnelle.

I. LE Diacre doit d'abord prévoir l'Evangile & avoir ſoin de mettre ou de faire mettre le livre ſur la crédence ; enſuite après avoir lavé ſes mains, il ſe revêt des ornemens qui lui ſont préparez. Il eſt à propos qu'en les prenant il récite les Oraiſons qui lui ſont marquées pour chacun dans le Miſſel, & qu'il baiſe l'amit, l'étole & le manipule, mais il ne doit prendre ce dernier qu'après que le Prêtre eſt entierement habillé. Il met le haut de l'étole où ſe trouve la Croix ſur l'épaule gauche, & la fait pendre ſous le bras droit.

II. Lorſque le Célebrant s'approche des ornemens, il lui fait une inclination médiocre, & avec l'aide du Soûdiacre le revêt de tous les

ornemens ſacerdotaux, baiſant auparavant à côté de la Croix ceux que le Célebrant doit baiſer, après quoi il prend ſon manipule.

III. Enſuite il fait benir l'encens, préſente le bonnet au Célebrant avec les baiſers accoûtumés, & lorſque le ſignal pour partir eſt donné, il ſaluë la Croix de la Sacriſtie & le Célebrant: puis étant couvert il marche au Chœur les mains jointes après le Soûdiacre.

IV. Si en allant au Chœur il paſſe devant quelque Autel où l'on diſe la Meſſe, depuis la conſécration juſqu'à la communion, il fait la génuflexion d'un ſeul genou à la droite du Célebrant; que ſi on y éleve le S. Sacrement, il demeure à genoux juſqu'à ce que le Calice ſoit remis ſur l'Autel: puis s'étant levé, il fait une génuflexion & ſe couvre auſſi-tôt; s'il paſſe devant quelque Autel où le S. Sacrement ſoit expoſé dans un Soleil, il fait la génuflexion à deux genoux inclinant profondement la tête, & en ce cas il eſt bon qu'il ſe découvre dès-qu'il entre au lieu où il eſt expoſé, & ne ſe couvre que lorſqu'il en eſt ſorti. S'il paſſe devant le grand Autel, il fait auſſi la génuflexion à la Croix; devant les autres Autels il ne fait aucune inclination, & s'il rencontre en ſon chemin un Prêtre revêtu des ornemens ſacrez il ſe découvre & lui fait une inclination médiocre: & pour le reſte il peut lire l'Article ſecond de la premiere Partie du Tome premier.

V. En entrant au Chœur il le ſaluë à la droite du Célebrant, puis il va dans le même ordre ſans ſe recouvrir au milieu de l'Autel, s'il eſt proche, ou après le Soûdiacre & devant le Célebrant, s'il eſt éloigné, comme lorſque l'on entre par la grande porte qui eſt au bas du Chœur: étant arrivé au bas de l'Autel, il

il reçoit le bonnet du Célebrant, fait la génuflexion ſur le pavé & donne enſuite au Cérémoniaire ſon bonnet & celui du Célebrant.

VI. Lorſque le Célebrant commence la Meſſe, le Diacre ſe tient debout à ſa droite & lui répond d'un ton ſemblable, faiſant le ſigne de la Croix lorſqu'il le fait ſur ſoi, s'inclinant à *Gloria Patri*, *&c.* & médiocrement vers le Célebrant en diſant *Miſereatur*, & profondement vers l'Autel durant le *Confiteor*, ſe tournant un peu vers le Célebrant à ces paroles *Et tibi Pater*, *Et te Pater*, ſans ſe relever; puis s'étant redreſſé à *Indulgentiam*, il s'incline derechef médiocrement avec le Célebrant à *Deus tu converſus*, *&c.* juſqu'à *Oremus*.

VII. Enſuite le Diacre monte à l'Autel avec le Célebrant, levant de la main gauche le devant de ſon aube & de ſa ſoutane; & après avoir fait la génuflexion pendant qu'il baiſe l'Autel, il prend la navette & fait benir l'encens. Lorſqu'il eſt beni, il preſente l'encenſoir au Célebrant, & fait avec lui la génuflexion, mettant la main ſous ſon coude pour le ſoûtenir; enſuite il prend le derriere de ſa chaſuble vers les épaules, l'éleve un peu avec le Soûdiacre, & ne la quitte point pendant tout l'encenſement, excepté lorſqu'il fait la génuflexion toutes les fois que le Célebrant ſaluë l'Autel. L'encenſement fini, il reprend l'encenſoir & deſcend au bas dégrez du côté de l'Epître & là au milieu du Cérémoniaire & du Thuriféraire il encenſe le Célebrant de trois coups avec une inclination profonde avant & après; enſuite il rend l'encenſoir au Thuriféraire.

VIII. Après que le Diacre a encenſé le Célebrant, il monte ſur le ſecond degré & ſe met à la droite du Célebrant un peu derriere lui,

fait le ſigne de la Croix, répond aux *Kyrie*, quand il les a fini il ſe retire derriere lui juſqu'à-ce que le ſecond Chœur chante une partie du dernier *Kyrie*; pour lors il va en droite ligne derriere le Célebrant au milieu de l'Autel, où il fait une inclination de tête à la Croix.

IX. Si le Célebrant va s'aſſeoir pendant qu'on chante au Chœur le *Kyrie eleïſon*, le Diacre ſans ſaluër l'Autel le précede à ſon ſiége, & auſſi-tôt que le Célebrant eſt arrivé, il leve le derriere de ſa chaſuble & lui preſente ſon bonnet en la maniere accoûtumée: enſuite ayant pris le ſien il fait avec le Soûdiacre une inclination médiocre au Célebrant, & s'aſſied à ſa droite après avoir fait une inclination de tête au Soûdiacre; il a ſoin de lever le derriere de ſa dalmatique & ſe couvre. Pendant qu'il eſt aſſis il tient les mains étenduës ſur les genoux. Lorſqu'on chante le dernier *Kyrie* il ſe découvre, ſe léve, met ſon bonnet ſur le banc, reçoit celui du Célebrant, & après lui avoir fait une inclination médiocre les mains jointes, il marche devant lui par le pavé après le Soûdiacre, & ſe retire un peu en arriere quand il eſt arrivé devant le coin de l'Epître ſur le pavé, afin de laiſſer le paſſage libre au Célebrant auquel il fait une inclination de tête, ce qu'il obſerve toûjours en pareille occaſion. Enſuite il le ſuit au milieu de l'Autel, où il fait à ſa droite la génuflexion ſur le dernier dégré & monte à ſa place ſur le ſecond, élevant les vêtemens du Célebrant pendant qu'il monte.

X. Lorſque le Célebrant chante *Gloria in excelſis*, le Diacre fait une inclination de tête, à ce mot *Deo*; enſuite il fait la génuflexion, & ſe retirant un peu à droite, il attend le Soûdiacre & monte avec lui au côté droit du Cé-

lebrant où il continuë l'Hymne avec lui, ſans le prévenir, faiſant les mêmes inclinations que lui & le ſigne de la Croix à la fin.

XI. Après que le Célebrant a dit l'Hymne, s'il veut s'aſſeoir, le Diacre fait la génuflexion & le précede au ſiége marchant à côté du Soûdiacre, & obſervant ce qui a été dit ci-deſſus au nombre 9. Lorſque le Chœur chante quelque verſet du *Gloria* auquel le Clergé ſe découvre & s'incline, le Diacre doit auſſi s'incliner vers l'Autel, quand même il ſeroit en chemin, & s'il eſt aſſis, il ſe découvre tenant ſon bonnet d'une main ſur le génou droit, & s'incline en ce cas comme le Clergé.

XII. Vers la fin de l'Himne à ces paroles *Cum Sancto Spiritu*, le Diacre ſans faire le ſigne de la Croix ſe découvre & retourne à l'Autel, comme il a été dit ci-deſſus au nombre 9. Si le Célebrant ne s'aſſied pas, le Diacre demeure debout à ſon côté & un peu derriere, s'inclinant avec lui aux mêmes verſets que le Chœur, & lorſqu'on chante le dernier, il fait la génuflexion, & deſcend à ſa place ordinaire ſur le ſecond dégré derriere le Célebrant.

XIII. Après que le Célebrant a chanté *Dominus vobiſcum*, le Diacre ſans faire aucune génuflexion ni inclination, ſuit le Célebrant au côté de l'Epître toûjours ſur le ſecond dégré & y demeure derriere lui pendant les Oraiſons, faiſant les mêmes inclinations que lui : lorſqu'on doit dire *Flectamus genua*, c'eſt au Diacre à le chanter, en fléchiſſant le premier les genoux, & quand le Soûdiacre dit *Levate* il ſe reléve.

XIV. Dès que le Soûdiacre commence l'Epître, le Diacre monte à la droite du Célebrant un peu derriere lui, & il ne retourne

point en ſa place que le Soûdiacre n'ait achevé l'Epître ; comme auſſi ſi le Célebrant n'avoit pas achevé de lire le Trait ou la Proſe, lorſque le Soûdiacre a fini, il ne retourneroit à ſa place qu'après que le Célebrant auroit tout dit. Il a ſoin pendant ce tems-là de s'incliner, de fléchir les genoux avec le Célebrant, & de tourner les feuillets quand il faut ; il répond *Deo gratias* à la fin de l'Epître. Lorſqu'il y a pluſieurs Epîtres comme il arrive aux Quatre-Tems, le Diacre monte pour chacune à la droite du Célebrant, & deſcend à ſa place pour les Oraiſons. Si le Célebrant n'eſt pas occupé à lire le Graduel ou le Trait quand le Soûdiacre chante ces paroles *Ut in nomine Jeſu omne omne flectatur, &c.* le Diacre l'accompagne au milieu de l'Autel & ſe met à genoux à ſa gauche ſur le bord du marchepied.

XV. Si-tôt que le Célebrant a commencé de lire le texte de l'Evangile, le Diacre qui eſt demeuré au coin de l'Epître ſur le ſecond dégré, deſcend ſur le pavé & reçoit du Cérémoniaire le livre des Evangiles qu'il prend avec les deux mains par le bas, ayant l'ouverture du livre à ſa gauche & appuyant le haut ſur ſa poitrine, & fait une inclination de tête avant & après ; puis s'étant retourné vers l'Autel, il va faire la génuflexion ſur le milieu du plus bas dégré ; enſuite il monte à l'Autel, & met au milieu le livre fermé & étendu ; & ayant fait la génuflexion au même lieu, il va ſe mettre entre le Célebrant & le Soûdiacre pour aſſiſter à l'Evangile, laquelle étant achevée, il répond *Laus tibi Chriſte*, & deſcend derriere le Célebrant ſur le ſecond dégré ſans faire aucune génuflexion.

XVI. Si l'on chante quelque Proſe ou Sé-

quence & que le Célebrant veuille s'asseoir, aussi-tôt que l'Evangile est finie, le Diacre passe à sa droite, fait la génuflexion au milieu de l'Autel & le précede à son siége, observant les mêmes choses qui sont prescrites ci-dessus après le *Kyrie* & le *Gloria*, excepté qu'il doit revenir assez-tôt avec le Célebrant pour faire bénir l'encens, demander la bénediction & faire le reste avant que le Chœur ait cessé de chanter.

XVII. Aux Féries de Carême il se met à génoux à la droite du Célebrant sur le bord du marchepied lorsque le Chœur chante le verset *Adjuva nos Deus, &c.* mais il est à propos qu'il ait fait benir l'encens auparavant, & que pendant qu'on chante le susdit verset il dise *Munda cor meum, &c.* afin qu'ensuite il n'ait qu'à prendre le livre des Evangiles pour recevoir la bénediction, & que par ce moyen il y ait moins d'interruption dans la Messe. Il doit aussi pour la même raison en user de la sorte aux Messes Votives du S. Esprit, où l'on chante le verset *Veni Sancte Spiritus, &c.*

XVIII. Au premier *Alleluia* quand il y a un Graduel, ou avant le dernier verset du trait qu'on chante au Chœur, suivant ce qui a été dit ci-dessus page 25. Il s'avance au milieu de l'Autel & fait la génuflexion sur le bord du marchepied en même tems que le Cérémoniaire & le Thuriféraire la font sur le dernier degré; ensuite il monte à la droite du Célebrant pour faire benir l'encens, après-quoi se tournant à droite il descend sur le second degré & se met à genoux sur le bord du marchepied devant le milieu de l'Autel & il dit à voix basse médiocrement incliné *Munda cor meum &c.* puis s'étant levé, il prend le livre des Evangi-

les de deſſus l'Autel & ſe remet à genoux ſur le milieu du marchepied tourné vers le Célebrant, il demande médiocrement incliné ſa bénediction, diſant d'une voix intelligible *Jube domne benedicere.* Après l'avoir reçûë, il lui preſente le livre & baiſe ſa main poſée ſur le haut du livre, il ſe leve enſuite & lui ayant fait une inclination médiocre ſans faire la génuflexion, il deſcend ſur le pavé à la droite du Soûdiacre, avec qui il fait la génuflexion ſur le dernier degré au dernier *Alleluia*, ou à l'endroit du trait auquel tout le Chœur chante, & va conjointement avec lui après les Acolites au lieu où l'on chante l'Evangile, portant le livre droit devant la poitrine ſans l'y appuyer.

XIX. Lorſque le Diacre eſt arrivé au lieu où il doit chanter l'Evangile, il donne ſans aucune inclination le livre ouvert au Soûdiacre, ou le met ſur un pupitre, ſi c'eſt la coûtume, & ſi-tôt que le Chœur a ceſſé de chanter il entonne *Dominus vobiſcum*, puis quand il dit *Initium* ou *Sequentia Sancti Evangelii &c.* il fait tenant la main gauche ſur le livre le ſigne de la Croix avec le pouce droit ſur le commencement du texte de l'Evangile, & après mettant ſa main gauche ſur la poitrine il le fait ſur ſon front, ſur ſa bouche & ſur ſa poitrine, & quand le Chœur répond *Gloria tibi Domine*, le Diacre prend l'encenſoir des mains du Cérémoniaire, & s'étant un peu retiré encenſe de trois coups le livre. 1. Au milieu, 2. à la droite du livre, 3. à la gauche, faiſant avant & après une inclination profonde au livre, puis ayant rendu l'encenſoir au Cérémoniaire, il pourſuit l'Evangile les mains jointes. Il s'incline vers le livre lors même qu'il profere le nom de Jeſus

durant l'Evangile, & obſerve la même choſe quand il faut fléchir le genou.

XX. Le Diacre ayant achevé de chanter l'Evangile, en indique le commencement au Soûdiacre, & s'étant un peu retiré à gauche pour le laiſſer paſſer, il va au bas de l'Autel vis-à-vis le coin de l'Evangile où il fait la génuflexion ſur le degré avec les autres Officiers lorſque le Soûdiacre eſt deſcendu; enſuite il encenſe du même lieu le Célebrant, après quoi il monte ſur le ſecond degré à ſa place ordinaire.

XXI. Lorſque le Célebrant entonne le *Credo*, le Diacre fait une inclination de tête à ce mot *Deum*. Enſuite il fait la génuflexion, & ſe retirant un peu à droite, il attend le Soûdiacre pour monter conjointement aux côtez du Célebrant, & continuer avec lui le Simbole ſans le prévenir. Au verſet *Et incarnatus eſt, &c.* il fait comme lui la génuflexion d'un ſeul genou ſans s'appuyer néanmoins ſur l'Autel, ce qu'il obſerve toûjours en ſemblable occaſion, & à la fin il fait le ſigne de la Croix, puis il demeure debout ſur le marchepied, un peu retiré au-deſſous du Célebrant; ou bien ſi le Célebrant déſire s'aſſeoir, il fait le génuflexion & le précede à ſon ſiege, ainſi qu'il a fait au *Gloria in excelſis*.

XXII. Quand on chante au Chœur *Et incarnatus eſt, &c.* le Diacre ſe découvre & s'incline comme il eſt marqué ci-deſſus page 87. mais aux trois Meſſes de Noël & à la Fête de l'Annonciation, il va ſe mettre à genoux ſur le plus bas degré du côté de l'Epître à la droite du Célebrant s'inclinant comme il a été dit, & ayant ſon bonnet entre les mains. Quand le verſet eſt chanté, le Diacre, s'il eſt aſſis, ſe

léve, laiſſe ſon bonnet en ſa place, ſaluë le Célebrant, & va à la crédence, où ayant reçû du Cérémoniaire la bourſe du Corporal, avec une inclination de tête avant & après, il la porte fermée & élevée à la hauteur des yeux, ayant l'ouverture tournée vers ſa face, & étant arrivé par le pavé au milieu de l'Autel, il fait la génuflexion ſur le plus bas degré, abbaiſſant alors la bourſe, il l'éleve de nouveau en montant à l'Autel, ſur lequel il la met, il en tire le Corporal avec la main droite, & l'ayant mis ſur le milieu de l'Autel il poſe de la même main la bourſe droite contre ou ſur le gradin du côté de l'Evangile, ayant l'autre main appuyée ſur ſa poitrine, il étend à deux mains le Corporal au milieu de l'Autel, juſqu'à un doigt proche du bord; enſuite il fait la génuflexion au même lieu & revient par le plus court chemin au côté droit du Célebrant, & ayant pris ſon bonnet il le ſaluë, & fait enſuite une inclination de tête au Soûdiacre, après quoi il s'aſſied.

XXIII. Si le Célebrant n'eſt pas aſſis, quand on chante au Chœur *Et incarnatus eſt*, *&c.* le Diacre qui eſt demeuré debout ſur le marchepied, fait avec lui une inclination de tête à la Croix dès qu'on chante *Deſcendit de cœlis*, puis il deſcend ſur le ſecond degré & ſe met à genoux à la droite du Célebrant ſur le bord du marchepied, s'inclinant à l'ordinaire au ſuſdit verſet; enſuite il ſe leve, remonte ſur le marchepied; & ſi le Célebrant veut s'aſſeoir, il fait la génuflexion, le précede à ſon ſiege, & après lui avoir preſenté ſon bonnet, il le ſaluë & va porter la bourſe à l'Autel comme il a été dit: mais ſi le Célebrant ne va point s'aſſeoir, après le ſuſdit verſet le Diacre étant

remonté avec lui ſur le marchepied fait la génuflexion, & deſcend par le plus court chemin à la crédence, où il prend la bourſe & la porte à l'Autel comme ci-deſſus ſans ſaluër le Célebrant, lequel ſe retire un peu vers le côté de l'Evangile pour lui donner la commodité d'étendre le Corporal & de placer la bourſe au côté de l'Evangile, après quoi il fait la génuflexion ; & s'étant un peu retiré vers le côté de l'Epître, il demeure à la droite du Célebrant.

XXIV. Lorſque le Chœur chante le pénultiéme verſet du Simbole, ſi le Célebrant eſt aſſis, le Diacre ſe leve & retourne à l'Autel en la maniere qui a été dité au *Kyrie* & au *Gloria in excelſis* ; mais s'il eſt debout à l'Autel, il fait lorſque le Chœur chante le dernier verſet la génuflexion ſur le marchepied où il eſt, & deſcend en ſa place derriere le Célebrant. Si l'on ne dit pas le *Credo*, c'eſt le Soûdiacre qui porte la bourſe à l'Autel avec le Calice.

XXV. Après que le Célebrant a dit *Dominus vobiſcum*, le Diacre fait une inclination de tête à ce mot *Oremus*, enſuite ayant fait auſſitôt la génuflexion il monte à la droite du Célebrant ; quand le Soûdiacre eſt arrivé, le Diacre ayant pris d'une main le Calice & de l'autre le grand voile qui eſt deſſus, ôte la palle qu'il met contre le gradin, & reçoit des mains du Soûdiacre la patene avec l'Hoſtie qu'il préſente (avec les baiſers ordinaires,) au Célebrant, lequel offre lui ſeul l'Hoſtie ; enſuite le Soûdiacre lui preſentant le Calice, il le prend de la main gauche par le nœud avec le purificatoire ſur le pouce, & de la main droite il y verſe du vin de la burette que lui a preſentée le Soudiacre, & après que le Soûdiacre y

a verſé de l'eau, il eſſuye les gouttes ſéparées avec le purificatoire qu'il met enſuite ſur l'Autel, ou bien il unit les plus groſſes gouttes avec le vin en tournant un peu le Calice, puis prenant de la main droite le Calice au-deſſous du nœud & de la gauche par le pied, il le préſente ainſi au Célebrant, avec les baiſers ordinaires : puis il offre avec lui ayant la main gauche ſur ſa poitrine, & tenant de la main droite le pied du Calice, ou le bras droit du Célebrant juſqu'à la fin de l'Oraiſon *Offerimus tibi Domine, &c.* qu'il dit comme lui les yeux élevez, & après que le Célebrant a fait lui ſeul le ſigne de la Croix avec le Calice, le Diacre le couvre de la palle, met la patene dans la main du Soûdiacre & la couvre de l'extrêmité du grand voile.

XXVI. Quand on ne dit pas le *Credo*, le Célebrant ayant dit *Oremus* pour l'Offertoire, le Soûdiacre porte à l'Autel la bourſe avec le Calice, & le Célebrant s'étant un peu retiré vers le côté de l'Evangile, le Diacre prend la bourſe des deux mains & étend le corporal ſur l'Autel, faiſant la génuflexion avant & après, puis il préſente la patene au Célebrant, & fait les choſes ci-deſſus rapportées.

XXVII. S'il y a pluſieurs Hoſties à conſacrer, le Diacre ayant ouvert le Ciboire avant que de préſenter la patene, le met ſur le corporal, & pendant que le Célebrant offre l'Hoſtie, il le tient un peu élevé, puis il le couvre & le met ſur le derriere de la pierre ſacrée, enſorte qu'il ne nuiſe point quand on a beſoin de toucher ou de découvrir le Calice; enſuite il verſe du vin dans le Calice.

XXVIII. Si le Peuple vient à l'Offrande, cela ſe doit faire immédiatement après que le

Célebrant a dit l'Offertoire, avant l'oblation de l'Hoſtie & du Calice, & alors le Diacre ne monte point ſur le marchepied après que le Célebrant a dit *Oremus*, mais il fait, après que l'Offertoire eſt dit, une inclination de tête à la Croix avec le Célebrant, & ſe retire un peu du côté de l'Evangile, & lorſque le Célebrant deſcend, il ſe met à ſa droite & deſcend avec lui ſur le plus bas dégré. S'il falloit aller juſqu'au baluſtre, il feroit en ce cas, à côté du Célebrant la génuflexion ſur le plus bas dégré de l'Autel avant que de le quitter. Durant cette action il ſe tient à la droite du Célebrant à qui il préſente l'inſtrument de la Paix qu'il a reçû du Cérémoniaire. Enſuite il remonte à l'Autel avec le Célebrant faiſant en bas la génuflexion, s'il étoit allé juſqu'au baluſtre.

XXIX. Après que le Célebrant a dit *Veni Sanctificator, &c.* le Diacre fait benir l'encens à l'ordinaire, & après qu'il a préſenté l'encenſoir au Célebrant, il met ſa main droite ſur le pied du Calice pendant que le Célebrant l'encenſe, & éleve un peu de ſa gauche le derriere de la chaſuble vers les épaules, ne la quittant point, excepté aux génuflexions, qu'après que l'encenſement eſt entierement fini; après l'encenſement de l'Hoſtie & du Calice, le Diacre fait la génuflexion & retire le Calice du milieu de l'Autel vers le côté de l'Epître, ſans l'ôter néanmoins, s'il eſt poſſible, de deſſus le corporal, & après que le Célebrant a encenſé la Croix, il remet le calice au milieu de l'Autel & fait une ſeconde génuflexion avec le Célebrant. Il obſerve pour le reſte ce qui a été dit dans le premier encenſement de l'Autel.

XXX. Dès que le Diacre a encenſé le Célebrant, il va encenſer le Chœur portant l'encenſoir des deux mains, & y faiſant mettre, s'il eſt néceſſaire, de l'encens par le Thuriféraire qui marche à ſa gauche, il fait avec lui la génuflexion ſur le pavé derriere le Soûdiacre, & entrant au Chœur, il ſaluë d'une inclination médiocre tout le Clergé, puis il va par le côté de l'Epître encenſer les Chappiers, chacun de deux coups avec une inclination médiocre avant & aprés, & enſuite ſans s'arrêter, il encenſe le côté de l'Epître, qu'il ſaluë auparavant d'une inclination commune à tous; étant arrivé au bout, il ſe tourne à gauche ſans faire aucune révérence à l'Autel, & va faire la génuflexion derriere les Chappiers, puis il ſaluë & encenſe de la même façon le côté de l'Evangile, après quoi il ſe tourne à droite & ſaluë le Chœur de part & d'autre, commençant par le côté de l'Epître qu'il a encenſé le premier; enſuite il va faire la génuflexion à la droite du Soûdiacre & l'encenſe de deux coups avec une inclination mutuelle avant & après; le Diacre rend auſſi-tôt l'encenſoir au Thuriféraire, & monte à ſa place où il fait la génuflexion en arrivant, & s'étant tourné à droite, il eſt encenſé de deux coups par le Thuriféraire à qui il fait une inclination de tête avant & après, puis il ſe retourne vers l'Autel & demeure debout en ſa place ordinaire juſqu'à la fin de la Préface.

XXXI. Remarquez 1°. Que quand le Célebrant chante ces paroles de la Préface *Gratias agamus Domino Deo noſtro*, pendant que le Diacre encenſe le Chœur, il s'arrête, ſe tourne vers l'Autel, fait une inclination de tête à ces mots *Deo noſtro*, & continuë d'encenſer. 2°.

Que dans les Egliſes Cathédrales & dans les Collégiales, le Diacre encenſe les Dignitez & les Chanoines ſelon leur rang chacun de deux coups ſéparement avec une inclination avant & après, comme il a été dit des Chappiers au nombre précedent, puis il encenſe les Bénéficiers inférieurs d'un coup ſeulement, avec une inclination ou particuliere, ou commune à tous, ſelon l'uſage des lieux, & les autres ſans s'arrêter. Dans les autres Egliſes on obſerve à l'égard des Officiers de l'Autel & des Chappiers tout ce qui a été dit ci-deſſus; & pour le reſte du Clergé on ſuit la loüable coûtume des lieux, en pluſieurs deſquels excepté le Supérieur & autres perſonnes conſiderables qui ſont encenſées de deux coups après les Chappiers : on encenſe tous les autres ſans s'arrêter en la maniere ci-deſſus exprimée, afin que l'encenſement du Chœur ſoit achevé avant la Préface. Dans les Egliſes où le Clergé n'eſt pas nombreux, on encenſe tous les Prêtres d'un coup chacun ſans inclination particuliere avant & après, & tous les autres ſans s'arrêter. On peut voir ce qui eſt marqué au Tome premier, Partie 4. Article 6. de l'encenſement.

XXXII. Pendant la Préface le Diacre étant debout derriere le Célebrant fait les mêmes inclinations que lui, & avant les deux derniers mots, il fait la génuflexion en ſa place & ſe retirant un peu à droite, il attend le Soûdiacre pour monter conjointement aux côtez du Célebrant avec qui il dit incliné comme lui trois fois *Sanctus*, *&c.* A *Benedictus* il ſe redreſſe & fait le ſigne de la Croix, enſuite ayant fait la génuflexion, il paſſe à la gauche du Célebrant pour tourner les feuillets du

livre (ce qu'il fait de la main gauche) faiſant derechef en arrivant la génuflexion ſans la faire au milieu.

XXXIII. Lorſque le Célebrant dit *Quam oblationem*, le Diacre fait la génuflexion, & paſſe de la gauche du Célebrant à ſa droite, où il ſe met à genoux. Pendant l'Elevation de l'Hoſtie & du Calice étant médiocrement incliné, il éleve de ſa main gauche le bas de la chaſuble du Célebrant ſans la baiſer avant ni après; il s'incline davantage lorſque le Célebrant fait la génuflexion avant ou après chaque élevation, à moins qu'il ne la faſſe avec lui quand le Célebrant a remis l'Hoſtie ſur l'Autel & qu'il l'a adorée, le Diacre ſe leve avec lui pour découvrir le Calice, puis il ſe remet auſſi-tôt à genoux pendant l'élevation du Calice, après quoi il ſe releve pour le couvrir avant que le Célebrant faſſe la génuflexion, laquelle il fait avec lui & retourne au côté de l'Evangile, où il fait une autre génuflexion & tourne les feuillets du livre, quand il eſt néceſſaire, fait les ſignes de Croix que le Célebrant fait ſur ſoi, & s'incline comme lui excepté à *Supplices te rogamus*, & aux Oraiſons avant la Communion.

XXXIV. S'il y a un Ciboire ſur l'Autel avec des Hoſties à conſacrer, le Diacre étant arrivé à la droite du Célebrant fait la génuflexion, puis le découvre & le met au côté du Calice proche de la grande Hoſtie; enſuite il ſe met à genoux; & quand le Célebrant met l'Hoſtie ſur l'Autel après l'Elevation, le Diacre ſe leve incontinent, & couvre le Ciboire qu'il remet en ſa place, faiſant enſuite la génuflexion avec le Célebrant; puis il découvre le Calice & fait le reſte comme ci-deſſus.

XXXV. Lorſque le Célebrant dit *Per quem hæc omnia, &c.* le Diacre paſſe à la droite du Célebrant avec les génuflexions requiſes aux deux côtez, découvrant néanmoins le Calice en arrivant avant que de faire la ſeconde génuflexion; & pendant que le Célebrant fait les ſignes de Croix avec l'Hoſtie diſant *Per ipſum & cum ipſo, &c.* le Diacre appuye deux doigts de ſa main droite ſur le pied du Calice, ſans incliner ſa tête à ces paroles *Omnis honor & gloria*, & l'Hoſtie étant remiſe ſur le corporal il couvre le Calice après que le Célebrant y a frotté par-deſſus ſes pouces & ſes indices les uns contre les autres, il fait avec lui la génuflexion, & demeure à ſa droite juſqu'au commencement du *Pater*.

XXXVI. Lorſque le Célebrant commence le *Pater noſter*, le Diacre fait la génuflexion & va derriere lui; & à ces paroles *Et dimitte nobis debita noſtra*, il fait la génuflexion & attend le Soûdiacre pour monter avec lui au côté de l'Epître, où ayant reçû la patene que le Soûdiacre lui préſente ſur l'Autel, il l'eſſuye avec le purificatoire, & la tenant des deux mains par les côtez il la baiſe en dehors par le bord d'en-haut, & puis la préſente appuyée ſur l'Autel au Célebrant en lui baiſant la main pendant que le Chœur répond *Sed libera nos à malo*.

XXXVII. Lorſque le Célebrant fait le ſigne de la Croix ſur ſoi avec la patene, le Diacre le fait en même tems ſur ſoi; enſuite il découvre le Calice & fait la génuflexion avec le Célebrant, & quand la particule eſt miſe dans le Calice & que le Célebrant y a frotté ſes pouces & ſes indices les uns contre les autres, il le recouvre & fait derechef la génufle-

xion ; puis il dit avec le Célebrant *Agnus Dei* frappant ſa poitrine, & étant incliné médiocrement vers le S. Sacrement.

XXXVIII. Après l'*Agnus Dei*, le Diacre s'étant mis à genoux ſur le marchepied à la droite du Célebrant, attend la Paix ayant les mains jointes, & ſur la fin de la premiere Oraiſon lorſque le Célebrant eſt prêt de baiſer l'Autel, il ſe leve & le baiſe avec lui hors le corporal ſans mettre les mains ſur l'Autel, puis approchant ſa jouë gauche de celle du Célebrant, il reçoit la Paix de lui par un baiſer avec une inclination médiocre avant & après, étendant ſes mains par-deſſous les bras du Célebrant & répondant *Et cum ſpiritu tuo*. Enſuite ayant fait la génuflexion au même lieu devant le S. Sacrement, il deſcend à la droite du Soûdiacre ſur le pavé & lui donne la Paix en la maniere ſuſdite, lui mettant les mains par-deſſus les bras, & lui diſant *Pax tecum* ſans lui faire aucune inclination auparavant, mais ſeulement après. Enſuite il monte auſſitôt au côté du livre où il fait la génuflexion, & aſſiſte le Célebrant ſans s'incliner comme lui aux Oraiſons *Domine Jeſu*, *&c.* *Perceptio*, *&c.* S'il y a dans le Chœur quelque Evêque ou autre perſonne conſiderable à qui on doive donner la Paix, le Diacre après avoir donné la Paix au Soûdiacre, reçoit du Cérémoniaire l'inſtrument de la Paix qu'il baiſe, & qu'il donne enſuite au Soûdiacre.

XXXIX. Lorſque le Célebrant dit *Domine non ſum Dignus*, le Diacre s'incline médiocrement vers le Saint Sacrement, & frappe ſa poitrine ; pendant que le Célebrant communie le Diacre s'incline profondement, mais non pas durant l'eſpace qui eſt entre l'une & l'autre Communion.

XL. Si le Soûdiacre n'eſt pas revenu du Chœur après que le Célebrant a pris le précieux Corps de Notre-Seigneur, le Diacre fait la génuflexion & paſſe à la droite du Célebrant; y étant arrivé il découvre le Calice (lorſque le Célebrant commence à ſéparer les mains) fait avec lui la génuflexion, lui préſente la purification & l'ablution; mais quand le Soûdiacre arrive, il lui cede ſa place & le laiſſe achever le reſte de ſon office, retournant en même tems au livre avec les génuflexions accoûtumées aux deux côtez, ſi ce n'eſt qu'il y eût communion du Clergé ou du Peuple, car en ce cas le Diacre demeureroit à la droite du Célebrant.

XLI. Lorſque le Célebrant a reçû l'ablution, le Diacre ferme le Miſſel & le porte au côté de l'Epître, faiſant en paſſant la génuflexion ſur le bord du marchepied, en même tems que le Soûdiacre la fait derriere lui; enſuite ayant ouvert le livre à l'endroit où eſt l'Antienne appellée Communion, il la montre au Célebrant, & après que celui-ci l'a lûë, il ſe retire derriere lui ſur le ſecond degré pour le ſuivre lorſqu'il va dire *Dominus vobiſcum*, & revient enſuite du côté de l'Epître.

XLII. En Carême aux Meſſes de la Férie, le Célebrant ayant dit le dernier *Oremus* pour l'Oraiſon ſur le Peuple, le Diacre ſe tourne à droite vers le Peuple ſans faire aucune génuflexion, & chante les mains jointes & les yeux baiſſez *Humiliate capita veſtra Deo*, puis il ſe tourne auſſi-tôt par le même côté vers l'Autel, & pendant que le Célebrant chante cette Oraiſon, il incline la tête.

XLIII. L'Oraiſon, ou les Oraiſons étant finies, le Diacre accompagne le Célebrant au

milieu de l'Autel, toûjours ſur le ſecond dégré, & après que le Célebrant a chanté *Dominus vobiſcum*, il fait la génuflexion & ſe tourne vers le Peuple pour chanter *Ite Miſſa eſt*; auquel il ajoûte dans l'Octave de Pâques deux *Alleluia*. Si au lieu d'*Ite Miſſa eſt*, il faut dire *Benedicamus Domino*, le Diacre le chante étant tourné vers l'Autel ſans faire la génuflexion.

XLIV. Le Diacre ayant dit *Ite Miſſa eſt* ou *Benedicamus Domino*, ſe retire un peu vers le côté de l'Epître, attend le Soûdiacre & ſe met à genoux avec lui ſur le bord du marchepied pour recevoir la benediction; & lorſque le Célebrant la donne, il s'incline & fait ſur ſoi le ſigne de la Croix; enſuite il ſe leve & aſſiſte à la derniere Evangile à la gauche du Célebrant ſur le dégré, & lorſque celui-ci dit *Et Verbum caro factum eſt*, ou autres paroles auſquelles on fléchit le genou, le Diacre fait la génuflexion vers le livre.

XLV. Après la derniere Evangile, ſi on dit quelques prieres pour le Roi ou pour les néceſſitez publiques, le Diacre deſcend ſur le ſecond dégré, & fait au milieu de l'Autel derriere le Célebrant une inclination de tête à la Croix, & va ſur le même dégré au côté de l'Epître; & après que l'Oraiſon eſt dite il revient toûjours ſur le même dégré au milieu de l'Autel où il fait encore derriere le Célebrant une inclination de tête à la Croix, & deſcend enſuite au bas des dégrez; mais s'il n'y a point d'Oraiſon à chanter après la Meſſe, il paſſe après l'Evangile à la droite du Célebrant & fait avec lui une inclination de tête à la Croix au milieu de l'Autel, puis il deſcend au bas des dégrez, où aprés avoir fait la

génuflexion ſur le pavé il donne au Célebrant ſon bonnet avec les baiſers ordinaires, reçoit le ſien, & s'étant tourné vers le Chœur, le ſaluë & retourne à la Sacriſtie dans le même ordre qu'il eſt venu; s'il retourne à la Sacriſtie conjointement avec le Clergé, il le ſaluë ſeulement en arrivant dans la Sacriſtie. Etant arrivé devant la Croix de la Sacriſtie, il la ſaluë & enſuite le Célebrant dont il reçoit le bonnet, après quoi il quitte ſon manipule & aide le Célebrant à ſe deshabiller lui donnant à baiſer les ornemens qu'il a baiſez en s'habillant, & quand il eſt entierement deshabillé, il lui fait une inclination médiocre lorſqu'il ſe retire.

§. III.

A l'Aſperſion de l'Eau benîte.

I. LOrſqu'on doit faire l'aſperſion de l'Eau benîte avant la Meſſe, le Diacre prend ſes ornemens ordinaires à la reſerve du manipule, & donne au Célebrant une chappe au lieu de la chaſuble, enſuite ſans faire benir l'encens, il donne au Célebrant ſon bonnet avec les baiſers ordinaires, ſaluë la Croix & le Célebrant; & après s'être couvert il va au Chœur à la droite du Célebrant élevant de la main gauche le devant de la chappe & ayant la droite appuyée ſur la poitrine.

II. Il ſaluë en paſſant le Chœur, & l'Autel, quand il y arrive, en la maniere qui a été dite au §. précédent au commencement de la Meſſe ſolemnelle, puis il ſe met à genoux

ſur le plus bas dégré, & ayant reçû l'aſperſoir du Miniſtre de l'Eau benîte, il le donne au Célebrant en baiſant l'aſperſoir & puis ſa main, ſi ce n'eſt que le S. Sacrement fût expoſé, auquel cas il ne baiſeroit ni l'un ni l'autre auprès de l'Autel; enſuite il reçoit du Cérémoniaire le Miſſel & le tient ouvert devant le Célebrant, s'il en a beſoin pour chanter l'Antienne *Aſperges me* ou *Vidi aquam*; après quoi il le rend au Cérémoniaire.

III. Il s'incline médiocrement & fait ſur ſoi le ſigne de la Croix pendant qu'il eſt aſperſé; s'étant enſuite levé, il reçoit l'aſperſoir des mains du Célebrant avec les baiſers ordinaires, & le donne au Miniſtre de l'Eau benîte, puis ayant fait la génuflexion il ſe tourne en arriere vers le Chœur en telle ſorte qu'il demeure toûjours à la droite du Célebrant. Il ſaluë le Chœur en y entrant, & accompagne le Célebrant pendant l'Aſperſion tenant le devant de ſa chappe. Lorſqu'il eſt arrivé au plus digne du Clergé, il préſente l'aſperſoir au Célebrant avec les baiſers ordinaires, & fait les mêmes révérences que lui.

IV. Lorſque le Célebrant eſt arrivé au bout du premier côté du Chœur, le Diacre reçoit l'aſperſoir qu'il donne au Miniſtre de l'Eau benîte, & après avoir fait au milieu du Chœur ou en bas derriere le banc des Chappiers ſelon la diſpoſition du lieu la génuflexion, il le préſente de nouveau au Célebrant pour aſperſer le ſecond côté. Pendant l'aſperſion, il dit alternativement avec le Célebrant le Pſeaume *Miſerere* ou *Confitemini*, à la fin duquel il ajoûte le *Gloria Patri, &c.* excepté aux Dimanches de la Paſſion & des Rameaux. Si durant ſa marche on chante au Chœur *Gloria Patri, &c.*

il s'arrête alors & s'incline vers l'Autel. Si un Evêque en rochet & en camail assiste à l'aspersion de l'Eau benîte, le Diacre demeure à genoux sur le plus bas dégré de l'Autel pendant que le Célebrant va présenter l'aspersoir à l'Evêque.

V. L'Aspersion du Clergé & du Peuple étant finie, le Diacre reçoit l'aspersoir du Célebrant & le donne au Ministre de l'Eau-benîte, ensuite il retourne à l'Autel avec le Célebrant, où après avoir fait la génuflexion il lui donne de nouveau l'aspersoir & se tourne avec lui vers les Ministres inférieurs qui sont à la crédence, & après qu'ils ont été aspersez, il demeure debout tourné vers l'Autel (ou à genoux si le S. Sacrement est exposé) jusques après l'Oraison que dit le Célebrant, pendant laquelle il tient devant lui le Missel avec le Soûdiacre.

VI. Après que le Célebrant a dit l'Oraison, le Diacre rend le Missel au Cérémoniaire ; puis ayant fait la génuflexion sur le dernier dégré il va au lieu où il s'assied, il y aide le Célebrant à quitter sa chappe & lui met la chasuble ; après quoi il prend lui-même son manipule, & ayant fait une inclination médiocre au Célebrant, il retourne à l'Autel par le plus long chemin, & assiste à la Messe à l'ordinaire.

VII. Lorsqu'on doit faire la Procession après l'aspersion de l'Eau benîte, avant que de dire la Messe, le Diacre ne donne point la chasuble au Célebrant, mais il fait benir l'encens aussi-tôt que l'Oraison est finie, si la solemnité du jour le demande ; ensuite il donne le bonnet au Célebrant, reçoit le sien, & fait la génuflexion : après quoi il marche à la gau-

che du Célebrant ſans élever le devant de ſa chappe; mais ſi un autre Soûdiacre que celui de la Meſſe porte la Croix, le Diacre ſe tient pour lors à la droite du Célebrant & tient le devant de ſa chappe toûjours élevé, & ſi l'on ſort de l'Egliſe il ſe couvre auſſi-tôt qu'il a quitté l'Autel, & ſe découvre au retour à l'entrée du Chœur qu'il ſaluë de part & d'autre, & va ſans ſe couvrir à l'Autel où il fait en arrivant la génuflexion, & obſerve ce qui a été dit ci-deſſus à l'Aſperſion.

§. IV.

A la Communion génerale.

I. LOrſque le Célebrant a pris le précieux Sang, le Diacre paſſe du côté de l'Evangile à celui de l'Epître faiſant la génuflexion aux deux côtez du Célebrant. S'il étoit paſſé auparavant au côté de l'Epître pour découvrir le Calice au défaut du Soûdiacre qui ne ſeroit pas revenu du Chœur aſſez tôt pour cela; en ce cas il n'auroit pas beſoin de changer de place.

II. Enſuite il met le Calice un peu au-delà du milieu du corporal vers le côté de l'Evangile, ouvre le Tabernacle, fait la génuflexion, tire le Ciboire, referme le Tabernacle, découvre le Ciboire, fait dérechef la génuflexion & ſe retire au côté de l'Epître ſur le ſecond dégré, où étant debout les mains jointes & médiocrement incliné vers le Célebrant il dit le *Confiteor*. Si le Célebrant a conſacré des Hoſties dans un Ciboire, le Diacre n'ouvre point le Tabernacle, mais ayant fait la

génuflexion, il met d'abord le Ciboire au milieu du corporal & le découvre, puis il fait dérechef la génuflexion avec le Célebrant & ſe retire au côté de l'Epître pour dire le *Confiteor*; ſi les Hoſties étoient ſur le corporal, ce ſeroit au Célebrant à les mettre ſur la patene.

III. Après que le Diacre a dit le *Confiteor* il demeure toûjours incliné juſqu'à ce que le Célebrant ait dit le *Miſereatur*, *&c.* & lorſqu'il dit *Indulgentiam abſolutionem*, *&c.* il ſe redreſſe & fait le ſigne de la Croix; puis s'il ne doit pas communier, il paſſe au côté de l'Evangile faiſant la génuflexion ſur le bord du marchepied derriere le Célebrant, & ſe met à côté de lui où il demeure médiocrement incliné vers le S. Sacrement pendant qu'il dit *Domine non ſum dignus*, le Diacre ſeul frappant ſa poitrine au nom de tous; & puis prenant la patene, il la met ſous le menton des Communians.

IV. Si le Diacre doit communier, comme il eſt à propos qu'il le faſſe, ſi ce n'eſt qu'étant Prêtre il veüille célébrer, après que le Célebrant a dit *Indulgentiam abſolutionem*, *&c.* il va ſe mettre à genoux ſur le bord du marchepied de l'Autel à la droite du Soûdiacre où il frappe ſa poitrine & s'incline médiocrement pendant que le Célebrant dit *Domine non ſum dignus* : enſuite il étend ſes mains pardeſſous la nappe, tient la tête droite, les yeux modeſtement baiſſez & avance un peu la langue ſur la lévre d'en-bas pour recevoir la Sainte Hoſtie, qu'il tâche d'avaller bien-tôt après ſans répondre *Amen* au Célebrant : puis ayant fait auſſi-tôt la génuflexion au même lieu ſur le bord du marchepied ſans faire aucune révérence au

Célebrant, il paſſe au côté de l'Evangile, prenant en paſſant la nappe de la Communion des mains de l'Acolite qui la tient, & la rendant auſſi-tôt qu'il eſt monté ſur le marche-pied, il ne fait point d'autre génuflexion en arrivant, mais il aſſiſte debout à côté du Célebrant durant la Communion, pendant laquelle il tient de la main droite la patene ſous le menton de ceux qui communient, ayant l'autre appuyée ſur la poitrine.

V. La Communion étant achevée, le Diacre retourne à l'Autel (levant les vêtemens du Célebrant s'il étoit deſcendu en bas) & ayant mis la patene ſur le corporal, il paſſe à la droite du Célebrant, faiſant la génuflexion avant & après : & ayant couvert le Ciboire, il le met dans le Tabernacle, fait une autre génuflexion, & s'étant relevé il ferme à clef le Tabernacle, met le Calice au milieu du corporal, le découvre, & change de place avec le Soûdiacre, faiſant les génuflexions requiſes aux côtez du Célebrant.

§. V.

A la Meſſe lorſqu'il y a un Prêtre Aſſiſtant.

I. LE Diacre ne fait point benir l'encens dans la Sacriſtie, & ne préſente point le bonnet au Célebrant, mais auſſi-tôt que le Célebrant eſt habillé, il paſſe à ſa gauche, où il ſaluë la Croix. En allant au Chœur il marche à la gauche du Prêtre Aſſiſtant, ſaluë le Chœur & l'Autel à la gauche du Célebrant où il demeure juſqu'à ce qu'après être monté

monté à l'Autel avec le Célebrant, il faſſe la génuflexion lorſqu'il baiſe l'Autel & paſſe enſuite à ſa droite pour faire benir l'encens & faire le reſte à l'ordinaire.

II. Le Diacre demeure en ſa place derriere le Célebrant pendant que le Soûdiacre chante l'Epître, mais il aſſiſte à l'ordinaire à l'Evangile que dit le Célebrant. Lorſqu'on chante au Chœur le verſet *Veni Sancte Spiritus*, il ſe met à genoux ſur le bord du marchepied à la droite du Célebrant, ce qu'il fait auſſi au verſet *Et incarnatus eſt*, *&c.* lorſque le Célebrant ne s'aſſied pas pendant le *Credo*.

III. A la fin du Simbole lorſque le Célebrant retourne de ſon ſiége à l'Autel, le Diacre s'étant retiré au coin de l'Epître pour laiſſer paſſer le Célebrant, attend que le Prêtre Aſſiſtant ſoit auſſi paſſé avant que de ſuivre le Célebrant pour faire la génuflexion à ſa droite ſur le plus bas dégré.

IV. Lorſque le Diacre eſt revenu du Chœur après l'encenſement, il encenſe de deux coups le Prêtre Aſſiſtant avant le Soûdiacre, il monte à l'ordinaire à la droite du Célebrant pour dire le *Sanctus*, & il y reſte juſqu'au *Pater*.

V. Après que l'*Agnus Dei* eſt dit, le Diacre fait la génuflexion & deſcend en ſa place ordinaire ſur le ſecond dégré, où ayant reçû la Paix du Prêtre Aſſiſtant, il fait la génuflexion en ſa place, en même-tems que le Prêtre Aſſiſtant la fait ſur le dernier dégré; enſuite étant deſcendu ſur le pavé du côté de l'Epître, il la donne au Soûdiacre; puis ayant fait la génuflexion avec lui ſur le plus bas dégré, il monte à la gauche du Célebrant.

VI. Lorſque le Prêtre aſſiſtant au retour du

Chœur fait la génuflexion ſur le dernier degré pour monter au côté de l'Evangile, le Diacre la fait en même tems & paſſe à la droite du Célebrant pour donner la purification & l'ablution, & fait la génuflexion en arrivant : ſi néanmoins le Soûdiacre a déja commencé à donner la purification, le Diacre le laiſſe continuer & ſe retire à ſa place ordinaire quand le Prêtre Aſſiſtant retourne au livre.

VII. Après l'ablution le Diacre deſcend à ſa place, s'il n'y eſt déja, & ayant donné la palle au Soûdiacre, il fait la génuflexion derriere le Prêtre Aſſiſtant, ſuit le Célebrant du côté de l'Epître, étant toûjours derriere lui ſur le ſecond degré pendant qu'il dit l'Antienne appellée Communion & les Oraiſons qui ſuivent, & laiſſe au Prêtre Aſſiſtant le ſoin de porter le Miſſel.

VIII. Le Diacre reçoit la bénédiction à genoux ſur le bord du marchepied à la gauche du Prêtre Aſſiſtant, & aſſiſte à la derniere Evangile comme à la premiere ; enſuite ſi l'on dit quelque Oraiſon, il ſuit le Célebrant par le ſecond degré au côté de l'Epître. Tout étant fini, il deſcend au bas des dégrez à la gauche du Célebrant & retourne à la Sacriſtie à la gauche du Prêtre Aſſiſtant, comme il a fait en venant.

§. VI.

A la Meſſe devant le S. Sacrement expoſé.

I. DEs que le Diacre entre au Chœur, il ſe découvre, & l'aïant ſalué à l'ordinaire, il va ſans ſe recouvrir devant l'Autel, où après avoir reçû le bonnet du Célebrant ſans aucun baiſer, il fait la génuflexion à deux genoux ſur

le pavé avec une inclination profonde de tête, il ne la fait plus dans la ſuite que d'un ſeul genou, ſi ce n'eſt en ſortant, & lorſqu'il quitte l'Autel pour l'encenſement du Clergé, & en revenant à l'Autel.

II. Après la Confeſſion, il monte ſur le marchepied où il fait la génuflexion en même tems que le Célebrant ſans en faire d'autre, lorſqu'il baiſe enſuite l'Autel à ces paroles *Quorum Reliquiæ hîc ſunt* ; ſur quoi il doit obſerver cette regle générale, que toutes les fois qu'il arrive au milieu de l'Autel, ou qu'il en part, ou qu'il paſſe par-devant, même en compagnie du Célebrant, ſoit à côté, ſoit derriere lui, il fait la génuflexion d'un ſeul genou ; mais lorſqu'il monte à l'Autel pour dire avec le Célebrant le *Gloria*, le *Credo*, le *Sanctus*, ou pour faire quelque autre choſe, il fait ſeulement la génuflexion au lieu où il a coûtume de la faire dans les Meſſes ſolemnelles où le S. Sacrement n'eſt pas expoſé : de plus quand le Célebrant fait la génuflexion avant que de ſe tourner vers le peuple pour dire *Dominus vobiſcum*, pour lors le Diacre qui eſt ſur le ſecond degré demeure en ſa place ſans remuer ; mais ſi le Célebrant après avoir dit *Dominus vobiſcum* doit aller au côté de l'Epître, alors le Diacre fait ſeulement la génuflexion, quand il la fait étant retourné au milieu de l'Autel pour en partir auſſi-tôt.

III. Après que le Célebrant a baiſé l'Autel, le Diacre reçoit la navette & fait benir l'encens à l'ordinaire ſans rien baiſer, puis ſans faire la génuflexion il deſcend ſur le ſecond dégré, ſe met à genoux à la droite du Célebrant ſur le bord du marchepied, & ayant reçû l'encenſoir il le preſente au Célebrant ſans aucun

baiſer, fait une inclination profonde avant & après l'encenſement, pendant lequel il tient la chaſuble élevée ; enſuite s'étant relevé il monte à l'Autel, fait la génuflexion, & accompagne le Célebrant pendant l'encenſement comme à l'ordinaire : l'encenſement étant fini, il reprend l'encenſoir & deſcend au bas des dégrez, où ayant le dos tourné vers le peuple, il encenſe comme à l'ordinaire le Célebrant qui a la face tournée vers le peuple : il l'encenſe au même lieu après l'offertoire, mais après l'Evangile il l'encenſe à l'endroit ordinaire.

IV. Le Célebrant ne s'aſſied pas au *Gloria* ni au *Credo*, & pendant ce tems-là le Diacre demeure à ſa droite, & obſerve ce qui a été dit en pareille occaſion à la Meſſe ſolemnelle ordinaire. Avant l'Evangile il baiſe à l'ordinaire la main du Célebrant, comme auſſi en lui donnant la patene & le Calice à l'Offertoire, & dérechef la patene après l'Oraiſon Dominicale : il baiſe ces choſes & la main du Célebrant de la même maniere qu'il fait aux autres Meſſes, mais hors ces cas-là il ne baiſe ni la main du Célebrant ni les choſes qu'il lui préſente ou qu'il reçoit de lui.

V. Quand le Chœur eſt prêt de chanter le verſet *Et incarnatus eſt &c.* le Diacre fait la génuflexion & deſcend avec le Célebrant ſur le ſecond degré, où il ſe met à genoux à ſa droite ſur le bord du marchepied, s'incline quand il le faut, & étant remonté il fait une ſeconde génuflexion & deſcend incontinent à la crédence où il va par le plus court chemin prendre la bourſe, faiſant au retour la génuflexion ſur le plus bas degré, puis étant monté il étend à l'ordinaire le corporal ſur le milieu de l'Autel, don-

ne la bourſe au Soûdiacre par derriere le Célebrant, fait la génuflexion & reſte à ſa droite.

VI. Quand le Célebrant avant & après le *Dominus vobiſcum* qu'il dit avant l'Offertoire, fait la génuflexion, le Diacre n'en fait point, mais il attend de la faire après que le Celebrant a dit *Oremus*.

VII. A l'Offertoire, le Diacre ſe comporte de même qu'aux autres Meſſes ſolemnelles. Après l'encenſement de l'Hoſtie & du Calice, il fait la génuflexion & deſcend ſur le ſecond degré avec le Célebrant & ſe met à genoux ſur le bord du marchepied, pendant que le Célebrant encenſe le S. Sacrement. Il ne retire point le Calice du milieu, parce qu'il n'y a aucun danger de le renverſer avec l'encenſoir. L'encenſement de l'Autel étant fini, le Diacre réprend l'encenſoir, encenſe le Célebrant comme il a été dit au nombre 3. & après avoir fait la génuflexion ſur le pavé à deux genoux avec une inclination profonde de tête, il va faire l'encenſement du Chœur, le ſaluant un peu par côté pour ne pas tourner le dos au S. Sacrement; lorſqu'il revient du Chœur, il fait dérechef la génuflexion à deux genoux ſur le pavé comme auparavant, & après avoir encenſé le Soûdiacre, il fait la génuflexion avec lui, rend l'encenſoir au Thuriféraire, & ſe retire ſur le pavé vers le côté de l'Epître où il eſt encenſé par le Thuriféraire : puis il monte ſur le ſecond dégré à ſa place au milieu, y fait en arrivant la génuflexion, & y demeure debout juſqu'à la fin de la Préface.

VIII. Quand le Célebrant fait la génuflexion pour aller au côté de l'Epître recevoir la derniere ablution, le Diacre qui eſt à ſa gauche la fait auſſi, & ſe retire un peu vers le coin de

l'Evangile où il ſe diſpoſe à tranſporter le Miſſel, & lorſque le Célebrant fait la génuflexion après être revenu au milieu de l'Autel, le Diacre la fait ſur le ſecond degré, porte le Miſſel au coin de l'Epître, & fait le reſte à l'ordinaire.

IX. Le Diacre dit *Ite miſſa eſt* tourné à demi vers le peuple hors du milieu de l'Autel, au côté de l'Evangile de la même maniere que le Célebrant, & il fait la génuflexion au milieu avant que de ſe tourner. Après que l'Evangile eſt dite, le Diacre paſſe à la droite du Célebrant, & ayant fait la génuflexion avec lui au milieu de l'Autel, il deſcend au bas des dégrez ſans tourner le dos au S. Sacrement, ſe retirant à cet effet un peu vers le côté de l'Epître, puis il fait ſur le pavé la génuflexion à deux genoux avec une inclination profonde de tête, & s'étant levé il preſente le bonnet au Célebrant, reçoit le ſien & retourne à la Sacriſtie, ſe couvrant ſeulement à la ſortie du Chœur.

X. Si l'on doit chanter après la Meſſe quelque Priere pour le Roi ou pour les néceſſitez publiques, l'Evangile étant finie, le Diacre deſcend en ſa place derriere le Célebrant, & va au côté de l'Epître faiſant la génuflexion en paſſant au milieu, où étant retourné après les Oraiſons, il fait une autre génuflexion & deſcend en bas ainſi qu'il a été dit ci-deſſus.

XI. Si l'on doit expoſer le Saint Sacrement avant la Meſſe, & enſuite le reſſerrer, le Diacre obſerve ce qui eſt marqué ci-deſſus en l'office du Sacriſtain, Article 2. §. 7.

§. VII.

A la Meſſe des Morts.

I. LE Diacre ne baiſe ni la main du Célebrant, ni aucune choſe qu'il lui preſente ou qu'il reçoive de lui, quoiqu'il lui rende toûjours les ſaluts ordinaires à la Sacriſtie & à l'Autel. Il ne fait pas non plus mettre de l'encens dans l'encenſoir avant que de partir de la Sacriſtie; & en entrant au Chœur, ainſi qu'en ſortant, il s'abſtient des ſaluts ordinaires envers le Clergé, ce qu'il pratique auſſi pendant la Meſſe à l'égard des autres Miniſtres.

II. Après la Confeſſion il ne monte pas avec le Célebrant ſur le marchepied, mais il éleve à l'ordinaire ſes vêtemens, & quand le Célebrant baiſe l'Autel, il fait la génuflexion derriere lui en ſa place ordinaire ſur le bord du marchepied, puis il va au côté de l'Epître à la droite du Célebrant, & toûjours ſur le ſecond degré pour aſſiſter à l'Introïte, au commencement duquel il ne fait point le ſigne de la Croix.

III. Quand le Chœur doit chanter la Proſe avant l'Evangile, après que le Célebrant la lûë, le Diacre fait la génuflexion à ſa droite & le précede à ſon ſiege. Au verſet *Oro ſupplex, &c.* il ſe léve, laiſſe ſon bonnet en ſa place, ſaluë le Célebrant, va à l'Autel par le plus long chemin, & ayant fait la génuflexion au milieu ſur le dernier degré, il monte & ſe met à genoux au lieu ordinaire où il dit *Munda cor meum, &c.* enſuite il ſe leve, va prendre le li-

vre ſur l'Autel, & étant deſcendu par le côté de l'Evangile pour ne pas tourner le dos au Célebrant, ſans lui demander la benediction, il ſe met à la gauche du Soûdiacre, & après avoir fait une inclination à ces mots *Pie Jeſu*, il fait ſur le dernier degré la génuflexion avec les autres Officiers, & marche à la droite du Soûdiacre après le Céremoniaire pour aller au côté de l'Evangile. Si on ne devoit pas chanter la Proſe, il dit ſon *Munda cor meum, &c.* au pénultiéme verſet du Trait.

IV. Le Diacre n'encenſe pas le livre, & à la fin il n'indique point au Soûdiacre le commencement de l'Evangile, parce qu'on ne le porte point au Célebrant pour le baiſer, mais il s'en retourne dans le même ordre qu'il eſt venu, & fait la génuflexion au milieu ſur le dernier dégré à la droite du Soûdiacre, & monte à ſa place ordinaire derriere le Célebrant.

V. Le Célebrant ayant chanté *Oremus* avant l'Offertoire, le Diacre fait la génuflexion, monte à l'ordinaire à la droite du Célebrant, prend la bourſe quand le Soûdiacre eſt arrivé, étend le corporal faiſant la génuflexion avant & après; il ne donne point au Soûdiacre la patene, mais il la met à moitié ſous le corporal, couvrant l'autre partie avec le purificatoire.

VI. Si le Clergé va à l'Offrande, le Diacre fait la génuflexion à l'ordinaire derriere le Célebrant après qu'il a dit *Oremus*, & monte auſſi-tôt ſur le marchepied au côté de l'Epître: après que le Célebrant a lû l'Offertoire, il fait avec lui une inclination de tête à la Croix, puis il lui donne ſans aucun baiſer l'inſtrument de la Paix qu'il a reçû du Céré-

moniaire, & deſcend avec le Soûdiacre ſur le plus bas dégré, où ayant fait la génuflexion à l'Autel & une inclination médiocre au Célebrant, il baiſe l'inſtrument étant monté ſur le ſecond dégré, & met la monnoye qu'il a reçû dans le baſſin que le Cérémoniaire ou quelque autre tient pour lors. Enſuite il ſe retire ſur le dernier dégré, & ayant fait derechef les mêmes révérences à l'Autel & au Célebrant, il monte à la droite du Célebrant. Après l'Offrande du Clergé il deſcend ſur le dernier dégré avec le Célebrant pour recevoir celle du Peuple, ou s'il eſt néceſſaire, il va juſqu'au baluſtre, & fait en ce cas la génuflexion à côté du Célebrant ſur le dernier dégré avant que de partir & en revenant. Le reſte ſe fait à l'ordinaire.

VII. Après l'Offertoire le Diacre fait benir l'encens & aſſiſte à l'encenſement de l'Autel comme à l'ordinaire, après quoi il encenſe ſeulement le Célebrant; & ayant rendu l'encenſoir au Thuriféraire, il reçoit du premier Acolite l'eſſuye-main, & étant monté ſur le ſecond dégré il le préſente au Célebrant après que le Soûdiacre lui a donné à laver, faiſant une inclination médiocre avant & après. Enſuite il rend l'eſſuye-main à l'Acolite & ſe retire derriere le Célebrant, allant conjointement avec lui en ſa place ordinaire, devant le milieu de l'Autel ſans faire la génuflexion à moins qu'il n'y ſoit pas arrivé en même tems que le Célebrant, il répond *Suſcipiat* à *Orate fratres*; après quoi, s'il n'y a point de Cérémoniaire il aſſiſte le Célebrant durant les Secrettes, & retourne derriere lui au commencement de la Préface: il ſe comporte pour le reſte comme aux autres Meſſes.

VIII. Le Diacre ne frappe point ſa poitrine en diſant *Agnus Dei*, & auſſi-tôt qu'il eſt dit, il fait la génuflexion & paſſe à la gauche du Célebrant, y fait derechef la génuflexion, & fait ſon office comme aux autres Meſſes : à la fin il dit *Requieſcant in pace* toûjours au plurier, ſans ſe tourner vers le Peuple, & il ne ſe met point enſuite à genoux, parce que le Célebrant ne donne point la bénédiction ; mais auſſi-tôt que le Célebrant a baiſé l'Autel, il monte ſans faire la génuflexion au coin de l'Evangile pour aſſiſter à la derniere Evangile, après laquelle il ſe retire à l'ordinaire ſans ſaluer le Chœur.

§. VIII.

A l'Abſolution & à un Enterrement.

I. LOrſqu'on doit faire l'Abſolution après la Meſſe, le Célebrant ayant achevé l'Evangile de Saint Jean, le Diacre paſſe à ſa droite, fait au milieu de l'Autel la génuflexion, & va par le plus court chemin au coin de l'Epître, & étant deſcendu ſur le pavé il ôte la chaſuble & le manipule du Célebrant & lui donne une chappe noire : après quoi il quitte lui-même ſon manipule, donne le bonnet au Célebrant & marche enſuite le bonnet à la main un peu devant le Célebrant à ſa gauche vers le milieu de l'Autel, où s'étant un peu retiré pour le laiſſer paſſer, il fait à ſa droite la génuflexion ſur le dernier dégré ; enſuite s'étant tourné vers le Chœur il va à la gauche du Célebrant ſe placer de-

vant la repréſentation un peu vers le côté de l'Epître, ayant en face la Croix que le Soûdiacre tient : quand le corps du Défunt eſt préſent, il ſe place avec le Célebrant aux pieds, ayant la face tournée vers la Croix qui eſt à l'oppoſite.

II. Sur la fin du *Libera* le Diacre donne ſon bonnet & celui du Célebrant au Cérémoniaire & va à la droite du Célebrant avec le Thuriféraire & le Cérémoniaire faiſant en paſſant derriere lui la génuflexion à l'Autel ; puis ayant pris la navette il préſente ſans aucun baiſer la cuillier au Célebrant, & fait benir l'encens à la maniere ordinaire : enſuite il retourne à ſa premiere place, faiſant comme auparavant la génuflexion à l'Autel.

III. Après que le Célebrant a dit *Pater noſter*, le Diacre ayant reçû l'aſperſoir, le préſente au Célebrant, & ayant fait à ſa droite la génuflexion à l'Autel, il l'accompagne autour de la repréſentation, tenant toûjours le devant de la chappe élevé ; & quand il paſſe devant la Croix que le Soûdiacre tient, il fait la génuflexion. Il reçoit enſuite l'aſperſoir qu'il rend au Miniſtre de l'Eau benîte, & ayant pris l'encenſoir il le préſente auſſi ſans aucun baiſer au Célebrant avec qui il ſaluë l'Autel & la Croix, comme il a fait auparavant, & obſerve les mêmes cérémonies qu'à l'Aſperſion.

IV. Après l'encenſement le Diacre reçoit l'encenſoir & le rend au Thuriféraire ; & étant à la gauche du Célebrant il tient devant lui le Miſſel pour chanter les Verſets & l'Oraiſon : quand le Célebrant dit après l'Oraiſon, *Requiem æternam*, *&c.* le Diacre baiſſe le livre pour donner moyen au Célebrant de faire

le ſigne de la Croix ſur la biere : enſuite il rend le Miſſel au Cérémoniaire, donne le bonnet au Célebrant & reçoit le ſien ; après quoi il ſaluë l'Autel à la gauche du Célebrant & ſe couvre en allant à la Sacriſtie.

V. Si l'on doit faire un enterrement après la Meſſe, le Diacre étant arrivé devant le cercueil, preſente d'abord le Rituel au Célebrant pour chanter l'Oraiſon *Non intres*, *&c.* avant qu'on chante le Répons. Si le ſepulchre n'eſt pas beni, il fait benir l'encens, après que le Célebrant a dit l'Oraiſon *Deus cujus miſeratione*, *&c.* s'étant mis pour cela à la droite du Célebrant, puis il preſente au Célebrant l'aſperſoir & tient le devant de ſa chappe élevé pendant que le Célebrant aſperſe & encenſe le tombeau. Après le Cantique *Benedictus* lorſque le Célebrant dit *Pater noſter* il lui donne derechef l'aſperſoir : & pour tout le reſte il ſe comporte comme à une abſolution.

ARTICLE SIXIEME.

DU SOUDIACRE.

§. I.

Avis généraux.

I. LE Soûdiacre ſaluë toûjours d'une genuflexion l'Autel devant lequel on celebre, quoiqu'il n'y ait que la Croix ſur l'Autel ſans Tabernacle, & que le Célebrant ne faſſe qu'une inclination profonde.

II. Le Soûdiacre doit faire la génuflexion durant la Meſſe, 1. Toutes les fois qu'il paſſe par-devant la Croix de l'Autel, ſi le contraire n'eſt exprimé en ſon propre lieu. 2. Quand de ſa place il monte au côté du Célebrant qui eſt au milieu de l'Autel, ou que de ſes côtez il deſcend derriere lui à ſa place, il fait la génuflexion au lieu d'où il part, ſans en faire au lieu où il arrive, même après la conſecration, ou lorſque le Saint Sacrement eſt expoſé. 3. Quand de quelque autre part que des côtez du Célebrant il va à ſa place vis-à-vis le milieu de l'Autel derriere le Célebrant, ou qu'il en part pour aller ailleurs, il doit faire la génuflexion en ſa place lorſqu'il y arrive ou qu'il en part, ſi ce n'eſt qu'il marche conjointement avec le Célebrant, car en ce cas pour ſe conformer à lui il ne fait point de génuflexion. 4. Quand il va d'un côté du Célebrant

qui eſt au milieu de l'Autel à l'autre côté, il fait la genuflexion à ſes deux côtez & non point au milieu, ſoit avant ſoit après la conſecration; mais quand il va d'un coin de l'Autel à l'autre, il fait ſeulement la génuflexion en paſſant au milieu ſans en faire aux extrêmitez, même après la conſecration ou en preſence du Saint Sacrement expoſé. De ces regles generales on excepte quelques cas particuliers: ſçavoir au commencement de la Meſſe où le Célebrant baiſant l'Autel, quoiqu'il ne faſſe pas la génuflexion, le Soûdiacre la fait neanmoins à ſon côté, parce que c'eſt la premiere fois qu'il arrive devant la Croix. De plus, lorſqu'il porte le livre des Evangiles à baiſer au Célebrant, il ne fait en paſſant aucune reverence à la Croix ni même au Saint Sacrement expoſé; & après avoir porté la patene à la fin du *Pater*, il fait la genuflexion en partant du coin de l'Autel, & non pas en arrivant en bas à ſa place au milieu.

III. Toutes les fois que le Célebrant fait la génuflexion & qu'il eſt à ſon côté il la fait auſſi avec lui & le ſoûtient d'une main par deſſous le coude, tenant l'autre main appuyée ſur la poitrine.

IV. Toutes les fois qu'il ſaluë le Célebrant, le Chœur, ou les Chappiers, c'eſt toûjours par une inclination médiocre; lorſqu'il ſe croiſe avec le Diacre, il le laiſſe paſſer le premier.

V. Lorſqu'il fait quelque action qui lui eſt commune avec un autre Miniſtre, il tâche de la faire en même tems & avec uniformité, comme les génuflexions, les inclinations, & quand il faut s'aſſeoir, ſe couvrir, ſe lever, monter aux côtez du Célebrant; c'eſt ainſi qu'il a ſoin au commencement de la Meſſe d'être

avec le Diacre également éloigné du Célebrant, de rélever également ſa chaſuble à l'encenſement, &c.

VI. Lorſqu'il eſt debout il a toûjours les mains jointes, à moins qu'elles ne ſoient occupées, & jamais il ne les appuye ſur l'Autel; lorſqu'il a une main occupée, il appuye l'autre ſur ſa poitrine.

VII. Il recite avec le Célebrant le *Kyrie*, le *Gloria in excelſis*, le *Credo*, le *Sanctus*, & l'*Agnus Dei*, faiſant les mêmes inclinations & ſignes de Croix que lui. Il ne répond pas au Célebrant quand le Chœur le fait.

§. II.

DE L'OFFICE DU SOUDIACRE.

A la Meſſe ſolemnelle.

I. LE Soûdiacre doit d'abord prévoir l'Epître, & avoir ſoin de mettre ou de faire mettre le livre ſur la crédence : enſuite après avoir lavé ſes mains il ſe revêt des ornemens qui lui ſont deſtinez. Il eſt à propos qu'en les prenant il recite les Oraiſons qui ſont marquées pour chacun dans le Miſſel, & qu'il baiſe l'amit & le manipule, mais il ne doit prendre ce dernier qu'après que le Célebrant eſt entierement habillé.

II. Le Soûdiacre étant habillé met ſur le Calice un purificatoire, puis la patene avec une hoſtie entiere, au tour de laquelle il paſſe doucement les pouces & les indices pour faire tomber les petites parcelles ; il couvre la patene avec la palle, ſur laquelle il met le voile qui doit être de ſoye, & ſur le voile la

bourſe dans laquelle eſt le corporal plié : ayant encore mis par deſſus l'écharpe, il prend de la main gauche le Calice par le nœud, tenant la droite ſur la bourſe, & après avoir fait une inclination profonde à la Croix de la Sacriſtie, il va accompagné du Cérémoniaire poſer le Calice ſur le devant de la crédence ; ils étendent proprement tous les deux l'écharpe deſſus le Calice, & font en entrant dans le Sanctuaire & en ſe retirant les génuflexions requiſes.

III. Lorſque le Célebrant s'approche des ornemens, le Soûdiacre lui fait une inclination médiocre, & l'aide avec le Diacre à ſe revêtir de tous les ornemens ſacerdotaux, & quand il l'a tout-à-fait habillé il prend ſon manipule.

IV. Lorſque le Célebrant benit l'encens, le Soûdiacre ſe tient à ſa gauche, & prend ſon bonnet après que le Célebrant a reçû le ſien ; & quand le ſignal pour partir eſt donné, il ſaluë la Croix de la Sacriſtie par une inclination profonde, & le Célebrant par une médiocre, puis s'étant couvert il marche au Chœur les mains jointes après le Cérémoniaire.

V. Si en allant au Chœur il paſſe devant quelque Autel où l'on diſe la Meſſe depuis la conſécration juſqu'à la communion, il fait la génuflexion d'un ſeul genou à la gauche du Célebrant ; que ſi on y éleve le S. Sacrement, il demeure à genoux juſqu'à ce que le Calice ſoit poſé ſur l'Autel, puis s'étant levé il fait la génuflexion & ſe couvre auſſi-tôt ; s'il paſſe devant quelque Autel où le S. Sacrement ſoit expoſé, il fait la génuflexion à deux genoux inclinant profondement la tête ; & en

ce

ce cas il eſt bon qu'il ſe découvre dès qu'il entre au lieu où il eſt expoſé, & ne ſe couvre que lorſqu'il en eſt ſorti. S'il paſſe devant le grand Autel, il fait auſſi la génuflexion à la Croix : devant les autres Autels il ne fait aucune inclination ; s'il rencontre en ſon chemin un Prêtre vêtu des ornemens ſacrez, il ſe découvre & lui fait une inclination médiocre. Pour le reſte il faut lire l'article 2. de la premiere Partie du premier Tome.

VI. En entrant au Chœur il le ſaluë à la gauche du Célebrant, puis il va dans le même ordre ſans ſe couvrir au milieu de l'Autel, s'il eſt proche, ou devant le Diacre, s'il eſt éloigné, comme lorſqu'on entre par la grande porte qui eſt au bas du Chœur ; étant arrivé au bas de l'Autel il donne ſon bonnet au Cérémoniaire, & fait la génuflexion ſur le pavé.

VII. Lorſque le Célebrant commence la Meſſe, le Soûdiacre ſe tient debout à ſa gauche & lui répond d'un ton ſemblable, faiſant le ſigne de la Croix quand il le fait ſur ſoi. Il s'incline à *Gloria Patri, &c.* & médiocrement vers le Célebrant en diſant le *Miſereatur*, & profondement vers l'Autel pendant le *Confiteor*, il ſe tourne un peu vers le Célebrant à ces paroles *Et tibi Pater*, *Et te Pater* ſans ſe relever ; puis s'étant redreſſé à *Indulgentiam*, il s'incline médiocrement à *Deus tu converſus*, *&c.* juſques après *Oremus*.

VIII. Enſuite le Soûdiacre monte à l'Autel avec le Célebrant, levant de ſa main droite le devant de ſon aube & de ſa ſoutane, il fait la génuflexion pendant qu'il baiſe l'Autel, & tandis qu'il benit l'encens, il ſe tient à ſa gauche tourné vers l'Autel. Quand le Célebrant fait

la génuflexion, il la fait avec lui, mettant la main droite ſous ſon coude pour le ſoûtenir. Durant l'encenſement il prend le derriere de la chaſuble vers les épaules qu'il éleve un peu, & ne la quitte point pendant tout l'encenſement, excepté lorſqu'il fait la génuflexion toutes les fois que le Célebrant ſaluë l'Autel.

IX. L'encenſement de l'Autel étant fini, le Soûdiacre deſcend ſur le pavé où il demeure devant le coin de l'Epître pendant que le Diacre encenſe le Célebrant. Enſuite il s'avance ſur le pavé à la droite du Diacre un peu derriere lui, fait le ſigne de la Croix au commencement de l'Introïte, repond au *Kyrie*, & quand le Célebrant les a fini, il ſe retire derriere lui & le Diacre, juſqu'à ce que le ſecond Chœur chante une partie du dernier *Kyrie*; pour lors il va en droite ligne derriere eux au milieu de l'Autel où il fait une inclination de tête.

X. Si le Célebrant va s'aſſeoir pendant qu'on chante au Chœur le *Kyrie eleïſon*, le Soûdiacre le précéde à ſon ſiege ſans ſaluer l'Autel, & auſſi-tôt que le Célebrant eſt arrivé, il léve le derriere de ſa chaſuble, enſuite ayant pris ſon bonnet, il lui fait une inclination médiocre avec le Diacre & ayant fait à celui-ci une inclination de tête, il s'aſſied à la gauche du Célebrant, levant le derriere de ſa tunique, & ſe couvre. Pendant qu'il eſt aſſis, il tient les mains étenduës ſur les genoux; lorſqu'on chante le dernier *Kyrie*, il ſe découvre, ſe leve, met ſon bonnet ſur le banc, & après avoir fait une inclination médiocre au Célebrant les mains jointes, il va par le plus long chemin au milieu de l'Autel où il fait en arrivant la génuflexion ſur le dernier dégré à

la gauche du Célebrant, après quoi il monte ſur le même dégré en élevant les vêtemens du Célebrant, & deſcend auſſi-tôt ſur le pavé en ſa place ordinaire.

XI. Lorſque le Célebrant chante *Gloria in excelſis*, le Soûdiacre fait une inclination à ce mot *Deo*; enſuite il fait la génuflexion & monte avec le Diacre aux côtez du Célebrant où il continuë l'Himne avec lui ſans le prévenir, faiſant les mêmes inclinations que lui, & le ſigne de la Croix à la fin.

XII. Après que le Célebrant a dit l'Himne, s'il veut s'aſſeoir, le Soûdiacre fait la génuflexion, & le précede au ſiege, marchant à la droite du Diacre & obſervant ce qui a été dit ci-deſſus au nombre 10. Lorſque le Chœur chante quelque verſet du *Gloria* auquel le Clergé ſe découvre & s'incline, le Soûdiacre doit auſſi s'incliner vers l'Autel, quand même il ſeroit en chemin, & s'il eſt aſſis, il ſe découvre tenant ſon bonnet d'une main ſur le genou droit, & s'incline en ce cas comme le Clergé.

XIII. Vers la fin de l'Himne à ces paroles *Cum Sancto Spiritu*, le Soûdiacre ſans faire le ſigne de la Croix ſe découvre & retourne à l'Autel comme il a été dit ci-deſſus au nombre 10. Si le Célebrant ne va pas s'aſſeoir, le Soûdiacre demeure debout ſur le marchepied à ſa gauche & un peu derriere, s'inclinant avec lui aux mêmes verſets que le Chœur, & lorſqu'on chante le dernier, il fait la génuflexion & deſcend à ſa place ordinaire.

XIV. Après que le Célebrant a chanté *Dominus vobiſcum*, le Soûdiacre ſans faire la génuflexion ni inclination ſuit le Célebrant

au côté de l'Epître marchant en droite ligne avec le Diacre & y demeure derriere lui pendant les Oraiſons, faiſant les mêmes inclinations que le Célebrant. Lorſque le Diacre dit *Flectamus genua*, le Soûdiacre ſe met à genoux, & auſſi-tôt il chante *Levate* en ſe relevant le premier. Lorſqu'il y a pluſieurs Epîtres comme aux Quatre-Tems, le Soûdiacre ne chante ordinairement que la derniere, & pendant les autres il demeure à la droite du Diacre comme à l'Introïte, & pendant les Oraiſons il ſe met derriere lui.

XV. Vers la fin de la derniere Oraiſon, s'il y en a pluſieurs, le Soûdiacre reçoit du Cérémoniaire le livre des Epîtres & le prend avec les deux mains par le bas, ayant l'ouverture du livre à ſa gauche, & appuyant le haut ſur ſa poitrine, il fait une inclination de tête avant & après; puis s'étant retourné vers l'Autel il demeure à ſa place juſques après ces paroles *Jeſum Chriſtum* de la concluſion de l'Oraiſon auſquelles il s'incline vers la Croix, ou juſqu'à *Qui vivis*, ou autre ſemblable; & alors il va faire la génuflexion au milieu de l'Autel ſur le plus bas dégré, ayant le Cérémoniaire à ſa gauche, puis étant de retour à ſa place d'où il étoit parti, il chante l'Epître à haute voix, tenant lui-même le livre, ou le mettant ſur le pupître, & étendant les deux mains deſſus : s'il chante ces paroles *Ut in nomine Jeſu omne genu flectatur, &c.* il flêchit les genoux juſqu'à *infernorum* incluſivement.

XVI. L'Epître étant achevée, le Soûdiacre ferme le livre & va faire la génuflexion au milieu de l'Autel, puis allant par le plus long chemin au coin de l'Epître, il ſe met à ge-

noux ſur le bord du plus haut dégré devant le Célebrant, il baiſe ſa main qu'il met ſur le haut du livre des Epîtres, & ayant reçû un peu incliné la bénédiction, il ſe leve, & rend le livre au Céremoniaire ſans le ſaluer; enſuite il prend le Miſſel qui eſt deſſus l'Autel, le ferme, & le porte paſſant par derriere le Diacre & faiſant la génuflexion au milieu de l'Autel ſur le plus bas dégré, puis ayant mis le livre ſur le coin de l'Evangile, il ſe retire à côté & comme derriere le livre où il repond au Célebrant, & fait les ſignes de Croix & inclinations convenables. Si le Célebrant n'avoit pas achevé de lire le Trait ou la Proſe, lorſque l'Epître eſt chantée, le Soûdiacre attendroit debout vers le coin de l'Epître juſqu'à ce que le Célebrant eût achevé pour ſe mettre à genoux & baiſer ſa main.

XVII. Le Célebrant ayant achevé de lire l'Evangile, le Soûdiacre répond *laus tibi Chriſte*, & approche le Miſſel au milieu de l'Autel, laiſſant aſſez d'eſpace pour mettre le corporal, puis il fait la génuflexion & deſcend ſur le pavé derriere le Célebrant, où il demeure juſqu'à ce qu'il faille aller chanter l'Evangile; mais ſi l'on chante quelque Proſe ou Séquence, & que le Célebrant veüille s'aſſeoir, auſſi-tôt que l'Evangile eſt finie, le Soûdiacre fait la génuflexion au milieu de l'Autel à la gauche du Célebrant, & le précede à ſon ſiége obſervant les mêmes choſes qui ſont preſcrites ci-deſſus après le *Kyrie* & le *Gloria*, excepté qu'il doit revenir aſſez tôt avec le Célebrant pour faire ce qui eſt néceſſaire avant que de Chanter l'Evangile.

XVIII. Aux Féries de Carême il ſe met à genoux à la gauche du Célebrant ſur le bord

du marchepied, lorſque le Chœur chante le Verſet *Adjuva nos Deus, &c.* Il obſerve la même choſe aux Meſſes votives du S. Eſprit, où l'on chante le Verſet *Veni ſancte Spiritus, &c.*

XIX. Lorſque le Diacre après avoir reçû la bénédiction du Célebrant, eſt deſcendu au bas des dégrez, le Soûdiacre fait la génuflexion à ſa gauche ſur le dernier dégré, & marche à côté de lui au lieu où l'on doit chanter l'Evangile, il s'y place entre les deux Acolites, & reçoit du Diacre le livre qu'il ſoutient des deux mains par le bas devant ſa poitrine, appuyant le haut ſur ſon front ſelon la commodité du Diacre. Si c'eſt la coûtume du lieu de chanter l'Evangile ſur un pupître, le Soûdiacre ſe place derriere touchant des mains les côtez du livre, ſans faire aucune inclination ni génuflexion.

XX. Le Diacre ayant achevé de chanter l'Evangile, le Soûdiacre baiſſe un peu le livre, afin que le Diacre lui en indique le commencement; enſuite il va droit au Célebrant auquel il porte le livre ouvert & élevé, ſans lui faire aucune révérence en arrivant, ni même à l'Autel en paſſant au milieu, quoique le S. Sacrement y fût expoſé; puis il indique avec ſa main droite au Célebrant le commencement de l'Evangile, & le lui fait baiſer; & ayant auſſi-tôt fermé le livre, il fait au Célebrant une inclination médiocre, s'étant un peu retiré de lui; enſuite il deſcend au bas des dégrez du côté de l'Epître & fait la génuflexion ſur le dernier dégré à la droite du Cérémoniaire à qui il rend enſuite le livre ſans le ſaluer. Il demeure au même endroit tourné vers l'Autel juſqu'à ce

que le Célebrant ait été encenſé, après quoi il retourne au milieu en ſa place ordinaire.

XXI. Lorſque le Célebrant entonne le *Credo*, le Soûdiacre fait une inclination de tête à ce mot *Deum*, enſuite il fait la génuflexion & monte avec le Diacre aux côtez du Célebrant, où il continuë avec lui le Simbole ſans le prévenir. Au Verſet *Et incarnatus eſt* il fait comme lui la génuflexion d'un ſeul genou ſans s'appuyer néanmoins ſur l'Autel, ce qu'il obſerve toûjours en pareille occaſion, & à la fin il fait le ſigne de la Croix, puis il demeure debout ſur le marchepied un peu retiré au-deſſous du Célebrant, ou bien ſi le Célebrant déſire s'aſſeoir il fait la génuflexion & le précede à ſon ſiége, ainſi qu'il a fait au *Gloria in excelſis*.

XXII. Quand on chante au Chœur *Et incarnatus eſt*, *&c.* le Soûdiacre ſe découvre & s'incline médiocrement ſans ſe lever à ces mots *Ex Maria Virgine*, & le fait profondement aux ſuivans *Et Homo factus eſt*; mais aux trois Meſſes de Noël & à la Fête de l'Annonciation il va ſe mettre à genoux ſur le plus bas dégré du côté l'Epître à la gauche de Célebrant, s'inclinant comme il a été dit, & ayant ſon bonnet entre les mains. Quand le Verſet eſt chanté, le Soûdiacre ſe leve & demeure debout le bonnet à la main pendant que le Diacre va mettre le corporal ſur l'Autel: lorſqu'il eſt de retour il ſaluë avec lui le Célebrant, & ayant fait une inclination au Diacre il s'aſſied.

XXIII. Si le Célebrant n'eſt pas aſſis quand on chante au Chœur *Et incarnatus*, *&c.* le Soûdiacre qui eſt demeuré debout ſur le marchepied fait avec lui une inclination de tête

à la Croix dès qu'on chante *Deſcendit de cœlis* ; puis il deſcend ſur le ſecond dégré, & ſe met à genoux à la gauche du Célebrant ſur le bord du marchepied, s'inclinant au ſuſdit Verſet comme il a été dit : enſuite il ſe leve, remonte ſur le marchepied, fait une inclination de tête à la Croix & demeure debout ; mais ſi le Célebrant veut s'aſſeoir, pour lors étant remonté ſur le marchepied, il fait la génuflexion & le précede à ſon ſiége, comme il a été dit ci-deſſus.

XXIV. Lorſque le Chœur chante le pénultiéme Verſet du Simbole, ſi le Célebrant eſt aſſis, le Soûdiacre ſe leve & retourne à l'Autel en la maniere qui a été dite au *Kyrie* & au *Gloria in excelſis*, mais s'il eſt debout à l'Autel, il fait lorſque le Chœur chante le dernier Verſet la génuflexion ſur le marchepied où il eſt, & deſcend ſur le pavé en ſa place ordinaire.

XXV. Après que le Célebrant a dit *Dominus vobiſcum*, le Soûdiacre fait une inclination de tête au mot *Oremus*, enſuite ayant fait auſſitôt la génuflexion ſur le dernier dégré, il va à la crédence où il ôte lui-même le petit voile qui couvre le Calice, & le donne au ſecond Acolite ; le Cérémoniaire lui ayant étendu le grand voile ſur les épaules, en telle ſorte que la partie qui pend par le côté droit ſoit plus longue que l'autre, le Soûdiacre prend le Calice à nud de la main gauche par le nœud, après qu'il l'a couvert & tout ce qui eſt deſſus avec le bout du grand voile, qui pend à ſon côté droit, il met encore la main droite par-deſſus tout cela, de peur que rien ne tombe, il monte de la ſorte à l'Autel par les dégrez du côté de l'Epître à la droite

droite du Diacre ſans faire aucune révérence, & lui met entre les mains ſur l'Autel le Calice, ainſi couvert du grand voile qu'il ôte auſſi-tôt de deſſus. S'il n'y a point eû de *Credo*, le Soûdiacre ne couvre pas le Calice du grand voile, mais il le porte à l'Autel couvert du petit voile & de la bourſe ; & auſſitôt que le Diacre a pris la bourſe, il ôte le petit voile & le donne au ſecond Acolite qui l'a ſuivi à l'Autel.

XXVI. Le Diacre ayant ôté la palle de deſſus le Calice, le Soûdiacre lui préſente la patene des deux mains le haut de l'Hoſtie étant de ſon côté, enſuite il nettoye le Calice avec le purificatoire, tenant alors la main gauche à la couppe & non pas au nœud, & donne l'un & l'autre au Diacre, puis il lui donne la burette du vin qu'il reprend après de la main gauche, & tenant en même-tems la burette de l'eau de la main droite, il l'éleve un peu pour la montrer au Célebrant, lui diſant la tête inclinée, *Benedicite Pater Reverende* ; lorſqu'il l'a benie, il en verſe quelques gouttes dans le Calice & rend enſuite les deux burettes à l'Acolite.

XXVII. Après l'oblation du Calice, le Diacre met la patene en la main nuë du Soûdiacre, & la couvre de l'extrêmité du voile qui pend à ſon côté droit. Le Soûdiacre l'ayant reçû en telle ſorte que le dedans ſoit tourné vers lui, l'appuye ſur ſa poitrine, (ce qu'il obſerve toûjours en marchant ou faiſant quelque action) & deſcend par le plus court chemin en ſa place ordinaire au milieu de l'Autel ſur le pavé, où ayant fait la génuflexion ſur le dernier dégré en même-tems que le Cérémoniaire & le Thuriféraire la font au

côté de l'Epître, il demeure debout tenant la patene couverte du voile tournée vers lui & élevée à la hauteur de ſes yeux, juſqu'à ces paroles de l'Oraiſon Dominicale, *Et dimitte nobis debita noſtra, &c.* ſans faire aucune génuflexion pendant tout ce tems-là, ſi ce n'eſt lorſqu'il doit ſortir de ſa place au *Sanctus*, pour monter à l'Autel & durant l'élevation.

XXVIII. Si le peuple vient à l'offrande, cela ſe doit faire immediatement après que le Célebrant a dit l'Offertoire, & pour lors le Soûdiacre qui eſt encore à ſa place ordinaire fait une inclination de tête à la Croix avec le Célebrant & le Diacre, & monte du côté de l'Epître ſur le dernier dégré où il ſe met à la gauche du Célebrant & tient le baſſin pour recevoir les offrandes du peuple; s'il falloit aller juſqu'au baluſtre, il feroit en ce cas à côté du Célebrant la génuflexion ſur le plus bas dégré de l'Autel avant que de le quitter : cela étant achevé le Soûdiacre fait la génuflexion ſur le plus bas dégré, & porte le baſſin à la crédence, où il prend en même-tems le Calice qu'il porte à l'Autel comme il a été dit ci-deſſus.

XXIX. Lorſque le Diacre eſt de retour du Chœur, après l'encenſement, le Soûdiacre ſe tourne vers lui pour être encenſé & lui fait une inclination médiocre avant & après, tenant cependant la patene appuyée ſur ſa poitrine : il la tient de la même maniere, quand il répond *Suſcipiat, &c.* ſans s'incliner pour lors. Aux dernieres paroles de la Préface il fait la génuflexion à ſa place en même tems que le Diacre, & étant monté à la gauche du Célebrant il s'incline & dit avec lui le *Sanctus &c.* A *Benedictus*, il ſe redreſſe & ne fait point le ſigne de la Croix, ayant la main droite occu-

pée à ténir la patene ; enſuite il tourne de la main gauche le feuillet du Miſſel pour le Canon ; & ayant fait la génuflexion, il deſcend au bas des dégrez en ſa place ordinaire.

XXX. Un peu avant la conſécration lorſque le Diacre paſſe de la gauche du Célebrant à ſa droite pour ſe mettre à genoux, le Soudiacre s'y met en même tems que lui ſur le plus bas dégré, tenant la patene appuyée ſur ſa poitrine, juſqu'à ce qu'il ſe releve ; pendant les deux élevations, il s'incline profondement, & lorſque le Célebrant a fait la génuflexion après l'élevation du Calice, il ſe leve & ſe tient debout comme auparavant.

XXXI. A ces paroles de l'Oraiſon Dominicale *Et dimitte nobis debita noſtra* le Soûdiacre fait la génuflexion, & étant monté au côté de l'Epître à la droite du Diacre, il lui donne la patene, laiſſe entre les mains du Thuriféraire le grand voile qu'il avoit ſur les épaules, & faiſant auſſi-tôt la génuflexion, il retourne ſur le pavé en ſa place ordinaire, ſans y faire une ſeconde génuflexion.

XXXII. Lorſque le Célebrant fait le ſigne de la Croix ſur ſoi avec la patene, le Soûdiacre le fait en même tems ſur ſoi. A ces paroles *Pax Domini* il fait la génuflexion ſur le dernier dégré, monte à la gauche du Célebrant où en arrivant il fait la génuflexion avec lui, & dit avec le Célebrant *Agnus Dei*, frappant ſa poitrine & étant incliné médiocrement vers le Saint Sacrement ; enſuite il fait la génuflexion & deſcend ſur le pavé à ſa place ordinaire, où il demeure debout.

XXXIII. Le Soûdiacre ayant reçû la paix, fait la génuflexion ſur le dernier degré en même tems que le Diacre la fait en arrivant à

la gauche du Célebrant, & allant par le côté de l'Epître au Chœur, ſans le ſaluer, il donne la paix au premier de chaque rang, commençant par les Chappiers & enſuite par les plus dignes du Chœur, & faiſant une inclination après & non pas avant; puis s'étant écarté tant ſoit peu de l'endroit où il a achevé de donner la paix vers le milieu, il ſaluë le Chœur commençant par le côté de l'Epître, & s'en retourne par celui de l'Evangile à l'Autel, où il fait la génuflexion au milieu ſur le dernier dégré & donne la paix à celui qui l'a accompagné : enſuite y ayant fait derechef la génuflexion, il monte à la droite du Célebrant, où il ne fait point d'autre génuflexion, ſi ce n'eſt que le Célebrant la fît pour lors, auquel il ſe conformeroit; il s'incline médiocrement vers le Saint Sacrement & frappe ſa poitrine à *Domine non ſum dignus*. Pendant que le Célebrant communie, il s'incline profondement, mais non pas durant l'eſpace qui eſt entre l'une & l'autre communion. S'il y a dans le Chœur quelque Evêque, ou autre perſonne conſiderable à qui on doive donner la paix, le Soûdiacre ayant reçû du Diacre l'inſtrument deſtiné à cet uſage, le porte des deux mains, élevé à la hauteur de la poitrine, & l'ayant eſſuyé avec le voile qui y eſt attaché, il le preſente à baiſer à l'Evêque qu'il ne ſaluë point auparavant, mais ſeulement après; puis il rend l'inſtrument au Cérémoniaire & donne enſuite la paix au Chœur en la maniere ci-deſſus marquée.

XXXIV. Le Soûdiacre découvre le Calice, quand le Célebrant commence à ſéparer les mains faiſant auſſi-tôt après la génuflexion avec lui; enſuite il verſe du vin dans le Calice, quand

le Célebrant le lui préſente pour la purification ; puis s'étant retiré au coin de l'Epître & ayant reçû de l'Acolite la burette de l'eau de la main gauche, il verſe le vin & l'eau de la droite, rendant pour cet effet la burette du vin à l'Acolite dès qu'il s'en eſt ſervi, & obſervant en cette action les révérences requiſes au Prêtre avant & après, & les baiſers des burettes ſeulement, comme fait le Servant de la Meſſe baſſe.

XXXV. Quand le Soûdiacre a donné les ablutions & rendu les burettes à l'Acolite, il prend la palle de la main droite, l'appuyant ſur ſa poitrine, & change de place avec le Diacre faiſant derriere lui la génuflexion ſeulement au milieu ſur le plus bas dégré ; étant arrivé au côté de l'Evangile il prend le Calice, & le tenant de la main gauche par la coupe il l'eſſuye avec le purificatoire qu'il met enſuite deſſus, après il le couvre de la patene & de la palle, plie le corporal qu'il met dans la bourſe, puis ayant mis le voile ſur le Calice & la bourſe par-deſſus, il le prend de la main gauche par le nœud tenant la droite deſſus & le porte ainſi juſqu'à la crédence par le plus court chemin, faiſant la génuflexion ſeulement au milieu ſur le dernier dégré ; & enſuite il retourne derriere le Diacre ſans faire la génuflexion, à moins que ce ne ſoit au milieu de l'Autel, encore ne doit-il pas la faire, s'il y arrive en même tems que le Célebrant & le Diacre.

XXXVI. En Carême aux Meſſes de la férie le Soûdiacre s'incline, lorſque le Diacre dit ces paroles *Humiliate capita veſtra Deo*, & pendant l'Oraiſon que le Célebrant dit enſuite.

XXXVII. Après que le Diacre a dit *Ite Miſſa eſt*, ou *Benedicamus Domino*, le Soûdiacre monte ſur le ſecond dégré, & s'étant mis à genoux à la gauche du Diacre il s'incline & fait ſur ſoi le ſigne de la Croix pendant que le Célebrant donne la bénediction; puis il ſe léve & va en diligence au coin de l'Evangile, où il ſoutient la carte de l'Evangile de ſaint Jean: il la doit tenir des deux mains, & la quitter lorſqu'il fait la génuflexion.

XXXVIII. S'il y a une autre Evangile à dire que l'ordinaire de S. Jean, dès que le Diacre a achevé *Ite Miſſa eſt*, ou *Benedicamus Domino*, le Soûdiacre fait la génuflexion en ſa place, monte au côté de l'Epître, où il prend le livre fermé & va enſuite ſe mettre à genoux à la gauche du Diacre, où il reçoit la bénediction ſans faire le ſigne de la Croix, puis il porte le livre ſur le coin de l'Evangile & l'ouvre au lieu où il faut. L'Evangile finie, il ferme le livre & le laiſſe ſur l'Autel, à moins que le Célebrant ne s'en doive ſervir pour chanter quelque Oraiſon après la Meſſe; car en ce cas, il doit le porter au bas des dégrez en ſa place ordinaire, où le Cérémoniaire le vient prendre pour le porter au côté de l'Epître.

XXXIX. Après la derniere Evangile, ſi on dit quelques prieres pour le Roi ou pour les néceſſitez publiques, le Soûdiacre deſcend ſur le pavé, fait au milieu derriere le Célebrant une inclination de tête à la Croix, va au côté de l'Epître où il demeure en ſa place ordinaire derriere le Diacre, pendant que le Célebrant chante les Verſets & les Oraiſons; après quoi il revient au milieu de l'Autel, où il fait en-

core une inclination de tête à la Croix, & ſe range du côté de l'Evangile pour faire place au Célebrant lorſqu'il deſcend.

XL. S'il n'y a point d'Oraiſon à chanter après la Meſſe, le Célebrant ayant dit l'Evangile, le Soûdiacre va ſur le marchepied au milieu de l'Autel où il fait une inclination de tête étant à la gauche du Célebrant, puis il deſcend avec lui au bas des dégrez, où après avoir fait la génuflexion ſur le pavé, il reçoit ſon bonnet & ſe retourne vers le Chœur qu'il ſaluë comme en entrant & retourne à la Sacriſtie dans le même ordre qu'il eſt venu. S'il retourne dans la Sacriſtie conjointement avec le Clergé, il le ſaluë ſeulement en arrivant dans la Sacriſtie. Etant arrivé devant la Croix de la Sacriſtie, il la ſaluë, & enſuite le Célebrant, après-quoi ayant quitté ſon manipule il va accompagné du Cérémoniaire à la crédence pour rapporter le Calice, faiſant avant & après les génuflexions convenables. Au retour après avoir ſalué la Croix de la Sacriſtie il quitte ſes ornemens.

§. III.

A l'Aſperſion de l'Eau bénîte.

I. LOrſqu'on doit faire l'Aſperſion de l'Eau benîte avant la Meſſe, le Soûdiacre prend les ornemens ordinaires, à la reſerve du manipule, & donne au Célebrant une chappe au lieu de la chaſuble : enſuite ayant pris ſon bonnet, il ſaluë la Croix de la Sacriſtie & le Célebrant; & après s'être couvert, il marche à la gauche du Célebrant pour aller au Chœur, éle-

vant de la main droite le devant de ſa chappe, ayant la gauche appuyée ſur ſa poitrine, & ſi l'entrée des portes eſt trop étroite, le Soûdiacre paſſe le premier.

II. Il ſaluë en paſſant le Chœur, & l'Autel quand il y arrive en la maniere qui a été dite au §. précedent au commencement de la Meſſe ſolemnelle, puis il ſe met à genoux ſur le plus bas dégré, s'incline médiocrement & fait ſur ſoi le ſigne de la Croix lorſqu'il eſt aſperſé ; il ſe leve enſuite, & ayant fait la génuflexion il ſe tourne vers le Chœur ſans quitter la gauche du Célebrant : il ſaluë le Chœur en y entrant, & accompagne le Célebrant pendant l'aſperſion, étant toûjours à ſa gauche tenant le devant de ſa chappe, & faiſant les mêmes révérences que lui. Il recite alternativement avec lui le Pſeaume *Miſerere* ou *Confitemini*, à la fin duquel il ajoûte *Gloria Patri, &c.* excepté aux Dimanches de la Paſſion & de Rameaux. Si durant ſa marche on chante au Chœur *Gloria Patri*, il s'arrête alors & s'incline vers l'Autel. Si un Evêque en rochet & en camail aſſiſte à l'aſperſion de l'Eau benîte, le Soûdiacre demeure à genoux ſur le plus bas degré de l'Autel pendant que le Célebrant va préſenter l'Aſperſoir à l'Evêque.

III. L'Aſperſion du Clergé & du peuple étant finie, il retourne à l'Autel avec le Célebrant, où après avoir fait la génuflexion, il ſe tourne avec lui vers les Miniſtres inferieurs qui ſont à la crédence ; & après qu'ils ont été aſperſez, il demeure debout vers l'Autel, (ou à genoux ſi le S. Sacrement eſt expoſé) juſqu'après l'Oraiſon que dit le Célebrant, pendant laquelle il aide le Diacre à tenir le Miſſel.

IV. Après que le Célebrant a dit l'Oraiſon, le Soûdiacre fait la génuflexion ſur le dernier dégré, va au lieu où il s'aſſied, il donne au Célebrant ſon manipule & l'aide à ſe revêtir de ſa chaſuble, après quoi il prend lui-même ſon manipule, & ayant fait une inclination médiocre au Célebrant il retourne à l'Autel par le plus long chemin, & aſſiſte à la Meſſe à l'ordinaire.

V. Lorſqu'on doit faire la Proceſſion après l'Aſperſion de l'Eau benîte avant que de dire la Meſſe, il ne prend point ſon manipule, mais il va auſſi-tôt après l'Oraiſon prendre la Croix de la Proceſſion qui doit être proche de la crédence, & vient entre le Acolites au milieu du Chœur vers la lampe ſans faire aucune réverence, ce qu'il obſerve pendant tout le tems qu'il tient la Croix. Quand il eſt arrêté, l'image du Crucifix doit être tournée vers le Clergé, mais lorſqu'il marche, elle doit avoir le dos tourné au Clergé, comme ſi notre Seigneur marchoit devant. Le Soûdiacre commence à marcher quand les Chantres commencent le Repons, il va par le côté de l'Evangile & revient par celui de l'Epître. Au retour de la Proceſſion il va porter la Croix au lieu où il l'avoit priſe, & vient enſuite au bas des dégrez ſe mettre à la gauche du Célebrant, faiſant en arrivant la génuflexion & ſe comportant pour le reſte, comme il eſt dit après l'Aſperſion. Si quelqu'autre que le Soûdiacre porte la Croix à la Proceſſion, le Soûdiacre ne quitte point le côté gauche du Célebrant & tient le devant de ſa chappe toûjours élevé, & ſi l'on ſort de l'Egliſe, il ſe couvre auſſi-tôt qu'il a quitté l'Autel, & ſe découvre au retour à l'entrée du Chœur qu'il ſaluë de part & d'au-

tre, & va ſans ſe recouvrir à l'Autel où il fait en arrivant la génuflexion & obſerve pour le reſte ce qui vient d'être dit après l'Aſperſion.

§. IV.

A la Communion génerale.

I. LOrſque le Célebrant a pris le précieux Sang, le Soûdiacre ayant auſſi-tôt couvert le Calice avec la palle, paſſe du côté de l'Epître à celui de l'Evangile, faiſant la génuflexion aux deux côtez du Célebrant; que ſi le Diacre étoit paſſé au côté de l'Epître, avant que le Soûdiacre fût revenu du Chœur, pour lors le Soûdiacre monteroit à ſon retour au côté de l'Evangile, & en ce cas il n'auroit pas beſoin de changer de place.

II. S'il faut tirer le Ciboire du Tabernacle, le Soûdiacre ſe met à genoux ſur le bord du marchepied vers le coin de l'Evangile pendant que le Diacre ouvre le Tabernacle; & enſuite il ſe leve en même tems que le Célebrant & ſe tient debout au même endroit, pendant que le Diacre dit le *Confiteor* la face tournée du côté de l'Epître. S'il ne faut pas tirer le Ciboire du Tabernacle, le Soûdiacre ne ſe met point à genoux, mais il demeure à la gauche du Célebrant, & lorſque le Diacre a découvert le Ciboire, il fait la génuflexion avec le Célebrant & ſe retire vers le coin de l'Evangile où il ſe tient debout ſur le ſecond dégré pendant que le Diacre dit le *Confiteor*.

III. Après que le Célebrant a dit *Indulgen-*

tiam, *&c.* le Soûdiacre deſcend pour faire la génuflexion ſur le dernier dégré, & monte enſuite au côté de l'Epître ſur le marchepied où il demeure pendant la communion à la gauche du Célebrant, s'inclinant comme le Diacre à *Domine non ſum dignus*.

IV. Si le Soûdiacre doit communier, il ſe leve, après que le Diacre a ouvert le Tabernacle, & va ſe mettre à genoux auſſi-tôt ſur le bord du marchepied, au lieu où il doit communier, un peu retiré vers le côté de l'Evangile. Lorſqu'il a communié il fait la génuflexion au même lieu ſur le bord du marchepied, ſans faire aucune révérence au Célebrant, & paſſe au côté de l'Epître, prenant en paſſant la nappe de la communion des mains de celui qui la tient, & la lui rendant auſſi-tôt qu'il eſt monté ſur le marchepied; il ne fait point d'autre génuflexion en arrivant, mais il aſſiſte debout à côté du Célebrant durant la communion.

V. La communion étant achevée le Soûdiacre retourne à l'Autel, (levant les vêtemens du Célebrant, s'il étoit deſcendu en bas) & ayant fait la génuflexion avec lui, il paſſe au côté de l'Evangile où il ſe met à genoux ſur le bord du marchepied, comme il a fait avant la communion. Lorſque le Tabernacle eſt fermé, il ſe leve, fait la génuflexion à la gauche du Célebrant pour paſſer à ſa droite où il fait encore la génuflexion, & puis il donne la purification & l'ablution comme à l'ordinaire.

VI. Il eſt à remarquer que le Soûdiacre ne frappe point ſa poitrine, quand le Diacre dit le *Confiteor*, ni quand le Célebrant dit *Domine non ſum dignus*. Il ne fait point non plus le

ſigne de la Croix à *Indulgentiam*, *&c.* le Diacre ſeul s'inclinant au *Confiteor* & répondant au Célebrant au nom de tous les communians.

§. V.

A la Meſſe lorſqu'il y a un Prêtre Aſſiſtant.

I. APrès que le Soûdiacre eſt habillé, il ſe retire un peu du Célebrant pour faire place au Diacre à la gauche duquel il ſaluë la Croix de la Sacriſtie, comme auſſi le Chœur en entrant, & l'Autel en y arrivant, & demeure toûjours à ſa gauche juſqu'à ce qu'après être monté à l'Autel avec le Célebrant, il faſſe la génuflexion lorſqu'il baiſe l'Autel; & enſuite il aſſiſte à la bénédiction de l'encens & à l'encenſement de l'Autel comme à l'ordinaire.

II. Quand le Soûdiacre a reçû la bénédiction après l'Epître, il ne tranſporte pas le Miſſel au côté de l'Evangile, mais après avoir rendu au Cérémoniaire le livre des Epîtres, il va par le plus long chemin ſur le pavé au milieu de l'Autel, où il fait la génuflexion ſur le dernier dégré, s'il n'y arrive pas en même-tems que le Célebrant y arrive en haut, & il le ſuit à l'Evangile, lorſqu'il le dit ſans monter toutefois ſur les dégrez de l'Autel. Lorſqu'on chante au Chœur le Verſet *Veni ſancte Spiritus*, *&c.* il ſe met à genoux ſur le bord du marchepied à la gauche du Célebrant.

III. A la fin du Simbole lorſque le Célebrant retourne de ſon ſiege à l'Autel, le Soûdiacre fait à l'ordinaire la génuflexion à ſa

gauche ſur le dernier dégré ; mais il ne léve pas ſes vêtemens lorſqu'il monte, laiſſant cela à faire au Prêtre Aſſiſtant qui paſſe incontinent à la gauche du Célebrant, & le Soûdiacre demeure ſur le pavé à ſa place ordinaire.

IV. Le Soûdiacre ne porte pas la paix au Chœur, mais après qu'il l'a reçûë du Diacre, il fait avec lui la génuflexion ſur le dernier dégré & monte à la droite du Célebrant où il demeure juſqu'à ce que le Prêtre Aſſiſtant étant revenu du Chœur faſſe la génuflexion ſur le dernier dégré après avoir donné la paix au Cérémoniaire ; alors le Soûdiacre la fait auſſi à côté du Célebrant & deſcend à ſa place ordinaire ; ſi néanmoins il avoit commencé à donner la purification lorſque le Prêtre Aſſiſtant eſt de retour, il continuëroit & donneroit l'ablution.

V. Lorſque le Prêtre Aſſiſtant porte le Miſſel du côté de l'Evangile à celui de l'Epître, le Soûdiacre à qui le Diacre a donné la palle, fait la génuflexion derriere lui en ſa place ordinaire & monte au coin de l'Evangile pour accommoder le Calice.

VI. Le Soûdiacre reçoit la bénédiction à genoux ſur le dernier dégré au milieu de l'Autel, & ſuit le Célebrant au côté de l'Evangile ſans monter. Il obſerve pour le reſte tout ce qui a été marqué à la Meſſe ſolemnelle ordinaire, n'y ayant rien de particulier que ce qui vient d'être dit.

§. VI.

A la Meſſe devant le S. Sacrement expoſé.

I. DEs que le Soûdiacre entre au Chœur, il ſe découvre, & ayant ſalué le Chœur à l'ordinaire, il va ſans ſe recouvrir devant l'Autel, où il fait la génuflexion à deux genoux ſur le pavé avec une inclination profonde de tête, il ne la fait plus dans la ſuite que d'un ſeul genou, ſi ce n'eſt en ſortant & lorſqu'il quitte l'Autel pour porter la paix au Chœur, & en revenant.

II. Après la confeſſion, il monte ſur le marchepied, où il fait la génuflexion en même-tems que le Célebrant, ſans en faire d'autre, lorſqu'il baiſe enſuite l'Autel à ces paroles *Quorum Reliquiæ hîc ſunt*, ſurquoi il doit obſerver cette régle génerale, que toutes les fois qu'il arrive au milieu de l'Autel ou qu'il en part, ou qu'il paſſe par-devant, même en compagnie du Célebrant, ſoit à côté, ſoit derriere lui, il fait la génuflexion d'un ſeul genou; mais lorſqu'il monte à l'Autel pour dire avec le Célebrant le *Gloria*, le *Credo*, le *Sanctus*, ou pour faire quelque autre choſe, il fait ſeulement la génuflexion au lieu où il a coûtume de la faire dans les Meſſes ſolemnelles où le S. Sacrement n'eſt point expoſé; de plus quand le Célebrant fait la génuflexion avant que de ſe tourner vers le Peuple pour dire *Dominus vobiſcum*, pour lors le Soûdiacre qui eſt en bas ſur le pavé demeure à ſa place ſans ſe remuer; mais ſi le Célebrant après avoir dit *Dominus vobiſcum* doit aller au côté

de l'Epître, alors le Soûdiacre fait ſeulement la génuflexion quand il la fait, étant retourné au milieu de l'Autel pour en partir incontinent après.

III. Après que le Célebrant a baiſé l'Autel, le Soûdiacre aſſiſte à l'ordinaire à la bénédiction de l'encens, puis ſans faire la génuflexion, il deſcend ſur le ſecond dégré & ſe met à genoux ſur le bord du marchepied à la gauche du Célebrant, & fait avec lui une inclination profonde avant & après l'encenſement, pendant lequel il tient la chaſuble élevée. Enſuite il monte à l'Autel, fait la génuflexion & accompagne le Célebrant pendant l'encenſement comme à l'ordinaire.

IV. Le Célebrant ne s'aſſied pas au *Gloria* ni au *Credo*, & pendant ce tems le Soûdiacre demeure à ſa gauche, & obſerve ce qui a été dit en pareille occaſion à la Meſſe ſolemnelle. A la fin de l'Epître il baiſe à l'ordinaire la main du Célebrant. Quand le Chœur eſt prêt de chanter *Et incarnatus eſt*, le Soûdiacre fait la génuflexion & deſcend avec le Célebrant ſur le ſecond dégré où il ſe met à genoux à ſa gauche ſur le bord du marchepied, s'incline comme il a été dit ci-deſſus, & étant remonté il fait une ſeconde génuflexion.

V. Après l'encenſement de l'Hoſtie & du Calice le Soûdiacre fait la génuflexion ſur le dernier dégré en même-tems que le Célebrant la fait au haut de l'Autel, & monte ſur le ſecond dégré pour ſe mettre à genoux ſur le bord du marchepied à la gauche du Célebrant, faiſant avec lui les inclinations profondes, mais n'élevant pas ſa chaſuble ; il deſcend enſuite à ſa place où il fait la génuflexion ſur le dernier dégré à meſure

que le Célebrant la fait au haut de l'Autel.

VI. Le Soûdiacre avant que d'être encenſé, fait la génuflexion en ſa place lorſque le Diacre la fait à ſa droite en revenant du Chœur; enſuite il ſe retire un peu au côté de l'Evangile où il eſt encenſé; & étant retourné au milieu, il fait une ſeconde génuflexion.

VII. Quand le Célebrant fait la génuflexion pour aller au côté de l'Epître recevoir la derniere ablution, le Soûdiacre qui eſt à ſa droite (& qui doit avoir rendu à l'Acolite la burette du vin) la fait auſſi avec lui & va auſſitôt au côté de l'Epître pour lui donner le vin & l'eau ſans aucun baiſer: enſuite il deſcend en bas où il fait la génuflexion ſur le dernier dégré en même-tems que le Diacre la fait en ſa place, pour aller accommoder le Calice au côté de l'Evangile en la maniere accoûtumée.

VIII. Lorſque le Diacre dit *Ite Miſſa eſt*, le Soûdiacre demeure debout en ſa place ſans faire aucune génuflexion, puis il monte ſur le ſecond dégré à la gauche du Diacre, où il reçoit à genoux la bénédiction, & aſſiſte à la derniere Evangile, comme aux autres Meſſes ſolemnelles. Après que l'Evangile eſt dite, il fait la génuflexion à la gauche du Célebrant au milieu de l'Autel, & deſcend au bas des dégrez ſans tourner le dos au S. Sacrement, ſe retirant à cet effet un peu vers le côté de l'Evangile, puis il fait ſur le pavé la génuflexion à deux genoux inclinant profondement la tête, & s'étant levé il reçoit ſon bonnet & s'en retourne de la même façon qu'il eſt venu, ſe couvrant ſeulement à la ſortie du Chœur.

IX. Si l'on doit chanter après la Meſſe quelque priere pour le Roi ou pour les néceſſitez publiques, l'Evangile étant fini, le Soûdiacre

deſcend

deſcend en ſa place derriere le Célebrant & va au côté de l'Epître faiſant la génuflexion en paſſant au milieu, où étant retourné après les Oraiſons, il fait une autre génuflexion & tout le reſte qui a été dit.

X. Si l'on doit expoſer le S. Sacrement avant la Meſſe, & enſuite le reſſerrer, le Soûdiacre n'y fait aucune fonction particuliere, mais il ſe tient à genoux à la gauche du Célebrant, excepté quand il met de l'encens dans l'encenſoir : car pour lors il ſe leve avec lui. Il eſt à remarquer cependant que quand on doit donner à la fin de la Meſſe la bénédiction du S. Sacrement, le Soûdiacre doit laiſſer la bourſe & le corporal étendu ſur l'Autel ; & porter ſeulement le Calice avec ſon voile à la crédence.

§. VII.

A la Meſſe des Morts.

I. LE Soûdiacre ne baiſe aucune des choſes qu'il préſente au Célebrant, quoiqu'il lui rende toûjours les ſaluts ordinaires à la Sacriſtie & à l'Autel, ce qu'il ne fait pas à l'égard des autres Miniſtres, ni même au Chœur quand il paſſe par-devant, ſoit en entrant, ſoit en ſortant.

II. Après la confeſſion le Soûdiacre ne monte pas avec le Célebrant ſur le marchepied, mais éleve à l'ordinaire ſes vêtemens, & quand le Célebrant baiſe l'Autel il fait la génuflexion derriere lui en ſa place ordinaire ; puis il va au côté de l'Epître à la droite du Diacre pour aſſiſter à l'Introïte, au com-

mencement duquel il ne fait point le ſigne de la Croix.

III. Le Soûdiacre ayant chanté l'Epître & fait enſuite la génuflexion au milieu du plus bas dégré, rend le livre à celui qui le lui a donné, & va tranſporter le Miſſel du Célebrant au côté de l'Evangile, ſans baiſer auparavant ſa main, ni recevoir ſa bénédiction. Lorſque le Diacre eſt deſcendu pour aller chanter l'Evangile, le Soûdiacre fait la génuflexion à ſa droite ſur le plus bas dégré, & marche à la gauche du Diacre après le Cérémoniaire pour aller au côté de l'Evangile.

IV. Quand le Chœur doit chanter la Proſe avant l'Evangile, après que le Célebrant l'a lûë le Soûdiacre fait la génuflexion à ſa gauche, & le précede à ſon ſiege. Il ſe leve en même tems que le Diacre qu'il laiſſe aller ſeul à l'Autel pour dire *Munda cor meum, &c.* Lorſque le Diacre ſe leve enſuite pour aller prendre le livre ſur l'Autel, le Soûdiacre quitte ſon bonnet, ſaluë le Célebrant, & va par le pavé après le Cérémoniaire au milieu de l'Autel, où après avoir fait inclination à ces mots *Pie Jeſu*, il fait la génuflexion ſur le plus bas dégré à la droite du Diacre, & marche à ſa gauche pour aller au côté de l'Evangile.

V. Lorſque l'Evangile eſt finie, le Soûdiacre ferme auſſi-tôt le livre qu'il rend au Cérémoniaire, & retourne dans le même ordre qu'il eſt venu au milieu de l'Autel, où il fait la génuflexion ſur le dernier dégré à la gauche du Diacre, & demeure enſuite à ſa place ordinaire.

VI. Le Célebrant ayant chanté *Oremus* avant

l'Offertoire, le Soûdiacre fait la génuflexion & va prendre le Calice couvert du petit voile & de la bourſe qu'il porte ſur l'Autel ſans aucun voile ſur ſes épaules. Quand le Diacre a pris la bourſe, le Soûdiacre ôte le petit voile qu'il donne au ſecond Acolite, puis il verſe de l'eau ſans demander la bénédiction, & il ne tient point la patene derriere le Célebrant.

VII. Si le Clergé va à l'Offrande, le Soûdiacre fait la génuflexion à l'ordinaire ſur le plus bas degré après que le Célebrant a dit *Oremus*, & monte auſſi-tôt ſur le marchepied au côté de l'Evangile. Après que le Célebrant a lû l'Offertoire, il fait avec lui une inclination de tête à la Croix, & deſcend avec le Diacre ſur le plus bas degré, & ayant fait la génuflexion à l'Autel, & une inclination médiocre au Célebrant, il baiſe après le Diacre l'inſtrument de la paix étant monté ſur le ſecond degré, & met la monnoye qu'il a reçûë dans le baſſin que le Cérémoniaire ou quelque autre tient pour lors. Enſuite il ſe retire ſur le dernier degré, & ayant fait derechef les mêmes révérences à l'Autel & au Célebrant, il monte à la gauche du Célebrant & prend le baſſin pour recevoir les offrandes. Après l'offrande du Clergé, il deſcend ſur le dernier dégré avec le Célebrant pour recevoir celle du Peuple, ou s'il eſt néceſſaire, il va juſqu'au baluſtre, & fait en ce cas la génuflexion à côté du Célebrant ſur le dernier dégré avant que de partir, & en revenant : le reſte ſe fait à l'ordinaire.

VIII. Le Soûdiacre ayant rendu la burette de l'eau à l'Acolite, paſſe à la gauche du Célebrant, faiſant la génuflexion au milieu de

l'Autel ſur le ſecond dégré ; après quoi il aſſiſte à la bénédiction de l'encens & à l'encenſement de l'Autel comme à l'ordinaire. Après l'encenſement il deſcend ſur le pavé & demeure vis-à-vis le coin de l'Epître pendant que le Diacre encenſe le Célebrant : ſi-tôt que le Diacre a rendu l'encenſoir, le Soûdiacre ayant reçû du ſecond Acolite la burette & le baſſin, monte au côté de l'Epître, & donne à laver au Célebrant faiſant une inclination médiocre avant & après. Ayant rendu la burette & le baſſin à l'Acolite il deſcend ſur le pavé à ſa place ordinaire, y fait la génuflexion s'il n'y arrive pas en même tems que le Célebrant arrive au milieu de l'Autel, & demeure au bas des degrez juſqu'au *Sanctus*.

IX. Quand le Diacre fait la génuflexion à ces paroles *Quam oblationem* pour paſſer de la gauche du Célebrant à ſa droite, le Soûdiacre fait la génuflexion à ſa place & monte au côté de l'Epître où il ſe met à genoux ſur le plus haut dégré, étant tourné vers le côté de l'Evangile, & ayant reçû l'encenſoir du Thuriféraire il encenſe le S. Sacrement de trois coups à chaque élevation avec une inclination profonde avant & après. Il rend l'encenſoir au Thuriféraire après l'élevation du Calice & retourne en ſa place derriere le Célebrant, où il fait en arrivant la génuflexion (en même tems que le Diacre la fait au côté de l'Evangile) & y demeure debout juſqu'à *Pax Domini*.

X. Le Soûdiacre ne frappe point ſa poitrine en diſant *Agnus Dei* ; & auſſi-tôt qu'il eſt dit il paſſe à la droite du Célebrant faiſant la génuflexion avant & après, & fait le reſte de ſon office comme aux autres Meſſes. Le Soû-

diacre ne ſe met point à genoux à la fin, parce que le Célebrant ne donne point la bénédiction, mais auſſi-tôt qu'il a baiſé l'Autel, il monte ſans faire la génuflexion au coin de l'Evangile où il aſſiſte pendant l'Evangile de Saint Jean, après laquelle il ſe retire à l'ordinaire ſans ſaluer le Chœur.

§. VIII.

A l'Abſolution & à un Enterrement.

I. LOrſqu'on doit faire l'Abſolution après la Meſſe, le Célebrant ayant achevé l'Evangile de Saint Jean, le Soûdiacre fait avec lui la génuflexion ſur le marchepied au milieu de l'Autel, & va par le plus court chemin au coin de l'Epître, & étant deſcendu ſur le pavé il aide le Diacre à ôter la chaſuble du Célebrant, & à lui mettre une chappe noire, après quoi il quitte ſon manipule & prend la Croix ordinaire des Proceſſions, laquelle il tient enſorte que l'image du Crucifix lui tourne le dos.

II. Enſuite le Soûdiacre part de la crédence entre les deux Acolites précedé du Thuriféraire & du Miniſtre de l'Eau benîte, & va au milieu du Sanctuaire où il demeure tourné vers l'Autel juſqu'à ce que le Célebrant ait fait la révérence convenable à l'Autel avec ſes Officiers, & ſans en faire aucune il va par le côté de l'Evangile, & ſe place à l'autre bout de la repréſentation ayant la face tournée vers l'Autel, & laiſſant entre lui & la repréſentation une eſpace de quatre ou cinq pieds, afin

que le Célebrant & le Diacre puiſſent paſſer alentour pendant l'aſperſion & l'encenſement. Lorſque l'Abſolution eſt faite il retourne à la Sacriſtie ſans faire aucune révérence.

III. A un Enterrement le Soûdiacre ſe met à la tête du Défunt, & il ne retourne pas à la Sacriſtie après l'Abſolution, mais il va à la foſſe dans le même ordre qu'à la repréſentation.

ARTICLE SEPTIEME

DES ACOLITES.

§. I.

Avis generaux.

I. LEs Acolites doivent toûjours marcher avec modeſtie & gravité, les yeux baiſſez, portant leurs chandeliers droits & également élevez; celui qui eſt au côté droit tenant le ſien de la main droite par le nœud & de la gauche par le pied : & au contraire celui qui eſt au côté gauche tenant le ſien de la gauche par le nœud, & de la droite par le pied; & ſi en ſe tournant ils changent de côté, ils changent auſſi en même tems de main, en telle ſorte qu'ils ayent toûjours la main qui eſt en dehors au nœud, & celle qui eſt en dedans au pied qu'ils doivent tenir environ à la hauteur de la ceinture. De même quand ils portent des flambeaux celui qui eſt au côté droit doit tenir le ſien de la main droite, & celui qui eſt au côté gauche doit tenir le ſien de la gauche, tous deux ayant l'autre main qui eſt libre appuïée ſur la poitrine.

II. Ils tâchent de faire enſemble & avec une parfaite uniformité les actions qui leur ſont communes, comme ſe lever, s'aſſeoir, ſe couvrir, marcher, faire la génuflexion, ſe mettre à genoux, ſaluer le Chœur, &c.

III. Quand ils ne peuvent paſſer tous deux enſemble par quelque lieu étroit, le ſecond Acolite doit paſſer le premier.

IV. Lorſqu'ils marchent dans l'enceinte de l'Autel ſans chandeliers ni autre choſe, ils ont les mains jointes; & lorſqu'ils marchent hors du Sanctuaire, ils ont les bras croiſez.

V. Lorſqu'ils paſſent devant l'Autel, ils font toûjours la genuflexion, les mains jointes, & ſur le pavé, quand même le ſaint Sacrement ne ſeroit pas dans le Tabernacle.

VI. Ils ne baiſent point les burettes, ni les autres choſes qu'ils preſentent au Diacre, au Soûdiacre, ou à quelque autre Miniſtre de l'Autel.

VII. Avant chaque Office ils ont ſoin d'allumer les cierges en cette maniere: Ils ſaluënt d'abord la Croix de la Sacriſtie, d'où ils partent les bras croiſez & vont faire la genuflexion ſur le pavé devant le milieu de l'Autel, aïant les mains jointes, puis ils prennent les baguettes garnies de bougies, leſquelles ils allument à la lampe; & ayant fait derechef la génuflexion au milieu, ils montent ſur le marchepied par le plus court chemin, le premier vers le côté de l'Epître, & le ſecond vers celui de l'Evangile, où ils allument les cierges, commençant par ceux qui ſont les plus proches de la Croix, & s'attendant l'un l'autre afin de les allumer enſemble chacun de ſon côté: après quoi ils remettent leurs baguettes au lieu où ils les ont priſes, & aïant fait la génuflexion comme au commencement, ils retournent à la Sacriſtie où ils allument les cierges de leurs chandeliers avec la lumiere que le Sacriſtain a ſoin de tenir en quelque lieu proche, où s'il n'y en a pas, le ſecond Acolite

lite revient à la Sacriſtie avec la baguette qu'il rapporte pour allumer les cierges qui ſont dans les chandeliers des Acolites.

VIII. Si un ſeul Acolite étoit obligé d'allumer les cierges de l'Autel, il commenceroit par ceux du côté de l'Epître, puis aïant fait la génuflexion ſur le plus haut degré, il allumeroit ceux du côté de l'Evangile tout de ſuite dans le même ordre qui a été dit, & avec les mêmes génuflexions ſur le pavé avant & après.

IX. A la fin de chaque Office les Acolites après avoir éteint les cierges de leurs chandeliers, vont auſſi-tôt éteindre ceux de l'Autel en cette ſorte: Ils marchent enſemble les bras croiſez & font la génuflexion ſur le pavé devant le milieu de l'Autel. Enſuite ayant pris les éteignoirs ils montent ſur le marchepied chacun de leur côté où ils éteignent les cierges; ſavoir le premier ceux du côté de l'Epître, & le ſecond ceux du côté de l'Evangile, commençant tous deux en même tems par ceux qui ſont les plus éloignez de la Croix, & continuant de ſuite par les autres; puis aïant mis les éteignoirs au lieu où ils les ont pris, ils font la génuflexion en bas devant l'Autel, comme ils ont fait en arrivant, & retournent à la Sacriſtie.

X. Si un ſeul Acolite éteint les cierges, il commence par ceux du côté de l'Evangile, puis ayant fait la génuflexion ſur le plus haut degré, il éteint ceux du côté de l'Epître tout de ſuite dans le même ordre qu'il vient d'être dit, & avec les mêmes génuflexions ſur le pavé avant & après.

§. II.

DE L'OFFICE DES ACOLITES.

Aux Vêpres ordinaires, & devant le S. Sacrement expoſé.

I. LEs Acolites ayant mis leurs bonnets en leurs places, qui ſont ordinairement les plus proches de l'Autel, allument les cierges, prennent leurs chandeliers, & s'étant rangez en droite ligne aux côtez de l'Officiant & des Chappiers dans la Sacriſtie, ils font avec eux une inclination profonde à la Croix & une médiocre à l'Officiant, enſuite ils vont au Chœur les premiers.

II. En arrivant au bas des degrez, ils ſe placent devant les deux coins de l'Autel (celui qui eſt du côté par où l'Officiant doit paſſer s'écarte un peu des degrez pour lui laiſſer le paſſage libre) & lorſque tous les Officiers ſont arrivez, ils font avec eux la génuflexion ſur le pavé, ſe mettent à genoux ſur le dernier degré, & demeurent un moment en priere.

III. Après cette priere ils ſe levent, ſaluent derechef l'Autel comme auparavant, & enſuite le Chœur par une inclination médiocre étant rangez en droite ligne avec les autres Officiers, & marchent les premiers vers la chaire de l'Officiant devant laquelle ils ſe rangent en haye la face l'un vers l'autre.

IV. Lorſque l'Officiant eſt arrivé à ſon ſiege, les Acolites ſe tournent vers lui & le ſaluent d'une inclination profonde, enſuite ils ſe reti-

rent paſſant au milieu des Chappiers pour porter leurs chandeliers aux deux coins de l'Autel, où ils éteignent leurs cierges, faiſant avant & après la génuflexion ſur le pavé vis-à-vis du milieu de l'Autel, & ſaluent le Chœur au retour lorſqu'ils vont en leurs places.

V. Si l'entrée ſe fait proceſſionnellement par la grande porte qui eſt au bas du Chœur, les Acolites marchent les premiers & font la génuflexion en entrant au Chœur ayant le Cérémoniaire au milieu d'eux: & enſuite ils ſaluent le Clergé, s'il eſt déja aſſemblé, & ſe rangent en haye la face l'un vers l'autre devant la chaire de l'Officiant, ſe comportant pour le reſte comme il a été dit au nombre précedent.

VI. Vers la fin du dernier Pſeaume les deux Acolites quittent leurs bonnets en leurs places, & s'étant un peu avancez vers le milieu, ils ſaluent le Chœur de part & d'autre, commençant par le côté où eſt l'Officiant, & vont enſemble faire la génuflexion ſur le pavé proche le dernier dégré devant le milieu de l'Autel; puis étant montez chacun de leur côté aux coins de l'Autel, ils allument leurs cierges avec les baguettes préparées pour cela, qu'ils remettent auſſi-tôt au lieu où elles étoient, & avant que de prendre leurs chandeliers, ils découvrent l'Autel, repliant le tapis également contre les gradins.

VII. Les Acolites ayant pris leurs chandeliers demeurent debout au même lieu, tournez en face & inclinez pendant qu'on chante le verſet *Gloria Patri, &c.* ſi ce n'eſt que l'Antienne qui ſuit fût fort courte, comme aux Dimanches ordinaires de l'année; car en ce cas ils tâcheroient de ſe trouver au bas des

degrez vis-à-vis le milieu de l'Autel durant le *Gloria Patri*, *&c.* & s'ils y arrivoient auparavant, ils feroient en arrivant la génuflexion, puis ils demeureroient tournez & inclinez vers l'Autel juſqu'à *Sicut erat*, *&c.* enſuite ayant fait la génuflexion ſur le pavé devant le milieu de l'Autel, ils ſaluent le Chœur comme auparavant, & vont devant la chaire de l'Officiant, qu'ils ſaluent, s'il ſe peut, en même tems que les Chappiers, & ſe tournent en face l'un vers l'autre, & demeurent ainſi juſqu'à ce que l'Officiant ait entonné l'Himne. Si l'on chante les Himnes *Veni Creator*, ou *Ave maris ſtella*, ils demeurent debout, quoique l'Officiant & tout le Chœur ſe mettent à genoux.

VIII. Après que l'Officiant a entonné l'Himne, les Acolites le ſaluent, & s'étant retirez, ils vont faire la génuflexion au milieu de l'Autel & mettent leurs chandeliers ſur le baluſtre, s'il y en a un, ou ſur le plus bas degré vis-à-vis les coins de l'Autel; enſuite s'étant réünis, ils font la génuflexion & ſaluent le Chœur lorſqu'ils y rentrent.

IX. Sur la fin de l'Antienne de *Magnificat* ſi l'Office eſt double, ou après le petit verſet de l'Himne, les Acolites vont prendre leurs chandeliers avec les révérences convenables au Chœur & à l'Autel pour venir devant l'Officiant, comme ils ont fait à l'Himne.

X. Après que le *Magnificat* a été entonné, les Acolites ſaluent l'Officiant avec tous les autres Officiers, & paſſant au milieu d'eux ils vont enſemble vers l'Autel, & à meſure qu'ils en approchent ils s'écartent de part & d'autre & ſe rangent en droite ligne avec les Chappiers proche le dernier dégré; lorſque l'Of-

ficiant eſt arrivé ils ſont la génuflexion & demeurent debout dans la même place tournez vers l'Autel pendant l'encenſement, après lequel ayant fait la génuflexion, ils ſaluent le Chœur avec tous les Officiers rangez en droite ligne, & s'étant réünis ils marchent les premiers vers la chaire de l'Officiant où ils demeurent juſqu'à la fin de Vêpres la face tournée l'un vers l'autre ſans faire aucune révérence.

XI. Lorſque l'Officiant a dit *Fidelium animæ, &c.* les Acolites ſaluent l'Officiant avec tous les Officiers & retournent les premiers à la Sacriſtie, faiſant en paſſant la génuflexion à l'Autel. Si l'on ſort par la porte qui eſt au bas du Chœur, ils ſont la génuflexion au même endroit où ils l'ont faite en entrant, & quand ils ſont arrivez à la Sacriſtie, ils ſe comportent de la même maniere qu'ils ont fait en partant.

XII. Les Acolites rentrent les premiers au Chœur pour les Complies, & ayant fait la génuflexion au bas des degrez, ils montent à l'Autel & éteignent tous les cierges, à la reſerve des deux plus éloignez de la Croix, & après avoir recouvert l'Autel de ſon tapis, ils ſont derechef la génuflexion au bas des degrez, ſaluent le Chœur & ſe retirent en leurs places.

XIII. Si l'on ne dit pas les Complies immédiatement après les Vêpres, les Acolites demeurent toûjours debout devant l'Officiant pendant qu'on dit l'Antienne de la Vierge, & ne le ſaluent pour retourner à la Sacriſtie, qu'après que tout eſt fini.

XIV. Lorſque le Saint Sacrement eſt expoſé à Vêpres, les Acolites ont cela de particulier,

1. Qu'ils font la génuflexion à deux genoux avec une inclination profonde de tête toutes les fois qu'ils arrivent à l'Autel, ou qu'ils le quittent. 2. Qu'ils n'éteignent point les cierges de leurs chandeliers, & qu'à Complies ils en laiſſent au moins ſix allumez ſur l'Autel. 3. Que pendant le *Magnificat* ils ſe mettent à genoux, ſans s'incliner pendant que l'Officiant encenſe le S. Sacrement.

§. III.

Aux Vêpres des Morts.

I. L'Heure étant venuë, les Acolites allument les cierges de l'Autel & ceux de leurs chandeliers; ils marchent à l'ordinaire devant l'Officiant, & après avoir fait une courte priere ſur le dernier dégré de l'Autel, ils conduiſent l'Officiant à ſon ſiege ſans ſaluer le Chœur en entrant, puis ils portent leurs chandeliers aux côtez de l'Autel, & ſaluent toûjours l'Officiant, ſoit en arrivant devant lui, ſoit en le quittant.

II. Sur la fin du *Magnificat* les Acolites ſans ſaluer le Chœur vont allumer les deux cierges de leurs chandeliers, faiſant avant & après la génuflexion à l'Autel; puis ils vont avec leurs chandeliers devant l'Officiant qu'ils ſaluent en arrivant, & ſe tournent en face juſqu'à la fin de l'Office.

III. Après que l'on a chanté à la fin *Requieſcant in pace*, les Acolites ſaluent l'Officiant & retournent à la Sacriſtie comme ils font à la fin des Vêpres ordinaires.

IV. Aux Matines des Morts les Acolites mettent leurs chandeliers aux coins de l'Autel avant l'Office, & à Laudes, ils viennent devant l'Officiant ſur la fin du *Benedictus*, comme ils ont fait à Vêpres à la fin du *Magnificat*.

§. IV.

A Matines & à Laudes.

I. LEs Acolites mettent avant Matines leurs chandeliers avec les cierges éteints aux deux coins de l'Autel, & allument les cierges qui ſont ſur l'Autel. Ils entrent au Chœur avec leurs bonnets comme le Clergé & ſe placent au même endroit qu'à Vêpres.

II. Durant le huitiéme Répons, ou plûtôt s'il eſt beſoin, les Acolites vont allumer les cierges préparez aux deux coins de l'Autel, avec les mêmes cérémonies qui ont été marquées à Vêpres à la fin du dernier Pſeaume, & ayant pris leurs chandeliers, ils viennent devant l'Officiant où ils tâchent d'arriver avec les deux Chappiers, un peu avant qu'il commence la derniere leçon, pendant laquelle ils demeurent tournez en face.

III. Après que l'Officiant a entonné le *Te Deum*, les Acolites le ſaluent & reportent leurs chandeliers aux deux côtez de l'Autel, & après avoir éteint leurs cierges, ils retournent à leurs places avec les cérémonies accoûtumées.

IV. A Laudes les Acolites obſervent les mêmes cérémonies qu'à Vêpres.

V. Si l'on eſt obligé de ſéparer Matines d'avec Laudes, comme on l'obſerve aux Matines de Noël, après que l'Officiant a entonné le *Te Deum*, les Acolites portent leurs chandeliers ſur le dernier dégré de l'Autel, comme à l'Himne de Vêpres, & ſur la fin du *Te Deum* ils vont les reprendre pour revenir devant la chaire de l'Officiant, d'où ils ne partent pour retourner à la Sacriſtie que lorſque l'Office eſt achevé.

§. V.

A la Meſſe.

I. LEs Acolites s'étant rendus de bonne heure à la Sacriſtie, lavent leurs mains, & après avoir pris leurs ſurplis, ils aident les Officiers ſacrez à s'habiller. Enſuite ils vont allumer les cierges de l'Autel & puis ceux de leurs chandeliers. Un des deux porte ſur la crédence un baſſin avec les burettes du vin & de l'eau couvertes d'un petit eſſuye-main bien plié, & le met derriere le Calice avec une clochette pour ſonner au *Sanctus* & à l'Elevation.

II. Lorſqu'il eſt tems de partir ils ſe placent de part & d'autre le chandelier à la main, & après avoir fait une inclination profonde à la Croix de la Sacriſtie avec les Officiers ſacrez, ils ſaluent le Célebrant par une inclination médiocre, & marchent enſemble après le Thuriféraire, le premier Acolite étant à la droite & le ſecond à la gauche, ce qu'ils obſervent toûjours; & s'ils ont beſoin pour cela de changer de côté, le plus digne paſſe devant l'autre.

III. Si en allant au Chœur, ils paſſent devant quelque Autel où l'on diſe la Meſſe depuis la conſécration juſqu'à la communion, ils font la génuflexion : que ſi l'on y éleve le S. Sacrement, ils demeurent à genoux ſans s'incliner juſqu'à ce que le Calice ſoit remis ſur l'Autel ; puis s'étant levez, ils font la génuflexion. S'ils paſſent devant quelque Autel où le S. Sacrement ſoit expoſé, ils font la génuflexion à deux genoux avec une profonde inclination de tête, & marchent au Chœur. Si la Meſſe doit ſe dire dans une Chappelle particuliere & qu'ils paſſent devant le grand Autel, ils y font auſſi la génuflexion en paſſant. Ils doivent de même faire une inclination médiocre aux Prêtres revêtus des ornemens ſacrez qu'ils rencontrent en leur chemin ; & pour les autres cas particuliers, on peut lire l'Article ſecond de la premiere Partie du premier Tome.

IV. En entrant au Chœur, ils ſe mettent aux côtez du Thuriféraire & ſaluent le Clergé par une inclination médiocre, commençant par le côté de l'Epître, & enſuite ils ſe retirent aux deux coins de l'Autel, ſans faire aucune révérence en paſſant, & demeurent tournez en face juſqu'à ce que les Officiers ſoient arrivez, & pour lors ils font la génuflexion ſur le pavé étant en droite ligne avec les Officiers ſacrez, & ſe retirent enſemble à la crédence ſur laquelle ils poſent leurs chandeliers ; puis ils ſe mettent à genoux aux côtez de la même crédence & répondent tout bas au Célebrant comme en ſervant la Meſſe, faiſant les ſignes de Croix, les inclinations, &c. comme les Miniſtres ſacrez.

V. Si l'entrée ſe fait proceſſionnellement avec le Clergé, par la porte qui eſt au bas du

Chœur, les Acolites marchent après le Thuriféraire, font la génuflexion devant le milieu de l'Autel proche le dernier dégré avec le Cérémoniaire & le Thuriféraire, ſe ſéparent & ſe mettent vis-à-vis les coins de l'Autel, où ils demeurent tournez en face juſqu'à ce que les Officiers ſoient arrivez; mais ſi le Clergé étoit déja aſſemblé, ils le ſaluëroient en entrant, & ſans faire la génuflexion, ils ſe placeroient vis-à-vis les coins de l'Autel pour attendre les Officiers.

VI. Lorſque le Célebrant monte à l'Autel, les Acolites ſe levent, croiſent les bras, & demeurent tournez en Chœur pendant l'encenſement de l'Autel; mais quand il commence l'Introïte, ils ſe retournent vers l'Autel les mains jointes juſqu'à ce qu'il ait achevé le *Kyrie*, après quoi ils ſe tournent en Chœur comme auparavant.

VII. Il eſt à remarquer prémierement que les Acolites font le ſigne de la Croix toutes les fois que le Célebrant le fait ſur ſoi. Secondement, qu'ils s'inclinent comme lui vers la Croix à ce mot *Oremus* avant les Oraiſons, comme auſſi au nom de Jeſus & au Verſet *Gloria Patri, &c.* & devant eux aux autres paroles auſquelles le Célebrant s'incline. Troiſiémement, qu'ils s'aſſeyent ſeulement (ſans ſe couvrir) lorſque le Célebrant & les Miniſtres ſacrez ſont aſſis, & d'abord que quelqu'un d'eux ſe leve, ils ſe levent en même-tems. Quatriémement, qu'ils font la génuflexion lorſque le Célebrant la fait en diſant certaines paroles, comme *Adjuva nos Deus, &c. Veni ſancte Spiritus, &c. Ut in nomine Jeſu, &c. Et procidentes adoraverunt eum, Et procidens adoravit eum, Et incarnatus eſt, &c. Et verbum caro factum eſt.*

Cinquiémement, qu'ils joignent les mains & ſont tournez vers l'Autel lorſque le Célebrant chante ou récite quelque priere à voix haute, & depuis la conſécration juſqu'à la communion; il faut excepter le tems que le Célebrant dit l'Epître & le Graduel, pendant lequel ils ſont tournez vers l'Autel & ont les bras croiſez. Sixiémement, que ces cas exceptez, ils demeurent tournez en Chœur & les bras croiſez. Septiémement, qu'ils ſe conforment au Chœur pour les inclinations, génuflexions à deux genoux, quand ils ne ſont pas occupez d'ailleurs, comme quand on chante *Adjuva nos, &c. Veni ſancte Spiritus*, & *Et incarnatus eſt*, & auſſi durant les Oraiſons, & depuis *Sanctus* juſqu'à *Pax Domini* aux Meſſes des Morts & aux Féries majeures.

VIII. Lorſque le Célebrant entonne le *Gloria in excelſis*, les Acolites joignent les mains & ſe tournent vers l'Autel juſqu'à ce qu'il ait achevé cet Himne; à la fin ils font le ſigne de la Croix, & ſe tournent en Chœur: lorſque le Célebrant & les Miniſtres ſacrez ſont aſſis, les Acolites s'aſſeyent auſſi en leurs places ſans ſe couvrir, tenant les mains croiſées ſur la poitrine, s'inclinant comme le Célebrant & les Miniſtres ſacrez. A ces paroles *Cum ſancto Spiritu* ils ſe levent en même-tems que les Miniſtres ſacrez, & demeurent debout en leurs places les bras croiſez. Ils ſaluent le Célebrant d'une inclination médiocre quand il paſſe, & demeurent enſuite tournez vers l'Autel juſqu'après les Oraiſons. Les Acolites obſervent ces mêmes cérémonies à la fin du *Kyrie* & du *Credo*, lorſque le Célebrant retourne de ſon ſiege à l'Autel.

IX. Pendant que le Diacre dit *Munda cor*

meum, *&c.* les Acolites prennent leurs chandeliers en même-tems que le Cérémoniaire & le Thuriféraire arrivent au milieu d'eux. Enſuite ils vont devant le milieu de l'Autel où ils font la génuflexion aux côtez du Thuriféraire, derriere le Diacre & le Soûdiacre, après quoi ils vont après le Thuriféraire au côté de l'Evangile où ils ſe mettent aux deux côtez du Soûdiacre la face tournée vers le Cérémoniaire & le Thuriféraire, & ils demeurent dans cette poſture pendant l'Evangile, ſans faire aucune génuflexion ni inclination. Si l'on chante au Chœur le verſet *Adjuva nos*, *&c.* ou *Veni Sancte Spiritus*, *&c.* aux Meſſes votives du S. Eſprit ils ne prennent leurs Chandeliers pour aller à l'Evangile qu'après qu'on a chanté ces verſets pendant leſquels ils ſont à genoux.

X. L'Evangile étant finie, les Acolites vont faire la génuflexion avec les autres Officiers devant le milieu de l'Autel, le premier à la gauche du Cérémoniaire, & le ſecond à la droite du Thuriféraire, étant un peu plus éloignez qu'eux de l'Autel; ils vont enſuite à la crédence où ils mettent leurs chandeliers. Quand le Célebrant récitant le *Credo* dit ces paroles *Et incarnatus eſt*, *&c.* ils font la génuflexion; & lorſqu'on le chante au Chœur, ils ſe mettent à genoux les mains jointes, étant tournez en Chœur, s'inclinent médiocrement à ces mots *Ex Maria Virgine*, & le font profondement aux ſuivans *Et homo factus eſt*. Enſuite s'étant relevez, ils élevent un peu l'écharpe, afin que le Cérémoniaire puiſſe prendre plus facilement la bourſe du corporal; ils attendent pour s'aſſeoir que le Diacre ſoit aſſis.

XI. Lorſque le Soûdiacre va prendre le Calice à la crédence, les Acolites élevent l'échar-

pe des deux mains afin que le Cérémoniaire la prenne plus facilement ; enſuite le ſecond Acolite ayant reçû le voile du Calice, le plie & le met ſur la crédence. Pendant ce tems-là, le premier Acolite accompagne le Soûdiacre au côté de l'Epître, portant le baſſin & les burettes du vin & de l'eau ſans eſſuye-main ; & après que le Calice a été découvert, il met le baſſin ſur l'Autel, préſente les burettes au Soûdiacre, & quand il les a repriſes, il les reporte à la crédence. Lorſqu'on ne dit pas le *Credo*, le ſecond Acolite monte au côté de l'Epître avec le premier pour recevoir le voile du Calice des mains du Soûdiacre qui le porte pour lors à l'Autel avec le Calice.

XII. Sur la fin de l'encenſement de l'Autel les deux Acolites vont enſemble au côté de l'Epître, le premier portant des deux mains l'eſſuye-main plié ſe place au-deſſus du Thuriféraire, laiſſant entre eux deux l'eſpace qu'il faut pour le Diacre, le ſecond portant le baſſin de la main gauche, & la burette à l'eau de la droite ſe place à la gauche du Thuriféraire ; ils ſaluent profondement avec le Diacre le Célebrant avant & après l'encenſement ; puis s'étant approchez du Célebrant, le ſecond lui verſe l'eau, & le premier étend ſur ſes doigts l'eſſuye-main, qu'il retient toûjours par un bout, celui-là baiſant à demi la burette, & celui-ci l'eſſuye-main avant & après, & tous deux l'ayant ſalué, & s'étant incliné vers l'Autel pendant qu'il dit *Gloria Patri*, *&c.* retournent à la crédence, où ils remettent les burettes dans le baſſin, & l'eſſuye-main deſſus comme auparavant.

XIII. Lorſque le Thuriféraire les encenſe, ils joignent les mains, & lui font une incli-

nation de tête avant & après. Pendant la Préface les Acolites ſe tournent vers l'Autel, & lorſque le Célebrant dit le *Sanctus* ils s'inclinent comme lui. Ils ſe relevent à *Benedictus*, & font le ſigne de la Croix; cependant le premier Acolite ſonne la clochette comme aux Meſſes baſſes; enſuite ils ſe tournent en Chœur & s'inclinent comme le Clergé pendant qu'on chante le *Sanctus*, après quoi ils ſe mettent à genoux ſans attendre que les porte-flambeaux ſoient arrivez, mais s'ils arrivent avant qu'on ait ceſſé de chanter, ils s'y mettent en même-tems qu'eux. A l'Elevation de l'Hoſtie & à celle du Calice, le premier Acolite ſonne la clochette au défaut du Cérémoniaire; ils s'inclinent alors profondement, enſuite ils ſe levent & demeurent tournez vers l'Autel juſqu'à la communion.

XIV. Lorſque les Acolites doivent porter les flambeaux, après que le Célebrant a dit le *Sanctus* ils vont enſemble à la Sacriſtie prendre des flambeaux, faiſant avant que de ſortir les révérences convenables à l'Autel & au Chœur. Ils retournent incontinent à l'Autel précedez du Cérémoniaire & du Thuriféraire, & s'étant rangez à leurs côtez en droite ligne à l'entrée du Chœur, ils le ſaluent à l'ordinaire, & vont faire dans le même ordre la génuflexion à l'Autel ſur le pavé derriere le Soûdiacre; puis s'étant placez vis-à-vis les coins de l'Autel, ils ſe mettent à genoux en même-tems que le Cérémoniaire & le Thuriféraire, & demeurent en cet état juſqu'après la communion du Clergé & du Peuple, ſans faire aucune inclination. S'il n'y a point de communion, ils ſe levent après l'Elevation, & s'étant joints au Cérémoniaire & au Thuriféraire, ils font la génuflexion à l'Autel, &

après avoir ſalué le Chœur ils reportent leurs flambeaux à la Sacriſtie, marchant après le Thuriféraire, & reviennent auſſi-tôt avec lui à la crédence faiſant les mêmes révérences au Chœur & à l'Autel.

XV. Quand il y a pluſieurs Clercs au Chœur, il eſt plus à propos que deux d'entr'eux portent les flambeaux que les Acolites, principalement aux Fêtes doubles, & à raiſon de la ſolemnité de la Fête, on en doit porter quatre ou ſix : il faut autant de Clercs pour cela, dont les moins dignes marchent les premiers, tous ſaluant le Chœur deux à deux après le Cérémoniaire & le Thuriféraire, puis à meſure qu'ils arrivent devant l'Autel ils s'écartent ſans faire la génuflexion, enſorte que les plus dignes ſoient au milieu, & ayant fait tous enſemble la génuflexion, ils ſe mettent à genoux ſur le pavé formant une ligne droite ; lorſqu'ils s'en retournent après l'élevation ou après la communion du Clergé & du Peuple, s'il y en a, ils ſaluent tous enſemble ſur une même ligne l'Autel & le Chœur, les plus dignes au milieu ; & enſuite les moins dignes marchent les premiers.

XVI. Si les Acolites ſont à la crédence après l'élevation, ils font ſur eux les ſignez de Croix que le Célebrant fait ſur lui, & frappent leur poitrine ſans ſe baiſſer à ces mots *Nobis quoque peccatoribus*. Lorſque le Célebrant dit l'*Agnus Dei*, ils s'inclinent comme lui, & frappent leur poitrine, ce qu'ils obſervent auſſi au *Domine non ſum dignus*. Le premier Acolite reçoit la paix du Cérémoniaire, & le ſecond la reçoit du Thuriféraire, les ſaluant avant & après. Ils s'inclinent profondement vers l'Autel pendant que le Célebrant communie ſous

vant à la Sacriſtie ils ſaluent la Croix avec les Officiers ſacrez & enſuite le Célebrant, & après avoir éteint les cierges de leurs chandeliers, ils vont auſſi-tôt éteindre les cierges de l'Autel & reviennent à la Sacriſtie pour aider les Officiers ſacrez à ſe deshabiller.

XIX. Si l'on fait l'aſperſion de l'Eau benîte avant la Meſſe, les Acolites entrent au Chœur en la maniere ordinaire, & après avoir mis leurs chandeliers ſur la crédence, ils ſe mettent à genoux tournez vers l'Autel, & y demeurent juſqu'à ce que les Officiers ſacrez ſe levent; après quoi ils ſe conforment au Chœur, demeurant au même lieu durant toute l'aſperſion. Lorſque le Célebrant après être revenu du Chœur ſe tourne vers eux pour les aſperſer, ils joignent les mains, & lui font une inclination médiocre avant & après; ils ſe tiennent auſſi inclinez pendant qu'il les aſperſe, & font ſur eux le ſigne de la Croix.

XX. Lorſqu'on doit faire la Proceſſion avant la Meſſe, les Acolites tenant leurs chandeliers ſe rangent au lieu ordinaire avec le Porte-Croix, & ſans faire aucune révérence ils marchent toûjours à ſes côtez : lorſqu'ils ſont de retour, ils portent leurs chandeliers ſur la crédence.

§. VI.

A la Meſſe devant le S. Sacrement expoſé.

I. LEs Acolites font la génuflexion à deux genoux avec une inclination profonde de tête toutes les fois qu'ils entrent au Chœur

ou qu'ils en ſortent : pour les autres génuflexions, ils les font d'un ſeul genou.

II. Ils ſe mettent à genoux les mains jointes en leurs places tournez vers l'Autel, lorſque le Célebrant encenſe le Saint Sacrement au commencement de la Meſſe, & après l'Offertoire ſans faire aucune inclination.

III. Ils donnent à laver au Célebrant au même lieu où le Diacre l'a encenſé, montant ſur les dégrez, s'il eſt néceſſaire ; ils ne baiſent ni les burettes ni l'eſſuye-main.

IV. Lorſqu'on fait l'expoſition ou qu'on donne la bénédiction du Saint Sacrement immédiatement avant ou après la Meſſe, ils demeurent pendant ce tems-là à genoux aux côtez de la crédence.

§. VII.

A la Meſſe des Morts, à l'Abſolution, & à un Enterrement.

I. LEs Acolites vont au Chœur avec leurs chandeliers, & ne ſaluent point le Chœur ni aucun des Officiers, mais ſeulement le Célebrant.

II. Ils ſe mettent à genoux avec le Chœur pendant que le Célebrant chante les Oraiſons, & depuis le *Sanctus* juſqu'à ces paroles *Pax Domini*, *&c.* & s'ils portent les flambeaux, ils demeurent à genoux juſqu'après la Communion du Prêtre.

III. Lorſque le Diacre après avoir dit *Munda cor meum*, *&c.* deſcend les dégrez de l'Autel pour aller chanter l'Evangile, les Acolites

vont les mains jointes ſans chandeliers faire la génuflexion derriere les Officiers ſacrez, & les ſuivent au côté de l'Evangile, où s'étant placez aux côtez du Soûdiacre à l'ordinaire, ils font les inclinations & les ſignes de Croix requis. Quand le Chœur doit chanter la Proſe avant l'Evangile, les Acolites s'aſſeyent d'abord que le Célebrant & les Miniſtres ſacrez ſont aſſis; ils ſe levent en même tems que le Diacre, après qu'il a dit *Munda*, *&c.* ils vont les mains jointes ſe placer derriere le Soûdiacre au milieu de l'Autel, & après avoir fait inclination à ces mots *Pie Jeſu* & enſuite la génuflexion, ils s'en vont au côté de l'Evangile, comme il a été dit. Lorſque l'Evangile eſt chantée, ils reviennent les derniers faire la génuflexion derriere les Officiers ſacrez, & retournent à la crédence.

IV. A l'Offertoire les deux Acolites accompagnent le Soûdiacre à l'Autel, le premier pour donner les burettes à l'ordinaire, & le ſecond pour recevoir le voile du Calice: ils ne donnent point à laver au Célebrant, mais s'étant avancez à l'ordinaire au côté de l'Epître, le premier Acolite donne l'eſſuye-main au Diacre, & le ſecond le baſſin & la burette au Soûdiacre, & après les avoir repris ils les reportent à la crédence; s'il y a offrande du Clergé, ils y vont à leur rang, faiſant la révérence à l'Autel & une inclination médiocre au Célebrant avant & après.

V. Lorſqu'on fait l'Abſolution après la Meſſe des Morts, les Acolites prennent leurs chandeliers & accompagnent le Soûdiacre qui porte la Croix: ils ſe tiennent toûjours à ſes côtez & vont avec lui vers le milieu du Sanctuaire, où ils demeurent tournez vers l'Autel juſ-

qu'à ce que le Célebrant ait fait la révérence convenable ; enſuite ils vont avec le Soûdiacre par le côté de l'Evangile, & ſe placent au bout de la repréſentation ayant la face tournée vers l'Autel ; & lorſque l'abſolution eſt finie, ils retournent à la Sacriſtie ſans faire aucune révérence.

VI. Si les Acolites aſſiſtent à un Enterrement, ils prennent leurs chandeliers, & accompagnent celui qui porte la Croix ; ils ne ſe couvrent point à moins qu'on ne ſoit obligé d'aller loin, ou qu'il ne faſſe mauvais tems. Etant arrivez au lieu où eſt le corps, ils ſe mettent à la tête du Défunt, ou ſi le lieu ne le permet pas, ils ſe tiennent à la porte, & commençent à marcher lorſqu'on entonne le Pſeaume *Miſerere*. En arrivant à l'Egliſe ils ſe placent à la tête du Défunt, ce qu'ils obſervent pendant l'enterrement, & ne font aucune révérence à l'Autel ni au Célebrant. Si l'on doit dire quelque Office après que l'on a achevé le Répons *Subvenite*, les Acolites vont faire la génuflexion au bas des dégrez, portent leurs chandeliers aux deux côtez de l'Autel & éteignent leurs cierges : & ſi l'on doit célebrer la Meſſe immédiatement après, ils retournent à la Sacriſtie pour revenir avec les Officiers ſacrez.

ARTICLE HUITIEME.

DU THURIFERAIRE.

§. I.

Avis généraux.

I. LE Thuriféraire fait toûjours la génuflexion ſur le pavé lorſqu'il paſſe devant l'Autel, quand même le Saint Sacrement ne ſeroit pas dans le Tabernacle, & lorſqu'il marche dans l'enceinte & qu'il n'a pas les mains occupées, il les joint, & hors du Sanctuaire il croiſe les bras.

II. Lorſque le Thuriféraire porte ſon encenſoir avec quelque ſolemnité marchant proceſſionnellement, il le tient de la main droite ayant le pouce dans le gros anneau, & le doigt annulaire dans le petit, par lequel il éleve un peu la chaînette du couvercle afin que le feu ſe conſerve mieux; & de la gauche il porte la navette par le pied: elle doit être fermée & l'ouverture tournée vers ſa poitrine: il tient ainſi l'un & l'autre des deux mains également élevées à la hauteur de la poitrine, enſorte que l'encenſoir ne touche pas ſes vêtemens; mais quand il porte l'encenſoir au Célebrant pour faire benir l'encens, ſoit à la Sacriſtie, ſoit à l'Autel, il tient l'encenſoir de la main gauche, & de la droite la navette à moitié ouverte, la préſentant toûjours de cette

main au Diacre, ou au Prêtre Aſſiſtant, ou au Chappier, ou à ſon défaut au Cérémoniaire, ſans aucun baiſer; puis ayant fait une inclination médiocre au Célebrant, la main droite appuyée ſur ſa poitrine, il leve de cette main le couvercle de ſon encenſoir, en tirant l'anneau de la chaînette qui y eſt jointe, & de la même main il prend toutes les autres chaînettes enſemble par le milieu, élevant ainſi l'encenſoir proche la navette, & demeurant debout la tête inclinée, & la main gauche appuyée ſur ſa poitrine pendant que le Célebrant met de l'encens & le benit (s'il le faut benir;) après quoi & non pas plûtôt, il abaiſſe le couvercle de l'encenſoir, ſaluë le Célebrant comme auparavant, reçoit de la gauche la navette du Diacre auquel il donne de la droite ſeule l'encenſoir, ſi le Célebrant doit pour lors encenſer; ſinon il reçoit de la main droite la navette ſans quitter l'encenſoir, & ayant fait la génuflexion ſur le plus bas dégré du côté de l'Epître, comme il doit avoir fait en arrivant, ſi c'eſt à l'Autel, il ſe retire & ſe diſpoſe pour marcher prenant de la gauche la navette & de la droite l'encenſoir, ainſi qu'il a été dit ci-deſſus.

III. Il a ſoin qu'il y ait toûjours du feu dans un lieu commode, afin que pendant les Offices tout ſoit prêt pour les encenſemens.

§. II.

DE L'OFFICE DU THURIFERAIRE.

A Vêpres.

I. LE Thuriféraire entre au Chœur dans ſon rang avec le Clergé, & vers la fin de l'Himne ou plûtôt, s'il eſt beſoin, il ſort du Chœur, le bonnet à la main faiſant les révérences requiſes à l'Autel & au Chœur, & va à la Sacriſtie prendre l'encenſoir.

II. Lorſque l'Officiant part de ſa place pour aller encenſer pendant le *Magnificat*, le Thuriféraire ſort de la Sacriſtie ayant l'encenſoir & la navette à la main, & va ſe placer au bas des dégrez de l'Autel ayant à ſa droite le premier Acolite, & après avoir fait la génuflexion, il va au coin de l'Epître, où l'ayant fait encore lorſque l'Officiant baiſe l'Autel, il monte ſur le marchepied, donne la navette au Chappier, ou à ſon défaut au Cérémoniaire, pour faire benir l'encens, & obſerve ce qui eſt marqué ci-deſſus §. 1. nomb. 2. après la bénédiction il donne l'encenſoir au même Chappier, ou à ſon défaut au Cérémoniaire, & ſe tournant ſur ſa gauche il deſcend au bas des dégrez du côté de l'Epître, & y ayant fait la génuflexion en même tems que l'Officiant fait la premiere révérence à l'Autel, il y demeure pendant l'encenſement ſans faire d'autre génuflexion, ayant la face tournée du côté de l'Evangile, & tenant la navette de la main droite à la hauteur de ſa poitrine.

III. L'encenſement de l'Autel étant achevé, le Thuriféraire reprend l'encenſoir, & va ſe placer à la gauche du premier Acolite, il fait la génuflexion & ſaluë le Chœur avec tous les Officiers rangez en droite ligne. Enſuite il part le premier & marche vers la chaire de l'Officiant, où étant arrivé il ſe retire un peu du côté droit pour laiſſer paſſer les Acolites & les Chappiers.

IV. L'Officiant étant arrivé en ſa place, le Thuriféraire donne l'encenſoir au premier Chappier, & s'étant mis à ſa droite un peu derriere lui, il leve le devant de ſa chappe pendant qu'il encenſe l'Officiant, & fait avec lui une inclination profonde avant & après; au défaut des Chappiers il donneroit l'encenſoir au Cérémoniaire pour encenſer l'Officiant; enſuite ayant repris l'encenſoir, il s'avance devant les ſieges des Chappiers, les encenſe de deux coups les uns après les autres, faiſant à chacun une inclination médiocre avant & après.

V. Après avoir encenſé les Chappiers, le Thuriféraire encenſe le côté du Chœur où eſt l'Officiant, & le ſaluë auparavant d'une inclination commune à tous, & étant arrivé au bout il ſe tourne en dedans du Chœur ſans faire aucune révérence à l'Autel, & va faire la génuflexion derriere les Chappiers, faiſant une inclination profonde en paſſant devant l'Officiant; puis il ſaluë & encenſe de la même façon l'autre côté; après quoi s'étant un peu avancé vers le milieu du Chœur, il le ſaluë de part & d'autre commençant par le côté où eſt l'Officiant; & ayant fait la génuflexion devant le milieu de l'Autel, il ſe retire à la Sacriſtie; enſuite il revient au Chœur

le

le bonnet à la main faiſant les révérences requiſes à l'Autel & au Chœur & ſe remet à ſa place.

VI. Remarquez premierement, que ſi pendant l'encenſement on chante le *Gloria Patri*, le Thuriféraire s'arrête au lieu où il ſe trouve & demeure médiocrement incliné vers l'Autel juſqu'à *Sicut erat* excluſivement, comme auſſi durant les paroles de l'Antienne auſquelles on doit s'incliner. Secondement, que ſi l'encenſement n'eſt pas achevé lorſque l'Officiant dit *Dominus vobiſcum* avant l'Oraiſon, le Thuriféraire doit ceſſer & ſe retirer en même tems, ſaluant l'Autel & le Chœur à l'ordinaire, & ſe tournant vers l'Autel pour s'incliner lorſque l'Officiant dit *Oremus*. Troiſiémement, que dans les Egliſes Cathédrales & dans les Collègiales, le Thuriféraire encenſe les Dignitez & les Chanoines ſelon leur rang, chacun de deux coups ſéparement avec une inclination avant & après ; puis il encenſe les Bénéficiers inférieurs d'un coup ſeulement avec une inclination ou particuliere, ou commune à tous, ſelon l'uſage des lieux, & les autres ſans s'arrêter. Dans les autres Egliſes on ſuit la coûtume loüable des lieux, en pluſieurs deſquels, excepté le Supérieur & autres perſonnes conſiderables qui ſont encenſées de deux coups après les Chappiers, on encenſe tous les autres ſans s'arrêter en la maniere ci-deſſus exprimée, afin que l'encenſement du Chœur ſoit achevé avant l'Oraiſon. Dans les Egliſes où le Clergé n'eſt pas nombreux, on encenſe tous les Prêtres d'un coup chacun ſans inclination particuliere avant & après, & tous les autres ſans s'arrêter. On peut voir ce qui eſt marqué au Tome pre-

mier, Partie quatriéme, Article ſixiéme de l'encenſement.

VII. Le Thuriféraire n'a rien à faire à Matines, & il ſe comporte à Laudes comme il vient d'être marqué pour les Vêpres.

VIII. Lorſque le Saint Sacrement eſt expoſé, il fait la génuflexion à deux genoux avec une inclination profonde de tête toutes les fois qu'il entre au Chœur ou qu'il en ſort, & quand il va de l'Autel au Chœur. Après la bénédiction de l'encens à *Magnificat*, il deſcend ſur le ſecond dégré en même tems que l'Officiant, & ayant préſenté ſon encenſoir au premier Chappier, il ſe retire à ſa place ordinaire du côté de l'Epître, où il ſe met à genoux pendant qu'on encenſe le Saint Sacrement ſans faire aucune inclination.

§. III.

A la Meſſe.

I. LE Thuriféraire ſe rend de bonne heure à la Sacriſtie, & prépare le feu & l'encenſoir; il conduit le Célebrant au lavoir comme fait le Servant de la Meſſe baſſe. Quand le Célebrant eſt habillé, il fait benir l'encens à l'ordinaire, après quoi il ſe diſpoſe pour aller au Chœur en cérémonie; enſuite il ſaluë la Croix de la Sacriſtie par une inclination profonde, étant à la gauche du premier Acolite, & puis le Célebrant par une médiocre, & marche au Chœur à la tête de tous les Officiers.

II. Si en allant au Chœur il paſſe devant

quelque Autel où on diſe la Meſſe, depuis la conſécration juſqu'à la communion, il fait la génuflexion d'un ſeul genou; que ſi on y éleve le S. Sacrement, il demeure à genoux juſqu'à ce que le Calice ſoit remis ſur l'Autel ; puis s'étant levé il fait la génuflexion & marche au Chœur. S'il paſſe devant quelque Autel où le Saint Sacrement ſoit expoſé dans un Soleil, il fait la génuflexion à deux genoux inclinant profondement la tête. Si la Meſſe doit ſe dire dans une Chapelle particuliere, & qu'il paſſe devant le grand Autel, il y fait la génuflexion en paſſant: il doit de même faire une inclination médiocre aux Prêtres revêtus des ornemens ſacrez qu'il rencontre en ſon chemin: & pour les autres cas particuliers il peut lire l'Article ſecond de la premiere Partie du premier Tome.

III. En entrant au Chœur il ſaluë au milieu des Acolites le Clergé par une inclination médiore, commençant par le côté de l'Epître ; enſuite il ſe retire au bas des dégrez vis-à-vis le coin de l'Epître ſans faire aucune révérence en paſſant & demeure à la gauche du premier Acolite la face tournée vers le Cérémoniaire juſqu'à ce que les Officiers ſacrez ſoient arrivez, & pour lors il fait la génuflexion ſur le pavé, étant en droite ligne avec tous les Officiers ; puis il va au côté de l'Epître où il ſe met à genoux à la droite du Cérémoniaire, & agite doucement l'encenſoir qu'il tient de la main gauche par le haut des chaînettes, & de la droite un peu au deſſus du couvercle, & pendant ce tems-là il ne fait aucun ſigne de Croix.

IV. Si l'entrée ſe fait proceſſionnellement avec le Clergé, par la porte qui eſt au bas du

Chœur, le Thuriféraire marche le premier comme il vient d'être dit, & après avoir fait la génuflexion devant le milieu de l'Autel proche le dernier dégré, il ſe retire vis-à-vis le coin de l'Epître à la gauche du premier Acolite la face tournée vers le Cérémoniaire, & demeure là juſqu'à ce que les Officiers ſacrez ſoient arrivez : & pour lors il ſe comporte comme il a été dit au nombre précedent : mais ſi le Clergé étoit déja aſſemblé, il le ſalueroit de part & d'autre en entrant, étant au milieu des Acolites, & ſans faire la génuflexion au milieu de l'Autel, il iroit ſe placer vis-à-vis le coin de l'Epître, à la gauche du premier Acolite la face tournée vers le Cérémoniaire, & y demeureroit juſqu'à l'arrivée des Officiers.

V. Lorſque le Célebrant monte à l'Autel, le Thuriféraire ſe leve, & ayant fait avec le Cérémoniaire la génuflexion ſur le dégré en même tems que les Miniſtres ſacrez, il monte ſur le marchepied pour faire benir l'encens à l'ordinaire. Après la bénédiction il donne l'encenſoir au Diacre, & ſe tournant ſur ſa gauche il deſcend au bas des dégrez du côté de l'Epître, & y ayant fait la génuflexion en même tems que le Célebrant fait la premiere révérence à l'Autel, il y demeure pendant l'encenſement ſans faire d'autre génuflexion, tenant la navette de la main droite, la gauche appuyée ſur la poitrine. Lorſque le Diacre encenſe le Célebrant, le Thuriféraire ſe met à ſa gauche un peu derriere, & fait les mêmes inclinations que lui. Enſuite ayant reçû l'encenſoir il va le porter au lieu deſtiné à cela, & retourne auſſi-tôt à la crédence où il ſe place au milieu des Acolites, ou à la gau-

che du ſecond, ſelon la commodité du lieu, & ſe conforme à eux pour les poſtures, les inclinations, les génuflexions, &c.

VI. Après l'Epître le Thuriféraire va mettre du feu dans l'encenſoir & revient à l'Autel avant le dernier verſet du Graduel ou du Trait, faiſant en ſortant & en rentrant la génuflexion ſur le pavé; le Cérémoniaire l'ayant averti pour la bénédiction de l'encens, il vient faire à ſa droite la génuflexion ſur le dernier dégré vers le coin de l'Epître, & monte ſur le marchepied; après que l'encens eſt beni, il deſcend, & ayant fait derechef la génuflexion au même endroit, il va à la crédence où il ſe prépare à marcher en cérémonie à la droite du Cérémoniaire. Ils s'avancent tous les deux vers le milieu de l'Autel lorſque le Célebrant donne ſa bénédiction au Diacre, & le Thuriféraire s'y étant placé derriere le Soûdiacre, il fait avec les autres Officiers la génuflexion & marche avant les Acolites vers le côté de l'Evangile où il ſe place à la gauche du Diacre & un peu derriere lui.

VII. Après que le Diacre a dit *Initium* ou *Sequentia ſancti Evangelii, &c.* le Thuriféraire donne l'encenſoir au Cérémoniaire, & fait une inclination profonde au livre des Evangiles, en même tems que le Diacre avant & après l'encenſement: enſuite il reprend l'encenſoir, & le tenant de la main gauche par le haut des chaînettes, & de la droite par le bas au-deſſus du couvercle, il l'agite doucement pour entretenir le feu. Si on prononce dans l'Evangile le nom de Marie ou celui du Saint dont on fait la Fête, le Thuriféraire fait une inclination de tête vers le livre, mais il ſe tourne vers l'Autel pour s'incliner

au nom de Jeſus, & pour faire la génuflexion aux dernieres paroles de quelques Evangiles.

VIII. Vers la fin de l'Evangile le Thuriféraire met de l'encens dans l'encenſoir, & ayant laiſſé paſſer les Acolites, il ſe place à la droite du Diacre un peu derriere lui, & après avoir fait la génuflexion avec tous les Officiers, il lui donne l'encenſoir & fait avec lui une inclination profonde au Célebrant avant & après l'encenſement; puis il reprend l'encenſoir, fait la génuflexion après que le Célebrant a dit *Oremus*, & va renouveller le feu dans l'encenſoir; mais ſi l'on dit le *Credo*, il fait une inclination derriere le Soûdiacre à ce mot *Deum*, & après avoir fait la génuflexion, il reporte l'encenſoir à la Sacriſtie & revient à la crédence.

IX. Après que le Célebrant a dit *Oremus* avant l'Offertoire, le Thuriféraire va preparer l'encenſoir & revient à l'Autel quand le Cérémoniaire l'avertit; & ayant fait à ſa droite la génuflexion, il monte à l'Autel pour faire benir l'encens. Après avoir donné l'encenſoir au Diacre, il deſcend ſur le pavé au côté de l'Epître où il fait auſſi-tôt la génuflexion, & y demeure pendant l'encenſement de l'Autel ſans en faire d'autres, la face tournée du côté de l'Evangile. Lorſque le Diacre deſcend pour encenſer le Célebrant, le Thuriféraire ſe met à ſa gauche, & fait avec lui une inclination profonde avant & après; enſuite il l'accompagne à l'encenſement du Chœur, marchant un peu devant lui à ſa gauche avec la navette à la main, & ſe conforme à lui pour les génuflexions & les inclinations: il met avant que de partir de l'encens dans l'encenſoir, ſi cela eſt néceſſaire.

X. Le Soûdiacre ayant été encenſé au retour du Chœur, le Thuriféraire paſſe à la droite du Diacre, reçoit l'encenſoir & l'encenſe de deux coups lorſqu'il eſt arrivé à ſa place, en lui faiſant une inclination médiocre avant & après: puis il encenſe les deux Acolites d'un coup chacun tout de ſuite avec une inclination de tête avant & après. Et ſi du Sanctuaire où il eſt il peut voir aiſément le Peuple, il l'encenſe de trois coups, le premier au milieu, le ſecond à la droite du Peuple, & le troiſiéme à la gauche, faiſant avant & aprés une inclination médiore; après quoi ayant fait la génuflexion à l'Autel & ſalué le Chœur, il va à la Sacriſtie mettre du feu dans l'encenſoir, & avertir qu'on allume les flambeaux pour l'élevation.

XI. Lorſqu'il y a un Prêtre Aſſiſtant, le Thuriféraire étant deſcendu au bas des dégrez après la bénédiction de l'encens, & y ayant fait la génuflexion à la droite du Cérémoniaire lui donne la navette, & ſe retire à ſa place ordinaire auprès de la crédence, & lorſque le Diacre a été encenſé, il reprend la navette & l'encenſoir, & ſe tournant vers le Cérémoniaire, il le ſaluë & l'encenſe d'un coup ſeulement avant que d'encenſer les Acolites.

XII. Lorſque le Chœur chante le *Sanctus*, le Thuriféraire ſort de la Sacriſtie portant l'encenſoir à la droite du Cérémoniaire avec lequel il ſaluë le Chœur (étant au milieu des Porte-flambeaux, s'il n'y en a que deux) enſuite il va faire la génuflexion derriere le Soûdiacre au milieu des Porte-flambeaux, qu'il doit attendre à cet effet: de-là il ſe rend au coin de l'Epître où il ſe met à genoux à la droite du Cérémoniaire.

XIII. Le Thuriféraire un peu avant la conſécration fait mettre de l'encens dans l'encenſoir par le Cérémoniaire, il encenſe à genoux l'Hoſtie & le Calice de trois coups chacun durant l'Elevation, & fait une inclination profonde avant & après chaque Elevation, en même-tems que le Célebrant fait la génuflexion. Enſuite il ſe leve, & s'étant joint aux Porte-flambeaux ils font enſemble les révérences requiſes à l'Autel & au Chœur comme ils ont fait en arrivant, & vont porter l'encenſoir & les flambeaux dans la Sacriſtie; puis le Thuriféraire revient à la crédence ſéparement, ou avec les Acolites, s'ils ont porté les flambeaux. Aux Meſſes auſquelles les Porte-flambeaux demeurent à genoux juſques après la communion, le Thuriféraire va ſeul quitter ſon encenſoir; étant revenu à la crédence il y demeure debout les mains jointes tourné vers l'Autel, ou à genoux ſi le Clergé y eſt.

XIV. Lorſque le Célebrant chante ces paroles *Et dimitte nobis debita noſtra*, le Thuriféraire monte par le plus court chemin au côté de l'Epître, & prend des deux mains l'écharpe de deſſus les épaules du Soûdiacre, & ayant fait la génuflexion derriere lui, il va la plier à la crédence.

XV. S'il y a communion du Clergé, après que le Célebrant a pris le précieux Sang, le Thuriféraire vient avec le Cérémoniaire à ſa droite vers le milieu de l'Autel, il s'y met à genoux ſur le pavé, & y reſte juſqu'à ce que le Célebrant ait dit *Indulgentiam*, *&c.* ayant fait enſuite la génuflexion ſur le pavé, il va ſe mettre à genoux au coin du marchepied du côté de l'Evangile, la face tournée vers le Cérémoniaire avec lequel il tient la nappe

étenduë devant les Comuunians.] Après que tous ceux du Clergé ont communié, s'il doit communier lui-même, il revient par le dégré ſe mettre à genoux ſur le bord du marche-pied vers le milieu, racourciſſant la nappe; il deſcend enſuite, & ayant fait la génuflexion ſur le pavé avec le Cérémoniaire il ſe retire à la crédence. S'il ne communie pas, & que le Cérémoniaire le faſſe, il vient d'abord ſe mettre à genoux ſur le pavé, & y fait enſuite la génuflexion avec lui; s'ils ne communient ni l'un ni l'autre, ils viennent auſſi-tôt faire au milieu la génuflexion ſur le pavé, & ſe retirent à la crédence, où ils ſont à genoux juſqu'à ce que le Diacre ait remis le Ciboire dans le Tabernacle. Le Thuriféraire a ſoin de plier la nappe de la communion, & de la remettre ſur la crédence.

XVI. Lorſque le Célebrant eſt ſur le point de prendre le Sang de Notre-Seigneur, le Thuriféraire au défaut des Acolites porte ſur le coin de l'Epître les burettes dans le baſſin ſans faire aucune génuflexion & les préſente l'une après l'autre au Soûdiacre ſans aucun baiſer, & quand le Soûdiacre vient au coin de l'Epître pour donner l'ablution, il ſe retire un peu derriere lui, & après avoir repris les burettes, il les reporte à la crédence avec le baſſin: enſuite ayant pris le petit voile du Calice qui eſt ſur la crédence, il le porte ſur l'Autel au côté de l'Evangile, faiſant la génuflexion au milieu ſur le pavé, tant en allant qu'en revenant. Il ſe met à genoux en même-tems que les Officiers ſacrez pour recevoir la bénédiction du Célebrant, pendant laquelle il s'incline médiocrement, & fait ſur lui le ſigne de la Croix.

XVII. La Meſſe étant finie, il fait la génu-

flexion au bas des dégrez de l'Autel avec tous les Officiers à la gauche du premier Acolite, ayant enſuite préſenté au Diacre le bonnet du Célebrant & le ſien, il ſaluë le Chœur avec les autres Officiers, & marche le premier les mains jointes pour retourner à la Sacriſtie où il ſaluë la Croix & le Célebrant comme il a fait avant la Meſſe. Si le Clergé ſort conjointement avec les Officiers, le Thuriféraire ne le ſaluë point, & fait en ce cas la génuflexion au milieu des Acolites derriere les Officiers ſacrez. Quand le Célebrant eſt entierement deshabillé, il le conduit au lavoir & lui préſente ſa robe ou ſon manteau, &c. comme fait le Servant après la Meſſe baſſe.

XVIII. Si l'on fait l'aſperſion de l'Eau benîte avant la grand'Meſſe, le Thuriféraire entre au Chœur à la maniere ordinaire, mais au lieu de l'encenſoir, il porte de la main droite le benitier avec l'aſperſoir dedans, ayant l'autre main appuyée ſur la poitrine : après avoir fait la génuflexion au bas de l'Autel, il ſe met à genoux ſur le dernier dégré à la droite du Diacre, laiſſant un petit intervalle pour le Cérémoniaire quand il préſente le Miſſel ; il donne l'aſperſoir au Diacre ſans aucun baiſer. Lorſque les Miniſtres ſacrez ſe levent, il ſe leve auſſi ; & après avoir fait la génuflexion à l'Autel il ſe tourne en arriere vers le Chœur, en telle ſorte qu'il demeure toûjours à la droite du Diacre : il ſaluë le Chœur en y entrant, & accompagne le Célebrant à l'aſperſion du Clergé & du Peuple, étant toûjours à la droite du Diacre qu'il ne quitte point juſqu'à ce qu'il ſoit revenu à l'Autel. Si durant ſa marche on chante au Chœur *Gloria Patri*, *&c.* il s'arrête alors & s'incline vers l'Autel. Si un

Evêque en rochet & en camail assistoit à l'aspersion de l'Eau benîte, il iroit seul avec le Célebrant & le Cérémoniaire pour présenter l'aspersoir à l'Evêque qu'il salueroit d'une inclination profonde avant & après, & puis il reviendroit à l'Autel, où il se mettroit à genoux pendant que le Célebrant aspersoit le Diacre & le Soûdiacre : après quoi on feroit l'aspersion du Clergé à l'ordinaire. L'aspersion du Clergé & du Peuple étant finie, il fait la génuflexion au bas des dégrez de l'Autel, & après avoir donné l'aspersoir au Diacre il se retire à la crédence à la droite du Cérémoniaire & au milieu des Acolites pour y être aspersé, faisant avant & après une inclination médiocre au Célebrant, il s'incline pendant qu'il l'asperse, & fait sur lui le signe de la Croix, après quoi il va reprendre l'aspersoir; & après avoir salué l'Autel, & le Chœur s'il passe devant, il va préparer son encensoir pour le commencement de la Messe, & revient au plûtôt de la Sacristie avec le Cérémoniaire à sa gauche pour assister au commencement de la Messe.

XIX. Lorsqu'on doit faire la Procession après l'aspersion de l'Eau benîte, le Thuriféraire fait benir l'encens, & après avoir fait la génuflexion à l'Autel derriere le Célebrant, il marche le premier devant la Croix en cérémonie. Au retour de la Procession il va prendre du feu nouveau pour le commencement de la Messe.

§. IV.

A la Meſſe devant le S. Sacrement expoſé.

I. LE Thuriféraire fait la génuflexion à deux genoux avec une profonde inclination de tête toutes les fois qu'il entre au Chœur ou qu'il en ſort, & lorſqu'il va de l'Autel au Chœur ou du Chœur à l'Autel : hors ces cas il fait la génuflexion d'un ſeul genou, même quand il va derriere l'Autel pour mettre du feu dans l'encenſoir.

II. Lorſque le Célebrant deſcend ſur le ſecond dégré après avoir beni l'encens, le Thuriféraire y deſcend auſſi avec les Miniſtres ſacrez, & y ayant preſenté ſon encenſoir au Diacre, il ſe retire au coin de l'Epître où il ſe met à genoux pendant qu'on encenſe le S. Sacrement ſans faire aucune inclination : il ſe met de même à genoux pendant que le Célebrant encenſe le S. Sacrement après l'Offertoire.

III. Lorſqu'on fait l'expoſition ou qu'on donne la bénédiction du S. Sacrement immédiatement avant & après la Meſſe, il demeure pendant ce tems-là à genoux au bas des dégrez, & monte ſur le dernier dégré pour faire mettre de l'encens quand le Cérémoniaire l'avertit.

§. V.

A la Meſſe des Morts, à l'Abſolution & à un Enterrement.

I. LE Thuriféraire ne ſaluë point le Chœur ni aucun des Officiers, mais ſeulement le Célebrant.

II. Il entre au Chœur le premier les mains jointes à la tête des Acolites, & après avoir fait la génuflexion au bas des dégrez avec tous les Officiers, il ſe retire à ſa place auprès de la crédence où il demeure juſqu'à l'Offertoire, parce qu'il n'y a point d'encenſement à l'Introïte ni à l'Evangile.

III. Il fait benir l'encens à l'ordinaire après l'Offertoire, & ayant repris l'encenſoir, ſi-tôt que le Célebrant a été encenſé, il ſe retire à la Sacriſtie & ne revient qu'au *Sanctus* avec le Cérémoniaire & les Porte-flambeaux.

IV. Un peu avant la conſécration, après avoir mis de l'encens dans l'encenſoir, il le donne au Soûdiacre qui eſt à genoux au côté de l'Epître pour encenſer le S. Sacrement, & s'étant remis à genoux à la droite du Cérémoniaire, il s'incline profondement pendant que le Soûdiacre encenſe l'Hoſtie & le Calice. Enſuite ayant repris l'encenſoir, il fait la génuflexion, le reporte à la Sacriſtie, & revient à la crédence, où il ſe tient à genoux juſqu'à *Pax Domini*, *&c.*

V. Si l'on doit faire après la Meſſe l'abſolution pour les Morts, le Thuriféraire va préparer l'encenſoir vers la derniere Evangile, & après avoir fait à ſon retour la génuflexion, il ſe rend à la crédence ayant l'encenſoir &

la navette, & ſe place devant le Porte-Croix à la droite du Miniſtre de l'Eau benîte. Quand le Célebrant eſt prêt de partir, il s'avance vers le milieu de l'Autel où il fait la genuflexion en même-tems que le Célebrant ſaluë l'Autel, & va ſe placer devant la repréſentation un peu vers le côté de l'Epître entre le Cérémoniaire à ſa droite & le Miniſtre de l'Eau benîte à ſa gauche. Quand le Corps eſt préſent, ſi c'eſt un Prêtre, il ſe place du côté de l'Evangile proche les pieds du Défunt; enſuite il agite doucement l'encenſoir pour conſerver le feu, & ſur la fin du *Libera* il va à la gauche du Diacre faire la génuflexion à l'Autel derriere le Célebrant, & donne enſuite la navette au Diacre à l'ordinaire, puis ayant repris la navette après la bénédiction de l'encens, il fait derechef la génuflexion avec le Diacre & retourne à ſa place. Après que le Célebrant a aſperſé la repréſentation, il donne l'encenſoir au Diacre & le reçoit après l'encenſement ſans ſortir de ſa place. Après que les Chantres ont dit *Requieſcant in pace*, il retourne à la Sacriſtie, faiſant en paſſant la génuflexion à l'Autel à la droite du Miniſtre de l'Eau benîte, & marche devant la Croix.

VI. Lorſqu'on fait un Enterrement le Thuriféraire ne va point à la levée du corps, & entre ſeulement au Chœur pendant le Repons *Libera*, & ſe place à la gauche du Cérémoniaire, & ſe comporte comme à l'abſolution: lorſqu'il faut aller à la foſſe, il y va à la droite du Miniſtre de l'Eau benîte & marche devant la Croix, y étant arrivé il ſe place à la gauche du Cérémoniaire & fait benir l'encens aprés l'Oraiſon *Deus cujus miſeratione*. A la fin quand l'Officiant commence l'Antienne *Si ini-*

quitates, il part pour retourner à la Sacriſtie, ainſi qu'il a été dit au nombre précedent.

§. VI.

DU MINISTRE DE L'EAU BENITE.

A l'Abſolution & à un Enterrement.

I. LE Miniſtre de l'Eau benîte prend à la fin de la Meſſe ſur la crédence le benîtier qu'il tient de la main droite, ayant l'autre appuyée ſur la poitrine, il ſe met à la gauche du Thuriféraire, & va faire avec lui la génuflexion devant le milieu de l'Autel, après quoi il va ſe placer devant la repréſentation un peu vers le côté de l'Epître, s'y tenant toûjours à la gauche du Thuriféraire. Quand le Célebrant a dit *Pater noſter*, il donne l'aſperſoir & le reprend après l'aſperſion, & quand on a chanté *Requieſcant in pace*, il retourne à la Sacriſtie avec le Thuriféraire, ainſi qu'il a été dit dans le §. précédent.

II. A un Enterrement il marche le premier devant la Croix, la tête découverte, à moins qu'on n'aille loin ou qu'il ne faſſe mauvais tems : lorſqu'il eſt arrivé au lieu où eſt le Corps, il ſe met un peu derriere l'Officiant à la droite du Cérémoniaire à qui il donne l'aſperſoir, & de qui il le reçoit après l'aſperſion. Enſuite il va à l'Egliſe dans le même ordre qu'il eſt venu; en y arrivant il ſaluë l'Autel, & va mettre le benîtier ſur la crédence où il le reprend après la Meſſe ou l'Office qu'on chante. Mais ſi l'on ne dit aucun Office, il ſe met vers les pieds du Défunt, & ſe comporte comme à l'Abſolution. Lorſqu'il faut aller à la foſſe, il y va à la gauche du Thuriféraire qu'il ne quitte point, ainſi qu'à la fin quand il faut retourner à la Sacriſtie.

ARTICLE NEUVIEME.

DES CHAPPIERS ET DES CHANTRES.

§. I.

Avis géneraux.

I. LEs Chappiers doivent prévoir avant les Offices ce qu'ils doivent chanter, & les Cérémonies qui regardent leurs Offices. Ils prennent des chappes par-deſſus leurs ſurplis, & font attention à ne les pas gâter, ſoit en s'aſſeïant, ſoit en faiſant la génufléxion.

II. Lorſque les Chappiers marchent enſemble, ils doivent garder une pareille diſtance s'ils ſont plus de deux. Ils vont au Chœur la tête couverte & les mains jointes, & les plus dignes qui ſont aux deux côtez de l'Officiant ſoûtiennent le devant de ſa chappe, le premier de la main gauche & le ſecond de la droite, aïant l'autre main appuïée ſur la poitrine; ce qui s'entend des Vêpres, car à la Meſſe ils vont au Chœur les mains jointes. Ils ſont couverts depuis la Sacriſtie juſqu'à l'entrée du Chœur, les plus dignes aïant toûjours la droite, & s'il faut paſſer par un lieu étroit le moins digne paſſe le premier.

III. Les Chappiers font la génuflexion devant l'Autel quand le S. Sacrement eſt dans le Tabernacle, & s'il n'y eſt pas ils font ſeulement une inclination profonde; ils doivent tâcher de faire enſemble les actions qui leur ſont communes, comme les inclinations, les génuflexions, &c.

§. II.

DE L'OFFICE DES CHAPPIERS.

A Vêpres.

I. LEs Chappiers s'étant rangez en droite ligne aux côtez de l'Officiant dans la Sacriſtie, ſont avec lui une inclination profonde à la Croix, & s'inclinent médiocrement vers lui, & vont au Chœur deux à deux, les moins dignes les premiers, les deux derniers marchant à côté de l'Officiant, & ſoûtenant le devant de ſa chappe: en arrivant au bas des degrez de l'Autel, ils ſe rangent de part & d'autre, & ceux qui ſont du côté par où l'Officiant doit paſſer s'écartent un peu des degrez pour lui laiſſer le paſſage libre & aux autres Chappiers auxquels ils ſe joignent d'abord qu'ils ſont arrivez, faiſant tous en droite ligne la révérence requiſe à l'Autel, puis ils ſe mettent à genoux ſur le dernier degré où ils font leur priere; après cette priere ils ſe levent, ſaluent derechef l'Autel comme auparavant & enſuite le Chœur des deux côtez en y entrant, & vont la tête decouverte dans le même ordre qu'ils ſont venus de la Sacriſtie juſqu'au ſiege de l'Officiant où ils ſe rangent en face proche des Acolites, les moins dignes étant les plus éloignez de la chaire de l'Officiant. Lorſqu'il eſt arrivé à ſa place, les Chappiers s'étant tournez vers lui, le ſaluent d'une inclination médiocre; & aïant laiſſé paſſer les Acolites & le Cérémoniaire, ils ſe retirent à leurs places,

où après avoir fait la révérence convenable à l'Autel, ils s'aſſeïent & ſe couvrent.

II. Si l'entrée ſe fait proceſſionnellement par la grande porte qui eſt au bas du Chœur, les Chappiers font en entrant deux à deux la révérence convenable à l'Autel, & ſaluent le Chœur de part & d'autre par une inclination médiocre, après quoi ils ſe rangent devant la chaire de l'Officiant. Lorſqu'il eſt arrivé à ſon ſiege, ils le ſaluent & ſe retirent à leurs places, où ils ſe mettent à genoux pour faire une courte priere, ou ſeulement la révérence convenable à l'Autel, ſi le Clergé étoit entré ſéparément comme lorſqu'on chante None avant Vêpres.

III Après avoir été aſſis environ l'eſpace d'un *Pater*, ils ſe lévent en même tems que l'Officiant & diſent tout-bas le *Pater* & l'*Ave*. Lorſqu'on chante *Sicut erat, &c.* après *Deus in adjutorium*, le premier Chappier après avoir rendu le ſalut au Cérémoniaire qui vient l'inviter, ſaluë le ſecond Chappier & fait la révérence à l'Autel, va devant l'Officiant qu'il ſaluë en arrivant, & lui annonce d'une voix médiocre la premiere Antienne. Lorſque l'Officiant l'a entonnée, il lui fait une autre inclination, & retourne à ſa place où il fait en arrivant la révérence convenable à l'Autel, ſaluë le Cérémoniaire & le ſecond Chappier, comme il a fait avant que de partir.

IV. A la mediation du premier verſet du premier Pſeaume les Chappiers s'aſſeïent, ſe couvrent & demeurent toûjours aſſis & couverts juſqu'à la répétition de la derniere Antienne. Ils ſe découvrent pourtant & s'inclinent au *Gloria Patri* de chaque Pſeaume, à quelques verſets où l'on s'incline dans le

Chœur, aux noms de Jeſus & de Marie & à celui du Saint dont on fait l'Office.

V. Vers la fin de la derniere Antienne tous les Chappiers invitez par le Cérémoniaire font la révérence convenable à l'Autel, & vont devant la chaire de l'Officiant, le ſaluent en arrivant, puis ſe tournent tous en face les uns vers les autres, & demeurent ainſi pendant que l'Officiant chante le Capitule; le Chœur aïant répondu à la fin *Deo gratias*, le premier Chappier ſaluë l'Officiant & lui annonce l'Himne, & après qu'il l'a entonnée les Chappiers les ſaluent tous enſemble, ſe retirent en leurs places, & font en y arrivant la révérence convenable à l'Autel. Comme on doit être à genoux pendant la premiere ſtrophe des Himnes *Veni Creator* & *Ave maris ſtella*, les Chappiers s'y mettent devant la chaire de l'Officiant tournez en Chœur, & s'étant enſuite levez, ils le ſaluent & ſe retirent à leurs places.

VI. Pendant la derniere ſtrophe de l'Himne les deux derniers Chappiers, s'il y en a pluſieurs, ſont conduits au milieu du Chœur par le Cérémoniaire, ou après avoir fait la révérence convenable à l'Autel ils chantent le verſet en la maniere accoûtumée, puis ils ſaluent derechef l'Autel & retournent en leurs places; mais s'ils ne ſont que deux Chappiers, le Cérémoniaire conduit enſuite le premier d'entre eux devant l'Officiant, le ſecond retournant à ſa place, & s'ils ſont en plus grand nombre, le Cérémoniaire y mene le plus digne de tous, pendant que le Chœur chante le répons du verſet pour lui annoncer l'Antienne de *Magnificat*, de la même maniere qu'il a fait celle du premier Pſeaume;

cependant les autres Chappiers demeurent debout en leurs places, & quand le premier eſt retourné, ils s'aſſeïent tous & ſe couvrent, comme ceux du Chœur pendant qu'on chante l'Antienne, ſi l'Office eſt double.

VII. L'Antienne étant finie, les Chappiers ſe lévent & entonnent le *Magnificat*, puis aïant mis leurs bonnets ſur leurs ſieges & fait la révérence à l'Autel, ils vont devant l'Officiant qu'ils ſaluent en arrivant, & le conduiſent enſuite à l'Autel dans le même ordre qu'ils ſont venus de la Sacriſtie, & à meſure qu'ils approchent de l'Autel, ils s'écartent de part & d'autre & ſe rangent en droite ligne proche le dernier dégré, où ils font tous avec l'Officiant la révérence requiſe à l'Autel.

VIII. Enſuite l'Officiant monte à l'Autel entre les deux premiers Chappiers qui levent en montant le devant de ſa Chappe, & lorſqu'il baiſe l'Autel, ils ne font aucune inclination ni génuflexion : les autres Chappiers doivent cependant demeurer debout au bas des dégrez, aïant la face tournée vers l'Autel. L'Officiant l'aïant baiſé, le premier Chappier reçoit premierement de la main droite la navette, & la mettant dans la main gauche, il ſaluë l'Officiant & lui preſente de la droite la cuillier, la baiſant par le bout du manche, & puis la main de l'Officiant auquel il dit la tête inclinée *Benedicite Pater Reverende* (le ſecond Chappier ſoûtient cependant le côté droit de la Chappe de l'Officiant) enſuite aïant reçû la cuillier avec les baiſers ordinaires, il ſaluë l'Officiant & rend la navette avec la cuillier dedans au Thuriféraire, puis il reçoit de lui l'encenſoir & le tenant de la main droite par le haut des chaînettes, & de la main

gauche par le bas, il baiſe le haut des chaînettes qu'il met enſuite dans la gauche de l'Officiant & le bas dans ſa droite, laquelle il baiſe en l'élevant un peu, & l'approchant de ſa bouche avec les deux mains ſans lui faire aucune inclination avant ni après; puis il prend le devant de la chappe de l'Officiant qu'il tient élevé pendant tout l'encenſement, ayant la main droite appuyée ſur la poitrine, ce que le ſecond Chappier fait auſſi de ſon côté tenant la chappe de la droite, & ayant la gauche ſur la poitrine, & ils accompagnent ainſi l'Officiant pendant l'encenſement, faiſant avec lui les mêmes révérences à l'Autel.

IX. L'encenſement de l'Autel étant achevé, le premier Chappier reçoit l'encenſoir baiſant premierement la main droite de l'Officiant, laquelle il ſoûtient de ſes deux mains, puis retenant avec la droite le bas des chaînettes & les prenant avec la gauche par le haut qu'il baiſe en même-tems, il rend l'encenſoir au Thuriféraire, puis il retourne avec l'Officiant, & le ſecond Chappier au milieu de l'Autel, où ils font tous trois une inclination de tête à la Croix, & deſcendent au bas des dégrez pour y faire la révérence convenable avec tous les Officiers : ils vont enſuite au Chœur qu'ils ſaluent en y entrant, & conduiſent l'Officiant en ſa place dans le même ordre qu'ils l'ont conduit à l'Autel.

X. L'Officiant étant arrivé en ſa place, le premier Chappier prend l'encenſoir des mains du Thuriféraire & l'encenſe de trois coups avec une inclination convenable avant & après ; pour les autres Chappiers ils ſe tournent en face les uns vers les autres dès qu'ils ſont arrivez devant la chaire de l'Officiant ſans le ſa-

luer avant l'encenſement, mais ſeulement après avec le premier Chappier pour ſe retirer en leurs places. Si quelque perſonne de grande conſidération ſoit Eccléſiaſtique, ſoit Laïque, doit être encenſée avant les Chappiers, le premier Chappier ayant encenſé l'Officiant, va l'encenſer de trois coups & revient après devant l'Officiant qu'il ſaluë avec les autres Chappiers, & ayant rendu l'encenſoir au Thuriféraire, il ſe retire à ſa place.

XI. Lorſque les Chappiers ſont encenſez par le Thuriféraire, celui qui doit être encenſé défere auparavant cet honneur par une inclination de tête à celui qui eſt dans le même rang, & qui doit être encenſé immédiatement après lui.

XII. Vers la fin de l'Antienne de *Magnificat*, les Chappiers après avoir fait la révérence à l'Autel, vont devant la chaire de l'Officiant qu'ils ſaluent en arrivant, & s'étant tournez en face l'un vers l'autre, ils demeurent en cette poſture pendant l'Oraiſon & les Mémoires, s'il y en a.

XIII. A la concluſion de la derniere Oraiſon, s'il y en a pluſieurs, après ces mots *Jeſum Chriſtum*, ou à ceux-ci *Qui vivis & regnas*, les deux Chappiers qui ont dit le verſet de l'Himne vont chanter au même lieu le *Benedicamus Domino*, ſaluant l'Autel avant & après, comme auſſi l'Officiant lorſqu'ils le quittent & quand ils retournent devant lui.

XIV. Après que l'Officiant a dit *Fidelium animæ*, les Chappiers le ſaluent, & ayant laiſſé paſſer les Acolites, ils retournent à la Sacriſtie dans le même ordre qu'ils ſont venus, faiſant deux à deux la révérence à l'Autel en paſſant. Si l'on ſort par la porte qui

eſt au bas du Chœur, les Chappiers font la révérence à l'Autel deux à deux derriere leurs ſieges : ils ſe couvrent à la ſortie du Chœur, & ſe comportent en arrivant à la Sacriſtie comme ils ont fait avant que d'en ſortir.

XV. Les Chappiers après avoir quitté leurs chappes, reviennent au Chœur, les moins dignes les premiers, ſaluant l'Autel & le Chœur à l'ordinaire, ſans faire aucune priere à genoux, & vont ſe placer ſelon leur rang dans les ſieges du Chœur ; mais s'ils étoient tous occupez, ils pourroient ſe mettre ſur les ſieges où ils étoient à Vêpres.

XVI. Si l'on ne dit pas les Complies immédiatement après les Vêpres, les Chappiers reſtent devant la chaire de l'Officiant debout ou à genoux pendant l'Antienne de la ſainte Vierge, après quoi ils retournent à la Sacriſtie comme il a été dit ci-deſſus, ſoit avant le Clergé, s'ils ne ſont pas venus enſemble, ſoit immédiatement après, s'ils ſont venus conjointement, obſervant en ce dernier cas de ſaluer le Clergé de part & d'autre en entrant dans la Sacriſtie.

§. III.

A Vêpres devant le S. Sacrement expoſé.

I. LEs Chappiers ſe découvrent dès qu'ils entrent au Chœur, & font au bas des dégrez de l'Autel la gênuflexion à deux genoux avec une inclination profonde de tête avant & après la priere qu'ils font ſur le dernier dégré en arrivant au Chœur. S'ils entrent par

la porte qui eſt au bas du Chœur, ils font cette génuflexion à deux genoux derriere leurs ſieges: ils ſe tiennent toûjours découverts pendant les Vêpres.

II. A *Magnificat* lorſqu'ils ont fait la génuflexion à deux genoux avec une profonde inclination de tête au bas des dégrez de l'Autel, les deux premiers Chappiers montent à l'Autel avec l'Officiant & font en arrivant la génuflexion d'un ſeul genou; enſuite le premier Chappier fait benir l'encens à l'ordinaire, mais ſans rien baiſer; puis ſans faire aucune génuflexion ils deſcendent ſur le ſecond dégré, & s'étant mis à genoux ſur le marchepied, le premier Chappier reçoit l'encenſoir & le donné à l'Officiant, lequel encenſe le Saint Sacrement de trois coups, faiſant une inclination profonde avant & après avec ſes deux Chappiers: (les autres qui ſont proches de l'Autel étant cependant à genoux ſur le dernier dégré ſans faire aucune inclination) enſuite les deux Chappiers accompagnent l'Officiant à l'encenſement de l'Autel comme à l'ordinaire: à la fin le premier Chappier reçoit l'encenſoir ſans aucun baiſer; puis étant retournez au milieu de l'Autel, ils font tous trois la génuflexion, & deſcendent au bas des dégrez, où ils font la génuflexion à deux genoux ſur le pavé, comme en arrivant, & retournent au Chœur en la maniere accoûtumée; quand les Vêpres ſont finies, ils retournent à la Sacriſtie & font la génuflexion à deux genoux avec une inclination profonde de tête au lieu convenable: hors les cas cideſſus ſpecifiez, ils font toûjours la génuflexion d'un ſeul genou.

III. Si l'on expoſe le Saint Sacrement immédiatement

médiatement avant Vêpres, les Chappiers ſaluent le Chœur en entrant & l'Autel en y arrivant; enſuite les deux premiers Chappiers montent ſur le ſecond dégré & ſe mettent à genoux ſur le marchepied avec l'Officiant, les autres ſont à genoux ſur le dernier dégré & ſe tiennent en cette poſture pendant toute la cérémonie.

§. IV.

A Matines.

I. LEs deux premiers Chappiers ayant pris des chappes à la fin du huitiéme Répons de Matines, vont avec les Acolites devant l'Officiant, & après l'avoir ſalué, ils demeurent tournez en face l'un vers l'autre pendant qu'il chante la derniere Leçon.

II. La Leçon étant achevée, le premier Chappier annonce à l'Officiant l'Himne *Te Deum laudamus*, & lorſqu'elle eſt entonnée, les Chappiers le ſaluent & retournent à leurs places comme à l'Himne de Vêpres. Pendant le Verſet *Te ergo quæſumus*, *&c.* ils ſe mettent à genoux.

III. Les Chappiers obſervent à Laudes les mêmes cérémonies qu'à Vêpres; mais s'il y a eu plus de deux Chappiers à Vêpres, les autres vont à la Sacriſtie prendre des Chappes ſur la fin du *Te Deum*; & après avoir ſalué le Chœur & l'Autel en y entrant, ſans faire la priere à genoux, ils ſe joignent aux deux premiers.

IV. Si l'on eſt obligé de ſéparer Matines d'avec Laudes, comme on l'obſerve aux Matines de Noël, les Chappiers retournent devant l'Officiant au dernier verſet de l'Himne,

& après l'Oraiſon les deux derniers Chappiers vont chanter le *Benedicamus Domino* comme à Vêpres.

§. V.

A la Meſſe ſolemnelle.

I. LE Clergé étant aſſemblé au Chœur, pour aſſiſter à la Meſſe ſolemnelle, les Chappiers après avoir ſalué la Croix de la Sacriſtie, ſe couvrent & vont au Chœur deux à deux les mains jointes, les moins dignes les premiers. En entrant au Chœur ils ſe découvrent, vont au bas des dégrez où ils font la révérenee convenable à l'Autel & ſe mettent à genoux ſur le dernier dégré pour faire une courte priere, après laquelle ayant fait de nouveau la révérence à l'Autel, ils ſaluent le Chœur & vont à leurs ſieges où ils s'aſſeyent & ſe couvrent juſqu'à l'arrivée des Officiers de l'Autel.

II. Si les Chappiers vont au Chœur par la grande porte qui eſt au bas du Chœur, ils font en y entrant, la révérence convenable à l'Autel; & après avoir ſalué le Chœur, ils ſe ſéparent avec une inclination mutuelle & ſe rangent des deux côtez le long des baſſes chaires, où ils demeurent debout la tête découverte, juſqu'à ce que les Officiers ſacrez ſoient paſſez, & pour lors ils vont en leurs places devant le lutrin où ils ſe mettent à genoux, & après une courte priére ils ſe levent & commencent l'Introïte.

III. Il faut obſerver que les Chappiers ne ſe mettent point à genoux pour faire la priere en entrant au Chœur, lorſque le Clergé a été auparavant aſſemblé pour chanter Tierce ou quelque autre Office.

IV. Lorſque le Célebrant commence la Meſſe, les Chappiers ayant fait le ſigne de la Croix entonnent l'Introïte après lequel ils chantent la moitié du Verſet du Pſeaume, le *Gloria Patri, &c.* & reprennent le commencement de l'Introïte. Si on ne jouë pas de l'orgue ils commencent le *Kyrie*, le Graduel, l'*Alleluia* ou le Trait qu'ils chantent tout entier alternativement avec les Chantres, ou entr'eux s'ils ſont plus de deux Chappiers, la Proſe s'il y en a, l'Offertoire, le *Sanctus*, le *Benedictus*, l'*Agnus Dei* & la Communion. Ils doivent chanter ces paroles *Et in terra pax hominibus* après que le Célebrant a entonné le *Gloria in excelſis*, comme auſſi *Patrem omnipotentem* au *Credo*. Ils chantent auſſi tout entier le Verſet qui ſuit l'*Alleluia* après le Graduel, & au tems Paſcal celui qui ſuit le troiſiéme *Alleluia*.

V. Les Chappiers ſont aſſis pendant le *Kyrie*, le *Gloria in excelſis* & le *Credo*, aprés que le Célebrant les a recitez, pendant l'Epître, le Graduel, l'Offertoire, & après la Communion lorſque le Saint Sacrement a été remis dans le Tabernacle juſqu'à ce que le Célebrant chante *Dominus vobiſcum* avant les dernieres Oraiſons. Ils ſont debout le reſte du tems, & lorſque le Diacre les encenſe, après quoi ils s'aſſeyent, quoique le Diacre encenſe pour lors le Chœur; ils ſe relevent lorſque le Célebrant comménce la Préface : ils ſe mettent à genoux à ces paroles *Et incarnatus eſt* & s'inclinent comme on fait dans le Chœur ; ils ſe mettent à genoux après le *Sanctus* juſqu'à ce que les deux élevations ſoient faites, après quoi ils ſe relevent & font le ſigne de la Croix en commençant *Benedictus*.

VI. Ils reçoivent la Paix du Soûdiacre, &

s'ils ſont plus de deux, les deux plus dignes la reçoivent ſeuls du Soûdiacre & la donnent enſuite à ceux de leur côté. S'ils doivent communier, les plus dignes marchent les premiers deux à deux les mains jointes, & ſe mettent à genoux au bas des dégrez; après la communion ils retournent à leurs places où ils ſe mettent à genoux, & vers la fin de la communion, ils ſe levent & commencent l'Antienne appellée Communion. S'il n'y a point de communion du Clergé, ils commencent cette Antienne auſſi-tôt que le Célebrant a pris le précieux Sang de Notre-Seigneur.

VII. A la fin de la derniere Evangile, ou au commencement de l'Oraiſon que l'on dit après pour le Roi ou pour les néceſſitez publiques, les Chappiers ſans ſortir de leurs places ſaluent le Clergé de part & d'autre, & vont au milieu du Chœur faire tous enſemble la révérence convenable à l'Autel, & retournent à la Sacriſtie. Si l'on ſort par la grande porte qui eſt au bas du Chœur, les Chappiers font en leurs places la révérence à l'Autel en même tems que le Célebrant la fait au bas des dégrez, & ſans ſaluer le Clergé ils retournent à la Sacriſtie, où ils le ſaluent, s'il y eſt déja arrivé.

VIII. Aux Proceſſions les Chappiers marchent deux à deux après le Clergé, & immédiatement devant les Officiers ſacrez, & ſi l'on doit ſortir de l'Egliſe, ils ſe couvrent dès qu'ils commencent à marcher; au retour ils ſe découvrent en entrant au Chœur, font la révérence à l'Autel, & après avoir ſalué le Chœur de part & d'autre, ils ſe remettent à leurs places.

§. VI.

DE L'OFFICE DES CHANTRES.

I. LEs Chantres ſe placent ordinairement dans un lieu qui ſoit proche du lutrin. Quand ils y vont, ils ſaluent en partant ceux qui ſont à leurs côtez, commençant par celui qui eſt à droite, & en approchant du lutrin ils ſaluent les Chappiers, & s'entre-ſaluent l'un l'autre, puis ils font la génuflexion. Lorſqu'ils retournent à leurs places, ils font d'abord la génuflexion, & après avoir ſalué les Chappiers ils ſe ſaluent l'un l'autre en ſe ſéparant, & enſuite leurs voiſins en arrivant, & obſervent en tout cela de ne pas tourner entierement le dos à l'Autel.

II. Lorſqu'ils ſont au lutrin, ils indiquent aux Chappiers les choſes qu'ils doivent chanter & tournent les feuillets ſelon le beſoin. Lorſque l'orgue jouë ils recitent pendant ce tems-là d'une voix intelligible ce que l'on devroit chanter.

III. Lorſque le Cérémoniaire vient les inviter pour aller annoncer une Antienne, ils lui rendent d'abord le ſalut, & après avoir fait la génuflexion, ils vont enſemble dans quelques Egliſes devant celui qui la doit entonner, ſi la Fête eſt de la premiere claſſe; mais ſi elle ne l'eſt pas, & ailleurs quelque Fête que ce ſoit, un ſeul Chantre va pour annoncer l'Antienne, & fait à l'autre Chantre une inclination de tête avant que de le quitter. Etant arrivez devant celui qui doit entonner l'Antienne, ils le ſaluent d'une inclination médiocre avant & après, & ſe tiennent tournez

vers lui juſqu'à ce qu'elle ſoit entonnée ; enſuite ils retournent à leurs places où ayant fait la génuflexion ils ſaluent le Cérémoniaire ; & ſi un ſeul Chantre eſt allé pour annoncer l'Antienne, il ſaluë l'autre qui eſt reſté au lutrin. Il eſt à remarquer cependant que quoiqu'aux Fêtes de la premiere claſſe, les deux Chantres aillent enſemble dans quelques Egliſes devant celui qui doit entonner l'Antienne, cependant il n'y en a qu'un qui l'annonce.

IV. A Vêpres ils entonnent les cinq Pſeaumes juſqu'à la médiation, ou même le premier Verſet tout entier, comme il eſt plus à propos pour donner le ton aux autres, & après les Pſeaumes ils repetent les premiers mots de l'Antienne, ou même la recitent toute entiere ſi l'orgue jouë. Ils repetent auſſi les premiers mots de l'Antienne de *Magnificat* : s'il y a des Mémoires, ils les commencent & chantent les Verſets ſans quitter le lutrin ; ils chantent auſſi le Verſet de l'Antienne de la ſainte Vierge debout ou à genoux, ſelon que le tems le demande.

V. A Complies le premier Chantre étant devant le lutrin, ſe tourne vers l'Hebdomadaire, & dit incliné médiocrement *Jube domne benedicere*. Quand la bénédiction eſt donnée, il ſe releve & ſe tournant vers le lutrin, il dit la Leçon *Fratres ſobrii eſtote*, & fait la génuflexion à ces paroles *Tu autem Domine*. Les deux Chantes commencent enſuite le Pſeaume *Cùm invocarem* & le Cantique *Nunc dimittis* ; ils repetent l'Antienne *Miſerere* ou *Alleluia*, & celle du Cantique : ils vont au milieu du Chœur pour chanter le Répons *In manus, &c.* & le Verſet *Cuſtodi nos*, faiſant avant & après la génuflexion à l'Autel.

VI. A Matines (& aux Offices où il n'y a point de Chappiers) ils ſe mettent devant le lutrin ſur un banc préparé pour cela, ils chantent l'Invitatoire & le Pſeaume *Venite exultemus*. Après qu'il eſt fini, le premier Chantre ou même tous les deux, ſi la Fête le demande, vont dans quelques Egliſes devant l'Officiant pour lui annoncer l'Himne, à la fin de laquelle ils vont derechef lui annoncer la premiere Antienne : ils annoncent enſuite les autres aux plus dignes du Chœur, ils entonnent tous les Pſeaumes comme à Vêpres. A la fin des Pſeaumes de chaque Nocturne, ils vont au milieu du Chœur pour chanter le Verſet & font la génuflexion avant & après. Ils commencent tous les Répons & chantent entierement le Verſet, à moins qu'il n'y en ait d'autres marquez pour cela.

VII. A Laudes ils obſervent tout ce qui a été marqué pour les Vêpres.

VIII. Aux petites Heures les Chantres entonnent le premier Pſeaume, & repétent à la fin le commencement de l'Antienne : enſuite ils vont au milieu du Chœur pour chanter le petit Repons & le Verſet, faiſant la génuflexion en y arrivant & avant que de revenir. Le premier Chantre dit le Martirologe & la Leçon à la fin de Prime, au milieu du Chœur.

IX. A la Meſſe Solemnelle, ils chantent le Verſet du Graduel & le Trait alternativement avec les Chappiers s'ils ne ſont que deux ; & ſi l'on fait l'aſperſion de l'eau benîte, & qu'il n'y ait point de Chappiers, après que le Célebrant a dit *Aſperges me* ou *Vidi aquam*, ils chantent le mot qui ſuit, comme auſſi le Pſeaume juſqu'à la médiation & le *Gloria Patri* ; après quoi ils repétent les premiers mots de l'Antienne.

X. A la Meſſe des morts, les Chantres pratiquent ce qui vient d'être dit à la Meſſe Solemnelle, s'il y a des Chappiers ; mais s'il n'y en a pas, ils commencent l'Introïte & les autres choſes que les Chappiers ont coûtume de chanter à la Meſſe.

XI. A l'abſolution ils commencent le *Libera* lorſque le Célebrant eſt arrivé devant la repréſentation, & chantent tous les Verſets ; enſuite le premier Chantre avec ceux de ſon côté chante le premier *Kyrie*, & le ſecond avec les autres, qui ſont de ſon côté diſent *Chriſte eleïſon*, & tous enſemble le dernier *Kyrie*. A la fin les Chantres entonnent *Requieſcant in pace.*

XII. Aux Vêpres des Morts les Chantres entonnent tous les Pſeaumes & toutes les Antiennes, même celle du Cantique. Ils pratiquent la même choſe aux Matines & aux Laudes, & ne vont point au milieu du Chœur pour chanter les Verſets, mais ils les diſent devant le Lutrin.

XIII. A un Enterrement les Chantres commencent ſans chant le Pſeaume *De profundis*, après que l'Officiant a dit *Si iniquitates* : de même après qu'il a chanté *Exultabunt Domino*, ils entonnent le premier Verſet du Pſeaume *Miſerere*. Quand on eſt entré dans l'Egliſe, ils commencent le Repons *Subvenite* & en chantent tous les Verſets : ils font la même choſe au *Libera*. Lorſqu'on porte le corps à la foſſe, ils commencent l'Antienne *In Paradiſum* ; & après que l'Officiant a dit *Ego ſum*, ils entonnent le *Benedictus*, & à la fin ils repétent l'Antienne. L'Enterrement étant fini, ils commencent ſans chanter le Pſeaume *De profundis* après que l'Officiant a dit *Si iniquitates*, & après le Pſeaume ils repétent l'Antienne.

MANUEL
DES
CEREMONIES ROMAINES.

SECONDE PARTIE.

Où l'on traite des Cérémonies des principales Fêtes de l'Année.

ARTICLE PREMIER.

DE L'AVENT.

1. PENDANT le tems de l'Avent, lorſqu'on en fait l'office, on ſe ſert d'ornemens violets, même aux Dimanches qui ſe rencontrent dans une Octave, & le Diacre & le Soûdiacre ne ſe ſervent point de dalmatique ni de tunique aux grandes Meſſes. On obſerve la même choſe aux Quatre-Tems qui ſe rencontrent dans l'Année lorſque la Meſſe eſt de la Férie; ces jours de Féries majeures auſſi-bien qu'aux Dimanches, tous les Autels ſont ornez plus ſimplement qu'à l'ordinaire, ſans fleurs ni bouquets;

on en peut mettre cependant le troiſiéme Dimanche, & lorſque dans la ſemaine on dit la Meſſe de ce même Dimanche, & en ces jours le Diacre & le Soûdiacre ſe ſervent de dalmatique & de tunique.

II. Dans les principales Egliſes, comme les Cathédrales, Collégiales & autres conſidérables, le Diacre & le Soûdiacre portent (au lieu de dalmatique & de tunique) des chaſubles pliées à demi par-devant, & attachées en dedans avec des cordons ou des agraphes. Le Soûdiacre la quitte avant que de chanter l'Epître & la donne au Cérémoniaire qui la met proche de la crédence : enſuite il reçoit le livre & chante l'Epître comme à l'ordinaire. Après l'avoir chantée & avoir reçû la bénédiction du Célebrant il prend ſa chaſuble qu'il reçoit du Cérémoniaire, & va enſuite porter le Miſſel au côté de l'Evangile.

III. Le Diacre, avant que de recevoir le livre des Evangiles pour le porter ſur l'Autel, quitte ſa chaſuble, & l'ayant repliée en long, la met en forme d'étole par-deſſus l'étole ordinaire ; ou bien (ce qui eſt plus commode & plus conforme à la Rubrique du Miſſel 1. p. tit. 20. n. 6.) il donne ſa chaſuble au Cérémoniaire qui la met en un lieu convenable, & prend une étole large qu'il met par-deſſus l'étole ordinaire. Pendant la purification & l'ablution des doigts du Prêtre, le Diacre ayant ôté l'étole large, reprend ſa chaſuble au même lieu où il l'avoit quittée ou repliée en long.

IV. Le Chœur ſe tient debout pendant qu'il chante avant & après le *Magnificat* les Antiennes ſolemnelles qui commencent par *O*, & il chante ces jours-là ſolemnellement le *Magnificat*.

ARTICLE SECOND.

De la Vigile de Noël.

I. LA veille de Noël tous les ornemens ſont violets, & en quelque jour qu'elle arrive, les Miniſtres ſacrez portent la dalmatique & la tunique. On ne ſe met point à genoux pendant les Oraiſons de la Meſſe.

II. A Prime, le Martirologe ſe lit avec plus de cérémonie qu'à l'ordinaire, afin d'annoncer plus ſolemnellement la naiſſance de Notre-Seigneur ; & quoique le Cérémonial des Evêques n'ait rien reglé ſur cela, & que l'uſage des lieux ſoit different, il faut au moins obſerver ce qui eſt plus univerſellement reçû, ſçavoir que tout le Chœur ſoit debout depuis le commencement du Martirologe juſqu'à ces paroles *In Bethlehem Judæ*, auſquelles tous doivent être à genoux juſqu'à celles-ci incluſivement, *Nativitas Domini noſtri Jeſu Chriſti ſecundùm carnem*, ainſi qu'il a été remarqué au premier Tom. Part. 4. Art. 4. nom. 13.

III. Dans les Egliſes conſiderables, il eſt à propos d'ajoûter quelque ſolemnité à cette cérémonie, & ſuivre, par exemple, celle qui eſt preſcrite dans le Directoire du Chœur Romain. Pendant qu'on chante le petit Répons *Chriſte Fili Dei vivi*, un Prêtre revêtu d'un ſurplis, d'une étole & d'une chappe violette, part de la Sacriſtie précedé du Thuriféraire avec l'encenſoir non fumant, des deux Acolites avec leurs chandeliers & leurs cierges al-

lumez, & du Cérémoniaire, marchant tous dans l'ordre accoûtumé. Etant arrivez au Chœur ils font enſemble la révérence requiſe à l'Autel, ſaluent le Clergé, & vont dans le même ordre au pupître qui doit être couvert d'un voile violet ſur lequel eſt le Martirologe; les Acolites ſe rangent de part & d'autre tournez vers le livre, & le Prêtre ſe met devant ayant le Cérémoniaire à ſa droite & le Thuriféraire à ſa gauche. Quand on a dit au Chœur *Deo gratias*, après la premiere Oraiſon de Prime, le Prêtre après avoir mis & beni l'encens comme à l'ordinaire, reçoit l'encenſoir des mains du Cérémoniaire, & encenſe de trois coups le livre comme fait le Diacre avant que de chanter l'Evangile, le Cérémoniaire & le Thuriféraire tenant cependant les deux côtez de ſa chappe. Enſuite ayant les mains jointes il commence le Martirologe ſans faire aucun ſigne de Croix ſur le livre ni ſur ſoi. Tout le Clergé eſt pour lors debout tourné vers lui, & lorſqu'il dit *In Bethlehem Judæ*, il ſe met à genoux auſſi-bien que tout le Clergé, à l'exception des deux Acolites, & y demeure juſqu'après ces paroles *Nativitas Domini noſtri Jeſu Chriſti ſecundùm carnem.* Après une petite pauſe chacun ſe leve, le Prêtre & ſes Officiers ſaluent le Chœur & l'Autel & retournent à la Sacriſtie. Un Lecteur acheve enſuite la lecture du Martirologe, tout le Chœur étant aſſis à l'ordinaire.

ARTICLE TROISIEME.

De la Fête de Noël, & de celle de l'Epiphanie.

I. LE Sacriſtain doit orner dès la veille toute l'Egliſe le plus proprement & le plus magnifiquement qu'il peut : Outre les choſes ordinaires aux autres Fêtes, il a ſoin 1°. de mettre ſur le gradin de chaque Autel au côté de l'Epître un vaſe propre couvert d'un carton blanc ou d'une palle pour recevoir l'ablution des doigts des Prêtres aux deux premieres Meſſes, & ſur la crédence il doit mettre une boëte où il y ait de grandes Hoſties. 2°. Il diſpoſe avant Matines au milieu du Chœur un pupître pour chanter les Leçons, & des chandeliers dans des endroits où on peut en avoir beſoin. 3°. Il prépare deux bougeoirs avec des bougies, l'un à l'uſage du Célebrant, ſoit au Chœur, ſoit à l'Autel, & l'autre pour le Cérémoniaire qui doit éclairer ceux qui chantent les Leçons, auſſi-bien que le Diacre & le Soûdiacre à l'Epître & à l'Evangile.

II. On ſonne les Matines à l'heure convenable ſelon l'uſage des lieux : on y obſerve les cérémonies ſuivantes outre celles qui ſont marquées dans le 1. Tome, Part. 3. Art. 6. 1°. Il eſt à propos que le Diacre qui doit ſervir à la Meſſe ſolemnelle chante la ſeptiéme Leçon, & que le plus conſiderable du Chœur après l'Officiant chante la huitiéme. 2°. Si-tôt que l'on a commencé à chanter l'Himne *Te*

Deum, le Diacre & le Soûdiacre qui doivent ſervir à la Meſſe vont à la Sacriſtie pour ſe revêtir des ornemens, & ils ſont aidez par le Thuriféraire lequel prépare enſuite ſon encenſoir. 3°. Outre les deux premiers Chappiers qui doivent prendre des chappes avant la derniere Leçon, quatre autres, ou du moins deux autres, ſelon l'uſage des lieux, vers la fin du *Te Deum* vont en prendre à la Sacriſtie, & reviennent au Chœur ſe joindre aux deux autres, en faiſant les révérences requiſes à l'Autel & au Chœur. 4°. Lorſque les Chappiers ont chanté *Benedicamus Domino*, & que le Chœur a répondu *Deo gratias*, l'Officiant ſans ajoûter *Fidelium animæ, &c.* ſaluë le Chœur, & va par le plus court chemin à la Sacriſtie pour ſe revêtir des ornemens ſacrez, étant précedé ſeulement des deux Acolites & du Cérémoniaire, avec leſquels il ſaluë l'Autel en paſſant. 5°. Les Chappiers ne l'accompagnent point, mais après lui avoir fait une inclination lorſqu'il paſſe au milieu d'eux, ils ſe retirent en leurs places, & commencent auſſi-tôt l'Introïte de la grand'Meſſe que l'on doit chanter fort poſément afin de donner au Célebrant le tems de s'habiller.

III. Cette Meſſe ſe célebre ſolemnellement en la maniere accoûtumée. Il y a ceci de particulier 1°. Que pendant qu'on chante le *Gloria in excelſis* on ſonne toutes les cloches de l'Egliſe, & même dans quelques endroits pendant que le Célebrant le recite le premier Acolite ſonne la clochette qui ſert à l'élevation. Il eſt à propos de ne point ſonner les cloches depuis la fin de Matines juſqu'à ce tems-là. 2°. Lorſque le Chœur chante *Et incarnatus eſt*, le Célebrant & les Miniſtres ſa-

crez ſe levent, s'ils ſont aſſis, & vont le bonnet à la main ſe mettre à genoux ſur le dernier dégré de l'Autel vis-à-vis leurs ſieges : & s'ils ſont encore à l'Autel, ils deſcendent ſur le ſecond dégré à ces paroles *Deſcendit de cœlis*, ſe mettent à genoux ſur le bord du marchepied, & s'inclinent médiocrement à ces mots *Ex Maria Virgine*, & profondement aux ſuivans *Et Homo factus eſt* ; ce qu'ils obſervent aux trois Meſſes de ce jour. 3°. Le Célebrant ne prend point les ablutions à cette Meſſe ni à la ſeconde ; mais ayant pris entierement le précieux Sang, il lave ſes doigts en diſant les Oraiſons *Quod ore, &c.* & *Corpus tuum Domine, &c.* le Soûdiacre verſant deſſus du vin & de l'eau dans le vaſe deſtiné à cet uſage. 4°. Le Soûdiacre, ſans eſſuyer le Calice avec le purificatoire qui doit être ſerré dans la bourſe du corporal, le couvre de la palle ſur laquelle il renverſe la patene ; & ayant mis le voile & la bourſe par-deſſus, il le porte à la crédence, & met un corporal deſſous à cauſe des eſpêces ſacrées qui y reſtent ordinairement : après la Meſſe le Sacriſtain ou quelque autre Eccleſiaſtique dans les ordres ſacrez, porte le Calice dans la Sacriſtie ſous lequel il doit toûjours y avoir un corporal juſqu'à la Meſſe ſuivante. 5°. Enfin le Cérémoniaire doit ſe ſoûvenir d'éclairer le Diacre & le Soûdiacre à l'Epître & à l'Evangile.

IV. Après l'Evangile de ſaint Jean, le Célebrant s'avance au milieu de l'Autel, & ayant fait avec ſes Miniſtres la révérence requiſe à l'Autel, il va à ſon ſiege au côté de l'Epître, où aſſiſté de ſes deux Miniſtres, il quitte la chaſuble & le manipule, prend une chappe que le Cérémoniaire a eu ſoin de faire ap-

porter un peu auparavant; & après avoir reçû ſon bonnet & fait une inclination de tête à ſes deux Miniſtres qui lui en font une médiocre, il va au bas des dégrez devant le milieu de l'Autel où les Chappiers viennent le joindre, & étant tous rangez en droite ligne avec le Cérémoniaire & les Acolites, ils font enſemble la révérence requiſe à l'Autel & au Clergé, & conduiſent l'Officiant au Chœur en gardant les cérémonies qui s'obſervent à Vêpres. Les Miniſtres ſacrez reſtent cependant auprès de leur ſiege juſqu'à ce que l'Officiant ſoit entré au Chœur; & pour lors étant précedez du Thuriféraire ils vont le bonnet à la main faire la génuflexion au milieu de l'Autel, & ſans ſaluer le Chœur retournent enſemble à la Sacriſtie la tête couverte & les mains jointes dès qu'ils ſont ſortis du Chœur. Auſſi-tôt que l'Officiant eſt arrivé au Chœur, il commence les Laudes en chantant *Deus in adjutorium* ſans dire auparavant *Pater* ni *Ave*. Cet Office ſe chante ſolemnellement, & on y obſerve les mêmes cérémonies qu'à Vêpres.

V. La ſeconde Meſſe que l'on appelle celle de l'Aurore, ſe doit célebrer immédiatement après Prime, & la troiſiéme après Tierce. Il faut obſerver 1°. Que ſi on ne peut commodément célebrer ſolemnellement la ſeconde Meſſe dans les Egliſes où il n'y a pas d'obligation de la chanter, il eſt à propos de célebrer à la même heure une Meſſe baſſe. 2°. Le Soûdiacre n'eſſuye point le Calice à l'Offertoire des deux dernieres Meſſes avant que le Diacre y verſe du vin, ni après que le Célebrant a pris le précieux Sang à la Meſſe de l'Aurore, devant y obſerver les mêmes regles données pour la premiere Meſſe. 3°. Le Célebrant

brant ayant pris la purification à la troiſiéme Meſſe, & ayant enſuite lavé ſes doigts à l'ordinaire, fait verſer auſſi-tôt dans le Calice l'ablution des deux premieres Meſſes. S'il ne la prend pas, pour quelque raiſon, on peut la verſer dans la piſcine, ainſi que le Rituel Romain le preſcrit. 4°. L'Evangile de l'Epiphanie ſe devant dire à la fin de la troiſiéme Meſſe, le Soûdiacre ou le Prêtre Aſſiſtant, s'il y en a un, porte le Miſſel au côté de l'Evangile.

VI. Ce qui vient d'être dit pour la Meſſe ſolemnelle ſe doit à proportion garder aux Meſſes baſſes. On y doit obſerver les regles ſuivantes : le Sacriſtain pourra les faire écrire ſur une carte pour les expoſer dans la Sacriſtie, afin que tous les Prêtres qui veulent célebrer puiſſent les lire auparavant.

1°. Il eſt défendu de dire après la premiere Meſſe chantée à minuit les deux autres de ſuite, & de donner à la Meſſe de la nuit la ſainte Communion aux Fidéles ; il eſt également défendu aux Prêtres de dire trois Meſſes baſſes durant la nuit ; c'eſt ce qui a été reglé par la S. R. C. le 20. Avril & le 7. Decembre 1641. le 22. Novembre 1681. ce que Clement XI. a ordonné d'être exactement obſervé. 2°. On doit dire trois Meſſes, ou une ſeulement, & non pas deux, ce nombre n'étant pas conforme au Myſtère repréſenté par cette Fête. Si on n'en dit qu'une, ce doit être la troiſiéme, parce que l'Oraiſon convient mieux à l'Office que celles de la premiere & de la ſeconde. 3°. Quoiqu'on diſe la premiere Meſſe durant le jour, il y faut dire *Noctem* au *Communicantes*. 4°. Le Célebrant ne doit point prendre la purification aux deux premieres Meſſes,

mais ayant pris le précieux Sang le plus exactement qu'il peut, il met le Calice ſur le corporal qu'il laiſſe deplié, & lave ſes doigts en diſant les Oraiſons *Quod ore, &c.* & *Corpus tuum Domine, &c.* le Servant verſant deſſus du vin & de l'eau dans le vaſe deſtiné à cet uſage, & non pas dans le Calice, ce qui eſt défendu par la Rubrique du Miſſel tit. 9. n. 4. *de defect.* 5°. Le Célebrant après avoir eſſuyé ſes doigts avec le purificatoire qu'il remet auſſi-tôt dans la bourſe, ne devant plus s'en ſervir, n'eſſuye pas le Calice, mais le couvre premierement de la patene ſur laquelle il remet une Hoſtie (s'il doit dire une autre Meſſe immédiatement après) & enſuite de la palle & du voile, & non pas de la bourſe. S'il arrive qu'il reſte quelque goutte du précieux Sang dans le Calice, le Célebrant ne doit pas pour cela faire la génuflexion lorſqu'il quitte le milieu de l'Autel ou qu'il y arrive. 6°. A la premiere & à la ſeconde Meſſe la derniere Evangile étant achevée, le Célebrant retourne auſſi-tôt au milieu de l'Autel, fait une inclination de tête à la Croix, deſcend ſur le pavé, & ayant fait la révérence ordinaire, il commence une autre Meſſe qu'il célebre comme la premiere, excepté qu'il n'eſſuye point le Calice à l'Offertoire, & qu'à la fin de la troiſiéme il le purifie & fait l'ablution des doigts à l'ordinaire ; après quoi il verſe ou fait verſer dans ſon Calice l'ablution des Meſſes précedentes. A la fin de la troiſiéme Meſſe il dit l'Evangile de la Fête de l'Epiphanie *Cùm natus eſſet Jeſus, &c.* 7°. Si le Célebrant ne dit pas les trois Meſſes tout de ſuite, après la Communion de la premiere & de la ſeconde il laiſſe ſur le corporal le Ca-

lice qu'il couvre de la palle ſur laquelle il renverſe la patene & met le voile par-deſſus. Après la Meſſe il le porte dans la Sacriſtie & le poſe ſur un corporal dans un lieu décent; un Prêtre qui veut ſe ſervir enſuite de ce Calice connoît par ce moyen qu'il n'a pas encore été purifié, & que par conſéquent il ne doit point l'eſſuyer avec le purificatoire à l'Offertoire de la Meſſe qu'il va célebrer.

VII. Il n'y a rien de particulier le jour de l'Epiphanie, ſi ce n'eſt que le *Venite exultemus* ſe chante au commencement du troiſiéme Nocturne de Matines avec une Antienne propre, laquelle ſe repete entre les Verſets, ainſi qu'il eſt marqué dans le Bréviaire; voici la maniere de le chanter. Les Chantres commencent l'Antienne & le Chœur continuë à la chanter: ils chantent enſuite ſeuls les Verſets du Pſeaume, & le Chœur repete toûjours l'Antienne. Comme il y a deux Verſets avant chaque repetition de cette Antienne excepté en un ſeul endroit, le premier Chantre dit le premier Verſet, & l'autre le ſecond: s'il y a quatre Chantres, comme il eſt plus convenable, ceux du premier côté chantent le premier Verſet, & les deux autres le ſecond. Tout le Chœur eſt debout pendant ce tems-là, & tourné en face.

ARTICLE QUATRIEME.

De la Fête de la Purification de la Sainte Vierge.

§. I.

Ce que l'on doit préparer pour cette Fête.

I. LE Sacriſtain doit avant la bénédiction des cierges couvrir les ornemens blancs du grand Autel, d'autres ornemens violets qui ſe puiſſent ôter facilement pendant que la Proceſſion eſt hors de l'Egliſe.

II. Il prépare proche de l'Autel au côté de l'Epître une petite table ou crédence couverte juſqu'à terre d'une nappe blanche, ſur laquelle il met une corbeille propre avec des cierges de cire blanche, ſuivant le nombre des perſonnes auſquelles on doit les diſtribuer, y en ayant un plus grand que les autres pour le Célebrant, & couvre cette corbeille d'un linge blanc.

III. Il met auprès de la crédence la Croix des Proceſſions ; & ſur la crédence, outre ce qui eſt néceſſaire pour la Meſſe ſolemnelle, le benîtier avec l'aſperſoir, un grand baſſin avec une aiguiere & une ſerviete, l'écharpe du Soûdiacre ſur le Calice à l'ordinaire, & par-deſſus une autre écharpe violette qui couvre tout ce qui eſt ſur la crédence.

IV. Il prépare dans la Sacriſtie, outre les ornemens blancs, trois chappes violettes pour le Célébrant & pour les Chappiers ; deux étoles de même couleur pour le Célébrant & pour le Diacre, & dans les Egliſes conſidérables, deux chaſubles pliées pour les Miniſtres ſacrez.

V. Remarquez premierement, que lorſque cette Fête eſt transferée à cauſe du Dimanche privilegié, on ne transfere pas la bénédiction des cierges, & alors le Sacriſtain ne prepare que des ornemens violets, la Meſſe & l'Office étant du Dimanche. 2. En quelque Dimanche que cette Fête arrive, l'aſperſion de l'Eau benîte ſe fait avec les ornemens violets avant la bénédiction des cierges, laquelle le Célébrant commence après avoir chanté l'Oraiſon *Exaudi nos, &c.* 3. Le Sacriſtain a ſoin de réſerver après la bénédiction quelques cierges pour les moribonds.

§. II.

De la Bénédiction des Cierges.

I. SUR la fin de Tierce dans les Egliſes où on chante les Heures Canoniales, & dans les autres à l'heure convenable, les cierges de l'Autel étant allumez, les Officiers ſacrez s'étant revêtus des ornemens requis ; ſçavoir, les Miniſtres ſacrez, d'aubes & de chaſubles pliées, ou ſeulement d'aubes, le Diacre aïant par deſſus l'aube une étole violette, & le Célébrant une chappe violette par deſſus l'étole, tous trois ſans manipules, partent de la Sacriſtie en cet ordre. Le Thuriferaire ou ſans

encenſoir les mains jointes, ou avec ſon encenſoir ſelon les divers uſages des lieux, & à ſa gauche un Clerc deſtiné pour porter le benitier, marchent les premiers, les Acolites les ſuivent portant leurs chandeliers; le Cérémoniaire enſuite précéde les Miniſtres ſacrez qui ont la tête couverte & marchent aux côtez du Célebrant, dont ils ſoulévent le devant de la chappe: tous aïant ſalué le Chœur, & fait la révérence convenable à l'Autel, comme au commencement de la Meſſe ſolemnelle, les Acolites portent leurs chandeliers à la crédence, où ils demeurent debout les mains jointes pendant la bénédiction des cierges; le Thuriféraire & le Clerc deſtiné à porter le benitier à ſa gauche, ſe rangent vers la credence & ſe comportent comme eux. Le Cérémoniaire aïant porté les bonnets des Officiers à leurs ſieges, ôte le linge qui couvre les cierges, & vient ſe placer vers la credence. Le Célebrant étant cependant monté à l'Autel avec le Diacre & le Soûdiacre, le baiſe au milieu, ſes deux Miniſtres faiſant en mêmetems la génuflexion; enſuite il paſſe avec eux au côté de l'Epître, où étant un peu tourné vers les cierges, le Diacre à ſa droite & le Soûdiacre à ſa gauche, il chante *Dominus vobiſcum*, & les Oraiſons en ton férial, & les mains jointes. Lorſqu'il fait le ſigne de la Croix ſur les cierges, il met la main gauche ſur l'Autel, & le Diacre léve le côté droit de ſa chappe.

II. Au commencement de la quatriéme Oraiſon, & même plûtôt s'il eſt néceſſaire, le Thuriféraire s'il n'a pas deja ſon encenſoir, aïant fait la génuflexion à l'Autel, va mettre du feu dans l'encenſoir, & revient au côté de

l'Epître avec l'encenſoir & la navette lorſqu'on dit la derniere Oraiſon ; le Clerc deſtiné pour porter l'Eau benîte, s'il n'eſt pas venu de la Sacriſtie en portant le benitier, le prend durant la derniere Oraiſon ſur la credence, & vient au côté de l'Epître à la droite du Thuriféraire & à la gauche du Cérémoniaire, s'approchant tous trois du Diacre ſans faire la génuflexion, & faiſant ſeulement inclination au Célébrant, ils demeurent dans ce même ordre juſqu'à ce que le Célébrant ait aſperſé & encenſé les cierges.

III. Les Oraiſons étant achevées, le Célébrant met de l'encens dans l'encenſoir & le benit à l'ordinaire, le Diacre lui préſentant la cuillier, & le Soûdiacre levant un peu le côté droit de ſa chappe : enſuite aïant rendu la cuillier au Diacre, & reçû de lui l'aſperſoir, il jette de l'Eau benîte ſur les cierges, au milieu, à la droite & la gauche des mêmes cierges, diſant à voix baſſe l'Antienne *Aſperges me, &c.* ſans ajoûter le Pſeaume *Miſerere*, puis il rend l'aſperſoir ; & aïant reçû l'encenſoir, il encenſe pareillement de trois coups les cierges, de la même maniere qu'il a fait l'aſperſion de l'Eau benîte.

IV. Remarquez premierement, que lorſque le Diacre préſente la cuillier, l'aſperſoir ou l'encenſoir, il baiſe premierement ces choſes, & enſuite la main du Célébrant ; & en les recevant il baiſe premierement la main, & enſuite les choſes qu'il reçoit. 2. Que le Diacre éléve un peu le côté droit de la chappe du Célébrant lorſqu'il benit, aſperſe ou encenſe les cierges, ce que le Soûdiacre doit faire auſſi pendant que le Diacre fait benir l'encens. 3. Qu'après que le Diacre

à rendu l'encenſoir au Thuriféraire, celui-ci & le Miniſtre de l'Eau benîte aïant ſalué le Célébrant viennent au devant de l'Autel, y font ſur le pavé la génuflexion, & après avoir ſalué le chœur vont reporter à la Sacriſtie l'un ſon encenſoir, l'autre ſon benitier; ils en reviennent auſſi-tôt pour ſervir à l'Autel à la diſtribution des cierges, montant pour cet effet de part & d'autre auprès des Miniſtres ſacrez, après avoir fait enſemble la génuflexion ſur le pavé devant le milieu de l'Autel.

4. Si c'eſt la coûtume de prêcher ſur la cérémonie du jour, le tems le plus convenable pour cela eſt après la bénédiction des cierges & avant la diſtribution. Si c'eſt le Célébrant qui prêche, il le fait à l'Autel au coin de l'Evangile, debout & couvert, & les Miniſtres ſacrez ſe tiennent debout & découverts au même côté hors le marchepied de l'Autel, aïant la face tournée vers l'Autel. S'il y avoit un grand concours de peuple, le Célébrant devroit quitter la chappe & monter en chaire, les Officiers ſacrez demeurant à leurs ſieges, où ils pourroient s'aſſeoir & ſe couvrir.

§. III.

De la diſtribution des Cierges.

I. LA bénédiction des cierges étant achevée, le Célébrant va au milieu de l'Autel aïant ſes deux Miniſtres ſacrez à ſes côtez, & après avoir fait tous trois enſemble une inclination de tête à la Croix, ils ſe tournent vers le peuple, & ſe tiennent debout & découverts,

verts, & un peu éloignez du bord du marchepied, afin que le Clergé puiſſe s'y mettre à genoux pour recevoir les cierges. Le Diacre ne quitte point le côté de l'Epître, quoiqu'il s'y trouve à la gauche du Célébrant & que le Soûdiacre ſoit à la droite, parce que c'eſt au Diacre à préſenter les cierges au Célébrant pour les diſtribuer. Surquoi il faut obſerver premierement, que le Diacre doit les baiſer avant que de les préſenter au Célébrant ſans néanmoins baiſer ſa main, & les tenir par le bas, afin que le Célebrant les prenne par le milieu. 2. Que le Soûdiacre ſoutient de la main gauche le côté droit de la chappe du Célébrant, tenant l'autre appuïée ſur la poitrine. 3. Que le Célébrant doit avoir la tête nuë en diſtribuant les cierges, ſelon le decret de la S. R. C. du 18. Juillet 1626.

II. Tandis que le Célebrant aſperſe ou encenſe les cierges, le Cérémoniaire aïant fait la génuflexion par-devant l'Autel vers le milieu, va au chœur, le ſaluë en y entrant, & s'étant avancé vers le Prêtre le plus conſidérable, il l'invite par une inclination médiocre à venir préſenter le cierge au Célébrant. Auſſi-tôt ce Prêtre, ſans étole, aïant ſalué le Chœur s'avance vers l'Autel accompagné du Cérémoniaire qui marche à ſa gauche un peu devant lui. Etant arrivez au bas des degrez, ils y font la génuflexion & ſaluent le Célébrant par une inclination profonde; enſuite ce Prêtre monte ſur le degré le plus proche du marchepied, où il reçoit debout de la main du Diacre le cierge qu'il baiſe & qu'il donne au Célébrant ſans lui baiſer la main. Le Célébrant le reçoit debout, & le baiſe pareillement ſans baiſer la main

de celui qui le lui préſente, & l'aïant mis enſuite entre les mains du Soûdiacre, qui le donne à garder au Clerc qui a porté le benitier, il reçoit un autre cierge du Diacre, & le donne à ce même Prêtre, lequel le reçoit à genoux ſur le bord du marchepied, baiſant premierement le cierge & enſuite la main du Célébrant; & étant deſcendu ſur le pavé, il y fait derechef la génuflexion à l'Autel, & une inclination profonde au Célébrant, puis il retourne au Chœur à ſa place ſans être conduit par le Cérémoniaire, lequel après avoir fait avec lui la génuflexion & l'inclination en arrivant du Chœur, s'eſt retiré au côté de l'Epître pour donner au Diacre les cierges qu'il doit préſenter au Célébrant.

III. L'ordre qui s'obſerve à la diſtribution des cierges, eſt celui-ci. Premierement, ſi-tôt que le Prêtre qui a donné le cierge au Célébrant, l'a ſalué en ſe retirant, le Diacre & le Soûdiacre deſcendent chacun de leur côté ſur le plus bas degré, ou aïant fait tous deux la génuflexion à l'Autel & une inclination profonde au Célébrant, ils montent enſuite ſur le ſecond degré, ſe mettent à génoux ſur le bord du marchepied & reçoivent leurs cierges les baiſant par le bas, & enſuite la main du Célébrant; puis ils ſe lévent enſemble & aïant fait derechef les mêmes révérences à l'Autel & au Célébrant, ils retournent à ſes côtez comme ils étoient auparavant, & donnent leurs cierges à garder aux Miniſtres inférieurs qui ſont auprès d'eux. 2. Les deux Prêtres les plus conſiderables ſuivent immédiatement les Miniſtres ſacrez, & en même-tems que ceux-ci, après avoir reçû leurs cierges font la génuflexion, ceux-là font auſſi la

génuflexion ſur le pavé & une inclination profonde au Célébrant : ils montent enſuite ſur le ſecond degré, ſe mettent à genoux ſur le bord du marchepied & reçoivent leurs cierges les baiſant par le bas & enſuite la main du Célébrant. Pendant ce tems-là deux autres Prêtres font les mêmes réverences au bas des degrez, & en même tems que les deux premiers qui ont reçû leurs cierges, s'écartant l'un de l'autre ſe tournent en dedans & deſcendent les degrez, ceux-là montent ſur le ſecond degré & reçoivent leurs cierges à genoux ſur le marchepied, comme les deux premiers, qui étant deſcendus au bas des degrez, font la génuflexion ſur le pavé & une inclination profonde au Célebrant, avec deux autres qui ſe ſont avancez au milieu d'eux, & qui montent enſuite ſur le ſecond degré pour recevoir leurs cierges, en même tems que ceux qui viennent de les recevoir en deſcendent pour faire la génuflexion & l'inclination profonde aux côtez des deux autres qui ſuivent. Ainſi ſuivant ce qui vient d'être dit, pendant que deux reçoivent leurs cierges, quatre autres font au bas des degrez la révérence à l'Autel & au Célébrant, lequel par ce moyen diſtribuë les cierges ſans aucune interruption. Tout le Clergé ſuit le même ordre chacun venant en ſon rang, les Prêtres les premiers ; les Diacres enſuite, puis les Soûdiacres, & enfin les Clercs, tous deux à deux ; & ſi le nombre eſt impair, les trois derniers viennent enſemble. 3. Les petits Officiers vont auſſi recevoir des cierges, le Cérémoniaire va avec ceux de ſon ordre, & à ſon abſence le Thuriféraire donne au Diacre les cierges, les deux Acolites vont recevoir

les cierges avec les autres Clercs, & après eux le Thuriféraire & le Clerc qui a porté le benîtier, leſquels doivent auparavant porter ſur la crédence les cierges du Célebrant & des Miniſtres ſacrez qu'ils ont reçûs.

IV. La maniere de diſtribuer & de recevoir les cierges que nous venons d'expliquer, & qui convient également à la diſtribution des cendres & à celle des rameaux, ſe doit garder dans les Egliſes où le Clergé eſt nombreux, afin d'abreger cette cérémonie. Mais dans celles où il y a peu d'Eccleſiaſtiques, il ſuffit que pendant que les deux premiers reçoivent leurs cierges ſur le marchepied, les deux ſuivans attendent au bas des dégrez qu'ils ſoient deſcendus, pour faire avec eux & au milieu d'eux la génuflexion à l'Autel & l'inclination au Célebrant, ce que tous les autres obſervent conſécutivement, enſorte que quatre faſſent toûjours enſemble la révérence au bas des dégrez de l'Autel, ſçavoir les deux qui ayant reçû leurs cierges en ſont deſcendus, & les deux qui doivent y monter pour recevoir les leurs.

V. Si quelque Prélat aſſiſte en rochet & en camail à cette cérémonie, & qu'il deſire recevoir le cierge de la main du Célebrant, il part le premier de ſa place accompagné de ſes Aumôniers, & ayant ſalué le Chœur, il s'avance au bas des dégrez, fait la révérence à l'Autel, & après avoir ſalué le Célebrant, qui lui rend le ſalut avec les Miniſtres ſacrez, il monte ſur le ſecond dégré; le Célebrant baiſe alors le cierge & le lui préſente ſans lui baiſer la main: l'Evêque ne baiſe pas non plus la main du Célebrant, mais ſeulement le cierge, & deſcendant enſuite au bas des

dégrez, il fait les mêmes révérences qu'en y arrivant, & retourne à ſon ſiege. Pendant qu'il s'en retourne, le Prêtre le plus conſiderable du Chœur qui a préſenté le cierge au Célebrant, & qui pour faire place au Prélat, s'étoit retiré au côté de l'Evangile avant que de recevoir le ſien, s'approche de l'Autel, & vient le recevoir en la maniere marquée ci-deſſus. Si le Prélat ne deſire pas recevoir ſon cierge à l'Autel, un Prêtre le lui porte à ſon ſiege & le lui préſente, baiſant premierement le cierge, & enſuite la main de l'Evêque, & faiſant une inclination profonde avant & après.

VI. Les Chanoines reçoivent leurs cierges debout & inclinez; ils baiſent ſeulement le cierge, & non pas la main de celui qui le préſente, à moins que ce ne ſoit l'Evêque. Le Curé ou le Supérieur de l'Egliſe qui aſſiſteroit à cette cérémonie ſans y officier, doit préſenter le cierge au Célebrant, & recevoir enſuite le ſien de la même maniere que les Chanoines, debout & incliné, baiſant ſeulement le cierge.

VII. Les Magiſtrats, les Officiers conſiderables & les autres perſonnes de condition reçoivent leurs cierges à genoux ſur le pavé, après le Clergé, ils les baiſent & enſuite la main du Célebrant, & le ſaluent auſſi-bien que l'Autel en arrivant & en ſe retirant. Quant aux autres cierges que le Peuple apporte, & qu'il tient à la main, le Célebrant beniſſant ceux qui ſont devant lui, doit avoir intention de benir tous les autres; & après avoir aſperſé & encenſé ceux qui ſont devant lui, il pourroit deſcendre dans la nef de l'Egliſe pour faire l'aſperſion en la même maniere que l'on fait l'aſperſion ordinaire de l'Eau benite, ou

bien députer un Prêtre revêtu d'un ſurplis & d'une étole pour faire cette cérémonie. De même ſi c'étoit l'uſage de diſtribuer les cierges à tout le Peuple & qu'il y eût un grand concours, il faudroit députer un ou pluſieurs Prêtres revêtus pareillement de ſurplis & d'étole violette pour les diſtribuer en pluſieurs endroits, mais ceux-ci ni le Célebrant ne doivent pas permettre aux femmes de leur baiſer la main.

VIII. Si-tôt que le Célebrant commence à diſtribuer les cierges, deux Chantres entonnent l'Antienne *Lumen ad revelationem*, *&c.* que tout le Chœur continuë étant tourné vers l'Autel, comme durant la bénédiction. Ils chantent enſuite les verſets du Cantique *Nunc dimittis*, *&c.* le Chœur repetant toûjours l'Antienne après chaque verſet. Il faut chanter poſément, ſi la diſtribution eſt un peu longue; & ſi on prévoit qu'elle ne ſoit pas achevée à la fin du Cantique, on doit le recommencer & le repeter même pluſieurs fois juſqu'au *Gloria Patri* qu'on ne doit chanter qu'une fois, & ſeulement à la fin. Cependant il faut faire en ſorte que le Chœur ne manque pas de perſonnes qui continuent de chanter ſans aucune interruption; c'eſt pourquoi dans les Egliſes où il y a peu de Chantres, il eſt à propos de n'aller recevoir les cierges que ſeul à ſeul & l'un après l'autre.

IX. Sur la fin de la diſtribution des cierges, les deux Chantres prennent pour la Proceſſion des chappes violettes qu'on leur apporte à leurs places; & lorſque le Cantique & l'Antienne ſont achevées, ils entonnent le Répons *Exurge Domine*, *&c.* qui ſe chante comme l'Introïte de la Meſſe. En même tems le Thuri-

féraire ſort pour aller préparer l'encenſoir, & le Cérémoniaire fait allumer tous les cierges du Chœur par deux Clercs à qui il a dû donner ce ſoin.

X. Tous les cierges étant diſtribuez, le Célebrant ſe retourne vers l'Autel avec les deux Miniſtres ſacrez, fait avec eux une inclination de tête à la Croix, & va au coin de l'Epître où il lave ſes mains, le Diacre à ſa droite & le Soûdiacre à ſa gauche ſoutenant les côtez de ſa chappe, & les deux Acolites préſentant l'eau & l'eſſuye-main comme à la Meſſe ſolemnelle. Si néanmoins le Célebrant avoit quitté l'Autel pour diſtribuer les cierges au Peuple, au retour il laveroit ſes mains près de la crédence, & ayant fait enſuite la révérence convenable avec ſes Miniſtres au bas de dégrez de l'Autel, il monteroit au coin de l'Epître. Lorſque le Chœur a achevé le Répons *Exurge*, *&c.* le Célebrant chante l'Oraiſon *Exaudi*, *&c.* ayant les mains jointes & les Miniſtres étant à ſes côtez comme à la bénédiction. Si cette cérémonie ſe fait après la Septuageſime, dans un autre jour que le Dimanche, le Diacre chante *Flectamus genua* avant cette Oraiſon, & le Soûdiacre *Levate* en la maniere ordinaire, étant cependant tous deux aux côtez du Célebrant.

§. IV.

De la Proceſſion, & de la Meſſe de la Purification.

I. QUand le Célebrant a chanté l'Oraiſon *Exaudi, &c.* après la diſtribution des cierges, il va au milieu de l'Autel avec ſes deux Miniſtres; & après avoir fait une inclination de tête à la Croix, il benit l'encens aidé à l'ordinaire par le Diacre; enſuite le Soûdiacre, le Cérémoniaire & le Thuriféraire font la génuflexion, le premier au lieu où il étoit, les deux autres après être deſcendu vers le côté de l'Epître ſur le dernier dégré, ils vont tous trois à la crédence, où le Soûdiacre s'étant rangé avec la Croix de la Proceſſion entre les deux Acolites qui prennent leurs chandeliers, & le Thuriféraire s'étant placé devant lui, ils marchent tous quatre enſemble dans ce même ordre, & s'arrêtent devant l'Autel au bas du Sanctuaire. Cependant le Diacre ayant reçû du Clerc le cierge allumé du Célebrant, le lui préſente baiſant le cierge & la main: il reçoit enſuite le ſien & deſcend en ſa place au milieu de l'Autel derriere le Célebrant, il y fait la génuflexion, & ſe tourne par la droite vers le Peuple pour chanter *Procedamus in pace*, le Célebrant demeurant alors tourné vers l'Autel. Le Diacre ayant chanté *Procedamus in pace* ſe retourne auſſi-tôt vers l'Autel ſans faire la génuflexion. Le Chœur ayant répondu *In nomine Chriſti, amen*, le Célebrant & le Diacre derriere lui, font une inclination de tête à la Croix & deſcendent au

bas des dégrez où ils font la révérence convenable à l'Autel ; enſuite le Diacre ayant reçû du Cérémoniaire ſon bonnet & celui du Célebrant le lui préſente étant à ſa droite ; puis ils ſe tournent l'un & l'autre vers le Chœur, le Célebrant tenant la droite & le Diacre la gauche : cependant les deux Chantres entonnent l'Antienne *Adorna thalamum, &c.* & la Proceſſion commence à marcher dans l'ordre qui ſuit.

II. En même tems que le Célebrant fait avec le Diacre la révérence convenable au bas des dégrez de l'Autel, le Thuriféraire & tout le Clergé font la génuflexion à leurs places, à l'exception de ceux qui ſont dans les hautes formes du Chœur, qui ne la font qu'en deſcendant. Enſuite le Thuriféraire marche le premier par le côté de l'Evangile, il eſt ſuivi du Soûdiacre & des deux Acolites, qui ſans aucune révérence à l'Autel, ſe tournent conjointement par le même côté, le premier tenant toûjours la droite du Soûdiacre, & le ſecond la gauche. Le Clergé ſuit, les moins conſiderables les premiers, marchant deux à deux & gardant environ trois pas de diſtance entr'eux, ayant leurs cierges allumez & un peu panchez en dehors. Le Cérémoniaire après avoir fait à la gauche du Célebrant la génuflexion avec le Thuriféraire & tout le Clergé ſuit le Soûdiacre, & marchant au milieu il a ſoin que chacun obſerve l'ordre convenable. Les Chappiers marchent immédiatement devant le Celebrant, avec lequel ils ſe couvrent auſſi-tôt qu'ils commencent à marcher ; le Diacre ſe couvre auſſi & ne ſoûtient pas le devant de la chappe du Célebrant. Tous les autres ſe couvrent quand ils ſont ſor-

tis de l'Egliſe, excepté le Soûdiacre, les Acolites, le Thuriféraire & le Cérémoniaire qui demeurent toûjours découverts, ſi le mauvais tems ne les oblige de ſe couvrir. Si la Proceſſion ſe fait ſeulement au tour de l'Egliſe par dedans, le Célebrant ſeul eſt couvert. Remarquez premierement, que ceux qui ſont couverts doivent faire attention à ſe découvrir aux noms de Jeſus & de Marie qui ſe trouvent dans les Antiennes. 2. Le Sacriſtain change pendant la Proceſſion les ornemens violets de l'Autel, pour en mettre de conformes à la Fête; il retire en même tems tout ce qui ne doit plus ſervir, comme la table & la corbeille où étoient les cierges, le benîtier & le grand voile violet.

III. Au retour de la Proceſſion, ſi la Sacriſtie n'eſt pas beaucoup éloignée de l'Autel, le Thuriféraire après avoir fait la génuflexion au lieu convenable va à la Sacriſtie, le Soûdiacre avec les Acolites l'y ſuit; le Cérémoniaire en fait de même après avoir fait la génuflexion. Le Célebrant & le Diacre après s'être découverts à l'entrée du Chœur & avoir ſalué le Clergé, s'avancent par le côté de l'Epître juſqu'au bas des dégrez de l'Autel, où ayant fait la révérence convenable ils ſe retirent à la Sacriſtie; ils y quittent les ornemens violets, & s'y revêtent des ornemens blancs: que ſi la Sacriſtie eſt fort éloignée de l'Autel, ou que la Meſſe ne ſe doive pas dire de la Purification, mais d'un Dimanche privilegié, il n'eſt pas néceſſaire que les Officiers au retour de la Proceſſion rentrent dans la Sacriſtie pour prendre leurs ornemens, le Sacriſtain ayant dû en ce cas les apporter ſur leurs ſieges. Ainſi le Soûdiacre & les Acolites vont droit à la

crédence où ils remettent la Croix & les chandeliers, & le Thuriféraire après avoir fait la génuflexion va renouveller le feu dans l'encenſoir pour le commencement de la Meſſe. Quand le Célebrant arrive au bas des dégrez de l'Autel, le Soûdiacre ſe rend à ſa gauche, & le Diacre étant en même tems paſſé à ſa droite, ils font tous trois la révérence à l'Autel, & vont prendre leurs ornemens à leurs ſieges au côté de l'Epître ; & lorſqu'ils ſont entierement habillez, ils retournent l'un après l'autre, tête nuë & les mains jointes au bas des dégrez pour commencer la Meſſe ; & cependant le Cérémoniaire reporte ou fait reporter à la Sacriſtie par quelque Clerc la chappe du Célebrant, les chaſubles pliées, ſi on s'en eſt ſervi, & la Croix de la Proceſſion.

IV. Au retour de la Proceſſion le Clergé fait la génuflexion deux à deux en entrant au Chœur, & tous ainſi ſucceſſivement ſe ſéparent en ſe ſaluant pour retourner à leurs places, où ils demeurent debout tournez en face pendant tout le Répons *Obtulerunt*, que les Chappiers entonnent en entrant dans l'Egliſe ; ceux-ci ſe découvrent en entrant au Chœur, & après avoir fait la révérence convenable, ils ſe ſéparent des deux côtez du Chœur pour recevoir le ſalut du Célebrant & du Diacre. Si les Chappiers étoient occupez à chanter le Verſet du Répons, ils ne ſe ſépareroient point. Ceux qui doivent porter les chappes à la Meſſe, vont les prendre durant le Répons à la Sacriſtie, & entrent au Chœur auſſi-tôt après que ceux qui portoient des chappes violettes à la Proceſſion ſont ſortis du Chœur après avoir chanté les Verſets du Répons *Obtulerunt*. Lorſque ce Répons eſt fini, chacun éteint ſon cier-

ge & le garde auprès de ſoi pour l'allumer à l'Evangile & après le *Sanctus*.

V. Remarquez 1. Que ſi la Proceſſion ſe fait dans l'Egliſe à cauſe du mauvais tems, ou pour quelque autre raiſon, on ne doit commencer le Répons *Obtulerunt* qu'à l'entrée du Chœur. 2. Selon un Decret de la S. R. C. du 12. Juin 1627. celui qui en l'abſence de l'Evêque a fait la bénédiction des cierges, des cendres, des Rameaux & des Fonts baptiſmaux, doit toûjours célebrer la Meſſe. 3. Pendant la Meſſe qui ſe célebre à l'ordinaire, tous excepté les Officiers de l'Autel, tiennent leurs cierges allumez durant l'Evangile, & depuis la Conſécration juſqu'après la Communion du Clergé & du Peuple. Deux Clercs ont ſoin pour cela d'allumer un peu avant l'Evangile & au *Sanctus*, ceux des premiers de chaque ordre dans le Chœur commençans par les plus conſiderables, & chacun prend enſuite ſucceſſivement de la lumiere. 4. Après que le Célebrant a paſſé au coin de l'Epître pour y entendre l'Evangile, un Clerc lui préſente ſon cierge allumé, baiſant le cierge & ſa main, & lui faiſant une inclination médiocre avant & après. Le Célebrant le tient pendant l'Evangile, & le rend à ce même Clerc avant que le Soûdiacre lui préſente l'Evangile à baiſer. 5. Comme les Clercs communient le cierge à la main, ils doivent le tenir de maniere qu'ils n'empêchent pas l'action du Prêtre 6. Ce qui vient d'être dit, regarde ſeulement la Meſſe de la Purification; car ſi la Meſſe eſt d'un Dimanche privilegié, ou d'une Fête ſupérieure, comme ſeroient celles du Patron, du Titulaire, de la Dedicace de l'Egliſe, le Sacriſtain reprend les cierges après la Proceſſion.

§. V.

De la Fête de la Purification dans les petites Egliſes.

DAns les Egliſes où il n'y a pas aſſez d'Officiers pour pratiquer tout ce qui vient d'être dit, il faut au moins obſerver les principales cérémonies preſcrites dans le Miſſel, conformément aux avis ſuivans. Premierement, s'il n'y a pas de Miniſtres ſacrez, mais ſeulement des Clercs, deux accompagnent le Célebrant à l'Autel, marchant devant lui; & lorſqu'il monte ſur le marchepied, ils levent un peu de part & d'autre le devant de ſa chappe (s'il en a) & de ſes vêtemens, juſques ſur le ſecond dégré, où ayant fait la génuflexion en même tems qu'il baiſe l'Autel, l'un d'eux va au côté de l'Epître ſoûtenir le devant de ſa chappe pendant qu'il benit les cierges & tourner les feuillets du Miſſel : l'autre va préparer l'encenſoir qu'il apporte au commencement de la derniere Oraiſon : celui qui étoit auprès du Célebrant, ou un autre, s'il y en a, apporte en même tems le benîtier, & l'un & l'autre ayant ſalué le Célebrant, l'aident à benir l'encens & à aſperſer les cierges de la maniere qu'il a été expliqué ci-deſſus. 2. Pendant la diſtribution des cierges, un de ces Clercs les préſente au Célebrant, & les baiſe auparavant, & s'il y a un Prêtre, il lui préſente le premier, pour le donner au Célebrant. 3. Si le Célebrant chante *Flectamus genua*, un Clerc chante der-

riere lui *Levate*. 4. Le Célebrant après avoir béni l'encens pour la Proceſſion & reçû ſon cierge allumé, ſe tourne vers le Peuple & chante *Procedamus in pace*. 5. Le Thuriféraire marche le premier à la Proceſſion, & il eſt ſuivi d'un Clerc qui porte la Croix au milieu de deux autres qui portent des chandeliers. 6. Si la bénédiction des cierges ſe fait ſans chanter, le Célebrant avant que de les diſtribuer, doit lire tout haut au coin de l'Epître l'Antienne *Lumen ad*, *&c.* & le Cantique *Nunc dimittis*; & s'il n'y a point de Proceſſion, il lit de même les Antiennes marquées dans le Rituel, & le Répons *Obtulerunt*, *&c.* avant que de commencer la Meſſe.

ARTICLE CINQUIEME.

Du jour des Cendres & du tems de Carême.

I. LE Mercredi des Cendres, le Sacriſtain a ſoin de préparer de bonne heure des cendres bien ſeches & bien nettes, faites des Rameaux benis l'année précedente, & de les mettre proche du Miſſel ſur l'Autel. Il met ſur la crédence, outre les choſes ordinaires pour la Meſſe ſolemnelle, un benîtier avec l'aſperſoir, un grand baſſin, une aiguiere, une ſerviette & de la mie de pain pour laver les mains du Célebrant après la diſtribution des cendres. Il prépare dans la Sacriſtie deux étoles violettes pour le Célebrant & pour le Diacre, une chappe de même couleur; & dans les Egliſes conſiderables deux chaſubles pliées pour le Diacre & le Soûdiacre. Il porte ſur le ſiege des Officiers ſacrez la chaſuble du Célebrant avec trois manipules violets pour la Meſſe ſolemnelle.

II. La cérémonie de la bénédiction & de la diſtribution des cendres, eſt ſemblable à celle qui a été marquée dans l'article précedent pour la bénédiction & diſtribution des cierges. Il y a ſeulement ceci de particulier. Premierement, le Célebrant reçoit des cendres le premier, debout & la tête inclinée; le Prêtre le plus conſiderable du Chœur, ſans étole, les lui impoſe ſur la tête en forme de Croix, diſant: *Memento homo, quia pulvis es & in pulverem*

reverteris ; & le Chœur chante en même tems l'Antienne *Immutemur*, *&c.* 2. Le Célebrant donne les cendres de la même maniere à tous les autres qui les reçoivent à genoux, excepté les Prélats, le Curé & le Supérieur de l'Egliſe, s'ils aſſiſtent à cette cérémonie ſans y officier, & les Chanoines, qui les reçoivent debout & inclinez. 3. Pendant que les Miniſtres ſacrez les reçoivent, le Cérémoniaire tient le baſſin à côté du Célebrant, & le rend enſuite au Diacre, qui après avoir reçû des cendres, doit paſſer à la droite du Célebrant, & le Soûdiacre paſſe à la gauche du côté de l'Epître. 4. Si quelque Prélat, aſſiſtant à cette cérémonie, ne veut pas aller recevoir les cendres à l'Autel, un Prêtre des plus conſiderables du Chœur prend une étole violette, & étant précedé d'un Clerc qui porte le baſſin, il va à ſa place les lui impoſer comme aux autres, en lui faiſant la révérence avant & après. 5. Lorſqu'on donne des cendres aux femmes, on ne doit point changer les paroles *Memento homo*, *&c.* ni les impoſer ſur leurs coëffes, mais autant qu'on peut ſur les cheveux.

III. Après la diſtribution, le Célebrant chante l'Oraiſon *Concede nobis*, *&c.* le Diacre étant à ſa droite & le Soûdiacre à ſa gauche. il deſcend enſuite à ſon ſiege où il quitte la chappe & prend le manipule & la chaſuble, aidé par les Officiers ſacrez qui prennent enſuite leurs manipules, & vont l'un après l'autre tête nuë & les mains jointes devant le milieu de l'Autel pour commencer la Meſſe.

IV. Dans cette Meſſe & dans les autres auſquelles on chante le Verſet *Adjuva nos*, *&c.* le Célebrant le diſant fait ſeulement une génuflexion avec le Diacre qui eſt à ſon côté & ſe

ſe releve auſſi-tôt, mais quand on chante ce même Verſet au Chœur, il ſe met à genoux ſur le bord du marchepied avec les Miniſtres ſacrez à ſes côtez, & il y demeure juſqu'à la derniere parole. Le Célebrant doit avoir fait auparavant la bénédiction de l'encens pour l'Evangile, & le Diacre doit dire *Munda cor meum, &c.* pendant qu'on chante ce Verſet, afin qu'en ſe levant il puiſſe prendre d'abord le livre des Evangiles & recevoir la bénédiction du Célebrant, & que par ce moyen il y ait moins d'interruption dans la Meſſe. Les autres cérémonies qui doivent ſe pratiquer dans cette Meſſe fériale ſe trouvent au premier Tome & à la premiere Partie de ce ſecond Tome, comme de ſe mettre à genoux pendant les Oraiſons & au *Sanctus*, auſſi-bien que tout ce que le Diacre doit faire lorſqu'il chante ces paroles *Humiliate capita veſtra Deo* avant la derniere Oraiſon.

V. Dans les Egliſes où il y a un ſi grand concours de Peuple qu'il eſt néceſſaire d'y diſtribuer des cendres dès le matin, le Prêtre qui doit dire la premiere Meſſe en fait la bénédiction & la diſtribution avant que de commencer la Meſſe, aidé ſeulement du Servant de Meſſe qui tient le benîtier; mais il ne faut en benir avant cette Meſſe qu'autant qu'il eſt néceſſaire pour ſatisfaire à la dévotion de ceux qui ne peuvent attendre la bénédiction & la diſtribution ſolemnelle que l'on fait avant la grand'Meſſe.

VI. Dans les Egliſes moins conſiderables il faut ſuivre à proportion ce qui a été marqué dans l'article précedent pour la bénédiction & diſtribution de cierges §. 5. Et s'il n'y a point d'autre Prêtre que le Célebrant, il ſe donne à

lui-même des cendres, ſans rien dire : il ſe met pour cela à genoux au milieu de l'Autel ſur le bord du marchepied, ayant un Clerc à ſon côté qui tient le baſſin, & s'étant levé il les diſtribuë aux autres.

VII. Pendant le tems de Carême, lorſqu'on en fait l'Office on ſe ſert d'ornemens violets, & le Diacre & le Soûdiacre ne ſe ſervent point de dalmatique ni de tunique aux grandes Meſſes. On obſerve la même choſe aux Quatre-Tems qui ſe rencontrent dans l'année, lorſqu'on en dit la Meſſe les jours de féries auſſi-bien qu'aux Dimanches; durant le Carême les Autels ſont ornez plus ſimplement qu'à l'ordinaire ſans fleurs ni bouquets. On en peut mettre cependant le quatriéme Dimanche, auquel jour le Diacre & le Soûdiacre ſe ſervent de dalmatique & de tunique.

VIII. Avant les Vêpres du Samedi avant le Dimanche de la Paſſion on couvre toutes les Croix & les images qui ſont dans l'Egliſe, & il n'y en doit paroître aucune ſur l'Autel pendant tout ce tems; les voiles qui les couvrent doivent être violets ſans aucune figure, non pas même des inſtrumens de la Paſſion de Notre-Seigneur, & quelque Fête qui arrive cette couleur ne doit point être changée, excepté le Jeudi & le Vendredi-Saint, ainſi qu'il ſera expliqué ci-après. Les Croix demeurent ainſi voilées juſqu'à l'adoration qui s'en fait le Vendredi-Saint, & les autres Images juſqu'après les Litanies du Samedi-Saint.

ARTICLE SIXIEME.

Du Dimanche des Rameaux.

§. I.

Ce qu'on doit préparer en ce jour.

I. LA cérémonie de la bénédiction & de la diſtribution des Rameaux, & de la Proceſſion, eſt peu differente de celle qui ſe fait le jour de la Purification : c'eſt pourquoi ſuppoſant ce qui a été dit dans l'Article quatriéme, nous nous contenterons d'ajoûter ce qu'il y a de particulier à ce Dimanche.

II. Le Sacriſtain doit 1. parer l'Autel d'un ornement violet des plus beaux, & mettre ſix cierges ſur l'Autel ſans tableaux ni bouquets. 2. Il prépare au coin de l'Epître dans une corbeille ſur une petite table couverte d'une nappe blanche autant de Rameaux qu'il en faut pour les perſonnes à qui on en doit diſtribuer. 3. Outre les ornemens pour le Célebrant, les Miniſtres ſacrez & les Chappiers ſemblables à ceux de la bénédiction des cierges, il prépare de plus deux manipules pour le Diacre & le Soûdiacre, mais ſi l'on commence l'Office par l'aſperſion de l'Eau benîte, il les met ſur le ſiege des Miniſtres ſacrez avec la chaſuble & le manipule du Célebrant. 4. Il met dans le Sanctuaire au côté de l'Evangile trois pupîtres

nuds, & proche la crédence la Croix des Proceſſions couverte d'un voile violet.

§. II.

De la bénédiction & diſtribution des Rameaux.

I. LE Célebrant s'étant revêtu à la Sacriſtie avec ſes Officiers comme au jour de la Purification, fait premierement, ſi c'eſt l'uſage, l'aſperſion de l'Eau benîte; & après l'Oraiſon *Exaudi, &c.* le Diacre & le Soûdiacre ayant pris leurs manipules que les Acolites leur apportent, ils montent avec lui à l'Autel & font la génuflexion, quand il le baiſe, puis ils vont au côté de l'Evangile, où le Célebrant ayant le Diacre à ſa droite & le Soûdiacre à ſa gauche, lit ſans faire le ſigne de la Croix l'Antienne *Hoſanna*, pendant qu'on la chante au Chœur: & lorſqu'elle eſt achevée, il chante l'Oraiſon qui ſuit ayant les mains jointes.

II. Pendant cette Oraiſon, le Soûdiacre après avoir fait la génuflexion vers la Croix, deſcend à la crédence, & reçoit du Cérémoniaire le livre de l'Epître qu'il chante avec les cérémonies ordinaires de la Meſſe ſolemnelle: il reçoit enſuite la bénédiction du Prêtre, & après avoir rendu le livre au Cérémoniaire, il retourne à la gauche du Célebrant où il fait la génuflexion en arrivant. Le Célebrant lit l'Epître & le Répons ſuivant, pendant que le Soûdiacre chante l'Epître, il lit auſſi l'Evangile au même lieu, ayant dit auparavant

Munda cor meum, un peu incliné vers le livre.

III. Après l'Epître, le Thuriféraire va préparer l'encensoir, & le Diacre ayant reçû du Cérémoniaire le livre des Evangiles, le porte sur l'Autel comme à la Messe solemnelle, puis il retourne au côté droit du Célebrant où il fait benir l'encens, après quoi il va se mettre à genoux au milieu de l'Autel sur le bord du marchepied pour dire *Munda cor meum*; ensuite il prend le livre des Evangiles & s'approche du Célebrant devant lequel il se met à genoux pour demander la bénédiction: le Célebrant se tourne en même tems vers lui, le benit & lui presente sa main à baiser: le Diacre se leve ensuite, saluë le Célebrant, & sans lui tourner le dos ni à l'Autel, il descend les dégrez & va chanter l'Evangile accompagné de tous les autres Officiers comme à la Messe.

IV. Après l'Evangile, le Diacre encense le Célebrant à l'ordinaire, & le Soûdiacre lui porte le livre à baiser, puis ils retournent le premier à la droite & le second à la gauche du Célebrant qui chante les Oraisons & la Préface les mains jointes & sans changer les termes latins, quoique les Rameaux ne soient ni de palme ni d'olive. Les Ministres sacrez disent avec lui le *Sanctus* médiocrement inclinez, & font le signe de la Croix à *Benedictus*.

V. Les autres cérémonies de la bénédiction & de la distribution des Rameaux sont les mêmes qu'au jour de la Purification, excepté qu'à la fin de la distribution le Chœur ne chante pas *Exurge*, mais continuë les Antiennes jusqu'à ce que le Célebrant ait lavé ses mains. Quand il dit ensuite l'Oraison *Omnipotens*, les Ministres sacrez quittent leurs ma-

nipules entre les mains du Cérémoniaire, & ſe diſpoſent à la Proceſſion.

§. III.

De la Proceſſion du Dimanche des Rameaux.

I. COmme il a été dit ci-deſſus que cette Proceſſion eſt la même pour les cérémonies que celle du jour de la Purification, nous nous contenterons de marquer ſeulement ce qu'il y a de particulier.

II. Au retour de la Proceſſion, lorſque le Thuriféraire, qui marche le premier, approche de la porte de l'Egliſe, deux ou quatre Clercs y entrent & ferment la porte. Le Thuriféraire, le Soûdiacre & les Acolites arrivant devant la porte, s'arrêtent & ſe tiennent dans le même ordre qu'ils gardoient, le Soûdiacre tourne alors l'image du Crucifix vers le Célebrant: le Clergé ſe range de part & d'autre, tête nuë, & le Célebrant ſe tient au milieu, ſeul couvert, ayant le Diacre à ſa gauche, qui pour lors ſe découvre.

III. Quand le Clergé a ceſſé de chanter, ceux qui ſont entrez dans l'Egliſe, chantent étant tournez vers la Proceſſion le Verſet *Gloria laus*, qui eſt enſuite repeté par ceux qui ſont dehors, ainſi qu'il eſt preſcrit dans le Miſſel & dans le Proceſſional. Lorſqu'on a achevé, le Soûdiacre ſans rien dire, frappe une fois le bas de la porte de l'Egliſe avec le bout du bâton de la Croix, qu'il ne ſépare point, & les Chantres du dedans l'ayant auſſitôt ouverte, les Chappiers entonnent le Ré-

pons *Ingrediente Domino*. Le Clergé entre enſuite dans l'Egliſe, & va droit au Chœur ſuivi du Célebrant, qui après avoir ſalué le Clergé en y entrant, fait la révérence au bas des dégrez de l'Autel avec les Officiers ſacrez, & va enſuite à ſon ſiege quitter la chappe & prendre les ornemens de la Meſſe.

IV. Si le mauvais tems contraint de faire la Proceſſion dans l'Egliſe, il faut pratiquer devant la porte du Chœur ce qui auroit dû ſe faire à celle de dehors.

V. Le Sacriſtain ôte pendant la Proceſſion ce qui ne doit pas ſervir à la Meſſe ſolemnelle, comme le baſſin, l'aiguiere, la petite table, la corbeille, & met des Rameaux benis ſur l'Autel entre les chandeliers. Il prépare dans la Sacriſtie des ornemens pour ceux qui doivent chanter la Paſſion, ſçavoir à chacun un amit, une aube, une ceinture, un manipule & une étole violette ſans dalmatique, & dans les Egliſes où l'on ſe ſert de chaſubles pliées à la grand'Meſſe, il prépare de plus trois étoles larges pour ceux qui doivent chanter la Paſſion.

§. IV.

De la Paſſion qu'on chante le Dimanche des Rameaux.

I. CE qu'il y a de particulier dans la Meſſe de ce jour regarde la Paſſion. Les trois perſonnes qui la doivent chanter étant allez pendant l'Epître prendre à la Sacriſtie les ornemens de Diacre que le Sacriſtain a dû pré-

parer, en ſortent tête nuë ſur la fin du Trait dans l'ordre qui ſuit. Le Cérémoniaire marche le premier les mains jointes, le Diacre faiſant l'Hiſtorien le ſuit portant le livre de la Paſſion appuyé ſur ſa Poitrine, celui qui repréſente le Peuple ou la Sinagogue vient après, & enfin celui qui repréſente Notre-Seigneur, ces deux derniers les mains jointes ; où s'il y a, comme il convient, trois livres de la Paſſion, chacun porte le ſien appuyé ſur ſa poitrine, & trois Clercs en ſurplis les ſuivent l'un après l'autre.

II. Etant arrivez au bas des dégrez de l'Autel, celui des Diacres qui repréſente Notre-Seigneur paſſe au milieu des deux autres, & les trois Clercs s'étant rangez en droite ligne derriere eux, ils font tous enſemble la génuflexion ſur le pavé, & enſuite une courte priere à genoux, les Diacres ſur le dernier dégré, & le Cérémoniaire & les Clercs ſur le pavé. Cette priere achevée, ils font encore une génuflexion à l'Autel & une inclination au Célebrant, qui, s'il eſt encore à l'Autel, a dû ſe tourner vers eux avec ſes Miniſtres ; & paſſant au côté de l'Evangile dans le même ordre qu'ils ſont venus, ils s'y placent, l'Evangeliſte au milieu, celui qui repréſente Notre-Seigneur à ſa droite, & celui qui repréſente le Peuple à ſa gauche : les trois Clercs ſe mettent vis-à-vis d'eux derriere les pupîtres, & tiennent des deux mains les deux côtez du livre de chaque Diacre ; s'il n'y a pas des pupîtres, ils ſoûtiennent des deux mains le livre de chaque Diacre ; le Cérémoniaire après les avoir fait placer ſe retire à la crédence.

III. Le Trait fini, l'Evangeliſte commence la Paſſion ſans dire *Dominus vobiſcum*, ſans

ſigne

ſigne de Croix, & ſans encenſer le livre ; les deux autres Diacres chantent à leur tour ſelon qu'il eſt marqué par la diſtinction de ces figures †. C. S. qui ſe trouvent dans le Miſſel & qui ſignifient †. Notre-Seigneur, C. le Chantre ou l'Evangeliſte, S. la Sinagogue ou le Peuple.

IV. Le Célebrant qui a dû s'aſſeoir pendant qu'on a chanté le Trait, ſe leve de ſon ſiege un peu avant que la Paſſion commence, & va par le plus court chemin au coin de l'Epître où il reçoit ſon Rameau préſenté par le Diacre avec les baiſers ordinaires, & lit à voix baſſe toute la Paſſion, étant un peu tourné vers les Diacres, ayant la main droite appuyée ſur le livre, & tenant ſon Rameau de la gauche auſſi appuyée ſur l'Autel. Lorſqu'il eſt arrivé à ces paroles *Emiſit ſpiritum*, il ne ſe met pas à genoux, mais il continuë la Paſſion juſqu'à l'endroit où il faut dire le *Munda cor meum*, & pour lors il ſe tourne vers les Diacres qui chantent la Paſſion tenant ſon Rameau de la main droite.

V. Pendant que le Célebrant lit la Paſſion, les deux Miniſtres ſacrez ayant reçû leurs Rameaux ſe tiennent à la droite du Célebrant comme pendant l'Introïte de la Meſſe, & le Diacre a ſoin de tourner les feuillets. Quand il l'a achevée ils deſcendent au-deſſous de lui chacun en ſa place ordinaire, & ſe tiennent tournez vers les Diacres juſqu'à ce que la Paſſion ſoit finie : les autres Officiers & tout le Clergé tiennent pareillement leur Rameaux pendant toute la Paſſion.

VI. Après que l'Evangeliſte a chanté ces paroles *Emiſit ſpiritum* tous ſe mettent à genoux, & s'inclinent profondement, les Diacres qui

chantent la Paſſion vers leurs livres, & tous les autres vers l'Autel. On ne baiſe point la terre. Le Célebrant & les Miniſtres ſacrez ayant rendu leurs Rameaux au Clerc qui les leur avoit donné, vont un peu avant ces paroles au milieu de l'Autel, où ils font l'un derriere l'autre une inclination de tête à la Croix, le Célebrant deſcend & les deux Miniſtres montent ſur le ſecond dégré, & ils ſe mettent tous trois à genoux ſur le bord du marchepied s'inclinant profondement.

VII. Après l'eſpace d'un *Pater*, le Diacre qui repréſente l'Evangeliſte ſe leve, tous en font de même, & il continuë la Paſſion : le Thuriféraire va cependant préparer ſon encenſoir.

VIII. Le Célebrant ſe leve avec ſes Miniſtres & monte ſeul ſur le marchepied où il dit au milieu de l'Autel *Munda cor meum*. Les Miniſtres ſacrez font la génuflexion ſur le bord du marchepied, puis le Diacre deſcend ſur le pavé vis-à-vis du coin de l'Epître pour recevoir le livre des Evangiles qu'il porte ſur l'Autel ſelon la maniere accoûtumée ; le Soûdiacre va cependant en diligence par le plus court chemin prendre le Miſſel qu'il tranſporte en la maniere ordinaire au coin de l'Evangile où le Célebrant lit *Altera autem die* ſans faire de ſigne de Croix ſur lui ni ſur le livre, qu'il ne baiſe pas à la fin, & les Miniſtres répondent *Laus tibi Chriſte*. Enſuite le Célebrant s'approche du milieu de l'Autel & fait une inclination de tête à la Croix avec ſes Miniſtres qui ſont derriere lui ; puis ils retournent tous trois au coin de l'Epître, & ſe tournent comme auparavant vers les Diacres, s'ils chantent encore la Paſſion.

IX. La Paſſion étant finie, les trois Diacres ſuivis des trois Clercs, vont faire la génuflexion au bas des dégrez de l'Autel, & une inclination au Célebrant, & retournent à la Sacriſtie dans le même ordre qu'ils en ſont ſortis.

X. Lorſque les Diacres de la Paſſion ſont partis, le Célebrant ſe tourne vers l'Autel, & le Diacre monte à ſa droite au coin de l'Epître pour faire benir l'encens, le Cérémoniaire avertit le Thuriféraire qu'il aide en cette cérémonie. Le Diacre enſuite va au lieu ordinaire dire *Munda cor meum*, prend le livre des Evangiles, & reçoit la bénédiction du Célebrant qui eſt toûjours au coin de l'Epître, baiſe ſa main, & étant deſcendu en bas ſans tourner le dos à l'Autel ni au Célebrant, il fait la génuflexion avec tous les Officiers, & va enſuite avec eux au côté de l'Evangile; il encenſe d'abord le livre & chante l'Evangile à l'ordinaire, excepté qu'il ne dit point *Dominus vobiſcum*, qu'il ne fait point le ſigne de la Croix ſur le livre ni ſur lui, & que les Acolites y portent leurs Rameaux au lieu de chandeliers; le Célebrant tient cependant ſon Rameau qui lui a été préſenté par le Clerc deſigné pour cela, lequel vient le reprendre avant que le Soûdiacre lui porte le livre à baiſer.

XI. Aux Meſſes baſſes, le Prêtre ayant dit le Trait, paſſe au côté de l'Evangile en faiſant au milieu de l'Autel une inclination de tête à la Croix, & commence la Paſſion ſans dire *Dominus vobiſcum* ni ſans faire aucun ſigne de Croix. A ces paroles *Emiſit ſpiritum*, il ſe met à genoux ſur le bord du marchepied tourné vers le livre & s'incline profondement pen-

dant l'eſpace d'un *Pater*. Enſuite il ſe releve & continuë la Paſſion juſqu'à l'endroit où il faut dire *Munda cor meum*. Pour lors il va au milieu de l'Autel pour le dire, & fait le reſte à l'ordinaire baiſant le livre comme de coûtume. A la fin de la Meſſe au lieu de l'Evangile de ſaint Jean il dit celle qui eſt marquée dans la bénédiction des Rameaux *Cùm appropinquaſſet*.

§. V.

Du Dimanche des Rameaux dans les petites Egliſes.

DAns les Egliſes où il n'y a pas aſſez d'Officiers pour pratiquer tout ce qui vient d'être dit, il faut obſerver à la bénédiction, à la diſtribution des Rameaux & à la Proceſſion ce qui a été dit à la Fête de la Purification, avec ce qui ſuit. Premierement, s'il n'y a point de Miniſtres ſacrez, un Clerc chante l'Epître de la bénédiction des Rameaux, & le Célebrant qui doit avoir pris le manipule, ayant dit *Munda cor meum* & *Jube*, *&c.* au côté de l'Epître, chante l'Evangile au même lieu & continuë la bénédiction. 2. Le Clerc qui porte la Croix frappe la porte de l'Egliſe après le Verſet *Gloria laus*, comme il eſt marqué ci-deſſus §. 3. nomb. 2. 3. Le Célebrant chante ſeul la Paſſion au côté de l'Evangile; ou bien un Diacre, s'il y en a, en étole & en manipule violet pourroit la chanter ſeul juſqu'à ces paroles *Alterâ autem die*, *&c.* que le Célebrant chanteroit enſuite au côté de l'E-

vangile après avoir dit *Munda cor meum, &c.* au milieu de l'Autel & après avoir encenſé le livre : mais ſi ce Diacre ſert à la Meſſe il doit chanter la Paſſion & l'Evangile. La coûtume de quelques lieux de faire la diſtribution de la Paſſion entre le Célebrant, le Diacre & le Soûdiacre ne peut être approuvée, moins encore celle de la partáger entre le Prêtre & les Laïques, non plus que l'abus de ceux qui éteignent les cierges de l'Autel pendant la Paſſion. Remarquez que ſi dans ce jour le Célebrant qui fait la bénédiction des Rameaux eſt obligé de dire ſeulement une Meſſe baſſe par le défaut de Chantres, il dit néanmoins à la fin l'Evangile de ſaint Jean comme aux Meſſes ſolemnelles, parce qu'il a lû auparavant celle qui eſt propre à la bénédiction des Rameaux.

ARTICLE SEPTIEME.

De l'Office des Ténebres.

I. LE Mercredi-Saint le Sacriſtain a ſoin de préparer après Complies ce qui eſt néceſſaire pour l'Office des Tenebres, ſçavoir ſix cierges de cire jaune ſur l'Autel, quinze autres plus petits d'égale grandeur ſur un chandelier triangulaire. On renouvelle ces cierges les deux autres jours, ſi cela ſe peut commodement. Il faut placer le chandelier un peu au-deſſous de la place où le Soûdiacre a coûtume de chanter l'Epître, & mettre auprès un éteignoir. On prépare auſſi un pupître nud pour chanter les Leçons, & le banc des Chantres qui doit auſſi être nud.

II. Cet Office commence ordinairement à quatre heures après midi ou environ. Voici ce qu'il faut obſerver. 1. Tous les cierges étant allumez, le Clergé entre au Chœur & ſaluë l'Autel; mais on ne s'entre-ſaluë point: & après avoir fait une courte priere à genoux chacun dans ſa place, on dit debout & à voix baſſe le *Pater*, l'*Ave* & le *Credo*. Enſuite le premier Chantre accompagné du Cérémoniaire va annoncer la premiere Antienne à l'Officiant qui l'entonne en faiſant ſur ſoi le ſigne de la Croix, ce que tous pratiquent alors. Après que le premier Verſet du premier Pſeaume a été entonné par les Chantres, tous s'aſſeyent & ſe couvrent. 2. Les Chantres vont annoncer les Antiennes à l'ordinaire, & ne quittent point leurs places pour chanter les Verſets avant les Leçons. Durant ces Verſets

tout le Clergé eſt debout tourné vers l'Autel, & ne s'aſſied qu'après qu'on a recité le *Pater noſter* avant les Leçons ; l'Officiant ne le commence point tout haut, & ne dit ni abſolution ni bénédiction. 3. Les Leçons & les Pſeaumes ſe terminent par une inflexion de voix particuliere, parce qu'on ne dit ni *Gloria Patri*, ni *Tu autem Domine*. 4. L'Officiant entonne à l'ordinaire la premiere Antienne des Laudes & celle du *Benedictus* ; on chante ce Cantique plus ſolemnellement que le reſte de l'Office. 5. Tout le Clergé ſe met à genoux quand on chante *Chriſtus factus eſt*, & y demeure juſqu'à la fin de l'Office. 6. Après *Chriſtus factus eſt*, on dit tout bas le *Pater noſter*, & on chante enſuite le *Miſerere*. 7. Le Pſeaume étant fini, l'Officiant encore à genoux & la tête un peu baiſſée dit ſur le même ton ſans *Dominus vobiſcum* l'Oraiſon *Reſpice*, *&c.* juſqu'à ces paroles *Qui tecum vivit*, *&c.* qu'il acheve tout bas. 8. Quand elle eſt achevée, l'Officiant & tous les autres avec lui frappent de la main trois ou quatre fois leurs ſieges ou leurs livres, & après ce bruit chacun ſe leve & ſort du Chœur.

III. Après le premier Pſeaume, le Clerc déſigné pour éteindre les cierges, va faire la génuflexion au-deſſous du dernier degré de l'Autel, & prenant l'éteignoir, il éteint un cierge du chandelier triangulaire commençant par celui qui eſt le plus bas du côté de l'Évangile ; le ſecond Pſeaume achevé, il éteint le cierge le plus bas du côté de l'Epître, & continuë d'éteindre ainſi ſucceſſivement les autres, après chaque Pſeaume de Matines & de Laudes : il remet enſuite l'éteignoir en ſa place, fait la génuflexion à l'Autel & revient à ſon ſiege, qui doit être le dernier du côté de l'Epître.

IV. Un peu avant ces paroles *Ut ſine timore, &c.* du Cantique *Benedictus*, ce même Clerc fait la génuflexion au bas des degrez, & lorſque ce verſet eſt fini, il éteint un cierge de l'Autel du côté de l'Evangile, commençant par le plus éloigné de la Croix, il paſſe enſuite au côté de l'Epître, faiſant en paſſant la génuflexion ſur le marchepied, & à la fin du verſet ſuivant, il éteint le cierge le plus éloigné de ce côté-là, & continuë ainſi alternativement de chaque côté aux autres verſets, enſorte que tous les cierges ſoient éteints à la fin du Cantique.

V. A la répetition de l'Antienne du *Benedictus*, le Clerc qui a éteint les cierges, prend ſur le chandelier triangulaire le cierge le plus élevé qui eſt reſté allumé, & s'étant mis à genoux au coin de l'Epître, il le tient un peu élevé. Quand les Chantres commencent *Chriſtus factus eſt*, il le cache deſſous ou à côté de l'Autel, enſorte que la lumiere ne paroiſſe pas: & au bruit qui ſe fait dans le Chœur à la fin de l'Office, il le fait paroître de nouveau, le remet à ſa place ſur le chandelier triangulaire, le laiſſe brûler un moment, enſuite l'éteint & ſe retire avec le Clergé. Il ne doit paroître aucune autre lumiere dans l'Egliſe; cependant le Mercredi-Saint on n'éteint point la lampe qui brûle devant le Tabernacle du St. Sacrement.

VI. Ce qui vient d'être dit pour les Ténebres regarde également le Jeudi & le Vendredi Saint. Les autres Heures Canoniales ſe récitent ces trois jours comme il eſt marqué dans le Bréviaire d'une voix médiocre ſans chant & ſans lumiere. On allume néanmoins deux cierges aux petites Heures du Jeudi-Saint à cauſe de la preſence du Saint Sacrement.

ARTICLE HUITIEME.

DU JEUDI-SAINT.

§. I.

Ce que l'on doit préparer en ce jour.

I. IL faut préparer de bon matin ou quelques jours auparavant une Chapelle de l'Egliſe, ou un autre lieu fort propre qui ſoit orné le plus magnifiquement qu'il eſt poſſible, ſans tableaux néanmoins & ſans Reliques. Il doit y avoir ſur l'Autel de cette Chapelle ſix chandeliers au moins, garni de cierges de cire blanche, un petit coffre ou eſpêce de petit tabernacle au milieu, aſſez grand pour contenir le Calice où le S. Sacrement ſera mis; & deux corporaux, l'un dans le petit Tabernacle & l'autre ſur l'Autel.

II. La Meſſe de ce jour étant fort ſolemnelle, le Sacriſtain doit parer l'Autel d'ornemens blancs comme aux Fêtes de premiere claſſe. Tous les cierges doivent être de cire blanche, le voile de la Croix blanc; il laiſſe néanmoins les paremens violets aux autres Autels. De plus il met ſur la crédence deux Calices, l'un garni à l'ordinaire pour la Meſſe ſolemnelle avec deux grandes Hoſties, & l'autre plus beau, couvert de la patene, de la palle & d'un voile blanc pour y mettre l'Hoſtie qui doit être reſervée pour le lendemain.

III. Il prépare dans la Sacriſtie, outre les ornemens blancs des Officiers ſacrez & les chappes pour la Meſſe, pluſieurs étoles des plus belles pour les Prêtres qui doivent communier ; & pour la Proceſſion qui ſe fait en ce jour, il diſpoſe une chappe blanche pour le Célebrant, quatre autres chappes pour les Prêtres qui doivent porter le dais ; les ornemens blancs d'un Soûdiacre qui doit porter la Croix ſans manipule : un ſecond encenſoir, des cierges blancs pour tous les Eccleſiaſtiques, & quatre ou ſix flambeaux de même couleur pour porter devant le S. Sacrement ; la Croix des Proceſſions couverte d'un voile violet, & un dais garni d'une étoffe blanche.

IV. Il doit préparer pour le dépoüillement des Autels deux étoles violettes & trois aubes pour les Officiers ſacrez, & ſi bien diſpoſer toutes choſes qu'on puiſſe ôter aiſément ce qui ſera ſur les Autels.

V. Il prépare pour le Lavement des pieds, une table couverte d'une nappe en maniere d'Autel dans un lieu commode, comme eſt la nef de l'Egliſe ; il y met des paremens blancs, un Crucifix voilé de blanc entre deux chandeliers garnis de cierge de cire blanche. Il met à côté une crédence couverte d'une petite nappe ſur laquelle il met le Miſſel & le livre des Evangiles, une aiguiere & un baſſin avec une eſſuye-main pour donner à laver au Célebrant après le Lavement des pieds, des manches de linge afin que le Célebrant ne gâte point celles de ſon aube, un linge un peu grand en forme de tablier, treize ſerviettes pliées dans un baſſin, un autre grand baſſin pour mettre ſous les pieds des Pauvres, & deux vaiſſeaux dans l'un deſquels il y ait de l'eau

chaude & dans l'autre de l'eau froide, & un petit baſſin dans lequel il met les aumônes qu'on doit faire aux Pauvres. Il fait mettre des bancs pour ceux auſquels on doit laver les pieds, & un tapis à terre ſur lequel le Célebrant & ſes Officiers ſe mettent à genoux pour laver les pieds, le tout parſemé de quelques fleurs & herbes odoriférantes. Il faut mettre auſſi un pupître nud en quelque lieu commode avec un livre pour chanter les Antiennes & les verſets durant la cérémonie.

VI. Il prépare dans la Sacriſtie une chappe & une étole violette pour le Célebrant, une dalmatique, une tunique, une étole & deux manipules blancs pour le Diacre & le Soûdiacre, la Croix de la Proceſſion couverte d'un voile violet, l'encenſoir & les deux chandeliers des Acolites avec des cierges de cire blanche.

§. II.

De la Meſſe du Jeudi-Saint.

I. CEtte Meſſe ſe célebre ſolemnellement comme les autres, il n'y a que ce qui ſuit de particulier. 1. On ne dit pas au commencement le Pſeaume *Judica*, ni *Gloria Patri* à l'Introïte ni au *Lavabo*. 2. Pendant que le Célebrant récite le *Gloria in excelſis*, le premier Acolite ſonne la petite clochette, & pendant qu'on le chante au Chœur, on ſonne toutes les cloches, pour ne les plus ſonner juſqu'au *Gloria in excelſis* de la Meſſe du Samedi-Saint. 3. Il faut chanter fort poſément le Graduel, afin que le Célebrant ait le tems de lire

l'Evangile, de benir l'encens, & de donner la bénediction au Diacre. 4. Le Célebrant conſacre deux grandes Hoſties, il met du côté de l'Evangile celle qu'il doit reſerver, & ne montre que l'autre à l'Elévation. 5. Après l'*Agnus Dei* on ne donne point la paix; le Diacre paſſe pour lors à la gauche du Célebrant & le Soûdiacre à la droite.

II. Après que le Célebrant a pris le précieux Sang, le Soûdiacre couvre le Calice & fait enſuite la génuflexion avec le Diacre qui paſſe à la droite du Célebrant, le Soûdiacre deſcend à la crédence & prend le Calice couvert qui y eſt, & le porte ſur l'Autel au côté de l'Epître; puis il paſſe à la gauche du Célebrant en faiſant derriere lui la génuflexion ſur le bord du marchepied. Le Diacre découvre le Calice & le Célebrant fait auſſi-tôt la génuflexion avec ſes deux Miniſtres; enſuite le Diacre lui preſente le calice un peu panché, dans lequel le Célebrant met l'Hoſtie, de maniere qu'il puiſſe le jour ſuivant l'en tirer, en le panchant ſeulement un peu; puis il fait la génuflexion avec ſes Miniſtres, & s'étant retiré vers le côté de l'Evangile, il ſe met à genoux avec le Soûdiacre. Le Diacre qui eſt reſté au milieu de l'Autel couvre le Calice de la palle, de la patene renverſée deſſus, & du voile; & l'ayant un peu avancé du côté de l'Evangile, il met l'autre Calice du côté de l'Epître, l'un & l'autre ſur le corporal, & tellement placez qu'ils n'empêchent pas l'ouverture du Tabernacle, s'il en doit tirer le ciboire pour la Communion génerale du Clergé qui ſe fait en ce jour; & ayant découvert le ciboire, il dit le *Confiteor* à l'ordinaire, & communie avec le Soûdiacre avant tous les autres, & mê-

me avant les Prêtres. Si quelque Evêque veut communier, le Cérémoniaire ou quelqu'autre Prêtre va le trouver à ſa place pour le conduire à l'Autel, & pour lors le Diacre & le Soûdiacre communient ſeulement après l'Evêque.

III. La Communion achevée, les Porte-flambeaux ne s'en retournent pas, mais reſtent à genoux juſqu'au commencement de la Proceſſion, & le Clergé ſe tient debout juſqu'à la fin de la Meſſe. Le Célebrant & ſes Officiers obſervent les cérémonies preſcrites pour la Meſſe qui ſe célebre en préſence du S. Sacrement. Les Officiers qui doivent ſervir à la Proceſſion, vont à la Sacriſtie pour y prendre leurs ornemens; & cependant on diſtribuë des cierges au Clergé, & on les allume avant la fin de la Meſſe.

§. III.

De la Proceſſion du Jeudi-Saint.

I. LOrſque la Meſſe eſt finie, le Célebrant entre ſes deux Miniſtres, fait la génuflevion en paſſant devant le milieu de l'Autel, & va avec eux au côté de l'Epître hors des dégrez, où il quitte la chaſuble & le manipule, ſans tourner le dos au Saint Sacrement, & prend une chappe blanche aidé de ſes Miniſtres qui quittent auſſi leurs manipules: ils vont enſuite tous trois par le pavé, les Miniſtres levant les côtez de la chappe & y font une génuflexion à deux génoux avec une profonde inclination de tête, & en même

tems tout le Clergé ſe met à genoux. Enſuite le Célebrant monte avec ſes Miniſtres ſur le ſecond dégré, & ils ſe mettent tous trois à genoux ſur le bord du marchepied pour faire une courte priere.

II. Un peu avant deux Thuriféraires ſuivis d'un Soûdiacre en aube & en tunique avec la Croix, & des Prêtres revêtus de chappes portans le dais, viennent de la Sacriſtie au Chœur; le Porte-Croix s'étant avancé au milieu du Chœur, les deux Acolites partent de la crédence pour ſe joindre à lui & demeurent debout à ſes côtez, ſans faire aucune révérence. Les Prêtres s'arrêtent à l'entrée du Chœur avec le dais & ſe mettent à genoux en quelque lieu où ils n'empêchent pas la marche de la Proceſſion.

III. Les Thuriféraires font en arrivant la génuflexion à deux genoux avec une profonde inclination de tête derriere les Officiers ſacrez en même-tems qu'eux, s'il ſe peut, & ſe rangent de part & d'autre près des dégrez de l'Autel où ils ſe mettent à genoux ſur le pavé. Ils ſe levent un moment après, & le ſecond Thuriféraire ayant fait en paſſant la génuflexion au milieu de l'Autel, ils montent tous les deux avec le Cérémoniaire ſur le premier dégré à la droite du Diacre, ils y ouvrent & preſentent leurs encenſoirs au Célebrant, qui s'étant levé avec ſes Miniſtres, met de l'encens dans l'un & dans l'autre ſans le benir.

IV. Le Célebrant s'étant remis à genoux encenſe le Saint Sacrement faiſant une inclination profonde avant & après, les deux Miniſtres ſoûtenans le devant de ſa chappe & s'inclinans comme lui. Le Diacre ayant repris

l'encenſoir, le rend au Thuriféraire qui étoit reſté ſur le ſecond dégré du côté de l'Epître.

V. Après l'encenſement, le Soûdiacre & le Cérémoniaire ajuſtent le grand voile ſur les épaules du Célebrant, puis le Diacre ayant fait la génuflexion, prend le Calice où eſt le Saint Sacrement de la main gauche par le nœud, & de la droite par le pied, ſe tourne à gauche & le donne debout, ſans inclination ni baiſer, au Célebrant qui étant à genoux le prend de la main gauche par le nœud, & met la droite deſſus. Le Diacre couvre enſuite des extrêmitez de l'écharpe le Calice & les mains du Célebrant, qui s'étant levé monte ſur le marchepied, & ſe tourne vers le Chœur; le Diacre & le Soûdiacre font auſſitôt la génuflexion, & paſſent le premier à la droite du Célebrant & le ſecond à la gauche. Lorſque le Célebrant ſe tourne vers le Chœur, tous ceux du Clergé ſe levent & font la génuflexion à deux genoux avec une profonde inclination de tête, à l'exception néanmoins de ceux qui ſont dans les hautes formes, leſquels ne la font qu'après être deſcendus; les Thuriféraires & les Porte-flambeaux changent en même tems de côté, ceux qui ſont du côté de l'Epître paſſent du côté de l'Evangile, & les autres prennent leurs places ſans tourner le dos au Saint Sacrement, & tous ſe tiennent debout la face tournée les uns vers les autres, juſqu'à ce qu'il faille partir pour aller au repoſoir.

VI. Si-tôt que le Célebrant s'eſt tourné vers le Chœur, les Chappiers entonnent l'Himne *Pange lingua*, & la Proceſſion commence à marcher dans l'ordre qui ſuit par le plus long chemin à la Chapelle où on doit mettre le

Saint Sacrement; le Clergé ſuit immédiatement la Croix, les moins dignes les premiers. Après les Chappiers viennent les Porte-flambeaux, & enſuite les Thuriféraires qui encenſent le chemin par où le Saint Sacrement doit paſſer, l'un de la gauche à la droite, & l'autre de la droite à la gauche, ayant ſoin d'avancer leurs encenſoirs vers le Saint Sacrement, pour qu'ils paroiſſent l'encenſer. En fin le Célebrant marche ſous le dais au milieu de ſes Miniſtres qui levent le devant de ſa chappe, & recitent d'une voix médiocre avec lui l'Himne *Pange lingua*. Les Prélats & les perſonnes de condition viennent immédiatement après, ayant des cierges à la main; mais ceux qui portent des flambeaux auſſibien que les Confréres du Saint Sacrement précedent ordinairement la Croix. L'ordre que les Prêtres qui portent le dais doivent garder eſt, que les plus dignes prennent les bâtons qui ſont devant le Célebrant, le premier à la droite & l'autre à la gauche.

VII. Le Porte-Croix & les Acolites étant arrivez à la Chapelle, ils s'y placent à l'entrée pour donner lieu à tout le Clergé de ſe placer entr'eux & l'Autel, & ils demeurent toûjours debout. Le Clergé ſe range de part & d'autre, les moins dignes auprès de la Croix, & les plus conſiderables proche de l'Autel, laiſſant un paſſage libre au Célebrant & à ſes Miniſtres: ils ſe mettent à genoux quand le Saint Sacrement paſſe, & y demeurent juſqu'à ce qu'il faille ſe retirer. Les Prêtres qui ont porté le dais & qui l'ont laiſſé à la porte de la Chapelle, les Chappiers de la Meſſe, les Thuriféraires & les Porte-flambeaux s'approchent de l'Autel les plus dignes les premiers.

VIII.

VIII. Quand le Célebrant eſt arrivé au bas du marchepied, le Diacre y monte, ſe met à genoux devant le S. Sacrement un peu du côté de l'Epître, & après avoir ôté les extrêmitez de l'écharpe qui couvrent les mains du Célebrant, il prend le Calice ſans aucun baiſer, mettant la gauche au-deſſus de celle du Célebrant, & la droite deſſus le Calice, & ayant attendu un moment que le Célebrant & le Soûdiacre ſe ſoient mis à genoux, & ayent adoré le S. Sacrement, il ſe léve, met le Calice ſur l'Autel au milieu du corporal, accommode proprement le voile, fait la génuflexion & revient à la droite du Célebrant, lequel ayant quitté ſon écharpe ſe léve avec le Soûdiacre, met de l'encens dans l'encenſoir du premier Thuriféraire; & après s'être remis à genoux, le reçoit des mains du Diacre, & encenſe de trois coups le S. Sacrement, faiſant une inclination profonde avant & après : cependant les Chappiers commencent la ſtrophe *Tantum ergò, &c.*

IX. L'encenſement fait, le Diacre rend l'encenſoir au Thuriféraire, monte à l'Autel, fait la génuflexion, met le Calice couvert comme il eſt, dans le petit Tabernacle, fait de nouveau la génuflexion, ferme le Tabernacle, retourne à la droite du Célebrant & fait une courte priere à genoux avec lui. Remarquez que ſi le Diacre eſt obligé de ſe ſervir d'un petit eſcabeau pour mettre le S. Sacrement dans le Tabernacle, il fait la premiere génuflexion avant que de monter deſſus, & en deſcend pour faire la ſeconde, avant que de fermer la porte.

X. La petite priere achevée, ou plûtôt lorſque l'Himne eſt finie, chacun ſe leve, le Cé-

lebrant & tous ſes Officiers font lagénuflexion d'un ſeul genou, reçoivent leurs bonnets, & ſaluent le Chœur, ſe rangeant pour cela en demi cercle, les Officiers ſacrez les plus proches du Célebrant ; à leurs côtez les Portedais ; auprès de ceux-ci les Chappiers de la Meſſe, enſuite les Thuriféraires & les Porteflambeaux ; le Cérémoniaire après avoir donné les bonnets, ſe retire entre le dernier Chappier & le ſecond Thuriféraire. Tous retournent deux à deux par le plus court chemin à la Sacriſtie dans le même ordre, excepté que les Thuriféraires & les Porte-flambeaux précédent la Croix, & que les plus nobles prennent la droite en ſortant de la Chapelle. Après leur départ le Clergé fait deux à deux la génuflexion, & revient au Chœur par le plus court chemin pour réciter Vêpres que le Célebrant dit à la Sacriſtie avec ſes Officiers.

XI. Pendant qu'on récite les Vêpres, un Prêtre en étole blanche précedé de deux Porteflambeaux, va prendre le Ciboire au Tabernacle du grand Autel pour le porter où répoſe le S. Sacrement. Enſuite on éteint la lampe, & la porte du Tabernacle du grand Autel doit être toûjours ouverte, pour ne point donner lieu au Peuple d'y adorer ce qui n'y eſt pas. Après les Vêpres & non plûtôt, on éteint les cierges du grand Autel : les petits Officiers ôtent tout ce qui eſt ſur la crédence, & détachent les épingles des paremens de l'Autel, afin que le dépoüillement ſe puiſſe faire plus facilement.

§. IV.

Du dépoüillement des Autels.

QUand les Vêpres ſont finies, le Célebrant & le Diacre ayant pris des étoles violettes ſur l'aube ſans manipules, les Officiers entrent au Chœur en cet ordre : le Thuriféraire, les Acolites, le Cérémoniaire & les Miniſtres ſacrez, ayant tous les mains jointes partent de la Sacriſtie de la même maniere qu'ils le font pour la Meſſe Solemnelle, & ſans ſaluer le Chœur, ils vont au bas des degrez de l'Autel, où ils font tous la génuflexion, excepté le Célebrant qui ne fait qu'une inclination profonde. Etant montez à l'Autel, le Célebrant commence tout haut l'Antienne *Diviſerunt* que le Chœur continuë étant debout, & récite enſuite à voix haute le Pſeaume *Deus Deus meus reſpice, &c.* & le Célebrant le récite à voix médiocre avec ſes Officiers. L'Antienne finie, le Célebrant ôte tous les ornemens de l'Autel n'y laiſſant que la Croix & les ſix chandeliers ; enſuite il va avec ſes Officiers à tous les autres Autels, y obſervant les mêmes cérémonies ; on ne dit néanmoins qu'une fois l'Antienne & le Pſeaume. Remarquez qu'en ces trois jours, tous, excepté le Célebrant, doivent faire la génuflexion devant la Croix de l'Autel où on fait l'Office, quoique le S. Sacrement ne ſoit pas dans le Tabernacle.

§. V.

Du lavement des pieds.

I. TOutes choſes étant préparées pour le lavement des pieds, l'Officiant ayant pris dans la Sacriſtie une aube, une étole & une chappe violette, les Miniſtres ſacrez s'étant revêtus d'ornemens blancs, & l'encens ayant été beni à l'ordinaire, on ſe rend proceſſionellement au lieu où le lavement des pieds doit ſe faire. Le Thuriféraire marche le premier ſuivi du Soûdiacre, portant la Croix entre les deux Acolites leurs chandeliers à la main, le Cérémoniaire vient enſuite, & le Clergé qui marche deux à deux; & enfin l'Officiant couvert auſſi-bien que le Diacre qui marche à ſa gauche.

II. En arrivant à l'Autel, le Soûdiacre quitte la Croix qu'il met en quelque lieu convenable au côté de l'Evangile, & attend enſuite au coin du marchepied du même côté, que le Célebrant ſoit arrivé. Les Acolites, le Cérémoniaire & le Thuriféraire au milieu, font d'abord la génuflexion au bas du marchepied, & ſe retirent de part & d'autre aux deux côtez du marchepied où ils ſe tournent en face. Ceux du Chœur qui ſuivent font auſſi la génuflexion deux à deux devant la Croix de cet Autel, & ſe retirent de part & d'autre. L'Officiant étant arrivé au bas du marchepied, le Diacre paſſe à ſa droite & reçoit ſon bonnet, le Soûdiacre le joint à la gauche & les petits Officiers s'étant rangez en droite ligne, ſaluent la Croix de l'Autel, l'Officiant faiſant

ſeulement une inclination profonde, & les autres la génuflexion. Les Acolites & le Thuriféraire vont enſuite à la crédence & ne quittent point les chandeliers ni l'encenſoir. L'Officiant monte à l'Autel, le baiſe, & ſe retire un peu du côté de l'Evangile, & le Soûdiacre ſe tient au bas du marchepied derriere l'Officiant. Le Diacre s'approche de la crédence où le Cérémoniaire qui s'y étoit rendu lui donne le livre des Evangiles qu'il porte au milieu de l'Autel; enſuite il fait benir l'encens, dit le *Munda cor meum*, demande la bénédiction, & va chanter l'Evangile. Le Célebrant paſſe en même tems au coin de l'Epître, & ſe tient tourné vers le Diacre pendant l'Evangile. En un mot, on obſerve en cette occaſion les mêmes cérémonies qu'à la Meſſe ſolemnelle. Après que l'Officiant a baiſé le livre & qu'il a été encenſé, il deſcend au bas de l'Autel où il fait la révérence convenable entre ſes deux Miniſtres, & va enſuite à la crédence où il quitte ſa chappe aidé de ſes Officiers qui quittent auſſi leurs manipules; il prend des manches de linge, & ſe ceint d'un linge en forme de tablier; puis il va faire la révérence à l'Autel avec le Diacre, le Soûdiacre & le Cérémoniaire, le Thuriféraire & les Acolites la faiſant derriere eux; & s'approchant des treize pauvres qui ſont aſſis ſur les bancs, il ſe met à genoux, leur lave à tous le pied droit, que le Soûdiacre ſoûtient des deux mains à la gauche de l'Officiant, qui l'eſſuye avec les ſerviettes qui lui ſont préſentées par le Diacre lequel eſt à ſa droite; il baiſe enſuite le pied & donne l'aumône à chacun. Le premier Acolite à la droite du Diacre, verſe l'eau, prenant garde qu'elle ſoit temperée; le ſecond, à la gauche du

Soûdiacre, met un baſſin ſous les pieds des pauvres pour la recevoir; le Thuriféraire, qui a laiſſé ſon encenſoir entre les mains de quelqu'un, ſe place un peu derriere le Diacre pour lui donner des ſerviettes blanches, & recevoir celles qui ont ſervi: le Cérémoniaire préſente à l'Officiant l'argent qu'il veut donner aux pauvres. Le Chœur cependant chante les Antiennes & les Verſets des Pſeaumes, ainſi qu'il eſt preſcrit dans le Miſſel, & ne ceſſe de chanter qu'après que l'Officiant a lavé ſes mains.

III. Le lavement des pieds étant achevé, l'Officiant retourne avec ſes Miniſtres au bas de l'Autel, y fait la révérence convenable & ſe retire au côté de l'Epître proche de la crédence où il lave ſes mains, les Officiers ſacrez les lavent auſſi après lui, & les Acolites verſent l'eau & préſentent l'eſſuye-main. Enſuite l'Officiant aidé de ſes Miniſtres, quitte les manches & le linge dont il eſt ceint, & reprend la chappe, les Miniſtres reprennent auſſi leurs manipules, & les Acolites leurs chandeliers; alors tous les Officiers vont au bas de l'Autel où ils ſe rangent en droite ligne & font la révérence convenable à l'Autel. L'Officiant ayant les mains jointes, & au milieu de ſes Miniſtres qui ſoûtiennent le Miſſel, chante les Verſets & l'Oraiſon, à la fin de laquelle le Cérémoniaire donne les bonnets, & le Soûdiacre ayant fait la génuflexion, va prendre la Croix à l'endroit où il l'a miſe en arrivant, & ſe place derriere le Célebrant où les Acolites vont le joindre; lorſque l'Officiant ſaluë l'Autel, tout le Clergé & les Officiers, à l'exception du Porte-Croix & des Acolites font la génuflexion à l'Autel, & on retourne à la Sacriſtie dans le même ordre qu'on eſt venu.

§. VI.

Du Jeudi-Saint dans les petites Egliſes.

DAns les Egliſes où il n'y a qu'un ſeul Prêtre, il faut obſerver à proportion ce qui ſe pratique dans les Egliſes conſiderables. S'il n'y a qu'un Calice, le Prêtre après avoir pris les ablutions, l'eſſuye bien, y met l'Hoſtie qui doit être reſervée pour le lendemain, & purifie enſuite les doigts dont il a touché le Saint Sacrement. Après l'Evangile de S. Jean, il paſſe au côté de l'Epître pour quitter la chaſuble & le manipule & prend une chappe; mais s'il n'y a point de chappe, il ne quitte point la chaſuble, & pour lors il ne va pas au côté de l'Epître, mais après avoir fait la génuflexion au milieu de l'Autel, il deſcend ſur le ſecond dégré où il donne ſon manipule à un Clerc, & fait une courte priere à genoux; enſuite il ſe leve & met de l'encens dans l'encenſoir, & fait le reſte comme ci-deſſus. A la Proceſſion un Clerc porte la Croix & le Prêtre eſt précedé du Thuriféraire qui encenſe le chemin par où il doit paſſer. On chante cependant l'Himne *Pange lingua*. Le Prêtre étant arrivé au lieu où on doit mettre le Saint Sacrement, met le Calice ſur le corporal, fait la génuflexion; & étant deſcendu ſur le ſecond dégré, il quitte ſon écharpe, met de l'encens dans l'encenſoir, ſe met à genoux & encenſe le Saint Sacrement. Enſuite il monte à l'Autel, fait la génuflexion, met le Calice dans le Tabernacle, & fait le reſte ainſi qu'il a été dit ci-deſſus. Etant ſorti de la Chapelle, il

quitte la chappe ou la chaſuble, & porte le ciboire du grand Autel au lieu où repoſe le Saint Sacrement; enſuite il quitte l'étole & va au Chœur pour reciter les Vêpres. Lorſqu'elles ſont finies, il fait le dépoüillement des Autels, & recite l'Antienne *Diviſerunt, &c.* & le Pſeaume *Deus Deus meus reſpice.* Si le Prêtre fait le lavement des pieds, il prend dans la Sacriſtie une étole & un manipule blanc, avec une chappe, s'il y en a, & va proceſſionnellement, un Clerc portant la Croix au lieu où la cérémonie ſe doit faire. Il benit l'encens; encenſe le Miſſel & chante l'Evangile au coin de l'Autel comme à la Meſſe, après quoi il quitte le manipule & la chappe, & fait le reſte comme il a été dit ci-deſſus.

ARTICLE

ARTICLE NEUVIEME.

Du Vendredi - Saint.

§. I.

Ce que l'on doit préparer en ce jour.

I. LE Tabernacle doit être nud auſſi-bien que l'Autel ſur lequel il ne doit y avoir que la Croix couverte d'un voile noir & attaché de maniere qu'on puiſſe la découvrir, ainſi qu'il ſera dit ci-après, & ſix chandeliers garnis de cierges de cire jaune ; mais on ne les allume qu'après l'adoration de la Croix.

II. Le Sacriſtain met ſur le ſecond dégré de l'Autel trois grands carreaux violets, s'il ſe peut, également diſtans les uns des autres, un banc nud au côté de l'Epître pour les Officiers ſacrez, & trois pupîtres nuds du côté de l'Evangile pour chanter la Paſſion. Il couvre la crédence d'une nappe ſimple, & il met deſſus une grande nappe pliée pour couvrir l'Autel, un Miſſel avec un pupître ou couſſin noir ; une bourſe noire garnie d'un corporal & d'un purificatoire ; le livre des Epîtres & des Evangiles ; un vaſe avec de l'eau dedans, & un purificatoire blanc par-deſſus pour ſervir au Célebrant à y purifier ſes doigts, s'il eſt beſoin ; un baſſin avec les burettes, un autre baſſin pour recevoir les offrandes à l'adoration de la Croix ; & proche de la crédence

un grand tapis violet avec un grand couſſin de même couleur, & un voile de ſoye blanche mêlée de violet pour poſer la Croix à l'adoration.

III. Le Sacriſtain prépare dans la Sacriſtie des ornemens noirs pour les Officiers ſacrez, une chaſuble, deux étoles, trois manipules, & dans les Egliſes conſiderables trois chaſubles pliées pour le Diacre, le Soûdiacre, & celui qui doit porter la Croix. Il prépare auſſi trois aubes, trois étoles noires, trois manipules de même couleur, & trois livres pour ceux qui doivent chanter la Paſſion. Pour la Proceſſion il prépare une aube pour celui qui doit porter la Croix, laquelle doit être découverte, deux chandeliers garnis de cire jaune, deux encenſoirs, quatre ou ſix flambeaux pour porter devant le Saint Sacrement, des cierges pour le Clergé; & enfin le dais qu'il fait placer près la porte de la Chapelle où repoſe le Saint Sacrement. Si le concours du Peuple eſt grand, il prépare auſſi des étoles noires pour les Prêtres qui feront adorer la Croix à des Chapelles particulieres, comme auſſi des baſſins pour recevoir les offrandes du Peuple.

§. II.

De l'Office du Vendredi-Saint juſqu'à l'Adoration de la Croix.

I. SI-tôt que l'Office de None eſt achevé, le Thuriféraire, les deux Acolites, le Cérémoniaire & les Officiers ſacrez entrent tous

au Chœur les mains jointes, ſans ſaluer le Clergé & vont au bas des dégrez, où après que le Cérémoniaire & le Thuriféraire ont reçû les bonnets, le Célebrant & tous ſes Miniſtres font la génuflexion au bas de l'Autel: enſuite le Célebrant & les deux Officiers ſacrez ſe mettent à genoux ſur le pavé, & ſe proſternent, les bras & la tête appuyez ſur les carreaux qui ſont ſur le ſecond dégré: les autres Officiers ſe mettent à genoux au lieu où ils ont fait la génuflexion & s'y tiennent un peu inclinez; tout le Clergé ſe met pareillement à genoux ayant la tête un peu inclinée.

II. Après une courte priere, les Acolites, le Thuriféraire & le Cérémoniaire ſe levent, & ayant fait enſemble la génuflexion derriere les Officiers ſacrez, les deux derniers vont poſer les bonnets à leurs ſieges, & les deux Acolites vont à la crédence, le premier y ayant pris la grande nappe pliée qui doit étre miſe ſur l'Autel, vient faire avec le ſecond la génuflexion ſur le pavé derriere le Célebrant, & s'étant partagez, ils montent à l'Autel l'un du côté de l'Epître, & l'autre du côté de l'Evangile, & ils étendent proprement la nappe ſur l'Autel, la faiſant pendre un peu par-devant. Pendant ce tems-là le Thuriféraire & le Cérémoniaire ayant poſé les bonnets, viennent à la crédence où le Thuriféraire prend le Miſſel avec le couſſin ou pupître, & le Cérémoniaire le vaſe avec le purificatoire, ce qu'ils vont poſer ſur l'Autel auſſi-tôt que les Acolites en deſcendent, faiſant avant que d'y monter la génuflexion ſur le dernier dégré au côté de l'Epître, le Cérémoniaire eſt alors à la gauche du Thuriféraire, ils y font derechef la génuflexion dans le même ordre après être

deſcendu de l'Autel, & les Acolites s'étant joints derriere le Célebrant, y font en même tems la génuflexion. Le Cérémoniaire ayant d'abord après averti les Officiers ſacrez de ſe lever, ils le font & le Clergé en même tems; le Diacre retire de ſon côté le couſſin du Célebrant qui monte à l'Autel, les Miniſtres élevant ſes vêtemens, ſçavoir le Diacre juſques ſur le ſecond dégré, & le Soûdiacre ſur le plus bas ſeulement, & quand le Célebrant baiſe l'Autel, ils font la génuflexion en leurs places l'un derriere l'autre, & vont de-là au côté de l'Epître ſe placer comme à l'Introïte de la Meſſe. Pendant que le Célebrant lit d'une voix médiocre la Prophetie & le Trait, les mains appuyées ſur le livre, le Diacre s'approche de ſa droite pour tourner les feuillets. Les Acolites & le Thuriféraire au milieu d'eux ayant pris les carreaux des Officiers ſacrez, font enſemble la génuflexion ſur le pavé en même tems que le Célebrant baiſe l'Autel, & les reportent à la crédence où ils ſe comportent pendant la Prophetie & les Traits, de la même maniere qu'ils font à la Meſſe ſolemnelle ordinaire pendant l'Epître & le Graduel. Le Diacre ne répond point *Deo gratias* à la fin des Propheties.

III. Après que le Cérémoniaire a donné le ſignal pour ſe lever, il va au Chœur inviter un Lecteur de venir chanter la Prophetie, il lui preſente le livre ſans ſaluts près de la crédence; & après avoir fait enſemble la génuflexion au bas des dégrez de l'Autel, il ſe tient auprès de lui pendant qu'il chante la Prophetie dans le ton ordinaire des Leçons, à la place où le Soûdiacre a coûtume de chanter l'Epître, (le Clergé eſt aſſis pendant ce

tems-là) & quand elle eſt finie, il fait derechef la génuflexion avec lui au bas des dégrez de l'Autel, & reçoit le livre qu'il reporte à la crédence, le Lecteur retournant au Chœur.

IV. Le Célebrant aïant lû la Prophétie, va s'aſſeoir avec ſes Miniſtres, s'il le juge à propos, il ſe léve lorſque le Chœur acheve le Trait, & retourne au coin de l'Epître par le plus court chemin, le Diacre & le Soûdiacre ſe mettent derriere lui comme ils ſont pendant les Oraiſons de la Meſſe Solemnelle, & chantent *Flectamus genua*, & *Levate* avant l'Oraiſon *Deus à quo*, *&c.* Le Célebrant chante l'Oraiſon les mains étenduës & au ton des Oraiſons de la Meſſe: quand il l'a finie, il lit d'une voix médiocre la Prophetie & le Trait qui ſuit. Le Chœur eſt tourné vers l'Autel pendant l'Oraiſon.

V. Au commencement de cette Oraiſon le Soûdiacre reçoit du Cérémoniaire le livre des Epîtres, ſans inclination de part ni d'autre, & chante la ſeconde Prophétie au ton & avec les Cérémonies qu'on chante l'Epître; lorſqu'elle eſt achevée, il fait la génuflexion & rend le livre au Céremoniaire; enſuite il va s'aſſeoir avec le Célebrant.

VI. La ſeconde Prophétie étant achevée, les trois Diacres qui doivent chanter la Paſſion, vont prendre dans la Sacriſtie les ornemens qu'on leur a préparez, & vers la fin du Trait ils entrent au Chœur dans le même ordre & avec les mêmes Cérémonies qu'au Dimanche des Rameaux.

VII. Le Célebrant & ſes Officiers obſervent pour la Paſſion les mêmes cérémonies que le Dimanche des Rameaux, excepté 1. Que le

Soûdiacre ne tranſporte pas le Miſſel après ces paroles, *Tradidit ſpiritum*, le Célebrant liſant au côté de l'Epître toute la Paſſion & ce qui tient lieu d'Evangile. 2. Que le Diacre ne demande point la bénediction au Célebrant pour chanter l'Evangile. 3. Que les Acolites y aſſiſtent les mains jointes. 4. Qu'il n'y a point d'encens. 5. Que le Célebrant ne baiſe point le livre à la fin.

VIII. L'Evangile étant finie, les Officiers retournent à leurs places derriere le Célebrant, & chantent *Flectamus genua* & *Levate*, aux endroits marquez. Le Célebrant chante la premiere partie des Oraiſons appellées Monitions, en ton de Préface & les mains jointes, & les autres au ton des Oraiſons de la Meſſe, & les mains étenduës : dans les lieux ſoûmis au Roi de France il doit faire attention dans la Monition où il y a *Imperatore* de dire *Rege noſtro*, & dans l'Oraiſon ſuivante, *Reſpice ad Gallicanum benignus imperium*, au lieu de *Romanum*. Le Clergé eſt débout & tourné vers l'Autel pendant ces Oraiſons.

§. III.

De l'Adoration de la Croix.

I. LOrſque le Célebrant eſt ſur la fin des Oraiſons, les Acolites prennent le grand tapis violet, un grand couſſin & un voile de ſoye blanche & violette, & vont faire la génuflexion devant les degrez de l'Autel ; enſuite ils étendent le tapis depuis le bord du marchepied de l'Autel juſques ſur le pavé, &

mettent le couſſin couvert du voile ſur le ſecond degré, puis ayant fait derechef la génuflexion, ils ſe retirent à la crédence.

II. Les Oraiſons étant finies, le Célebrant deſcend avec ſes Miniſtres au côté de l'Epître, où il quitte la chaſuble & le manipule, & ſe place enſuite à côté du coin de l'Epître hors du marchepied, le viſage tourné vers le Chœur, les Officiers ſacrez quittent auſſi leurs manipules & leurs chaſubles pliées, s'ils s'en ſervent, & le Soûdiacre ſe met à la gauche du Célebrant. Le Diacre va enſuite après avoir ſalué le Célebrant par le plus court chemin au milieu de l'Autel ſur le marchepied, fait la génuflexion, prend la Croix étant aidé du Cérémoniaire, s'il eſt neceſſaire, la porte au Célebrant à qui il la donne debout ſans aucun baiſer ni inclination; il fait enſuite la génuflexion avec tous les autres Miniſtres, & ſe place à la droite du Célebrant. Le Cérémoniaire ſe met auprès du Diacre & le premier Acolite au-deſſous de lui; le ſecond Acolite ſe place à la gauche du Soûdiacre & le Thuriféraire auprès de lui; ils ont tous les mains jointes & forment un demi-cercle, tâchant de faire la génuflexion en arrivant, lorſque le Diacre la fait après avoir donné la Croix au Célebrant. En même-tems le Céremoniaire prend le Miſſel de deſſus l'Autel, & le donne au Thuriféraire qui le tient appuyé ſur ſon front, & tourné vers le Célebrant, de maniere cependant qu'il ne tourne point entierement le dos au Clergé.

III. Tous les Officiers s'étant ainſi rangez, le Célebrant tenant la Croix dont l'image du Crucifix doit être tournée vers le peuple, en découvre de la main droite avec l'aide du Diacre le ſommet juſqu'au travers, ſans néan-

moins que la tête du Crucifix paroiſſe, & l'élevant des deux mains à la hauteur des yeux, il commence d'un ton peu élevé *Ecce lignum Crucis* qu'il chante tout ſeul, & tous les Officiers qui l'environnent chantent ces paroles qui ſuivent, *In quo ſalus mundi pependit*. Enſuite tout le Chœur ſe mettant à genoux chante *Venite adoremus*. Tous les Officiers excepté le Célebrant ſe mettent auſſi à genoux deux à deux en trois rangs, & s'inclinent profondement vers la Croix, ainſi que tout le Clergé: le Thuriféraire ferme le livre avant que de ſe mettre à genoux. Après ces paroles chacun ſe léve, tous les Officiers s'étant avancez dans le même ordre au coin de l'Epître, le Célebrant étant ſur le marche-pied, découvre le bras droit du Crucifix, & élevant la Croix plus haut que la premiere fois, il chante auſſi d'un ton plus élevé & tout ſeul *Ecce lignum Crucis*. Les Officiers & le Chœur chantent, & ſe mettent à genoux comme la premiere fois. Enfin s'étant tous avancez dans le même ordre au milieu de l'Autel ſur le marchepied, le Célebrant découvre entierement la Croix, l'éleve plus haut que les autres fois & chante encore d'un ton plus élevé *Ecce lignum Crucis*. Les Officiers chantent comme les deux premieres fois *In quo ſalus mundi pependit* : & vont enſuite dans le même ordre qu'auparavant ſe mettre à genoux au bas des degrez de l'Autel, s'en écartant un peu pour que le Célebrant s'y puiſſe mettre à genoux commodement, ils s'y tiennent inclinez profondement pendant que le Chœur chante *Venite adoremus*: dès-que le Célebrant à découvert la Croix, le Soûdiacre a dû prendre le voile qui couvroit la Croix, & le donner au ſecond Acolite.

IV. Après que le Chœur a chanté pour la troiſiéme fois *Venite adoremus*, il demeure à genoux & tous les Officiers auſſi, le Célebrant deſcend ſur le pavé par le côté de l'Evangile, s'y met à genoux & poſe la Croix ſur le couſſin, il ſe léve enſuite, & en même tems tous les Officiers qui ſe trouvent derriere lui deux à deux en trois rangs, & tous ayant fait avec le Célebrant en cet ordre la génuflexion à la Croix, le Célebrant, le Diacre & le Soûdiacre l'un après l'autre vont à leurs ſiéges, & les ſuſdits Officiers à leurs places. Le Clergé ſe léve en même tems que le Célebrant fait la génuflexion.

V. Le Célebrant étant arrivé à ſon ſiege, quitte ſes ſouliers, & va ſeul adorer la Croix la tête nuë & les mains jointes. Il ſe met pour cela à genoux & prie un moment, incliné profondement en trois lieux ou ſtations differentes en égale diſtance que le Cérémoniaire a dû marquer afin que tout le monde s'y conforme. A chaque ſtation on peut dire ces paroles : *Adoramus te Chriſte, & benedicimus tibi, quia per ſanctam Crucem tuam redemiſti mundum.* Après la troiſiéme ſtation le Célebrant baiſe les pieds du Crucifix, puis il ſe léve, fait la génuflexion & retourne à ſon ſiege ; & après avoir repris ſes ſouliers, le manipule & la chaſuble il s'aſſied & ſe couvre.

VI. Après que le Célebrant eſt aſſis, le Diacre & le Soûdiacre quittent leurs ſouliers, font une inclination au Célebrant, & vont enſemble adorer la Croix de la même maniere que le Célebrant ; & après avoir baiſé les pieds du Crucifix & fait la génuflexion, ils retournent à leurs ſieges & reprennent leurs ſouliers & leurs manipules, le Soûdiacre reprend auſſi ſa

chaſuble pliée, s'il s'en ſert, mais le Diacre ne la reprend qu'après avoir reporté la Croix à ſa place après l'adoration. Ils ſaluent enſuite le Célebrant, s'aſſeïent, ſe couvrent & tiennent devant le Célebrant le Miſſel que le Cérémoniaire leur donne, dans lequel ils liſent tous trois ce qui eſt marqué pendant l'adoration de la Croix.

VII. Lorſque le Diacre & le Soûdiacre ſe mettent à genoux à la premiere ſtation de l'adoration de la Croix, les plus conſiderables du Chœur ſortent de leurs ſieges deux à deux ſans calote ni ſouliers, & les mains jointes, & lorſque les Miniſtres ſacrez ſe mettent à genoux pour la ſeconde ſtation, les deux premiers du Chœur s'y mettent pour faire la premiere adoration. Ceux-ci s'étant levez, les deux qui ſuivent prennent leurs places, & les autres deux à deux conſecutivement. Ceux qui ont baiſé la Croix ſe lévent, & avant que de ſe retirer, font la génuflexion. Si le Clergé n'eſt pas nombreux, il ſuffit d'aller ſeul à ſeul, afin qu'il reſte toûjours au Chœur un nombre ſuffiſant de Chantres. Si quelque Evêque aſſiſte à cet Office en rochet & en camail, il va ſans ſouliers adorer la Croix avant le Diacre & le Soûdiacre, & eſt accompagné de ſes Aumôniers, ou du Cérémoniaire qui va l'inviter lorſque le Célebrant a fait la troiſiéme adoration. C'eſt l'uſage dans les grandes Egliſes, qu'après que le Clergé & les perſonnes diſtinguées ont fait l'adoration à trois ſtations comme le Clergé, un ou pluſieurs Prêtres ayant des étoles noires, preſentent la Croix à baiſer au peuple qui eſt à genoux à la grande baluſtrade & dans les endroits qui conviennent. Si c'eſt la coûtume de mettre auprès de la

Croix un baſſin pour recevoir les offrandes du peuple, un Clerc a ſoin de l'y porter.

VIII. Lorſque le Célebrant part de ſon ſiege pour aller faire la premiere adoration, on chante au Chœur *Populo meus*, & ce qui eſt marqué enſuite dans le Graduel, & pendant ce tems le Clergé eſt tourné vers l'Autel: voici la maniere dont on doit chanter. Premierement deux Chantres du premier Chœur chantent entierement le verſet *Populo meus* & le ſuivant juſqu'à *Agios ô Theos, &c.* que les deux Chœurs chantent alternativement; le premier Chœur chante les paroles Grecques, & le ſecond Chœur les Latines. Enſuite deux Chantres du ſecond Chœur chantent le verſet *Quia eduxi te per deſertum, &c.* après lequel le premier Chœur reprend *Agios ô Theos* comme ci-deſſus, & le reſte ainſi qu'il eſt marqué dans le Graduel & dans le Miſſel. Si l'adoration du Clergé & du peuple eſt longue, on ajoûte l'Himne *Pange lingua*, dont les Chantres des deux Chœurs peuvent chanter alternativement les ſtrophes, les deux Chœurs reprenant toujours enſemble *Crux fidelis* ou ſeulement *Dulce lignum*, ainſi qu'il eſt marqué: & ſi cette Himne ne ſuffit pas, on la répete, mais on ne chante qu'une fois à la fin *Sempiterna ſit beata, &c.*

IX. Sur la fin de l'adoration, le Soûdiacre qui doit porter la Croix à la Proceſſion, les deux Thuriféraires & les autres Officiers qui doivent y ſervir, vont ſe diſpoſer dans la Sacriſtie, où le Sacriſtain doit avoir ſoin de tout préparer, & de faire allumer les flambeaux & les cierges des Acolites; ces derniers doivent être de cire jaune comme ceux de l'Autel que les Acolites allument ſur la fin de l'a-

doration. Le Sacriſtain a ſoin auſſi de faire diſtribuer des cierges au Clergé, de faire allumer ceux de la Chapelle où répoſe le S. Sacrement, & d'y étendre un corporal ſur l'Autel. En même tems le Diacre ayant fait une inclination au Célebrant, va à la crédence prendre la bourſe du corporal, la porte ſur l'Autel élevée à la hauteur des yeux par le plus court chemin, faiſant en paſſant la génuflexion à la Croix; & après avoir étendu le corporal & mis le purificatoire auprès, il tranſporte le Miſſel au côté de l'Evangile, retourne à ſon ſiege & ſaluë le Célebrant avec le Soûdiacre qui eſt toûjours demeuré debout depuis ſon depart.

X. L'adoration de la Croix étant finie, le Diacre ſe leve, ſaluë le Célebrant, & va accompagné du Cérémoniaire au lieu où eſt la Croix, fait la génuflexion ſur le pavé, s'y met à genoux, & prend des deux mains la Croix qu'il éleve à la hauteur des yeux, & qu'il reporte par le côté de l'Epître ſur l'Autel à ſa place ordinaire. Tous les Officiers ſe mettent à genoux lorſqu'il monte les dégrez, le Célebrant & le Soûdiacre proche de leurs ſieges, & les autres à leurs places. Le Diacre fait enſuite la génuflexion & retourne auprès du Célebrant; le Cérémoniaire qui étoit demeuré à genoux vers l'endroit où étoit la Croix, ſe leve pour faire en même tems que le Diacre la génuflexion avec les Acolites qui y viennent de la crédence, & au milieu d'eux, ils ôtent enſuite tous trois le grand tapis, le couſſin, & le petit voile qui ſont ſur les dégrez, & ayant fait derechef la génuflexion ils les portent à la Sacriſtie où les Acolites prennent leurs chandeliers.

§. IV.

De la Proceſſion, & du reſte de l'Office de ce jour.

I. AUſſi-tôt que l'adoration de la Croix eſt finie, le Cérémoniaire portant l'écharpe blanche entre au Chœur, & vient ſe placer un peu au-deſſous du Sanctuaire au côté de l'Evangile, les deux Thuriféraires ayant l'encenſoir & la navette à la main, ſuivent le Cérémoniaire, & vont ſe placer le ſecond à ſa droite du côté de l'Evangile, & le premier au côté de l'Epître, les Porte-flambeaux qui les ſuivent ſe rangent en droite ligne à leurs côtez; enſuite viennent le Porte-Croix & les Acolites qui ſe placent derriere eux, étant ainſi rangez, ils font tous la génuflexion, excepté le Porte-Croix & les Acolites, & vont à la Chapelle où eſt le Saint Sacrement, les Thuriféraires marchent les premiers & ſont ſuivis des Porte-flambeaux; le Cérémoniaire marche après le Porte-Croix & les Acolites; tout le Clergé les ſuit & marche deux à deux, les moins dignes les premiers, & enfin le Célebrant entre les deux Miniſtres ſacrez, leſquels avant que de partir laiſſent leurs bonnets ſur leurs ſieges, & viennent les mains jointes l'un après l'autre au bas des dégrez de l'Autel où ils font tous trois enſemble la génuflexion.

II. Les Thuriféraires, les Porte-flambeaux & le Cérémoniaire font la génuflexion en arrivant dans la Chapelle & ſe rangent de part & d'autre auprès de l'Autel où ils attendent debout l'arrivée du Célebrant. Le Porte-Croix

& les Acolites ſe tiennent debout auprès de la porte, & ceux du Chœur après avoir fait en entrant la génuflexion d'un ſeul genou, ſe rangent de part & d'autre, les moins dignes les plus près de la Croix, & allument leurs cierges. Le Célebrant étant arrivé près des dégrez de l'Autel, fait la génuflexion avec tous les Officiers, & tous ſe mettent à genoux, le Célebrant & les Miniſtres ſacrez ſur le marchepied, & les autres ſur le pavé.

III. Après une courte priere, le Diacre ſe leve, fait la génuflexion, ouvre le petit Tabernacle, fait une ſeconde génuflexion & revient à la droite du Célebrant qui ſe leve avec le Soûdiacre, & met ſans aucune bénédiction de l'encens dans les encenſoirs que les deux Thuriféraires lui préſentent étant avec le Cérémoniaire à la droite du Diacre; puis il ſe met à genoux, reçoit du Diacre l'encenſoir du premier Thuriféraire, & encenſe de trois coups le Saint Sacrement. Le Diacre ayant repris l'encenſoir, le rend au Thuriféraire; enſuite le Soûdiacre & le Cérémoniaire ajuſtent l'écharpe ſur les épaules du Célebrant, & le Diacre ayant fait la génuflexion, prend le Calice dans le Tabernacle, & le donne debout au Célebrant qui eſt à genoux. Le Célebrant s'étant d'abord levé, ſe tourne vers le Clergé, & les Miniſtres ſacrez ſe mettent à ſes côtez après avoir fait la génuflexion & changé de place, le Diacre prenant la droite & le Soûdiacre la gauche. Lorſque le Célebrant s'eſt tourné, les Chantres entonnent l'Himne *Vexilla regis prodeunt*, & la Proceſſion commence à marcher vers le grand Autel dans le même ordre qu'à la Proceſſion du Jeudi-Saint.

IV. Quand on eſt arrivé au Chœur, le Porte-Croix s'arrête avec les Acolites au-deſſous du Sanctuaire, en un lieu d'où ils puiſſent commodement ſe retirer à la Sacriſtie dès que le Diacre a mis ſur l'Autel le S. Sacrement ; les Acolites viennent auſſi-tôt après ſans chandeliers ſe placer vers la crédence où ils ſe tiennent à genoux.

V. Au retour de la Proceſſion le Clergé ſe partage des deux côtez, les moins dignes les plus éloignez de l'Autel, & forment un demi cercle ; lorſque le S. Sacrement paſſe tous ſe mettent à genoux. Les Thuriféraires & les Porte-flambeaux ſe mettent de part & d'autre au bas des dégrez.

VI. Le Célebrant étant monté ſur le ſecond degré ; le Diacre ſe met à genoux ſur le marchepied devant le Saint Sacrement pour recevoir le Calice ; & après avoir donné le tems au Célebrant & au Soûdiacre de ſe mettre à genoux & de l'adorer, il ſe leve & le met ſur l'Autel au milieu du corporal, enſuite il fait la génuflexion & deſcend à la droite du Célebrant, lequel ayant quitté ſon écharpe entre les mains du Cérémoniaire qui la porte bien-tôt après à la crédence, ſe leve avec le Soûdiacre, met de l'encens dans l'encenſoir du premier Thuriféraire, & après s'être remis à genoux, le reçoit des mains du Diacre, & encenſe de trois coups le Saint Sacrement, faiſant une inclination profonde avant & après. Le premier Thuriféraire ayant reçû ſon encenſoir ſe retire à la crédence, où il tâche d'entretenir le feu pour le ſecond encenſement. Le ſecond reporte ſon encenſoir à la Sacriſtie, & revient au Chœur avec un cierge & ſe met au rang des autres.

VII. Après l'encenſement, le Célebrant ſe leve avec ſes deux Miniſtres monte à l'Autel, & fait la génuflexion, le Diacre ôte le voile, la patene & la palle de deſſus le Calice, enſuite le Célebrant fait derechef la génuflexion avec ſes Miniſtres, & prenant le Calice il fait tomber doucement l'Hoſtie ſans la toucher, s'il ſe peut, ſur la patene que le Diacre ſoûtient des deux mains; puis il met le Calice ſur l'Autel, & ayant reçû du Diacre la patene, il poſe l'Hoſtie ſur le corporal, ſans faire aucun ſigne de Croix, & met la patene à côté deſſus le corporal & non pas deſſous à cauſe des particules qui pourroient y être reſtées, après quoi ils font la génuflexion, & le Soûdiacre paſſe au côté de l'Epître pour donner les burettes, & fait la génuflexion en arrivant. Si le Célebrant avoit touché le Saint Sacrement, il devroit purifier enſuite ſes doigts avec de l'eau dans le petit vaſe qui eſt ſur l'Autel, & les eſſuyer avec le purificatoire.

VIII. En même tems que le Célebrant monte à l'Autel après avoir encenſé le Saint Sacrement, les deux Acolites vont avec le Cérémoniaire au coin de l'Epître où ils font la génuflexion en y arrivant & en ſe retirant, le ſecond Acolite y reçoit des mains du Diacre le voile qui couvroit le Calice & le porte à la crédence, le premier Acolite preſente les burettes au Soûdiacre comme à la Meſſe ſolemnelle. Après que le Célebrant a poſé l'Hoſtie ſur le corporal, le Diacre prend le Calice qu'il n'eſſuye point, & verſe du vin dedans ſans l'appuyer ſur l'Autel, le Soûdiacre y verſe de l'eau ſans dire *Benedicite Pater Reverende*, & ayant rendu les burettes à l'Acolite, il retourne à la gauche du Célebrant faiſant en paſſant

paſſant derriere lui la génuflexion ſur le bord du marchepied. Le Célebrant ne benit point l'eau & ne dit point l'Oraiſon *Deus qui humanæ, &c.* mais ayant reçû du Diacre le Calice, il le met ſur l'Autel ſans rien dire & ſans faire le ſigne de la Croix, & le Diacre le couvre de la palle. Auſſi-tôt le Thuriféraire & le Cérémoniaire ayant fait la génuflexion ſur le degré au côté de l'Epître, montent ſur le marchepied, & le Célebrant met en la maniere ordinaire de l'encens dans l'encenſoir ſans le benir; & ayant reçû l'encenſoir, il fait la génuflexion avec ſes Miniſtres, & ſans ſe mettre à génoux, il encenſe le Saint Sacrement & le Calice diſant les paroles ordinaires *Incenſum iſtud.* Cet encenſement ſe fait comme celui des Oblats à la Meſſe ſolemnelle. Enſuite le Célebrant fait la génuflexion & encenſe la Croix & l'Autel à l'ordinaire, le Diacre & le Soûdiacre étant à ſes côtez, & élevant un peu le derriere de la chaſuble. Le Cérémoniaire paſſe à l'ordinaire au côté de l'Evangile pour ôter le Miſſel, lorſque le Célebrant encenſe l'Autel de ce côté-là; enſuite il retourne à la crédence à ſa place ordinaire.

IX. Après l'encenſement de l'Autel, le Célebrant rend au Diacre l'encenſoir en diſant *Accendat, &c.* & ſans être encenſé, il ſe retire hors du marchepied du côté de l'Epître, où il ſe tourne vers le Peuple & lave ſes doigts ſans rien dire, le Soûdiacre lui verſant de l'eau, & le Diacre preſentant l'eſſuye-main comme à la Meſſe des Morts. Auſſi-tôt que le Thuriféraire a reçû l'encenſoir, il fait la génuflexion & reporte l'encenſoir à la Sacriſtie, enſuite il revient au Chœur, & ſe met à genoux proche de la crédence.

X. Le Célebrant ayant eſſuyé ſes doigts, retourne au milieu de l'Autel, & fait la génuflexion en y arrivant. Le Diacre & le Soûdiacre le ſuivent & font en même tems que lui la génuflexion au milieu de l'Autel, chacun ſur leur degré; après laquelle le Diacre monte à ſa gauche, & le Soûdiacre reſte au bas des degrez en ſa place ordinaire. Le Célebrant dit cependant tout bas un peu incliné & les mains jointes appuyées ſur l'Autel *In ſpiritu humilitatis*, *&c.* après quoi il baiſe l'Autel, fait la génuflexion, & ſe retirant un peu du côté de l'Evangile, il ſe tourne à demi vers le Peuple & dit à l'ordinaire *Orate fratres* ſans tourner le dos au Saint Sacrement, & ſans achever le tour, il retourne par le même chemin au milieu de l'Autel, & fait la génuflexion; le Diacre la fait avec lui auſſi-bien que la precedente. On ne repond point *Suſcipiat*, *&c.* mais omettant tout ce qui ſe dit ordinairement, le Célebrant chante d'abord *Oremus*, *Præceptis*, *&c.* il tient alors les mains jointes & les étend lorſqu'il dit *Pater noſter*. Quand le Chœur a repondu *Sed libera nos*, *&c.* il dit tout bas *Amen*, & chante en ton férial *Libera nos quæſumus Domine*, *&c.* les mains toûjours étenduës juſqu'à la fin ſans faire le ſigne de la Croix avec la patene. Lorſque le Célebrant commence *Pater noſter*, *&c.* le Diacre fait la génuflexion, deſcend ſur le ſecond degré & y demeure debout juſqu'à l'Elevation de l'Hoſtie.

XI. L'Oraiſon *Libera nos*, *&c.* étant finie, le Soûdiacre monte ſur le ſecond degré à la gauche du Diacre & ſe met à genoux avec lui. Le Célebrant fait la génuflexion, met l'Hoſtie ſur la patene, & la prenant de la main droite, il

l'éleve de cette main ſeule auſſi haut qu'à l'ordinaire pour être vûë & adorée des aſſiſtans, ayant toûjours les yeux deſſus, & tenant la patene de la main gauche appuyée ſur le corporal. Les Officiers ſacrez ne levent point la chaſuble, on ne ſonne point pendant ce tems-là, & on n'encenſe point le S. Sacrement.

XII. Après l'Elevation, le Célebrant remet l'Hoſtie ſur la patene, & fait enſuite la génuflexion, les Miniſtres ſacrez la font auſſi ſur le bord du marchepied en même tems que lui, & ils montent à ſes côtez, le Diacre à la droite & le Soûdiacre à la gauche; le Diacre découvre d'abord le Calice, & le Célebrant diviſe l'Hoſtie deſſus en trois parties à l'ordinaire, mettant la plus petite partie dans le Calice ſans rien dire & ſans faire aucun ſigne de Croix. Le Diacre couvre enſuite le Calice, fait la génuflexion avec le Célebrant & le Soûdiacre, & changeant l'un & l'autre de place, ils font derechef la génuflexion en arrivant.

XIII. Le Célebrant ne dit point *Agnus Dei*, *&c.* ni les deux premieres Oraiſons de la Communion, mais ſeulement la troiſiéme *Perceptio*, *&c.* qu'il recite à voix baſſe incliné & les mains jointes ſur l'Autel; il fait enſuite la génuflexion avec ſes Miniſtres, & prend l'Hoſtie comme à la Meſſe ordinaire, tenant la patene deſſous, & diſant *Panem cœleſtem*, *&c.* puis ayant dit trois fois *Domine non ſum dignus*, *&c.* incliné comme à l'ordinaire, & frappant ſa poitrine, il fait le ſigne de la Croix avec l'Hoſtie en diſant *Corpus Domini*, *&c.* & communie, ſes Officiers étant inclinez profondement.

XIV. Lorſque le Célebrant après avoir pris l'Hoſtie, ſépare ſes mains, le Soûdiacre dé-

couvre le Calice, enſuite le Célebrant fait avec ſes Miniſtres la génuflexion, & omettant ce qui ſe dit ordinairement avant que de prendre le precieux Sang, il fait la collection des fragmens de l'Hoſtie, les met dans le Calice, & ſans faire le ſigne de la Croix, il prend avec reſpect ce qui eſt dedans, les Miniſtres étant inclinez comme à l'ordinaire. Enſuite le Soûdiacre verſe du vin & de l'eau ſur les doigts du Célebrant dans le Calice, & il y verſeroit auſſi l'eau avec laquelle le Célebrant auroit purifié ſes doigts au commencement, s'il avoit été obligé de toucher l'Hoſtie pour l'ôter du Calice. Le Célebrant ayant pris l'ablution, dit incliné médiocrement & les mains jointes ſur l'Autel *Quod ore ſumpſimus, &c.* ſeulement, & non pas *Corpus tuum, &c.* Enſuite le Diacre ferme le Miſſel.

XV. La Communion étant faite, on éteint tous les cierges, les Porte-flambeaux vont à la Sacriſtie, & le Clergé retourne au Chœur pour reciter les Vêpres, pendant leſquelles il doit y avoir deux cierges allumez ſur l'Autel. Après que le Diacre a fermé le Miſſel, il change de place avec le Soûdiacre, faiſant tous deux la génuflexion en partant & en arrivant; puis le Soûdiacre eſſuye & couvre le Calice en la maniere ordinaire, le porte à la crédence & revient à la gauche du Célebrant, qui après avoir attendu un peu de tems, fait une inclination à la Croix & deſcend avec ſes Miniſtres aux bas des degrez, où ils font la génuflexion, & après avoir reçû leurs bonnets, ils retournent à la Sacriſtie ſans ſaluer le Chœur. Les petits Officiers retournent auſſi-tôt de la Sacriſtie à l'Autel pour en ôter la nappe & ce qui eſt deſſus, ils ôtent auſſi tout ce qui eſt

ſur la crédence & le reportent à la Sacriſtie.

XVI. La Chapelle où étoit le Saint Sacrement doit être fermée ; ou bien un Prêtre en étole blanche tranſporte après Vêpres le Ciboire en quelque autre Chapelle à l'écart, d'où il ne doit être reporté dans le Tabernacle du grand Autel qu'après la Meſſe du Samedi-Saint ; & il doit toûjours y avoir cependant un cierge ou une lampe allumée devant le S. Sacrement.

§. IV.

Du Vendredi-Saint dans les petites Egliſes.

DAns les Egliſes où il y a peu d'Eccleſiaſtiques, il faut garder à proportion les mêmes cérémonies que ci-deſſus. Le Célebrant va à l'Autel avec des ornemens noirs, ſe proſterne ſur les degrez ; & après que deux Clercs ont couvert l'Autel d'une nappe, & ont mis le Miſſel deſſus, il ſe leve, monte à l'Autel, & l'ayant baiſé, il paſſe au côté de l'Epître où il lit la premiere Prophetie qui eſt cependant chantée par un Clerc. Il chante enſuite *Oremus*, *Flectamus genua*, & un Clerc ayant repondu *Levate*, il dit l'Oraiſon *Deus à quo*, *&c.* Il lit la Prophetie qui ſuit, qu'un autre Clerc chante ; & après le Trait il chante la Paſſion au même côté, à moins que quelque Diacre ne la chante. Il y dit pareillement *Munda cor meum*, *&c.* & il y chante l'Evangile *Poſt hæc*, *&c.* & les Oraiſons qui ſuivent ; il quitte enſuite la chaſuble & le manipule qu'il met ſur ſon ſiege, puis il va prendre la Croix à l'Autel qu'il découvre de la maniere qu'il a

été dit au §. 3. quelques Clercs vont le joindre pour chanter *In quo ſalus mundi pependit*. Il met enſuite la Croix ſur le carreau & le voile qui ont été mis ſur un grand tapis étendu ſur les degrez de l'Autel, & il retourne à ſon ſiege. Après avoir quitté ſes ſouliers, il va le premier adorer la Croix, & reprend enſuite le manipule & la chaſuble. L'adoration étant finie, il reporte la Croix ſur l'Autel, il y étend le corporal; & les cierges étant allumez, il va à la Chapelle où repoſe le S. Sacrement, precedé du Porte-Croix, de quelques flambeaux & du Thuriféraire. Y étant arrivé, il fait la génuflexion, ouvre la porte du Tabernacle, & après avoir fait une autre génuflexion, il deſcend ſur le ſecond degré où il met de l'encens dans l'encenſoir; enſuite il encenſe le S. Sacrement à genoux, reçoit l'écharpe ſur ſes épaules, monte à l'Autel, fait la génuflexion & prend le Calice où eſt le S. Sacrement, & le porte en proceſſion au grand Autel, comme il a fait la veille, & y étant arrivé, il le poſe ſur le corporal, fait la génuflexion & deſcend ſur le ſecond degré où il quitte l'écharpe, & met de l'encens dans l'encenſoir : après quoi il encenſe à genoux le S. Sacrement. Enſuite il remonte à l'Autel, fait la génuflexion, decouvre le Calice, & fait couler doucement l'Hoſtie ſur la patene, puis il la met ſur le corporal, fait la genuflexion & prend le Calice dans lequel, ſans l'eſſuyer, il verſe du vin & de l'eau au côté de l'Epître ſans l'appuyer ſur l'Autel, & le poſe enſuite ſur le corporal & fait la génuflexion en arrivant au milieu de l'Autel. Il fait pour le reſte de l'Office ce qui eſt preſcrit dans le Miſſel. A la fin il eſſuye & couvre le Calice qu'il reporte à la Sacriſtie après avoir dit les mains jointes ſur l'Autel *Quod ore ſumpſimus, &c.*

ARTICLE DIXIEME.

Du Samedi - Saint.

§. I.

Ce qu'on doit préparer en ce jour.

I. LE Sacriſtain doit orner le grand Autel d'un parement blanc, & le couvrir d'un autre parement violet accommodé de maniere qu'on puiſſe l'ôter facilement à la fin des Litanies. Il met ſur l'Autel ſix chandeliers garnis de cierges de cire blanche qu'on ne doit allumer que pour la grand'Meſſe. Il laiſſe la porte du Tabernacle ouverte & met au coin de l'Epître un Miſſel ouvert à l'endroit où l'Office commence. Il met ſur la crédence tout ce qui eſt néceſſaire pour la grand'Meſſe, le tout couvert d'une écharpe blanche & d'une autre violette par-deſſus. Il met auſſi trois carreaux violets auprès de la crédence & au côté de l'Epître le banc des Officiers ſacrez qui doit être nud, & ſur lequel il met la chaſuble violette du Célebrant avec ſon manipule & celui du Diacre. Le Diacre & le Soûdiacre y mettent auſſi leurs bonnets, & les Acolites leurs chandeliers ſur la credence, ſi l'on doit faire la bénédiction des fonts.

II. Le Sacriſtain met au côté de l'Evangile un pupître couvert d'un voile blanc, & un

peu au-deſſus le cierge Paſcal ſur un grand chandelier, & auprès de l'Autel un pied de bois ou de quelque autre matiere pour ſoûtenir le roſeau du cierge triangulaire.

III. Il prepare dans la Sacriſtie pour la Meſſe ſolemnelle des ornemens blancs, & pour l'Office qui la precede, il prepare la Croix des Proceſſions, le benîtier, l'encenſoir, le baſſin dans lequel ſont les cinq grains d'encens, une chappe violette, deux étoles de la même couleur, & dans les Egliſes conſiderables deux chaſubles pliées auſſi violettes.

IV. Il prepare auſſi pour la bénédiction du feu nouveau, dans le veſtibule ou à la porte de l'Egliſe, une table couverte d'une nappe blanche ſur laquelle il met un Miſſel, à côté de cette table il met un rechaud plein de charbon qu'on doit allumer avec le fuſil peu de tems avant l'Office, des pincettes, quelques allumettes, de la bougie, & même une lanterne, lorſqu'il y a lieu de craindre que le vent n'empêche de conſerver la lumiere. Il met auſſi tout proche en quelque lieu convenable le cierge à trois branches qui doit être au bout d'un roſeau orné de fleurs; il met encore aſſez près de là ſur une autre table une dalmatique blanche avec l'étole & le manipule pour le Diacre, & un manipule violet pour le Soûdiacre. Outre cela le Sacriſtain a ſoin d'accommoder les lampes de maniere qu'elles puiſſent être facilement allumées.

V. Si on fait la bénédiction des fonts, le Sacriſtain met proche de l'endroit où ils ſont une table couverte d'une nappe blanche, ſur laquelle il met un Miſſel, & quelque ſerviettes pour eſſuyer les mains du Célebrant, pluſieurs étoles violettes pour les Prêtres qui doivent

vent faire l'aſperſion de l'Eau benîte, avec des benîtiers & des aſperſoirs. Il fait mettre auſſi une aiguiere & un grand vaiſſeau dans lequel on met de l'Eau benîte des Fonts, avant qu'on faſſe l'infuſion des ſaintes Huiles dans les eaux baptiſmales ; enfin il porte lui-même l'huile des Catecumenes & le ſaint Crême qu'il preſente lorſqu'il en eſt beſoin.

§. II.

De la bénédiction du Feu nouveau.

I. LE Célebrant prend dans la Sacriſtie par-deſſus l'aube, une étole & une chappe violette, le Diacre une étole de même couleur, & le Soûdiacre eſt en aube ſeulement, mais dans les Egliſes conſiderables, le Diacre & le Soûdiacre prennent des chaſubles pliées.

II. L'heure étant venuë & le ſignal donné, tout le Clergé ſe rend dans l'ordre qui ſuit, au lieu où l'on doit faire la bénédiction du feu nouveau. Tous ayant ſalué la Croix de la Sacriſtie, le premier Acolite marche ſeul le premier portant le benîtier & l'aſperſoir, le Thuriféraire ayant l'encenſoir vuide d'une main, & de l'autre la navette, marche enſuite ayant à ſa droite le ſecond Acolite qui porte des deux mains le baſſin dans lequel ſont les cinq grains d'encens ; le Soûdiacre ſuit portant la Croix des Proceſſions, & enſuite le Cérémoniaire & le Clergé qui marche deux à deux, les moins dignes les premiers, & enfin le Célebrant qui ſeul eſt couvert, le Diacre marchant à ſa gauche les mains jointes & la tête

nuë. Lorſqu'on paſſe devant la Croix du grand Autel, tous font la génuflexion excepté le Célebrant qui fait ſeulement une inclination profonde, & le Soûdiacre qui ne fait aucune révérence.

III. Le Soûdiacre étant arrivé au lieu où ſe doit faire la bénédiction du feu nouveau, s'arrête & tourne l'image du Crucifix vers le lieu où le Célebrant ſe doit mettre. Les Acolites & le Thuriféraire ſe rangent en droite ligne proche de la table, ils ſe tournent du côté de la Croix, & ſe placent enſorte que le Célebrant étant arrivé, ils ſe trouvent tous à ſa droite. L'Acolite qui porte le baſſin avec les grains d'encens ſe place enſorte qu'il ſoit le plus proche du Diacre, le Thuriféraire ſe met à ſa droite, & le Porte benîtier à la droite de celui-ci. Ceux du Chœur qui ſuivent, font deux à deux en arrivant une inclination profonde à la Croix de la Proceſſion, les plus jeunes ſe placent auprès du Soûdiacre & les plus conſiderables ferment le cercle du côté du Célebrant. Le Célebrant & le Diacre ayant pareillement ſalué la Croix s'approchent de la table & ſe tournent vers la Croix, le Diacre paſſe auſſi-tôt à la droite du Célebrant dont il reçoit le bonnet & le donne au Cérémoniaire qui le met ſur la crédence; le Diacre a ſoin de lever la chappe du Célebrant quand il fait les ſignes de Croix.

IV. Le Célebrant ayant les mains jointes, benit le feu nouveau qui eſt dans le rechaud, liſant tout haut les trois Oraiſons marquées dans le Miſſel qui eſt pour lors ſur un pupître, ou ſoûtenu par le Cérémoniaire devant le Célebrant. Après la bénédiction du feu, il benit les cinq grains d'encens, l'Acolite qui les

porte, s'avance devant lui & tient le baſſin élevé à la hauteur de ſa poitrine : cependant le Thuriféraire prend les pincettes & met du feu beni dans l'encenſoir.

V. L'Oraiſon étant finie, le Cérémoniaire & le Thuriféraire s'approchent du Célebrant qui met de l'encens dans l'encenſoir & le benit à l'ordinaire, puis le Diacre prend l'aſperſoir & le preſente au Célebrant qui jette trois fois de l'Eau benîte ſur les cinq grains d'encens, & enſuite ſur le feu nouveau, au milieu, à leur droite & puis à leur gauche, diſant à voix baſſe l'Antienne *Aſperges me*, *&c.* ſans dire le Pſeaume *Miſerere* ni le *Gloria Patri*. Enſuite il rend l'aſperſoir au Diacre ; & ayant reçû de lui l'encenſoir, il encenſe de trois coups les cinq grains d'encens, & le feu nouveau de la même maniere qu'il a fait l'aſperſion de l'eau benîte. Le Diacre obſerve les baiſers ordinaires en donnant & en recevant l'aſperſoir & l'encenſoir.

VI. La bénédiction des cinq grains d'encens & du feu nouveau étant achevée, le premier Acolite quitte le benîtier, & allume une bougie au feu nouveau, le Soûdiacre aidé du Cérémoniaire prend un manipule violet, & le Diacre après avoir quitté l'étole violette, prend une étole, un manipule & une dalmatique de couleur blanche. Enſuite il fait benir l'encens à l'ordinaire, & donne le bonnet au Célebrant, puis il prend le roſeau où eſt le cierge triangulaire.

VII. Tout étant ainſi diſpoſé, on va poſément au Chœur dans cet ordre. Le Thuriféraire portant l'encenſoir avec ſolemnité, & le ſecond Acolite portant les cinq grains d'encens à ſa droite, marchent les premiers, ils

ſont ſuivis du Soûdiacre qui marche ſeul portant la Croix, après lui vient le Clergé deux à deux, & le Cérémoniaire au milieu pour avoir ſoin que chacun marche dans le rang & la diſtance convenable ; enfin le Diacre qui porte le cierge triangulaire, ayant à ſa gauche le premier Acolite qui tient la bougie allumée. Le Célebrant marche le dernier, les mains jointes & couvert.

VIII. Quand le Célebrant entre dans l'Egliſe, toute la Proceſſion s'arrête, & pour lors le Diacre baiſſant le roſeau fait allumer par l'Acolite qui l'accompagne une des branches du cierge qu'il porte, & l'ayant enſuite élevé il fait la génuflexion en chantant d'un ton de voix grave & médiocre *Lumen Chriſti.* Tous, excepté le Porte-Croix, font en même tems la génuflexion, & en ſe levant repondent du même ton *Deo gratias.*

IX. Le Clergé entre enſuite au Chœur, & ſans faire d'autre génuflexion que celles qu'il fait lorſque le Diacre chante *Lumen Chriſti*, chacun prend ſa place, & demeure debout tourné vers l'Autel. Le Thuriféraire & l'Acolite qui porte les grains d'encens avancent vers l'Autel, & étant arrivez au bas des dégrez, ils ſe retirent un peu du côté de l'Evangile & le Soûdiacre ſe met entr'eux deux.

X. Le Diacre cependant s'arrête au milieu de l'Egliſe, & ayant allumé une ſeconde branche de ſon cierge, il fait la génuflexion & chante plus haut que la premiere fois *Lumen Chriſti.* Enfin il allume la troiſiéme branche à deux ou trois pas des dégrez de l'Autel, & fait la génuflexion en chantant encore plus haut *Lumen Chriſti.*

XI. Le Diacre donne enſuite le roſeau à l'A-

colite qui tenoit la bougie, & qui l'a donnée éteinte au Cérémoniaire, & ſe retire avec lui un peu du côté de l'Epître pour donner lieu au Célebrant de ſe rendre au milieu, où étant arrivé il donne ſon bonnet au Diacre qui le donne au Cérémoniaire, & fait une inclination profonde à la Croix de l'Autel : tous les Officiers à l'exception du Soûdiacre & de l'Acolite qui tient le roſeau, font en même tems la génuflexion, étant rangez ſur une même ligne en cet ordre, le Diacre à la droite du Célebrant, puis le Cérémoniaire & enſuite l'Acolite qui tient le roſeau : & à la gauche du Célebrant, premierement l'Acolite qui porte les cinq grains d'encens, enſuite le Soûdiacre & enfin le Thuriféraire.

§. III.

Du Cantique Exultet, *& des Prophéties.*

I. LE Célebrant étant monté à l'Autel, le baiſe, & ſe retire au côté de l'Epître. Cependant le Cérémoniaire ayant mis le bonnet du Célebrant ſur ſon ſiege, & la bougie ſur la crédence, y prend le livre & le preſente avec les cérémonies ordinaires au Diacre, qui le tenant appuyé ſur ſa poitrine, fait la génuflexion au milieu ſur le dernier dégré de l'Autel, & monte ſur le marchepied où il ſe met à genoux tourné vers le Célebrant à qui il demande la bénédiction. Le Célebrant la lui donne en diſant *Suum Paſchale præconium* au lieu de *Evangelium ſuum*. Après que le Diacre l'a reçûë & qu'il a baiſé la main du

Célebrant, il ſe leve, & ſans tourner le dos à l'Autel, il deſcend au bas des dégrez, & s'étant placé entre l'Acolite qui porte les grains d'encens, & le Cérémoniaire qui eſt à la gauche de l'Acolite qui tient le roſeau, il fait la génuflexion avec tous les Officiers, à l'exception cependant du Soûdiacre & de l'Acolite qui tient le roſeau; puis il va avec eux au côté de l'Evangile dans l'ordre qui ſuit. Le Cérémoniaire marche le premier ſuivi du Thuriféraire & à ſa droite de l'Acolite qui porte les grains d'encens, enſuite le Soûdiacre ayant à ſa gauche l'Acolite qui tient le roſeau, & enfin le Diacre ſeul portant le livre droit devant ſa poitrine ſans l'y appuyer.

II. Lorſqu'ils ſont tous arrivez au côté de l'Evangile, ils ſe rangent ſur une même ligne devant le pupître, le Diacre au milieu, ayant à ſa droite. 1. Le Cérémoniaire. 2. Le Soûdiacre qui tourne l'image du Crucifix vers le Célebrant. 3. Le Thuriféraire. Et à ſa gauche. 1. L'Acolite qui tient le roſeau. 2. Celui qui porte les cinq grains d'encens.

III. Tous étant ainſi rangez, le Diacre met le livre ſur le pupître, & le Cérémoniaire reçoit du Thuriféraire l'encenſoir & le preſente au Diacre, lequel encenſe le livre comme à l'Evangile avec une inclination profonde avant & après, & chante enſuite les mains jointes le Cantique *Exultet* que le Célebrant & tous ceux du Chœur écoutent debout & tournez vers le Diacre.

IV. Après ces paroles *Curvat imperia*, le Diacre accompagné du Cérémoniaire & de l'Acolite qui porte les grains d'encens, s'approche du cierge Paſcal, & y met les cinq grains en forme de Croix, ſçavoir le premier

en haut, le ſecond au milieu, le troiſiéme en bas, le quatriéme à la droite du cierge, & le cinquiéme à la gauche. Le Cérémoniaire ôte le cierge Paſcal du Chandelier, afin que le Diacre y puiſſe mettre plus commodément les cinq grains; ſi cependant il y avoit du riſque à l'ôter, le Diacre monteroit ſur un eſcabeau ou ſur une petite échelle double. L'Acolite porte enſuite le baſſin à la crédence, & y ayant pris une bougie, il revient au côté de l'Evangile à la place où il étoit auparavant, faiſant en paſſant devant le milieu de l'Autel la génuflexion, & une inclination au Célebrant.

V. Le Diacre cependant retourne au pupître pour continuer le Cantique, & à ces paroles *Rutilans ignis accendit*, il allume le cierge Paſcal avec une des trois branches du cierge triangulaire qui lui eſt préſenté par l'Acolite qui le porte: ou bien ſi le cierge Paſcal eſt élevé, il ſe ſert d'une longue baguette au bout de laquelle eſt une bougie qu'il allume au cierge triangulaire. Le Cérémoniaire aide le Diacre en tout ceci.

VI. Le Diacre continuë enſuite à chanter, & s'étant arrêté à ces mots, *Apis mater eduxit*, l'Acolite qui tient la bougie ayant pris de la lumiére au cierge triangulaire en allume la lampe qui eſt devant le grand Autel, & ayant rapporté la bougie ſur la crédence il revient au côté de l'Evangile à la place où il étoit auparavant, faiſant avant & après en paſſant devant le milieu de l'Autel la génuflexion & une inclination au Célebrant. Le Sacriſtain allume en même tems les autres lampes de l'Egliſe avec la lumiére bénite, il allume de même la lampe qui eſt à la Chappelle où repoſe le S. Sacrement, l'eteignant pour cela

auparavant ; le Diacre acheve enſuite le Cantique. Il doit ſe ſouvenir de ne point nommer le nom du Pape ou de l'Evêque lorſque le ſiege eſt vacant, & de faire une inclination, ſeulement au nom du Pape. Dans les lieux ſoumis au Roi de France il dit ces paroles, *Reſpice ad Chriſtianiſſimum Regem noſtrum N.* au lieu de dire *Devotiſſimum Imperatorem*, ainſi qu'il eſt marqué dans le Miſſel Romain.

VII. Le Cantique étant achevé, le Diacre ferme le livre & le laiſſe ſur le pupître; alors le Cérémoniaire marche le premier, le Thuriferaire enſuite, puis le Soûdiacre & enfin le Diacre qui fait la génuflexion au milieu entre le Cérémoniaire & le Thuriferaire, le Soûdiacre étant pour lors debout derriere eux : cependant l'Acolite qui tient le roſeau, le met dans le pied qui eſt proche du cierge Paſcal, & l'autre Acolite prend le pupître ſur lequel le Diacre a chanté le Cantique, le porte au milieu du Chœur, en ôte le voile & y met le livre des Prophéties, puis ayant fait la génuflexion avec l'Acolite qui tenoit le roſeau, ils ſe retirent tous les deux à la crédence.

VIII. Après que le Diacre a fait la génuflexion au bas de l'Autel avec le Cérémoniaire & le Thuriféraire, celui-ci porte l'encenſoir à la Sacriſtie, & revient à la crédence; les Miniſtres ſacrez & le Cérémoniaire vont au côté de l'Epître, où le Soûdiacre après avoir quitté la Croix, aide le Célebrant à ôter la chappe & à prendre le manipule & la chaſuble violette; le Cérémoniaire porte auſſi-tôt à la Sacriſtie la chappe violette, & étant promptement revenu au Chœur, il conduit au pupître ce lui qui doit chanter la premiére Prophétie. Le Diacre ayant quitté ſes ornemens

blancs que le premier Acolite porte à la Sacriſtie, prend une étole & un manipule violet.

IX. Le Célebrant ayant pris la chaſuble, va par le plus court chemin au coin de l'Epître où il lit les Prophéties qui ſe chantent au Chœur, & les Miniſtres ſacrez ſe tiennent à ſa droite, comme à l'Introïte de la Meſſe. Si le Célebrant s'aſſied avec ſes Miniſtres, après avoir lû quelque Prophétie en attendant qu'elle ſoit finie au Chœur, le Cérémoniaire a ſoin vers la fin de la Prophétie qui ſe chante, ou du Trait qui ſe dit après, de s'avancer un peu, pour l'avertir par une inclination médiocre de ſe lever & d'aller par le plus court chemin au coin de l'Epître chanter l'Oraiſon qui ſuit. Le Célebrant chante les Oraiſons en ton férial & les mains étenduës comme à la Meſſe. Les Miniſtres ſacrez ſont alors derriere lui, & le Diacre après *Oremus*, chante *Flectamus genua*, faiſant la génuflexion à deux genoux, & le Soûdiacre répond *Levate*.

X. Les Cérémonies qui s'obſervent par ceux qui chantent les Prophéties ſont celles-ci. Le Cérémoniaire les ayant invité par une inclination, ils lui rendent le ſalut & vont avec lui le bonnet à la main devant le pupître, où après avoir fait la génuflexion à ſa droite en arrivant ils lui donnent leur bonnet, & chantent la Prophétie ayant les mains appuyées ſur le livre. Lorſqu'elle eſt achevée, ils font enſemble la génuflexion à deux genoux, lorſque le Diacre dit *Flectamus genua*, & ayant reçû leur bonnet, ils retournent à leur place conduits par le Céremoniaire, lequel avertit tout de ſuite celui qui doit chanter la Prophétie ſuivante. Mais après la quatriéme, la huitieme & l'onzieme Prophétie, il fait d'abord

avec ceux qui les ont chantées la génuflexion d'un ſeul genou, & après les avoir reconduit il fait derechef la génuflexion à l'Autel, & ſe retire à ſa place ordinaire au côté de l'Epître pendant que le Chœur chante le Trait qui ſuit, & il ne va inviter celui qui doit chanter la Prophétie ſuivante que pendant l'Oraiſon qui ſe dit après le Trait.

§. IV.

De la Bénédiction des Fonts.

I. LA derniére Prophétie étant achevée, un Clerc ôte le pupître & les deux Acolites allument leurs cierges. Après la derniére Oraiſon, le Célebrant deſcend à ſon ſiége avec ſes Miniſtres, où ayant quitté la chaſuble & le manipule, il prend une chappe violette que le Cérémoniaire a apporté de la Sacriſtie durant la derniére Oraiſon. Les Officiers Sacrez aident le Célebrant à prendre la chappe, & quittent auſſi leurs manipules. Le Soûdiacre prend enſuite la Croix des Proceſſions & va entre les deux Acolites portant leurs chandeliers, au haut du Chœur vis-à-vis le milieu de l'Autel; enfin le Thuriféraire prend en même-tems des deux mains le cierge Paſcal allumé, & ſe met devant le Porte-Croix qu'il précede toûjours en marchant.

II. Ils demeurent ainſi tous quatre rangez, pendant que le Célebrant, le Diacre & le Cérémoniaire font la réverence convenable à l'Autel, & ſans en faire aucune, ils marchent enſuite vers les Fonts Baptiſmaux, étant ſuivis

du Cérémoniaire & de tout le Clergé qui marche deux à deux, & enfin du Célebrant qui ſeul eſt couvert, & du Diacre à ſa gauche qui marche nuë tête & les mains jointes. Quand la Proceſſion commence à marcher, les Chantres entonnent le Trait *Sicut cervus, &c.*

III. Le Soûdiacre & les Acolites étant arrivez aux Fonts Baptiſmaux, ſe placent de maniére que les Fonts ſoient entr'eux & le Célebrant qui doit avoir la face tournée vers l'Autel, & qui avant que d'entrer dans la Chappelle des Fonts dit l'Oraiſon *Omnipotens, &c.* Enſuite s'étant approché des Fonts, & le Diacre & le Thuriféraire qui porte le cierge Paſcal étant à ſa droite, le Miſſel un peu à ſa gauche auprès duquel le Cérémoniaire ſe met, & tout le Clergé aux environs des Fonts, il dit la ſeconde Oraiſon, & chante enſuite, toûjours les mains jointes, la Préface, & obſerve dans la bénédiction de l'eau, toutes les bénedictions marquées en détail dans le Miſſel, le Diacre levant le côté droit de ſa chappe, & lui préſentant, quand il faut, la ſerviette, le cierge Paſcal, l'huile des Catécuménes & le S. Crême.

IV. La Préface finie, avant que le Célebrant faſſe l'infuſion des ſaintes Huiles dans les Fonts, on a ſoin d'en tirer de l'Eau benîte dont on verſe une partie dans un grand vaiſſeau remplie d'eau qui eſt auprès, & un ou pluſieurs Prêtres aïant pris des étoles violettes, font l'aſperſion de cette Eau benîte ſur le Clergé & ſur le peuple, ſans rien dire, ſuivis chacun d'un Clerc portant un benitier. Ce qui reſte de cette eau doit être conſervé pour faire le lendemain l'aſperſion avant la Meſſe, & pour être diſtribué au Peuple.

V. Le Célebrant acheve la bénédiction des Fonts, en y mettant de l'huile des Catécuménes & du ſaint Crême. Si à cauſe de la diſtance des lieux, on n'a pas encore pû recevoir les ſaintes Huiles, le Célebrant ômet cette derniere Céremonie & y ſupplée dans la ſuite, ainſi qu'il eſt preſcrit dans le Rituel. S'il y a quelqu'un à baptiſer, il le fait pour lors avec les cérémonies accoûtumées.

VI. La bénédiction des Fonts étant achevée, le Clergé retourne au Chœur en Proceſſion ſans rien dire, & dans le même ordre qu'on eſt venu. Le Thuriféraire remet auſſi-tôt le cierge Paſcal ſur ſon chandelier, & les Acolites leurs chandeliers ſur la crédence, & après en avoir éteints les cierges, ils prennent avec le Thuriféraire les trois carreaux violets, ſur leſquels les Officiers ſacrez doivent ſe proſterner, les mettant ſur le ſecond degré en égale diſtance, & retournent à la crédence, faiſant la génuflexion avant & après. Le Soudiacre met la Croix proche de la crédence, & y attend le Célebrant qui après avoir ſalué l'Autel avec le Diacre, va au côté de l'Epître, où il quitte ſa chappe. Enſuite il retourne avec les Miniſtres ſacrez au bas des dégrez de l'Autel qu'ils ſaluent derechef, & puis ſe proſternent ſur les carreaux qui leur ont été préparez. Tous les autres ſe mettent en mêmetems à genoux, & deux Chantres commencent au milieu du Chœur les Litanies des Saints, le Clergé repetant chaque verſet.

§. V.

Des Litanies, de la Meſſe & des Vêpres du Samedi-Saint.

I. DAns les Egliſes où il n'y a point de Fonts Baptiſmaux, auſſi-tôt que la derniere Prophétie eſt achevée, un Clerc ôte le pupître, les Acolites & le Thuriféraire portent les trois carreaux ſur le ſecond dégré, & après l'Oraiſon qui ſuit, le Célebrant & ſes Miniſtres deſcendent à leurs ſieges où ils quittent les manipules & la chaſuble, & vont enſuite, comme il vient d'être dit au §. précédent, ſe proſterner ſur les degrez, pendant que l'on chante les Litanies.

II. Lorſqu'on chante *Peccatores*, le Célebrant & ſes Miniſtres ſe lévent, & les Acolites, le Thuriféraire & le Céremoniaire s'étant unis à eux, ils font tous la révérence à l'Autel, & après que les Officiers ſacrez ont reçû leurs bonnets, ils vont tous à la Sacriſtie ſans ſaluer le Chœur.

III. Auſſi-tôt après, les Acolites allument les cierges de l'Autel & de leurs chandeliers (qu'ils retournent chercher à la crédence, ſi l'on a fait la bénédiction des Fonts) & le Sacriſtain aidé de quelques Clercs, ôte de l'Autel, du ſiege du Célebrant & de la crédence tout ce qui ne doit pas ſervir à la Meſſe ſolemnelle, comme les ornemens violets, la Croix des Proceſſions, les trois carreaux, &c. Enſuite il fait découvrir tous les tableaux, & afin qu'il y ait du tems pour cela, il faut chanter ſi poſément les Litanies depuis le Ver-

ſet *Peccatores* que les Officiers ſoient en état d'entrer à l'Autel, quand elles finiſſent.

IV. Lorſqu'on chante au Chœur *Agnus Dei*, *&c.* les Chappiers y entrent, & après avoir ſalué l'Autel par une inclination profonde, ils vont à leurs ſieges ſans ſaluer le Chœur. Auſſi-tôt que les Litanies ſont finies, ils entonnent fort poſément le *Kyrie eleïſon* comme aux Fêtes de la premiere claſſe, & le Célebrant entre en même-tems avec tous les Officiers, & ne fait qu'une inclination profonde à l'Autel pendant que les Miniſtres font la génuflexion. Après les encenſemens, il dit au coin de l'Epître le *Kyrie*, comme il fait l'Introïte aux Meſſes ordinaires.

V. Pendant que le Célebrant récite le *Gloria in excelſis*, le premier Acolite ſonne la petite clochette, & durant que le Chœur le chante, les orgues jouënt, & on ſonne toutes les cloches; pourvû que celles de l'Egliſe principale ayent déja ſonnées, ſelon les decrets de la S. R. C. du 21. Mars 1609. du 14. Novembre 1615. & du 3. Juin 1617.

VI. Vers la fin de l'Epître le Céremoniaire aïant fait la génuflexion à l'Autel ſe tourne vers le Chœur qu'il ſaluë, & va inviter le premier Chappier de venir annoncer *Alleluia* au Célébrant. Auſſi-tôt le Chappier ayant ſalué le Chœur, va dans le Sanctuaire avec le Cérémoniaire, & après avoir fait une inclination profonde à l'Autel au bas des dégrez, il ſe tourne vers le Célebrant qu'il ſaluë pareillement, & lui annonce d'une voix mediocre *Alleluia*. Enſuite après avoir ſalué premierement le Célebrant, puis l'Autel & le Chœur, il retourne à ſa place étant accompagné du Céremoniaire.

VII. Après l'Epître le Soudiacre va recevoir comme à l'ordinaire la bénédiction du Célebrant, qui ſe tourne enſuite avec ſes Miniſtres vers le premier Chappier pendant qu'il lui annonce *Alleluia* : puis s'étant retourné vers l'Autel il chante trois fois *Alleluia* élevant ſa voix d'un ton à chaque fois : le Chœur lui répond debout tourné vers l'Autel & ne s'aſſied qu'au Verſet *Confitemini*, *&c.* que tout le clergé chante.

VIII. Les Acolites aſſiſtent les mains jointes à l'Evangile ; on ne dit ni *Credo* ni Offertoire, ni *Agnus Dei*, *&c.* & on ne donne point le baiſer de paix.

IX. Un peu avant que le Célebrant prenne le précieux Sang, le Céremoniaire va au Chœur, & après la Communion du Celebrant il conduit le premier Chappier devant le Prêtre le plus conſidérable du Chœur pour lui annoncer l'Antienne de Vêpres *Alleluia*, après laquelle les Chantres entonnent le Pſeaume *Laudate Dominum omnes gentes.*

X. Après que le Célebrant a pris l'Ablution, le Soûdiacre reporte à l'ordinaire le calice ſur la crédence, & le Thuriféraire va préparer l'encenſoir pour le *Magnificat.* Cependant le Célebrant recite Vêpres au coin de l'Epître avec les Miniſtres ſacrez qui ſont à ſa droite, comme à l'Introïte.

XI. Après le *Gloria Patri* du Pſeaume *Laudate Dominum*, *&c.* le Céremoniaire qui eſt reſté dans le Chœur, conduit le premier Chappier, comme il a fait après l'Epître, au bas des degrez de l'Autel pour annoncer au Célebrant l'Antienne *Veſpere autem ſabbati*, *&c.* Et après que le Céremoniaire a reconduit le Chappier au Chœur, il revient à ſa place.

XII. Lorſque le Chappier eſt arrivé au bas des dégrez, le Célebrant ſe tourne vers lui avec ſes Miniſtres, comme il a fait après l'Epître; puis s'étant retourné vers l'Autel, il entonne l'Antienne *Veſpere autem ſabbati*, *&c.* qu'il continuë d'une voix mediocre, & recite le *Magnificat* avec ſes Miniſtres, à moins que ſelon l'uſage de quelques Egliſes il ne le recite qu'en encenſant l'Autel; après quoi il va au milieu de l'Autel avec le Diacre & le Soûdiacre qui ſont en ligne droite derriere lui, & qui ayant fait la génuflexion, en même-tems que le Célebrant fait la réverence convenable à l'Autel, montent le Diacre à ſa droite, & le Soûdiacre à ſa gauche. le Célebrant benit l'encens & fait l'encenſement à l'ordinare, après lequel il eſt encenſé par le Diacre & demeure enſuite au coin de l'Epître.

XIII. Cependant le Diacre accompagné du Cérémoniaire va au Chœur pour l'encenſer, comme il a fait après l'encenſement des oblats; & ayant fait au retour la génuflexion ſur le pavé au milieu de l'Autel, il encenſe de cette place le Soûdiacre, qui, après l'encenſement de l'Autel, eſt deſcendu ſur le pavé derriere le Célebrant. Le Diacre rend enſuite l'encenſoir au Cérémoniaire, & étant monté ſur le ſecond dégré entre le Célebrant & le Soûdiacre, le Cérémoniaire l'encenſe & rend enſuite l'encenſoir au Thuriféraire, lequel après avoir encenſé le Cérémoniaire & les Acolites à l'ordinaire, reporte l'encenſoir à la Sacriſtie & revient enſuite à la credence. Si le Célebrant chante *Dominus vobiſcum* avant que l'encenſement ſoit achevé, le Diacre doit auſſi-tôt rendre l'encenſoir & retourner derriere le Célebrant; après l'Oraiſon il chante

te *Ite Miſſa eſt*, ajoûtant deux fois *Alleluia*.

XIV. Après la Meſſe, un Prêtre en étole blanche précedé de deux Porte-flambeaux, reporte le ciboire au Tabernacle du grand Autel ; & le Sacriſtain ôte le cierge triangulaire qui ne doit plus ſervir.

XV. Le cierge paſcal doit brûler depuis le commencement de la bénédiction juſqu'à la fin de la Meſſe. On doit l'allumer aux Complies de ce jour & à tous les Offices qui ſe chantent pendant l'Octave de Pâques. On l'allume auſſi aux Meſſes & aux Vêpres ſolemnelles juſqu'à l'Aſcenſion, auquel jour il doit brûler à tous les Offices qui ſe chantent avant la Meſſe ſolemnelle ; & on ne l'éteint qu'après ces paroles de l'Evangile, *Et aſſumptus eſt, &c.* Le Sacriſtain doit l'ôter après la Meſſe. On ne doit pas l'allumer quand on ne fait que reciter un Office, ou dire une Meſſe baſſe, à moins qu'elle ne tienne lieu de Meſſe de Paroiſſe ou Conventuelle ; on ne le doit pas non plus allumer à aucun Office des Morts ſi ſolemnel qu'il puiſſe être.

XVI. Ceux qui ſont obligez de dire les Vêpres de ce jour en particulier, diſent le *Pater noſter*, l'*Ave Maria*, & ſans dire *Deus in adjutorium*, font le ſigne de la Croix en commençant l'Antienne *Alleluia*, le reſte ſe dit comme dans le Miſſel, & au lieu d'*Ite Miſſa eſt*, on dit *Benedicamus Domino* avec deux *Alleluia*, & enſuite *Fidelium anima, &c.* & le *Pater noſter* ſans ajoûter aucune Antienne de la Vierge.

§. IV.

Du Samedi-Saint dans les petites Egliſes.

DAns les Egliſes où il n'y a point d'Officiers ſacrez, il faut que le Prêtre y ſupplée avec quelques Clercs. Ainſi toutes choſes étant préparées pour l'Office à peu près comme il a été rapporté dans le §. premier, le Célebrant précedé de quelques Clercs portans le benîtier, l'encenſoir, le baſſin dans lequel ſont les cinq grains d'encens, & la Croix, va en chappe, ou au moins en étole violette croiſée ſur la poitrine, à la porte de l'Egliſe, benir le feu nouveau & les grains d'encens. Après cette bénédiction il quitte la chappe & l'étole violette, & prenant les ornemens blancs de Diacre, il entre dans l'Egliſe le roſeau à la main & précedé des Clercs. Il allume le cierge triangulaire comme on a marqué que le Diacre doit faire & chante trois fois *Lumen Chriſti.* Etant arrivé au bas des dégrez de l'Autel, il donne le roſeau à un Clerc, & ſe mettant à genoux ſur le marchepied, il dit *Jube Domine benedicere* ; *Dominus ſit in corde meo, &c.* & va enſuite accompagné des Clercs au côté de l'Evangile où il chante le Cantique *Exultet*, après lequel il paſſe au côté de l'Epître où il quitte les ornemens blancs; & ayant pris le manipule, l'étole & la chaſuble violette, il va par le plus court chemin au coin de l'Epître pour lire les Prophéties, qui ſont chantées par des Clercs, s'il y en a un nombre ſuffiſant. Il chante au même endroit les Oraiſons & dit auparavant *Flectamus genua*,

faiſant la génuflexion d'un ſeul genou, & un Clerc repond *Levate*. Après les Prophéties, s'il y a des Fonts baptiſmaux, il ôte la chaſuble & le manipule, & ayant pris une chappe violette, s'il y en a, il va proceſſionnellement aux Fonts précedé d'un Clerc portant le cierge paſcal & d'un autre qui porte la Croix. Il obſerve toutes les cérémonies preſcrites dans le Miſſel pour la bénédiction des Fonts, & quand elle eſt achevée, il retourne près de l'Autel au côté de l'Epître où il quitte la chappe, & va enſuite au milieu de l'Autel, où il ſe proſterne pendant qu'on chante les Litanies; à ce mot *Peccatores* il ſe leve & va à la Sacriſtie prendre des ornemens blancs pour celebrer la Meſſe. Sil n'y a perſonne qui puiſſe chanter les Litanies, il les recite à genoux ſur les dégrez de l'Autel. Quand les cierges ſont allumez & l'Autel préparé, il célebre la Meſſe ſolemnelle, ainſi qu'il eſt marqué dans le Miſſel. Après la Meſſe il remet le ciboire dans le Tabernacle, étant accompagné d'un ou deux Acolites portant des flambeaux ou des cierges.

ARTICLE ONZIEME.

Du Jour de Pâques & du Tems Paſcal.

I. CE qu'il y a de particulier dans l'Office du ſaint jour de Pâques, eſt que le Chœur eſt debout à Prime lorſqu'on lit les paroles du Martirologe, *Hâc die quam fecit Dominus, &c.* & s'aſſied après lorſqu'on annonce les Fêtes du jour ſuivant.

II. Dans ce jour & durant toute l'Octave, l'Officiant entonne ſolemnellement à Laudes & à Vêpres l'Antienne *Hæc dies* qui lui eſt annoncée par le premier Chappier, & pendant qu'on la chante, tout le Chœur eſt debout & tourné en face, & les Acolites demeurent devant l'Officiant.

III. On ne ſe met pas à genoux durant le tems Paſcal à l'Antienne de la ſainte Vierge qui ſe dit à la fin de l'Office. On s'y met ſeulement aux Prieres qui marquent de l'adoration, comme ſont celles-ci, *Et incarnatus eſt: Et Verbum caro factum eſt: Veni creator Spiritus: Ave maris ſtella, &c.* On fléchit pareillement les genoux aux Meſſes des Défunts aux endroits marquez, ce qu'on pratique auſſi dans les Litanies, & lorſque le Célebrant fait l'aſperſion de l'eau benîte.

IV. Au jour de ſaint Marc & aux trois derniers jours avant la Fête de l'Aſcenſion, on fait les Proceſſions des Litanies majeures & mineures. On y obſerve les choſes qui ont été dites au premier Tome, Part. 4. Art. 12. ex-

cepté qu'il n'y a point de Thuriféraire, & qu'un Soûdiacre en ſurplis ſeulement, porte la Croix accompagné de deux Acolites.

V. Lorſqu'on eſt entré au Chœur, tous ſe levent après une courte priere, & demeurent debout pendant qu'on chante l'Antienne *Exurge*, *&c.* après laquelle tous, excepté le Porte-Croix & les Acolites, ſe mettent à genoux, & pour lors les Chantres commencent les Litanies. Après qu'on a chanté *Sancta Maria*, on ſe leve & la Proceſſion ſe met en marche comme au jour de la Purification. Ceux qui chantent les Litanies ſont ſeulement en ſurplis & marchent vers le milieu de la Proceſſion. Quand on fait un long chemin les Chantres diſent le Verſet tout entier & le Chœur repond la même choſe; & s'il eſt court, ils commencent ſeulement les Verſets, & le Chœur repond *Miſerere nobis*, ou *Ora pro nobis*.

VI. Lorſqu'on eſt de retour de la Proceſſion, on ſe met à genoux pour achever les Litanies & les Prieres. Lorſque les Litanies ſont finies, l'Officiant dit à voix haute *Pater noſter* que l'on continuë à voix baſſe, & après avoir chanté *Et ne nos inducas in tentationem*, il commence le Pſeaume *Deus in adjutorium*, ceux du côté de l'Epître continuent le reſte du Verſet, & ceux du côté de l'Evangile diſent l'autre Verſet, & ainſi alternativement on acheve le Pſeaume. Enſuite l'Officiant continuë les Prieres auſquelles le Chœur repond, l'Officiant ſe leve ſeulement aux Oraiſons.

VII. Si la Proceſſion eſt ſi longue que les Litanies ne ſuffiſent pas, il faut s'arrêter aux Prieres qui ſuivent, leſquelles ne doivent jamais être recitées en chemin, mais ſeulement dans l'Egliſe & à genoux. Il faut donc en ce

cas repeter les Litanies, ou chanter des Pſeaumes Penitentiaux ou Graduels, & nullement des Himnes & Cantiques de joye qui ne conviennent pas à ces Proceſſions.

VIII. Si dans le cours de la Proceſſion on viſite quelque Egliſe, en y entrant on chante un Repons ou une Antienne du Patron de cette Egliſe, & ſi l'on y chante la Meſſe on dit celle des Rogations avec des ornemens violets ſans faire Mémoire d'aucune Fête qui pourroit ſe rencontrer en ce jour. Si néanmoins dans les Litanies Majeures, la Meſſe eſt célebrée dans une Egliſe dédiée à ſaint Marc, on dit la Meſſe de ce Saint ſans faire mémoire des Rogations. On obſerve la même choſe les trois jours des Rogations, auſquels on chante la Meſſe du Patron, lorſque la Station ſe fait dans une Egliſe le jour de la Fête de cette Egliſe. Il faut obſerver que le Lundi ſeulement, on y doit faire mémoire de la ſeconde férie des Rogations.

ARTICLE DOUZIEME.

De la Vigile & du jour de la Pentecôte.

I. LA veille de la Pentecôte le Sacriſtain prépare l'Autel & la crédence comme au Samedi-Saint, excepté que l'ornement de la grand'Meſſe doit être rouge. Il met un pupître nud au haut du Chœur avec un livre pour chanter les Prophéties ; & trois carreaux violets proche la crédence. Il prépare dans la Sacriſtie ſur les ornemens rouges, une chaſuble violette, deux étoles & trois manipules de même couleur, & dans les grandes Egliſes deux chaſubles pliées. S'il y a des Fonts baptiſmaux, il met le cierge Paſcal ſur ſon chandelier, & prépare la Croix des Proceſſions, une chappe violette & toutes les autres choſes marquées au Samedi-Saint pour la bénédiction des Fonts.

II. Toutes choſes étant ainſi diſpoſées, le Célébrant & les Officiers ſacrez revêtus des ornemens violets ſans tunique ni dalmatique, vont à l'Autel précedez des petits Officiers, aïant tous les mains jointes ſans chandeliers ni encenſoir, & font enſemble la révérence à l'Autel, après laquelle le Thuriféraire & les Acolites ſe retirent à la crédence. Le Cérémoniaire porte les bonnets ſur le banc, & le Célébrant monte à l'Autel, & lorſqu'il le baiſe, le Diacre & le Soûdiacre font en même-

tems la génuflexion derriere lui, & tous trois vont enſuite au coin de l'Epître pour la lecture des Prophéties, durant leſquelles & dans le reſte de l'Office, il faut obſerver les mêmes Cérémonies qu'au Samedi-Saint. On n'allume les cierges de l'Autel que pour la Meſſe. On ſonne les cloches au *Gloria in excelſis*, & les Acolites aſſiſtent à l'Evangile les mains jointes.

III. Dans les lieux où l'on eſt obligé de chanter la grand'Meſſe, il n'eſt pas permis de ſupprimer les Prophéties, mais ſeulement aux Meſſes baſſes, au lieu deſquelles on trouve dans le Miſſel un Introïte.

IV. Le jour de la Pentecôte & pendant l'octave, à Tierce & à Vêpres, on ſe met à genoux à la premiére ſtrophe de l'Himne *Veni Creator*, & à la Meſſe pendant qu'on chante au Chœur le verſet *Veni ſancte Spiritus*, *&c.*

V. Le Diacre & le Soûdiacre ſe ſervent de dalmatique & de tunique aux Meſſes des Quatre-tems qui ſe trouvent dans cette Octave.

ARTICLE

ARTICLE TREZIEME.

De la Fête du Saint Sacrement.

§. I.

Ce que l'on doit préparer en ce jour.

I. LE Sacriſtain orne l'Autel le plus magnifiquement qu'il peut, & le garnit de pluſieurs cierges & chandeliers. Il y met un petit dais pour expoſer le S. Sacrement. Il doit préparer outre les choſes ordinaires, deux grandes Hoſties ſur le calice, le Soleil ſur la crédence couvert d'un voile, deux encenſoirs, un dais blanc & des chappes blanches pour la Meſſe & pour les Prêtres qui doivent porter le dais, une aube & une tunique blanche pour un Soûdiacre qui doit porter la Croix à la Proceſſion, la chappe du Célebrant & une écharpe pour mettre ſur ſes épaules, un petit eſcabeau propre & commode pour celui qui doit expoſer & reſſerrer le S. Sacrement; enfin ſix flambeaux & un nombre ſuffiſant de cierges pour tout le Clergé.

II. Les ruës par où la Proceſſion doit paſſer, doivent être tapiſſées, ornées de tableaux de pieté & ſemées de fleurs & d'herbes odoriférentes. Si la Proceſſion doit faire un long chemin, il faut dreſſer d'eſpace en eſpace quelques repoſoirs en forme d'Autels, les couvrir d'une nappe & de pluſieurs cierges &

chandeliers, & les orner le plus proprement qu'il eſt poſſible. Il faut auſſi avoir ſoin qu'il y ait auprès des pincettes & un réchaud plein de feu pour renouveller celui des encenſoirs.

III. Le Cérémoniaire doit bien prévoir toutes choſes, particuliérement touchant la marche de la Proceſſion, & avoir ſoin que chacun y garde ſon rang, & que les Corps de Métiers, les Confréres du S. Sacrement & les Communautez Religieuſes y marchent ſans aucun déſordre ni confuſion, & avant le Clergé.

§. II.

De la Meſſe & de la Proceſſion du S. Sacrement.

I. LE Prêtre conſacre à la Meſſe deux grandes Hoſties comme le Jeudi-Saint, il en prend une & reſerve l'autre pour être miſe dans le Soleil.

II. Après que le Célebrant a pris le précieux Sang, le Soûdiacre couvre le calice, & fait enſuite la génuflexion avec le Diacre qui paſſe à la droite du Célebrant, le Soûdiacre deſcend à la crédence, prend le Soleil couvert de ſon voile, le porte des deux mains à l'Autel, & l'aïant découvert, il le préſente au Diacre; puis il paſſe à la gauche du Célebrant en faiſant derriere lui la génuflexion ſur le bord du marchepied.

III. Le Diacre ouvre le Soleil, & le met ſur le corporal; le Célebrant fait auſſi-tôt la génuflexion avec ſes deux Miniſtres, enſuite ayant tiré du Soleil le petit croiſſant, il y met

l'Hoſtie, & remet lui-même le croiſſant dans le Soleil, qu'il ferme aidé du Diacre, & l'ayant couvert de ſon voile il le met au milieu de l'Autel ſur le corporal, enſorte néanmoins qu'il n'empêche pas l'ouverture du Tabernacle, s'il y a communion. Les Officiers ſacrez font enſuite la génuflexion, & obſervent dans le reſte de la Meſſe les Céremonies preſcrites pour celle qui ſe célébre en préſence du S. Sacrement expoſé.

IV. Les Porte-flambeaux demeurent à genoux juſqu'à la fin de la Meſſe, & les Officiers qui doivent ſervir à la Proceſſion, vont à la Sacriſtie après la communion pour ſe diſpoſer: en même-tems on diſtribuë & on allume les cierges du Clergé qui ſe tient debout juſqu'à la fin de la Meſſe.

V. Lorſque la Meſſe eſt finie, le Célebrant entre ſes deux Miniſtres fait la génuflexion en paſſant devant le milieu de l'Autel, & va avec eux au côté de l'Epître hors des dégrez où il quitte la chaſuble & le manipule ſans tourner le dos au S. Sacrement, & prend une chappe blanche que le Céremoniaire a apporté de la Sacriſtie. Les Officiers ſacrez aident le Célebrant à prendre la chappe, & quittent auſſi leurs manipules: ils vont enſuite tous trois par le pavé, les Miniſtres levant les côtez de la chappe, & font une génuflexion à deux genoux avec une profonde inclination de tête au bas des dégrez de l'Autel, & en même-tems tout le Clergé ſe met à genoux. Enſuite le Célebrant monte avec ſes Miniſtres ſur le ſecond dégré, & ils ſe mettent tous trois à genoux ſur le bord du marchepied pour faire une courte priere, après laquelle le Diacre monte ſeul à l'Autel, fait la génuflexion, découvre le Soleil;

puis aïant fait derechef la génuflexion, il deſcend auprès du Célebrant pour faire mettre de l'encens dans les encenſoirs.

VI. Un peu avant que les Officiers ſacrez partent du côté de l'Epître pour venir faire la génuflexion au bas des degrez de l'Autel, deux Thuriféraires ſuivis d'un Soûdiacre en aube & en tunique avec la Croix, & des Prêtres revêtus de chappes portant le dais, viennent de la Sacriſtie au Chœur; le Porte-Croix s'étant avancé au milieu du Chœur, les deux Acolites partent de la crédence pour ſe joindre à lui, & demeurent debout à ſes côtez ſans faire aucune révérence. Les Prêtres s'arrêtent à l'entrée du Chœur avec le dais, & ſe mettent à genoux en quelque lieu où ils n'empêchent pas la marche de la Proceſſion.

VII. Les Thuriféraires font en arrivant la génuflexion à deux genoux avec une profonde inclination de tête derriere les Officiers ſacrez en même-tems qu'eux, s'il ſe peut, & ſe rangent de part & d'autre près des dégrez de l'Autel, où ils ſe mettent à genoux ſur le pavé. Ils ſe lévent lorſque le Diacre a decouvert le Soleil, & le ſecond Thuriféraire ayant fait en paſſant la génuflexion au milieu de l'Autel, ils montent tous les deux avec le Céremoniaire ſur le premier dégré à la droite du Diacre, ils y ouvrent & preſentent leurs encenſoirs au Célebrant, qui s'étant levé avec ſes Miniſtres, met de l'encens dans l'un & dans l'autre ſans le benir.

VIII. Le Célebrant s'étant rémis à genoux, encenſe le S. Sacrement, faiſant avant & après une inclination profonde, les deux Miniſtres ſoûtenant le devant de ſa chappe & s'inclinant comme lui. Après que le S. Sacrement a été

encenſé par le Célebrant, le Soûdiacre & le Céremoniaire lui ajuſtent le grand voile ſur les épaules, puis le Diacre aïant fait la génuflexion, prend le S. Sacrement, & le lui met entre les mains, leſquelles il couvre avec les bouts du voile.

IX. Le Célebrant aïant reçû le S. Sacrement, ſe léve, monte ſur le marchepied, & ſe tourne vers le Chœur; le Diacre & le Soûdiacre font auſſi-tôt la génuflexion, & paſſent le premier à la Droite du Célebrant & le ſecond à la gauche. Lorſque le Célebrant ſe tourne vers le Chœur, tous ceux du Clergé ſe levent, & font la génuflexion à deux genoux avec une profonde inclination de tête, à l'exception neanmoins de ceux qui ſont dans les hautes formes, leſquels ne la font qu'après être deſcendus: les Thuriféraires & les Porte-flambeaux changent en même-tems de côté, ceux qui ſont du côté de l'Epître paſſent du côté de l'Evangile; & les autres prennent leurs places ſans tourner le dos au S. Sacrement, & ſe tiennent debout la face tournée les uns vers les autres.

X. Si-tôt que le Célebrant s'eſt tourné vers le Chœur, les Chappiers entonnent l'Himne *Pange lingua*, & la Proceſſion commence à marcher en cet ordre. le Clergé ſuit immédiatement la Croix, les moins dignes les premiers. Après les Chappiers viennent les Porte-flambeaux, & enſuite les Thuriféraires qui encenſent le chemin par où le S. Sacrement doit paſſer, l'un de la gauche à la droite, & l'autre de la droite à la gauche, ayant ſoin d'avancer leurs encenſoirs vers le S. Sacrement, pour qu'ils paroiſſent l'encenſer. Enfin le Célebrant marche ſous le dais au milieu de ſes Miniſtres

qui lévent le devant de ſa chappe, & récitent d'une voix médiocre quelques prieres avec lui. Les Prélats & les perſonnes de condition viennent immédiatement après, aïant des cierges à la main; mais ceux qui portent des flambeaux auſſi-bien que les Confréres du S. Sacrement précedent ordinairement la Croix. L'ordre que les Prêtres qui portent le dais doivent garder, eſt que les plus dignes prennent les bâtons qui ſont devant le Célebrant, le premier à la droite & l'autre à la gauche.

XI. Il eſt à remarquer 1. Que dans les lieux où l'uſage eſt de faire porter le dais par les Laïques, ils doivent auparavant quitter l'épée. 2. S'il y a des enfans habillez en Anges ou des Clercs deſtinez à jetter des fleurs, il faut les placer entre le Clergé & les Thuriféraires. 3. Durant toute la Proceſſion on doit ſonner les cloches de l'Egliſe d'où elle eſt partie, & celles de l'Egliſe devant laquelle elle paſſe. 4. Quand on chante *Tantùm ergò*, *&c.* on ſe met à genoux vers le Saint Sacrement, ſi on eſt encore dans l'Egliſe, excepté le Célebrant, les Miniſtres ſacrez, le Porte-Croix & les Acolites qui ſe tiennent deboût & ſe tournent vers le S. Sacrement. Cela ſuppoſe qu'on le puiſſe commodément, & qu'il n'y ait pas un grand concours d'Eccléſiaſtiques & de peuple.

XII. Lorſque la Proceſſion s'arrête à quelque repoſoir, ce qui ne doit ſe faire qu'une ou deux fois à la volonté de l'Evêque, ſelon le Cérémonial l. 2. ch. 33. n. 21. tous ſe mettent à genoux, excepté le Porte-Croix & les Acolites qui ſe retirent à côté : le Céremoniaire étend le corporal ſur l'Autel, s'il n'y en a déja, & le Diacre ſe met à genoux pour recevoir le S. Sacrement, & le met ſur l'Autel,

obſervant les mêmes Cérémonies qu'à l'Egliſe au retour de la Proceſſion. Après que le Célebrant a quitté l'écharpe, il met de l'encens dans l'encenſoir & encenſe le S. Sacrement, comme il a fait à l'Egliſe. Pendant cet encenſement les Chappiers chantent *Tantum ergo Sacramentum*, avec le verſet *Panem de Cœlo*, *&c.* & le Célebrant chante enſuite debout & les mains jointes l'Oraiſon *Deus qui nobis*, *&c.* après laquelle il ſe met à genoux, & ſes Officiers lui aïant mis le grand voile ſur les épaules, il reçoit le S. Sacrement de la même maniere qu'il l'a reçû à l'Egliſe; enſuite il ſe léve & ſe tourne vers le Clergé, & alors les Chappiers recommencent à chanter. Le Céremoniaire plie le corporal, & tout le Clergé après avoir fait la génuflexion à deux genoux avec une profonde inclination de tête, continuë de marcher.

XIII. Quand la Proceſſion rentre dans l'Egliſe, celui qui porte la Croix avance juſques dans le Chœur & ſe retire à la crédence avec les Acolites où ils poſent la Croix & les chandeliers, le Clergé entre au Chœur & ſe range en demi cercle près de l'Autel où il ſe met à genoux lorſque le S. Sacrement paſſe; les Porte-dais après avoir mis le dais à l'écart, & les Chappiers de la Meſſe ſe placent de part & d'autre ſur le dernier dégré; les deux Thuriféraires ſe mettent à genoux aux deux côtez de l'Autel, le Céremoniaire & les Porte-flambeaux à leurs places ordinaires.

XIV. le Célebrant étant monté ſur le ſecond dégré avec les Miniſtres ſacrez, le Diacre ſe met à genoux ſur le marchepied, reçoit le Soleil, & après avoir donné au Célebrant & au Soûdiacre le tems de ſe mettre à genoux,

& d'adorer le ſaint Sacrement, il ſe léve, le poſe ſur le corporal, fait la génuflexion & revient à la droite du Célebrant, lequel aïant quitté l'écharpe, ſe léve, met de l'encens dans l'encenſoir du premier Thuriféraire, le reçoit à genoux du Diacre, & encenſe de trois coups le S. Sacrement, faiſant avant & après une inclination profonde. Les Chappiers entonnent cependant *Tantùm ergò*, *&c.* & *Genitori*, *&c.* & les deux derniers d'entre-eux aïant enſuite chanté le verſet *Panem de cœlo*, *&c.* le Célebrant debout & les mains jointes dit l'Oraiſon *Deus qui nobis*, *&c.*

XV. Après l'Oraiſon le Célebrant s'étant remis à genoux, reçoit l'écharpe & monte enſuite ſeul à l'Autel, où aïant fait la génuflexion, il prend de la main droite le Soleil par le nœud & de la gauche par le pied, couvrant ſes mains du voile; puis il ſe tourne vers le peuple & donne la bénédiction du S. Sacrement de la maniere qui a été expliquée au premier Tome, Partie 4. Art. 10. n. 8. Il remet enſuite le S. Sacrement ſur l'Autel, fait la génuflexion & revient à ſa place où il ſe met à genoux ſur le marchepied; le Céremoniaire lui ôte le voile de deſſus les epaules avant qu'il faſſe cette génuflexion qu'il fait par derriere avec lui.

XVI. Si-tôt que le Célebrant eſt deſcendu, le Diacre monte à l'Autel, fait la génuflexion & met le S. Sacrement dans le lieu où il doit être expoſé, & aïant fait la genuflexion, il ſe remet à genoux à la droite du Célebrant. Quelque tems après les Officiers ſacrez ſe lévent, & étant deſcendus au bas des degrez de l'Autel, ils font la génuflexion à deux genoux avec une profonde inclination de tête au milieu

de tous les autres Officiers, ſavoir des Porte-dais, des Chappiers de la Meſſe, des Thuriféraires & des Porte-flambeaux : le Céremoniaire, après avoir donné les bonnets, ſe retire entre le dernier Chappier & le ſecond Thuriféraire ; puis après avoir ſalué le Chœur tous retournent deux à deux dans la Sacriſtie en cet ordre : les Thuriféraires les premiers, puis les Porte-flambeaux, enſuite le Porte-Croix avec les Acolites, le Céremoniaire, les Chappiers de la Meſſe, les Porte-dais & le Célebrant entre ſes deux Miniſtres, le Diacre à la droite & le Soûdiacre à la gauche tenant les côtez de la Chappe. Après leur départ le Clergé fait deux à deux la génuflexion à deux genoux avec une profonde inclination de tête les moins dignes les premiers, & retourne à la Sacriſtie.

§. III.

De la Proceſſion du S. Sacrement qui ſe fait avant la Meſſe.

I. DAns les lieux où l'uſage eſt de faire la Proceſſion du S. Sacrement avant la grand'Meſſe, il faut dire de bon matin une Meſſe baſſe dans laquelle on conſacre deux Hoſties; le Prêtre en prend une, & après avoir pris le précieux Sang, il met l'autre dans le Soleil qu'il enferme dans le Tabernacle.

II. Quand on doit commencer la Proceſſion, on obſerve ce qui ſuit. Le Clergé étant aſſemblé au Chœur, le Célebrant vient à l'Autel en aube, en étole & Chappe accompagné des Miniſtres ſacrez, ſans manipules, & précedé 1. des deux Thuriféraires qui marchent les

premiers avec l'encenſoir non fumant. 2. Des Porte-flambleaux deux à deux. 3. Du Porte-Croix entre les deux Acolites. 4. Du Cérémoniaire. 5. Des Chappiers de la Meſſe, & enfin des Porte-dais.

III. Tous les Officiers étant arrivez au Chœur, ceux qui doivent porter le dais vont ſe ranger auprès, & les Chappiers de la Meſſe ſe retirent à leurs places ordinaires, après avoir fait la génuflexion. Le Porte-Croix & les Acolites ſe placent au milieu du Chœur, & s'y tiennent toujours debout juſqu'à ce qu'il faille partir. Les Porte-flambeaux ſe mettent devant eux en droite ligne, & les Thuriféraires au-deſſus des Porte-flambeaux. Enfin les Officiers ſacrez & le Cérémoniaire ſe mettent à l'ordinaire au bas des dégrez.

IV. Tous les Officiers étant ainſi rangez, font la génuflexion à l'Autel à l'exception du Porte-Croix & des Acolites: enſuite les Porte-flambeaux ſe rangent comme à la Meſſe, le Cérémoniaire porte les bonnets ſur le ſiége des Officiers; le Célébrant & les Miniſtres ſacrez montent ſur le ſecond dégré & ſe mettent à genoux ſur le marchepied; tout le Clergé ſe met auſſi à genoux en même-tems.

V. Tout étant ainſi diſpoſé, le Diacre ſe léve, monte à l'Autel, ouvre le Tabernacle, fait la génuflexion, prend le Soleil, le met ſur le corporal, ferme le tabernacle, & aïant fait une autre génuflexion, il deſcend à la droite du Célébrant; mais ſi le S. Sacrement eſt dans le Soleil élevé ſur ſon pied, en ſorte qu'il paroiſſe aſſez à l'entrée du Tabernacle, il ne le tire pas dehors, mais deſcend auſſi-tôt ſur le ſecond dégré, où étant debout il reçoit la navette & préſente ſans aucun baiſer la cuillier

au Célebrant qui met de l'encens dans les deux encenſoirs, & encenſe enſuite le S. Sacrement à l'ordinaire. Après l'encenſement les Miniſtres ſacrez étendent l'écharpe ſur les épaules du Célebrant, le Diacre lui donne le S. Sacrement, & on obſerve pour le reſte ce qui a été dit au §. précedent.

VI. Lorſqu'on rentre au Chœur, tous ceux du Clergé prennent leurs places du Chœur, le Célebrant donne la bénédiction du S. Sacrement; & après que le Diacre l'a poſé dans le lieu où il doit être expoſé, les Officiers ſacrez font la génuflexion à deux genoux avec une profonde inclination de tête au bas des dégrez de l'Autel, & vont avec tous les Officiers, dans le même ordre qu'ils ſont venus pour prendre à la Sacriſtie les ornemens de la Meſſe ſolemnelle qui doit être célebrée incontinent après.

§. IV.

De la Proceſſion du Saint Sacrement qui ſe fait après les Vêpres, le jour de l'Octave.

I. ON a coûtume, ſuivant le Céremonial des Evêques Livre ſecond chapitre 33. de faire la Proceſſion du ſaint Sacrement après les Vêpres de l'Octave de la Fête-Dieu, dans l'Egliſe ou aux environs; on obſerve dans cette Proceſſion ce qui eſt marqué au jour de la Fête.

II. Vers la fin des Vêpres, tous les Officiers vont à la Sacriſtie pour ſe préparer & prendre les ornemens convenables à leurs Offices, & lorſque les Vêpres ſont finies, ils en-

trent au Chœur dans le même ordre, & obſervent les mêmes cérémonies qui ont été preſcrites dans le précedent.

III. A la fin de la Proceſſion, le Diacre reſſerre le S. Sacrement dans le Tabernacle, comme on le pratique à la fin des Saluts qui ſe font pendant l'Octave.

IV. Remarquez 1. qu'il doit y avoir un ou deux Eccleſiaſtiques en ſurplis & à genoux ſur les dégrez de l'Autel tandis que le S. Sacrement eſt expoſé, & qu'on ne doit pas ſouffrir que les Laïques entrent pour lors dans le Sanctuaire. 2. Que pour l'Expoſition, la Benediction & la Meſſe en préſence du S. Sacrement, il faut voir ce qui en eſt dit au premier Tome de cet ouvrage. 3. Qu'il eſt à propos dès le lendemain de cette Octave de faire conſumer l'Hoſtie qui eſt dans le Soleil, & de le purifier enſuite, ainſi qu'il eſt marqué dans le premier Tome, Part. 4. Art. 11. nomb. 12.

§. V.

De la Fête du S. Sacrement dans les petites Egliſes.

DAns les Egliſes où il n'y a point de Miniſtres ſacrez, le Prêtre aïant conſacré deux Hoſties, en met une dans le Soleil après qu'il a pris le précieux Sang; & l'aïant fermé, il le couvre d'un voile blanc & le met au milieu du corporal. La Meſſe étant finie, il paſſe au côté de l'Epître pour quitter la chaſuble & le manipule & prendre une chappe; mais s'il n'y a point de chappe, il ne quitte point la

chaſuble, & pour lors il ne va pas au côté de l'Epître, mais après avoir fait la génuflexion au milieu de l'Autel, il deſcend ſur le ſecond degré où il donne ſon manipule à un Clerc & fait une courte priere à genoux ; enſuite il ſe leve, monte à l'Autel, & après avoir fait la génuflexion, il découvre le Soleil ; puis aïant fait derechef la génuflexion, il deſcend ſur le ſecond dégré où il met de l'encens dans l'encenſoir, & s'étant mis à genoux il encenſe le S. Sacrement, comme il a été dit ci-deſſus. Après quoi aïant reçu l'écharpe ſur ſes épaules, il monte à l'Autel, fait la génuflexion & prend le Soleil des deux mains couvertes de l'écharpe, & le porte en proceſſion ſous le dais précédé d'un Clerc qui porte la Croix, de quelques flambeaux & du Thuriféraire qui encenſe le chemin par où il doit paſſer. On chante cependant l'Himne *Pange lingua*. Après la Proceſſion, il remet le S. Sacrement ſur l'Autel, & aïant fait la génuflexion, il deſcend ſur le ſecond degré, où après avoir ôté ſon écharpe, il met de l'encens dans l'encenſoir & encenſe à genoux le S. Sacrement : il chante enſuite l'Oraiſon *Deus qui nobis, &c.* aprés laquelle il reprend l'écharpe, & étant monté à l'Autel, il donne la Bénédiction du S. Sacrement qu'il poſe enſuite dans le lieu où il doit être expoſé : ou bien il le remet dans le Tabernacle, s'il n'y a pas aſſez de monde pour aſſiſter continuellement devant le S. Sacrement.

ARTICLE QUATORZIEME.

De la Proceſſion qui ſe fait au jour de l'Aſſomption de la Sainte Vierge.

EN France on fait après Vêpres une Proceſſion ſolemnelle pour le vœu que le Roy Loüis XIII. fit en ce jour, mettant ſa Perſonne ſacrée & ſon Royaume ſous la protection de la ſainte Vierge. L'Officiant va à l'Autel accompagné de ſix Chappiers & précédé du Thuriféraire avec l'encenſoir, du Porte-Croix revêtu d'une aube & d'une tunique, & des Acolites à ſes côtez qui ſe placent à l'ordinaire au milieu du Chœur. L'Officiant ſe met à genoux avec ſes Officiers ſur le plus bas dégré; & après une courte priere, il ſe léve & benit l'encens en la maniére ordinaire, après quoi il ſe remet à genoux & pour lors les Chantres commencent les Litanies. Lorſqu'on a chanté *Sancta Maria* tous ſe lévent, & on ſe comporte pour la marche, ainſi qu'il eſt marqué dans le prémier Tome, Part. 4. Article 12.

Au retour de la Proceſſion l'Officiant & tout le Clergé ſe met à genoux, pendant que l'on achéve les Litanies, après leſquelles on chante le Pſeaume *Exaudiat* & l'Antienne *Sub tuum præſidium*; enſuite l'Officiant ſe léve & chante le verſet *Deus Judicium*, & l'Oraiſon *Deus Regum & Regnorum Rex*, *&c.* après quoi tout le monde ſe retire avec les cérémonies ordinaires.

Dans les Egliſes où l'on a coûtume de porter en Proceſſion une Image de la ſainte Vierge, le prémier Chappier a ſoin de la prendre ſur l'Autel, où le Sacriſtain a dû la poſer avec un petit voile ſous le pied, & de la mettre avec ſon voile entre les mains de l'Officiant qui la reçoit debout, après que l'on a dit *Sancta Maria* ; puis il ſe tourne vers le Clergé qui ſe met en marche comme à l'ordinaire.

Fin du ſecond Tome.

TABLE

Des Articles de la premiere Partie de ce Livre.

ARTICLE I. DU CEREMONIAIRE ou Maître des Cérémonies. page 1

§. 1. *De l'Office du Cérémoniaire. Avis généraux.* p. 3

§. 2. *A Vêpres.* p. 5

§. 3. *A Vêpres, devant le S. Sacrement exposé.* p. 13

§. 4. *Aux Vêpres des Morts.* p. 15

§. 5. *Aux Matines & aux Laudes ſolemnelles, & à celles des Morts.* p. 16

§. 6. *A la Meſſe ſolemnelle.* p. 19

§. 7. *A la Meſſe, quand il y a un Prêtre Aſſiſtant.* p. 36

§. 8. *A la Meſſe, devant le S. Sacrement expoſé.* p. 37

§. 9. *A la Meſſe des Morts, à l'Abſolution & à un Enterrement.* p. 39

ARTICLE II. DU SACRISTAIN.

§. 1. *Avis généraux.* p. 44

§. 2. *Ce que le Sacriſtain doit faire pour l'ornement de l'Autel & de l'Egliſe.* p. 50

§. 3. *Ce que le Sacriſtain doit faire quand il expoſe les Reliques ou les fait voir.* p. 53

§. 4. *Ce que le Sacriſtain doit préparer pour les Vêpres ſolemnelles, pour celles du S. Sacrement, & pour celles des Morts.* p. 55

§. 5. *Ce que le Sacriſtain doit préparer pour la Meſſe ſolemnelle ordinaire.* p. 57

§. 6

§. 6. *Ce que le Sacriſtain doit préparer pour l'expoſition & la bénédiction du S. Sacrement.* p. 59
§. 7. *Ce que le Sacriſtain fait quand il aſſiſte l'Officiant à l'expoſition & à la bénédiction du S. Sacrement.* p. 61
§. 8. *Ce que le Sacriſtain doit préparer pour la Meſſe des Morts & pour un Enterrement.* p. 65

ARTICLE III. DE L'OFFICIANT.
§. 1. *Aux Vêpres ſolemnelles.* p. 67
§. 2. *Aux Vêpres, devant le S. Sacrement expoſé.* p. 72
§. 3. *Aux Vêpres des Morts.* p. 75
§. 4. *Aux Matines ſolemnelles.* p. 76
§. 5. *Aux Matines des Morts & à un Enterrement.* p. 78
§. 6. DU CELEBRANT *à la Meſſe ſolemnelle.* p. 81
§. 7. *A l'Aſperſion de l'Eau benîte.* p. 92
§. 8. *A la Communion générale.* p. 95
§. 9. *A la Meſſe devant le S. Sacrement expoſé.* p. 97
§. 10. *A la Meſſe des Morts & à l'Abſolution.* p. 100

ARTICLE IV. DU PRETRE ASSISTANT.
§. 1. *A la Meſſe ſolemnelle.* p. 105
§. 2. *A la Meſſe ſolemnelle, devant le S. Sacrement expoſé.* p. 111
§. 3. *A une premiere Meſſe.* p. 113

ARTICLE V. DU DIACRE.
§. 1. *Avis généraux.* p. 116
§. 2. *A la Meſſe ſolemnelle.* p. 119
§. 3. *A l'aſperſion de l'Eau benîte.* p. 139
§. 4. *A la Communion générale.* p. 142
§. 5. *A la Meſſe, lorſqu'il y a un Prêtre Aſſiſtant.* p. 144
§. 6. *A la Meſſe, devant le S. Sacrement expoſé.* p. 146

§. 7. *A la Messe des Morts.* p. 151
§. 8. *A l'Absolution & à un Enterrement.* p. 154

ARTICLE VI. DU SOUDIACRE.

§. 1. *Avis généraux.* p. 157
§. 2. *A la Messe solemnelle.* p. 159
§. 3. *A l'Asperſion de l'Eau benîte.* p. 175
§. 4. *A la Communion générale.* p. 178
§. 5. *A la Messe, lorſqu'il y a un Prêtre Assistant.* p. 180
§. 6. *A la Messe, devant le S. Sacrement exposé.* p. 182
§. 7. *A la Messe des Morts.* p. 185
§. 8. *A l'Absolution & à un Enterrement.* 189

ARTICLE VII. DES ACOLITES.

§. 1. *Avis généraux.* p. 191
§. 2. *Aux Vêpres ordinaires, & devant le S. Sacrement exposé.* p. 194
§. 3. *Aux Vêpres des Morts.* p. 198
§. 4. *A Matines & à Laudes.* p. 199
§. 5. *A la Messe.* p. 200
§. 6. *A la Messe, devant le S. Sacrement exposé.* p. 209
§. 7. *A la Messe des Morts, à l'Absolution & à un Enterrement.* p. 210

ARTICLE VIII. DU THURIFERAIRE.

§. 1. *Avis généraux.* p. 213
§. 2. *A Vêpres.* p. 215
§. 3. *A la Messe.* p. 218
§. 4. *A la Messe devant le S. Sacrement exposé.* p. 228
§. 5. *A la Messe des Morts, à l'Absolution & à un Enterrement.* p. 229
§. 6. DU MINISTRE DE L'EAU BENITE, *à l'Absolution & à un Enterrement.* p. 231

ARTICLE IX. DES CHAPPIERS.

§. 1. *Avis généraux.* p. 232
§. 2. *A Vêpres.* p. 233

§. 3. *A Vêpres, devant le S. Sacrement exposé.* p. 239
§. 4. *A Matines.* p. 241
§. 5. *A la Messe solemnelle.* p. 242
§. 6. DES CHANTRES. p. 245

TABLE
Des Articles de la seconde Partie de ce Livre.

ARTICLE I. De l'Avent. p. 249
ART. II. De la Vigile de Noël. p. 251
ART. III. De la Fête de Noël, & de celle de l'Epiphanie. p. 253
ART. IV. De la Fête de la Purification de la Ste. Vierge.
§. 1. *Ce que l'on doit préparer pour cette Fête.* p. 260
§. 2. *De la Bénédiction des Cierges.* p. 261
§. 3. *De la distribution des Cierges.* p. 264
§. 4. *De la Procession, & de la Messe de la Purification.* p. 272
§. 5. *De la Fête de la Purification dans les petites Eglises.* p. 277
ART. V. Du jour des Cendres, & du tems de Carême. p. 279
ART. VI. Du Dimanche des Rameaux.
§. 1. *Ce que l'on doit préparer en ce jour.* p. 283
§. 2. *De la Bénédiction & distribution des Rameaux.* p. 284
§. 3. *De la Procession du Dimanche des Rameaux.* p. 286
§. 4. *De la Passion qu'on chante le Dimanche des Rameaux.* p. 287

§. 5. *Du Dimanche des Rameaux dans les petites Egliſes.* p. 292
ART. VII. De l'Office des Tenebres. p. 294
ART. VIII. Du Jeudi-Saint.
§. 1. *Ce que l'on doit préparer en ce jour.* p. 297
§. 2. *De la Meſſe du Jeudi-Saint.* p. 299
§. 3. *De la Proceſſion du Jeudi-Saint.* p. 301
§. 4. *Du dépoüillement des Autels.* p. 307
§. 5. *Du Lavement des pieds.* p. 308
§. 6. *Du Jeudi-Saint dans les petites Egliſes.* p. 311
ART. IX. Du Vendredi-Saint.
§. 1. *Ce que l'on doit préparer en ce jour.* p. 313
§. 2. *De l'Office du Vendredi Saint juſqu'à l'adoration de la Croix.* p. 314
§. 3. *De l'adoration de la Croix.* p. 318
§. 4. *De la Proceſſion, & du reſte de l'Office de ce jour.* p. 325
§. 5. *Du Vendredi-Saint dans les petites Egliſes.* p. 333
ART. X. du Samedi-Saint.
§. 1. *Ce que l'on doit préparer en ce jour.* p. 335
§. 2. *De la bénédiction du Feu nouveau.* p. 337
§. 3. *Du Cantique* Exultet, *& des Prophéties.* p. 341
§. 4. *De la Bênédiction des Fonts.* p. 346
§. 5. *Des Litanies, de la Meſſe & des Vêpres du Samedi-Saint.* p. 349
§. 6. *Du Samedi-Saint dans les petites Egliſes.* p. 354
ART. XI. Du jour de Pâques & du tems Paſcal. p. 356
ART. XII. De la Vigile & du jour de la Pentecôte. p. 359
ART. XIII. De la Fête du ſaint Sacrement.
§. 1. *Ce que l'on doit préparer en ce jour.* p. 361

§. 2. *De la Meſſe & de la Proceſſion du S. Sacrement.* p. 362
§. 3. *De la Proceſſion du S. Sacrement qui ſe fait avant la Meſſe.* p. 369
§. 4. *De la Proceſſion du Saint Sacrement qui ſe fait après les Vêpres le jour de l'Octave.* p. 371
§. 5. *De la Fête du S. Sacrement dans les petites Egliſes.* p. 372
ART. XIV. De la Proceſſion qui ſe fait au jour de l'Aſſomption de la Sainte Vierge. p. 374

Fin de la Table.

VA1 1528993
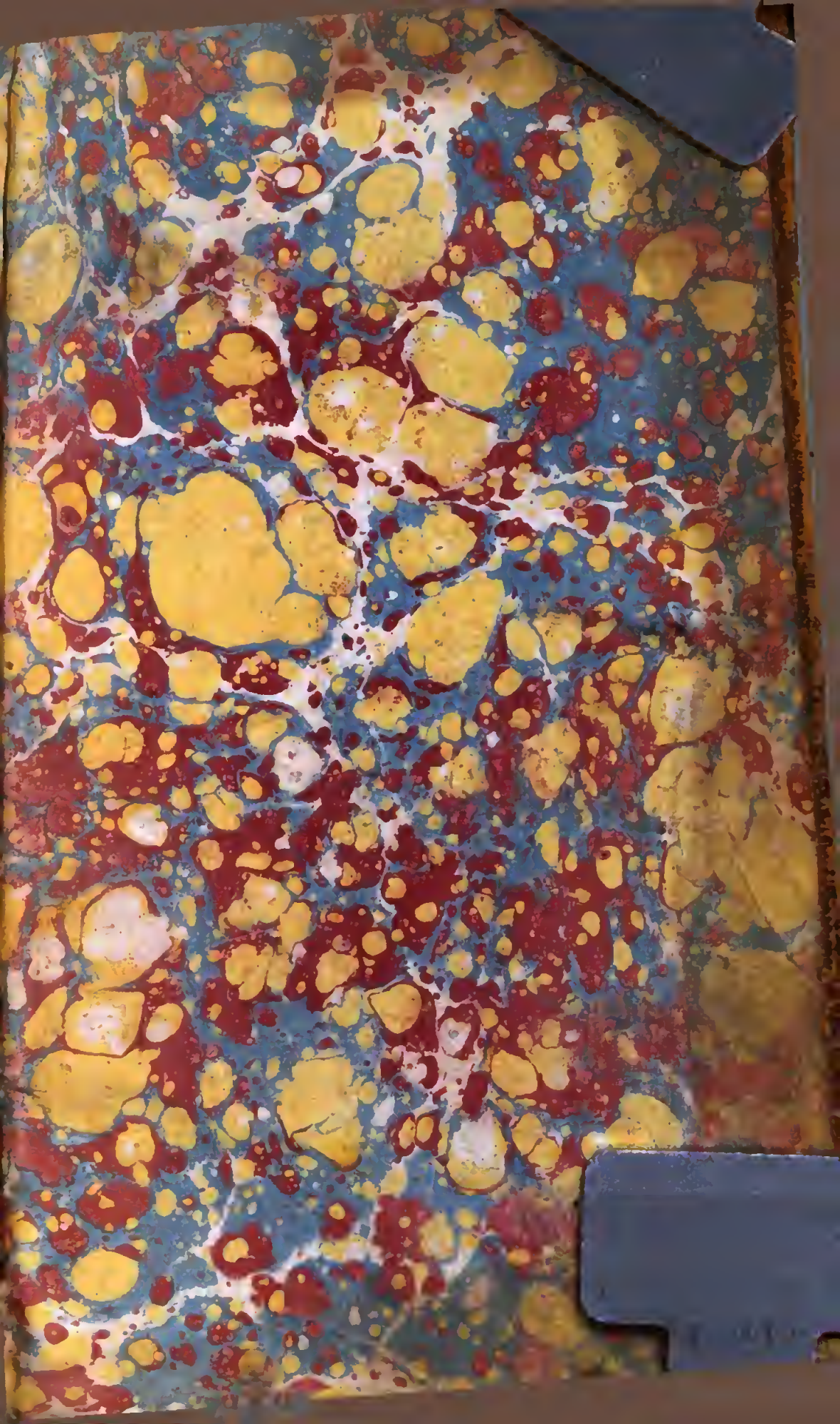
162
A
21